TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11476 — MARDI 22 DÉCEMBRE 1981

APRÈS L'ANNEXION DU GOLAN

Le voyage de M. Mitterrand en Israël serait ajourné

LIRE PAGE 9



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 29

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LA DEUXIÈME SEMAINE DE L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

L'optique soviétique

Après leur rencontre à Moscou, les chefs des partis communistes au pouvoir n'ont publié aucun communiqué. N'avaient-ils pas fait ce long voyage presque à titre privé pour célébrer, en toute simplicité, le soixante-quinzième anniversaire de M. Brejnev ! Mais il est évident qu'entre deux toasts ils ont abondamment parlé de la crise polonaise.

Officiellement, les Soviétiques affectent de se tenir à l'écart de cette affaire. C'est l'armée polonaise, et elle seule, qui fait le ménage. C'est d'ailleurs pourquoi l'annonce de la prise du pouvoir par la junte a été accueillie ici ou là avec soulagement. On redoutait l'armée soviétique. Ce sont des officiers polonais qui sont intervenus. Nombreux étaient, jusqu'alors, observateurs et gouvernants qui imaginaient, pour une éventuelle « normalisation » en Pologne, une répétition jusque dans les détails du scénario mis au point pour la Tchécoslovaquie en 1968-1969.

Mais l'Union soviétique ne tient pas du tout à se charger elle-même de cette besogne. Elle est entrée en Tchécoslovaquie en 1968 parce que, sous la conduite de M. Dubcek, le parti avait pris lui-même la tête du mouvement « révisionniste ». Elle a, non sans mal d'ailleurs, installé à la tête du pays une équipe décidée à mettre en œuvre la « normalisation ». Depuis lors, le « stationnement temporaire » de l'armée rouge se prolonge en Tchécoslovaquie.

L'U.R.S.S. n'avait pas besoin d'envoyer ses soldats en Pologne puisqu'ils s'y trouvent depuis la dernière guerre mondiale. Elle n'avait pas non plus à renverser la direction ni à changer la ligne du parti ouvrier unifié. Il s'agissait simplement d'insuffler aux hommes placés aux commandes la volonté de réduire à néant les « ennemis du socialisme ». Et de leur fournir, le cas échéant, les moyens de le faire.

Dans l'optique soviétique, Solidarité ne peut être que le rassemblement des réactionnaires et des « valets de l'impérialisme ». Les plus nuancés des commentateurs moscovites admettent qu'il y a des tendances et des tempéraments divers.

Pourtant, il faut rejeter dans sa totalité ce syndicat indépendant qui échappe aux faire.

Du général Jaruzelski, on n'attend peut-être pas qu'il rétablisse intégralement l'orthodoxie léniniste. En un premier temps, il faut liquider l' « ennemi », donc faire confiance à la junte résolue à mettre de l'ordre. On songera ensuite à redonner vie au parti et à lui restituer le monopole du pouvoir.

La propagande soviétique ne cesse de dénoncer les « ingérences étrangères ». A quelques variantes près, elle entonne le même refrain qu'en 1968 à propos de la Tchécoslovaquie : les impérialistes mettent en ébullition un des maillons du camp socialiste.

Et l'appui logistique que l'U.R.S.S. a apporté à la junte pour préparer l'épuration, contrôler les communications, interner en une nuit tous les contestataires ? Ce n'était évidemment pas une ingérence, mais un coup de main donné à une armée alliée pour qu'elle prouve son savoir-faire. Peu importe que, au stade actuel, l'Occident s'inquiète ou proteste, Moscou estime que, par la suite, il acceptera le fait accompli. L'essentiel est que l'équipe polonaise se charge de la tâche qui, autrement, aurait sans doute dû être confiée à l'armée soviétique.

La résistance serait toujours vive en Silésie et dans les ports de la Baltique

La tension reste vive dans certaines régions de la Pologne, notamment dans les ports de la Baltique et en Silésie, où mille trois cents mineurs se seraient réfugiés dans une mine qu'ils menaceraient de faire exploser. Les autorités ont indirectement reconnu les faits en allongeant ou en maintenant intégralement le couvre-feu dans ces régions et en le diminuant de deux heures dans d'autres.

Selon des informations concordantes parvenant de Varsovie, le nombre de morts, à la suite d'affrontements entre la population polonaise et les forces de l'ordre, durant la première semaine de l'état de guerre, est nettement supérieur à celui des sept décès de mineurs annoncés officiellement. Vingt et une victimes ont été dénombrées, et l'on estime, de source catholique, que les différents affrontements ont pu faire, au total, deux cents morts au moins.

Mgr Poggi, le nonce apostolique itinérant du Vatican, est arrivé à Varsovie, dimanche 20 décembre.

Aux États-Unis, l'ambassadeur de Pologne, M. Spasowski, a demandé et obtenu le droit d'asile et exprimé sa solidarité avec M. Walesa. Le vice-consul de Pologne à New-York, M. Kondratowicz, vient d'en faire autant. M. Spasowski s'est élevé contre la « terreur » qui règne dans son pays et a révélé que, parmi les milliers de personnes arrêtées nombreuses étaient celles « qui étaient emmenées dans des pays voisins ».

Samedi, de son côté, « Trybuna Ludu » écrivait notamment à Varsovie : « Il est évident que toute limitation, même de courte durée, des droits civiques est tout simplement un mal. Personne ne prétend qu'il en est autrement, mais aussi personne (...) ne doute que c'est, d'une part, un mal nécessaire et, ensuite, le moindre mal. »

Le mot d'ordre de grève d'une heure lancé par les syndicats C.F.D.T., C.F.T.C., F.O., FEN et C.G.C. pour ce lundi 21 décembre en fin de matinée, en solidarité avec les syndicalistes polonais, semble avoir été diversement suivi, à Paris du moins. Dans les transports en commun, le trafic du métro a été assuré à 45 % et à 90 % pour ce qui concerne les autobus. Des éléments de la C.G.T. ont participé à certains arrêts de travail.

La C.F.D.T. a pris contact avec des intellectuels de tous horizons en vue de lancer un appel en commun pour la libération des prisonniers polonais.

Quo Vadis ?

On a assez répété que l'Eglise est la seule force capable de tenir tête à la répression en Pologne. Or la plupart des prises de position ecclésiastiques — au Vatican, en France et même en Pologne — se bornent à des rappels à la prudence. « Il faut éviter que le sang coule à nouveau » *(Jean-Paul II)* ; « Il faut sauver le peuple polonais de ses tendances suicidaires » *(Mgr Lustiger)* ; « il n'y a pas de plus grand bien que la vie humaine » *(le cardinal Glemp).*

Il ne s'agit pas de jeter de l'huile sur le feu, bien entendu, mais, entre mourir pour Dantzig et prier pour la Pologne n'y a-t-il pas un moyen terme, un autre chemin ouvert à l'Eglise ? Jean-Paul II a dépêché un émissaire spécial à Varsovie, un évêque italien. Et s'il s'y rendait lui-même ?

Rêve insensé ? Son autorité morale équivaut à bien des divisions du général Jaruzelski. « De combien de divisions dispose le pape ? », *ironisait Staline. N'est-ce pas le moment d'y répondre ? On a parfois reproché à Jean-Paul II de se montrer trop polonais. Aujourd'hui, tous ceux qui ont les yeux rivés sur ce pays martyr — et tant de fois martyrisé — pourraient enfin s'en féliciter.*

Le pape peut-il faire un tel voyage aujourd'hui ? Poser un geste aussi prophétique ? Lui seul le sait. Il est certes gênant de réclamer des gestes audacieux à autrui, alors qu'on se trouve soi-même en sécurité.

Mais, il est vrai aussi que les chrétiens sont en droit d'attendre un exemple héroïque de leurs pasteurs. Le violet épiscopal, comme la pourpre cardinalice, symbolisent le sang versé des martyrs. Mgr Romero, au Salvador, en a payé le prix.

Une légende veut que saint Pierre ait rencontré le Christ sur la voie appienne, alors qu'il fuyait la persécution de Néron. « Quo Vadis ? Où vas-tu ? », *lui demande saint Pierre.* « Je vais à Rome pour y être crucifié une seconde fois », *répond Jésus à l'apôtre, qui comprend où est son devoir.*

Et aujourd'hui ?

Varsovie à l'heure de la haine et de la rage

Correspondance

Varsovie. — « *Le Christ,* dit le prêtre, *est l'espoir qui nous reste dans les ténèbres de cette nuit qui s'est abattue sur nous.* » Sur les bancs de l'église Sainte-Anne, où l'on s'écrase vendredi 18 décembre, certains pleurent en silence ; d'autres ont seulement le visage tendu de rage, de haine et de fatigue, le lot commun des Varsoviens.

Cet écrivain qui, deux jours après le coup d'Etat, cherchait à trouver asile dans une ambassade, porte aujourd'hui un ruban noir à la boutonnière affichant son deuil — le deuil de la liberté. Tel autre, hier prêt à prendre d'assaut le comité central, dit maintenant sa peur — que seule l'inconscience pourrait faire oublier, — mais qu'il domine comme presque chacun. A la veille du week-end, on n'avait pu publier qu'une dizaine de déclarations d'allégeance de syndicalistes au nouveau pouvoir.

Des patrouilles, en tenue de combat, armées jusqu'aux dents, arpentent lentement les trottoirs. Les chars stationnent sur les ponts de la Vistule, prêts à couper la ville en deux. A chaque carrefour, des soldats et des miliciens, bleus de froid autour de leur brasero (il fait — 15 degrés dès la tombée de la nuit) font ralentir les voitures, les arrêtent au moindre soupçon, fouillent, scrutent les papiers, retiennent éventuellement les passagers. Généralement, les soldats, de jeunes gens aux traits souvent encore adolescents, sont polis ; ce qui n'empêche pas d'exécuter les ordres. Les miliciens, eux, sont beaucoup plus agressifs, comme dévorés d'envie de prendre une revanche encore plus éclatante que celle qui leur est offerte.

(Lire la suite page 3.)

Afghanistan : l'impossible normalisation

Fin décembre 1979, l'armée soviétique installait au pouvoir à Kaboul M. Babrak Karmal et un nouveau régime communiste.

A partir de témoignages recueillis auprès de hauts fonctionnaires afghans et d'experts étrangers ayant quitté l'Afghanistan ces derniers mois, ainsi qu'au cours de séjours antérieurs pour le compte d'une organisation humanitaire, Jean-Christophe Victor fait le point de la situation intérieure, dans une série de trois articles. (Lire page 8.)

AU JOUR LE JOUR

Résistance

L'archevêque de Paris souhaite que les Polonais résistent à « l'instinct de mort et de rage suicidaire ».

Les autorités polonaises et soviétiques résistent à la pression de l'opinion occidentale.

La presse internationale s'efforce de résister à l'intoxication et à la censure.

La droite résiste à la gauche et la gauche à la droite.

La C.G.T. résiste à la tentation de la solidarité. Le P.C.F. résiste aux sirènes de l' « *aventurisme* ». *Le reste de la gauche résiste à ses mises en garde.*

Les Polonais résistent, tout court.

BRUNO FRAPPAT.

Les intellectuels et le pouvoir socialiste

La crise polonaise a brutalement réveillé la conscience intellectuelle française qui porte ses sympathies à gauche. Embarrassée d'elle-même, faute d'adversaire réel depuis l'élection de M. Mitterrand, cette classe politique particulière donne de nouveau de la voix.

Adversaire naturel du pouvoir, l'intellectuel peut-il cependant jeter le même regard sur le pouvoir, dès lors qu'il n'est plus à droite mais à gauche ? C'est à ces questions que répond Jean-Denis Bredin dans le « Point de vue » qu'on lira ci-dessous.

par JEAN-DENIS BREDIN (*)

1. — Depuis la publication, en janvier 1898, du *Manifeste des intellectuels* en faveur de Dreyfus, l'engagement collectif des intellectuels s'est essentiellement exercé au profit de la gauche. C'est à gauche que le ministère des intellectuels — et le mot même — est exalté ; c'est à gauche que les intellectuels sont consacrés comme un groupe social capable d'influence et d'action commune.

Barrès ne s'y est pas trompé, dénonçant, au lendemain du *Manifeste* « *ces aristocrates de la pensée, pauvres nigauds qui seraient honteux de penser comme de simples Français, génies mal venus, esprits emprisonnés* (1) ». La prétention à intervenir dans le débat politique, à soutenir des convictions « *qui ne sont que des attitudes morales* », a été constamment vilipendée par la droite (2), notamment par la droite nationaliste : et du coup par de grands intellectuels, tel Barrès et tel Maurras.

2. — Or, voici que, depuis quelques semaines, les intellectuels sont mis en accusation : publiquement, en termes voilés. Du côté de la droite, on dénonce leur silence : il paraît que le pouvoir chasse les sorcières, censure la télévision, manque de tolérance, et que les intellectuels de gauche, maniaques de la liberté, pétitionnaires enragés, ont perdu leur capacité d'indignation. Par complaisance ? Parce qu'ils vont à la soupe ? Ailleurs, on proclame qu'il existe une véritable atonie de la pensée de gauche, que ces intellectuels n'en sont pas, que le pouvoir ferait bien de se passer d'eux : vieux thème de droite, souvent rajeuni, qui prétend exalter le bon sens populaire, la vigueur de la pensée commune, en discréditant les professionnels de l'abstraction.

Ici et là, on va répétant que les intellectuels se tiendraient à l'écart, qu'ils marchanderaient à la gauche cette adhésion de la pensée dont elle a toujours besoin.

Et le pouvoir politique, lui-même, n'éprouve-t-il pas, de temps en temps, comme une déception ? Il abroge les lois répressives, il protège et étend les libertés, il libère la création, il honore la culture, en bref, il laboure, de son mieux, le champ préféré des intellecteuls.

(Lire la suite page 12.)

(*) Avocat, professeur à l'Université Paris II.

(1) *Le Journal* du 1er février 1898.

(2) Aussi, il est vrai, par une tradition ouvriériste, cf. Hubert Lagardelle : *les Intellectuels et le socialisme ouvrier,* 1907 ; Edouard Berth : *les Méfaits des intellectuels,* 1914. L'un et l'autre se réclament de Proudhon et de Georges Sorel.

JACQUES HIGELIN AU CIRQUE D'HIVER

L'insomnie du funambule

Avec Higelin, c'est toujours l'aventure, comme avec Lubat. Ces musiciens qui ont l'esprit du jazz, c'est-à-dire l'esprit libre (même s'ils jouent une autre musique comme Higelin), détestent se répéter. Ils peuvent se planter, se tromper, ce n'est pas grave, ce sont des artistes qui prennent des risques, ils n'obéissent pas au public, ils ne font pas « carrière », ce sont des funambules qui montent au ciel et parfois dérapent.

C'est ce qui est arrivé avec le dernier spectacle d'Higelin (du moins tel qu'on l'a vu le 18 décembre), *Jacques, Joseph, Victor dort,* qu'il montre jusqu'en janvier au Cirque d'Hiver, un spectacle total, un rêve animé de personnages étranges, traversé de chansons, une sorte de comédie musicale qui emprunte au cirque et au show de télévision. Acteur, animateur, comédien, baladin, formidable compositeur surtout, Higelin pensait depuis longtemps à une nouvelle forme de spectacle où il associerait la musique, la danse et le théâtre. Un projet ambitieux (Higelin a tout conçu depuis le scénario jusqu'aux costumes), très attendu et qui a déçu. Ce n'était pas raté à proprement parler, mais ça n'était pas ça. L'ensemble avait quelque chose de non maîtrisé, de non contrôlé, il manquait surtout cette violence rauque, cette démesure sauvage à laquelle Higelin nous a habitués avec le rock, Higelin la tempête, dépassant ses propres limites, le feu follet intense.

CATHERINE HUMBLOT.

(Lire la suite page 19.)

L'avenir de la recherche en France

« LE C.N.R.S. VA DE NOUVEAU PRENDRE DES RISQUES » nous déclare son directeur général M. Jean-Jacques Payan

(Lire page 28.)

Le Monde

idées

ISRAËL ET LE GOLAN

La décision
du Parlement israélien
de procéder,
sur l'initiative de M. Begin,
à l'annexion du Golan
a suscité,
comme on pouvait
s'y attendre,
de vives réactions.
Pour Tahar Ben Jelloun,
il s'agit de se mettre
très précisément
hors la loi.
Le général Peled
ne va pas si loin,
mais croit que
M. Begin cherche
à mettre un terme
au processus de paix
au Proche-Orient,
tandis que Victor Malka
cite la parole de Jérémie
selon laquelle
c'est du nord
que surgira le malheur.
Daniel Amson
demande tout de même,
de son côté,
qu'on essaie
de comprendre.
Quant au docteur
Jean-Louis Lévy,
élargissant le débat,
il estime que les juifs
n'ont plus d'autre choix
qu'entre l' « impuissance »,
dans la Diaspora,
du témoin,
et la « puissance »,
en Israël, de l'Etat.

Le coup de grâce de M. Begin

par MATTITYAHU PELED (*)

L'ANNEXION du Golan par Israël constitue un geste calculé pour mettre un terme au processus de paix au Proche-Orient. Il est désormais clair que la paix ne pourrait être réalisée qu'aux conditions posées par Israël, notamment par l'annexion de la Cisjordanie et de Gaza et par le refus de toute solution politique au problème palestinien.

L'apparente précipitation de M. Begin ne devrait pas faire illusion. Il a soigneusement choisi son moment pour passer aux actes, profitant de la crise polonaise et de la précarité du gouvernement égyptien, quatre mois avant l'achèvement de l'évacuation du Sinaï par les troupes israéliennes.

Le gouvernement de Jérusalem était soumis, depuis la mort de Sadate, à de multiples pressions. L'Europe et les Etats-Unis suivaient avec sympathie les efforts déployés par l'Egypte pour sortir de son isolement et pour réintégrer la famille arabe. La démarche du président Moubarak, si elle avait été couronnée de succès, aurait inévitablement conduit l'Egypte à déborder les limites que les accords de Camp David lui avaient imposées.

Un obstacle sur la voie de la paix

L'initiative de paix saoudienne, bien qu'elle n'ait pas été adoptée au sommet de Fès, avait, elle aussi, ravivé les espoirs d'un règlement patronné par le monde arabe et conforme aux principes énoncés par la déclaration soviéto-américaine d'octobre 1977.

D'autre part, il devenait de plus en plus évident que les négociations israélo-égyptiennes sur l'« autonomie » des territoires occupés n'avaient aucune chance d'aboutir à un quelconque résultat et qu'il fallait rechercher une autre voie que celle de Camp David pour résoudre le problème palestinien.

M. Begin envisageait de tirer profit de la crise au Liban pour envahir ce pays, annihiler l'O.L.P., chasser les Syriens, et établir un nouveau pouvoir à Beyrouth. La suprématie ainsi assurée aux maronites aurait permis à Israël d'étendre son contrôle sur le Sud-Liban jusqu'au Litani. Cependant, les résultats positifs enregistrés par la diplomatie de M. Philip Habib, l'envoyé de Washington, avaient rendu moins probable la réalisation de ce projet.

L'« accord stratégique » conclu récemment entre Israël et les Etats-Unis a été sévèrement critiqué par l'opposition travailliste, qui lui reproche de limiter la liberté d'action d'Israël à l'égard de ses voisins arabes. M. Begin a sans doute voulu confondre ses censeurs en annexant le Golan sans consulter ses alliés outre-Atlantique.

En réalité, l'initiative du chef du Likoud a été beaucoup plus rentable : le projet de paix saoudien a été étouffé dans l'œuf ; M. Philip Habib pourrait difficilement poursuivre sa mission de médiation entre Jérusalem et Damas ; le président Moubarak, n'étant pas en mesure de réagir vigoureusement au coup de force israélien, ne peut pas prétendre se gagner les sympathies des pays « frères » ; les Etats-Unis, enfin, sont sommés, une fois de plus, de choisir entre Israël et les Etats arabes.

Au total, M. Begin a réussi, par un coup de maître, à dresser un obstacle peut-être infranchissable sur la voie de la paix que le président Sadate avait ouverte en se rendant à Jérusalem il y a trois ans.

(*) Ex-général de division dans l'armée israélienne, actuellement professeur de littérature arabe à l'université de Tel-Aviv.

Au-dessus du droit et de la loi

par TAHAR BEN JELLOUN (*)

AINSI, pendant que l'attention internationale était occupée par la militarisation de la Pologne, un homme, de son lit d'hôpital, décide de commettre un vol : Begin annexe le Golan. Rien d'étonnant. Encore une fois, aux mots lancés en l'air par les Arabes, Israël répond par des actes.

Il y a chez Begin une cohérence et une rigueur à toute épreuve dans l'exercice du cynisme. Car il a tout prévu : les protestations, les condamnations et autres indignations. C'est le prix à payer pour faire l'histoire, *son* histoire qui consiste à usurper des terres, à violer les lois internationales et à bafouer les droits de l'homme dans les territoires occupés.

En ce sens, Israël jouit d'une impunité toute particulière. Il tourne le dos au monde entier, fait la sourde oreille et méprise les résolutions des instances internationales. Il se met hors la loi, en dehors du droit, avec la même constance, la même conviction que l'Afrique du Sud, qui érige l'apartheid en système politique et social. Cette arrogance s'accompagne de chantage : Israël doit rester à l'abri de toute critique. Contester sa politique ou la condamner, c'est faire de l'antisémitisme ! Quant aux Arabes, tout ce qu'ils peuvent dire est suspect !

Quand l'Assemblée des Nations unies adopta le 15 décembre 1980 deux résolutions sur la question palestinienne (98 Etats les votèrent, contre 16) rejetant les accords qui *« usurpent, violent ou dénient les droits inaliénables du peuple palestinien »*, Israël resta sourd et indifférent. Au « bavardage » des Nations unies, il répond par la politique du fait accompli : il annexe et colonise. Il nargue l'autorité et la volonté d'une centaine de pays dans le monde.. Quant à la loi fondamentale sur Jérusalem, si elle avait ému les croyants — chrétiens, musulmans et juifs antisionistes, — elle est entrée dans les faits. On n'en parle plus. Cela fait partie de l'histoire. L'audace d'Israël inclut dans ses calculs l'indignation du monde. Rien ne semble atteindre cette volonté ni entamer la foi en la force et la brutalité du plus fort. Ainsi, l'annexion du Golan *n'est* qu'une péripétie, un degré de plus dans la stratégie de l'agression permanente.

P.S. — Au-delà du politique, la métaphysique. Et si Begin faisait tout pour que le destin qu'il forge à l'Etat d'Israël doive, pour aboutir, ruiner et défigurer le Destin spirituel du peuple juif ? Seul Israël a le droit de jouir de cet état d'élection — immunité — qui le distingue et l'érige en un fait que seule la métaphysique justifie : ses racines, il les a consolidées dans la souffrance et l'errance ; sa supériorité, il la tire de son statut ontologique dont la force est faite du tissu d'une mémoire mythique. Le fait d'annexer le Golan en ce moment précis, n'est-ce pas une façon de se mettre à jour au niveau du gangstérisme international ?

(*) Ecrivain.

La parole de Jérémie

par VICTOR MALKA (*)

LA décision prise à la hâte par la Knesset d'annexer le Golan place les meilleurs amis d'Israël dans une situation difficile. Non qu'ils ne comprennent pas l'importance stratégique de ce territoire, mais il y a des lois internationales, et l'on est mal venu de faire sans cesse le procès de ceux qui ne les respectent pas si on les viole soi-même délibérement.

Le spectacle d'un premier ministre conduit, en chaise roulante, toutes affaires cessantes, de son lit d'hôpital au Parlement pour les besoins d'un scrutin encore une fois incohérent a quelque chose de puéril et de désagréable.

Le vote — l'an dernier — sur la ville de Jérusalem n'eut pour résultat, chacun en convient aujourd'hui, que d'amener quelques ambassades d'Amérique latine et celle des Pays-Bas à déménager de Jérusalem pour s'installer à Tel-Aviv. Le vote de la semaine dernière à la Knesset est, à l'instar du premier, plus qu'une bravade : une faute politique.

Israël était tout à fait fondé, autour d'une table de négociations, à refuser un retour pur et simple au *statu quo* d'avant la guerre de six jours. Il aurait eu pour lui la logique, le droit et la morale, Mais avait-on besoin, à l'heure où M. Moubarak, le nouveau président égyptien, ne cesse de manifester sa bonne volonté et de donner des gages de sa détermination de suivre le processus de paix engagé par son prédécesseur, de le placer ainsi en si fâcheuse posture sur la scène politique arabe ? Etait-il vraiment nécessaire de défier l'amitié américaine scellée voilà quelques jours par un accord de « coopération stratégique » ? N'était-il pas enfin inutile de risquer de compromettre l'amélioration des relations franco-israéliennes, qui doit être approfondie et officialisée, en quelque sorte, en février prochain, par le premier voyage en Israël d'un président français ?

En vérité, on a beau chercher à comprendre l'utilité d'une telle décision et l'opportunité d'une telle initiative, on ne lui trouve guère, en définitive, que des aspects négatifs.

A moins qu'il ne s'agisse là, au fond, que d'une opération de stricte politique intérieure. M. Begin aurait cherché à diviser davantage encore le parti de l'opposition Avoda, qui risque désormais de se retrouver en lambeaux... Peut-être encore le premier ministre, qui ne dispose guère que d'une majorité bien faible à la Knesset, a-t-il l'intention de provoquer, dans la foulée, des élections anticipées, dont il espère que le résultat lui permettrait d'avoir les coudées plus franches et de préparer sa succession à la tête du gouvernement ?

Tout cela vaut-il que l'on réduise quasiment à néant tous les efforts réalisés, de part et d'autre, dans la voie de la réconciliation judéo-arabe ? Que l'on prenne le risque de se brouiller avec le monde entier ?

Le Golan, qui, à la différence de Jérusalem, n'est guère présent dans la mémoire collective juive, vaut-il vraiment que l'on accentue ainsi la solitude du pays et son isolement ?

Cette politique d'humeurs n'a, en vérité, pour objectif que de manifester quelque complaisance à l'égard de telle pasionaria israélienne et quelque sympathie à la fraction extrémiste du pays qui, à Yamit — dans le Sinaï, — se préparait, dit-on, à une situation insurrectionnelle. Mais c'est une politique à courte vue.

Pourvu que cette dernière initiative intempestive de M. Begin ne confirme pas, peu ou prou, la parole du prophète Jérémie (I.14) : *« C'est du nord que surgira le malheur sur tous les habitants de ce pays. »*

(*) Journaliste.

ENTRE LE TEMPS ET L'ESPACE

par le docteur JEAN-LOUIS LÉVY

« Le temps marque de mon impuissance. L'étendue de ma puissance. »

JULES LAGNEAU.

QU'IL approuve ou non la politique de l'Etat hébreu, quiconque veut la comprendre — et, *a fortiori*, en infléchir le sens — devra pénétrer à l'intérieur de l'univers mental israélien. Effort qui s'impose, symétriquement, à l'égard du peuple palestinien, mais je n'ai pas qualité pour en parler.

Cet effort consiste à éprouver et partager, si faire se peut, la *perception du risque* et la *perception du temps* de l'Israélien moyen. Pour ce qui est de la première, soyons modestes... Nul ne saurait se mettre à la place d'un individu ou groupe sans s'identifier au premier ou faire partie du second. Nous savons seulement que tout médiateur échouera, qui ne parviendrait — par des faits et non des raisonnements — à modifier la réalité tenace de cette perception.

Pour ce qui est de la seconde, elle nous paraît polarisée entre deux forces contraires : l'impérialisme de la survie à court terme et une conscience de la durée historique fort différente de celle qui nous est familière en Occident. La verticale patience du temps juif n'a guère à voir avec la profonde impatience du temps chrétien... Le peuple juif nous paraît condamné pour un temps à cette tension entre le court et le long terme ; à cette occultation provisoire du moyen terme.

Car l'ouverture de cette perspective, souhaitée par les Européens, suppose un saut, un pari ; *un pas dans le vide*... Ce pas dans le vide, Sadate, en se rendant à Jérusalem, a pu le faire. Sans doute a-t-il calculé que la valeur de l'enjeu surpassait le risque. En langage de thermodynamique, l'acte de Sadate a joué le rôle d'une *fluctuation* aléatoire dans un Etat « loin de l'équilibre ». Cette *fluctuation*, Begin n'a pu, ou voulu, *l'amplifier*. Sans doute a-t-il calculé que le risque dépassait la valeur de l'enjeu. Il n'est au pouvoir de personne de jouer sur un coup de poker la survie du groupe humain historique dont il a charge.

Ce sera le trait de génie des accords de Camp David, boudés par les Européens, que d'avoir *verrouillé*, pour un temps, le processus de la guerre au Moyen-Orient. Aussi longtemps qu'ils ne seront pas assurés du court terme, les Israéliens se refuseront à créer les conditions d'un accord global. Le grimpeur qui prend élan pour franchir une distance trop grande entre deux prises a besoin d'être assuré — et rassuré — par une corde...

Un changement de référentiel

Des siècles durant, Israël mise sa survie sur la verticale patience du temps. Ce pari insensé est un pont jeté sur le vide. Pilier après pilier, Israël parvient à prolonger jusqu'à nous la portée de l'arche. En 1948, il ancre la dernière arche du pont sur les rives du Jourdain. Espace exigu et précaire, îlot dans l'océan islamique, tache de soleil, terre de Canaan à laquelle il est « fiancé » d'immémoriale mémoire. La graine de Sion, qui a tant risqué, germe et prend racine...

On n'a guère souligné l'ampleur de ce *basculement*. Sous nos yeux, le judaïsme opère un *changement de référentiel* : il passe du référentiel « temps » au référentiel « espace ». Cette *radiation adaptative* pose une *bifurcation* critique sur l'arbre des possibles. Elle fait souche sur le bourgeon de bois de l'affaire Dreyfus et du génocide hitlérien. Elle n'a pas fini de développer ses fractures et ses irradiations.

Au long des siècles, la survie des juifs diasporiques aura dépendu d'une succession de pas dans le vide. Or ce qui fut possible à un judaïsme *dispersé* ne l'est pas à un judaïsme *rassemblé* : là est le problème. L'espace est moins bonne fille que le temps...

En sorte que s'opposent deux politiques : celle des « petits pas » avec ses *limites* ; celle du « pas dans le vide » avec ses *risques*. Les sionistes avaient-ils prévu que le nationalisme juif, à mesure de son incarnation historique, engendrerait, activerait un nationalisme palestinien antagoniste, je l'ignore. Le fait est là. *Deux droits et deux passions*, dirait Hegel.

Cet état loin de l'équilibre ne saurait pourtant s'éterniser. Nul ne souhaite plus que nous qu'une nouvelle fluctuation permette le passage, à travers la « barrière interdite », d'un état à un autre. L'Europe peut y contribuer si elle parvient — en rassurant concrètement Israël — à modifier, à corriger sa perception du risque. La Diaspora peut y contribuer si elle se décide à clarifier ses relations avec Jérusalem. Or nous sommes loin du compte ! Entre Israël et la Diaspora, entre la graine de Judée et les spores diasporiques, naît et joue une relation *articulaire* — tantôt trop lâche, tantôt trop serrée — dont les *degrés de liberté* restent à définir. Le peuple juif périphérique — les trois quarts environ de la population juive mondiale — découvre en Jérusalem et le *centre* qui le vivifie et *l'extériorité* qui le fonde. Il ne parvient pas à tenir ensemble les deux bouts de la chaîne.

Il ne saurait y avoir, au sein du judaïsme, deux stratégies qui s'affrontent. Il y a, de fait, une *stratégie double*, modalité majeure de régulation sociale. Le juif diasporique continue à veiller aux frontières du temps : immémoriale fonction de *sur-veillance*. Le juif israélien apprend durement à veiller aux frontières de l'espace : éternelle fonction de *défense*. Chacun est libre, s'il le désire, de passer d'un côté à l'autre, d'assumer l'une ou l'autre fonction. Chacun est libre de choisir entre l'« impuissance » du témoin et la « puissance » de l'Etat.

Essayer de comprendre

par DANIEL AMSON (*)

EN décidant d'annexer les hauteurs du Golan, le gouvernement israélien n'a certes pas fait preuve de modération, et a encouru, une nouvelle fois, les critiques du monde entier.

Mais il n'est pas interdit, pour autant, d'essayer de comprendre sa réaction.

On peut observer, d'abord, qu'il n'y a pas — et qu'il n'y a jamais eu — de traité de paix entre Israël et la Syrie, mais seulement des conventions d'armistice, et que Damas n'a jamais reconnu l'Etat hébreu. Or celui-ci — on ne le rappelle jamais assez — a été créé par l'Organisation des Nations unies et a droit, comme tel, à la reconnaissance des Etats qui en sont membres. Qu'il ait par la suite, un geste à tout le moins inamical à l'égard d'un voisin qui ne l'a jamais reconnu — et n'envisage pas de le faire — ne saurait étonner outre mesure.

On ne peut se prévaloir des règles du droit international que pour autant qu'on les applique. La Syrie, qui n'applique pas ces règles à l'égard d'Israël, ne saurait s'étonner d'être victime de leur méconnaissance.

Il y a plus encore ! Tous ceux qui ont vu, de leurs yeux, la situation des hauteurs du Golan par rapport à la région du lac de Tibériade savent l'avantage stratégique que confère leur possession. Or ce n'est — hélas ! — pas un effet de l'imagination que d'observer que, de 1948 à 1967, l'artillerie syrienne a fréquemment bombardé les colonies agricoles de Galilée. Est-il, dès lors, criminel qu'un Etat digne de ce nom — qui a conquis ces territoires — ne les rende pas à un autre qui a toujours proclamé son intention de le détruire ?

Si, avant la restitution de tous ses territoires, la Syrie avait — tout comme l'Egypte — reconnu l'existence de l'Etat d'Israël, le geste du gouvernement de M. Begin serait scandaleux. Mais non seulement la Syrie n'a pas reconnu le gouvernement de Jérusalem, mais encore elle manque peu d'occasions de déclarer qu'il occupe illégalement une partie de la terre de Palestine. Il y a donc tout lieu de penser que la restitution par Israël de territoires aussi importants sur le plan stratégique que les hauteurs du Golan reviendrait à donner à son ennemi juré l'occasion de lui faire la guerre dans des conditions favorables. Quel est le chef de gouvernement qui pourrait, en conscience, prendre un tel risque ?

La décision de M. Begin est, sans doute, parfaitement inopportune. Elle diminue, à l'évidence, les chances de paix au Proche-Orient. Il n'en reste pas moins que, à voir le ton de beaucoup des critiques qui lui sont adressées, on pourrait finir par croire que la Syrie tendait, depuis longtemps, à Israël un rameau d'olivier que celui-ci refusait obstinément.

(*) Avocat à la cour.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe



Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 437.

RECTIFICATIFS

● *Maurice Duverger* nous signale deux erreurs dans son article du *Monde* daté du 17 décembre, « Volonté générale et texte des lois » :

L'une provient de la disparition, par manque de place, entre les troisième et quatrième paragraphes (3e colonne, 4e ligne), de l'alinéa suivant, dont l'omission rend incompréhensible la suite :

« Certes, les sénateurs peuvent bloquer toute révision de la Constitution, mais on peut douter que s'engagent dans une voie dangereuse les élus d'un suffrage restreint dont 53 % des électeurs représentent les communes de moins de mille cinq cents habitants, lesquelles ne réunissent même pas 20 % de la population. Car un référendum direct permettrait de donner à la Haute Assemblée un caractère plus démocratique. Une simple menace d'y recourir suffirait probablement à les convaincre de respecter la souveraineté nationale, suivant l'exemple de la Chambre des lords quand on l'a menacée d'une « fournée » de nouveaux pairs. Peut-être la gauche devrait-elle se porter à cette extrémité, si le Sénat se portait à l'autre. »

D'autre part, dans le dernier paragraphe, il a été écrit : « *mettre en cause l'incontestabilité du Conseil d'État* ». Il s'agit en réalité de « *l'impartialité du Conseil constitutionnel* ».

● *Dans l'article de Mme Pelletier* « Une politique nommée chimère », paru le 16 décembre, on lui a fait dire, d'autre part, « *Le risque d'excès de pouvoir d'un parti que je présentais naguère...* », alors qu'elle avait écrit « *qui se présentait naguère* ».

Le Monde

étranger

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

Varsovie à l'heure de la haine et de la rage

(Suite de la première page.)

Chaque matin vers 10 heures, on commence à faire le compte des nouvelles arrestations, à essayer du moins car la tâche est impossible. Le couvre-feu tombe à 22 heures : il n'y a plus, pour huit longues heures, ni témoin ni fuite possible, et l'œuvre sinistre s'accomplit. Alors on tente toujours et encore de dresser les dérisoires listes de ceux qui disparaissent — on ajoute des noms, on se trompe, on ne sait pas. On sait seulement que ça ne cesse pas, que tout le monde est menacé.

On dit qu'après avoir fait arrêter le commandant en second de l'insurrection du ghetto de Varsovie, Marek Edelmann, les militaires auraient tout de même réalisé de qui ils prenaient ainsi le relais. Marek Edelmann sera peut-être libéré mais d'autres prennent déjà et prendront demain sa place — tous les inconnus étudiants, ouvriers, professeurs dont les présentateurs en uniforme de la télévision annoncent l'arrestation pour tentative de manifestation, grève ou possession de tracts.

Curieux comme la terreur est mille fois plus banale que la joie d'un peuple — c'était, semble-t-il, il y a un siècle déjà, — découvrant la liberté. On marche entre les patrouilles ; on ne voit plus les fusils qui se braquent sur vous et les tourelles des chars qui tournent lentement comme pour mieux ajuster leur cible : on s'habitue à tout laisser en plan dès 21 heures pour arriver chez soi avant le couvre-feu. Comment ne pas avoir peur ?

Comment aussi ne pas garder la tête haute quand il ne vous reste que cela à faire ? Comment, même tremblant, ne pas prendre le risque de montrer qu'il vous reste au moins la liberté d'accepter le risque ? L'église Sainte-Anne, le vendredi, est pleine d'écrivains, de journalistes, de professeurs, de parents d'emprisonnés venus prier pour la première des victimes du coup d'Etat, Jerzy Zielenski, journaliste à *Zycie Warszawy,* qui s'est jeté par une fenêtre dimanche 13 décembre en apprenant la proclamation de l'état de guerre. A la sortie de la messe on s'embrasse, on se serre la main, des rendez-vous se prennent et l'on disparaît vite (le couvre-feu) dans les *« ténèbres de la nuit ».*

Un pied dans la clandestinité

Une bonne part de ces femmes et de ces hommes ont déjà un pied dans la clandestinité et la détermination de ceux qui estiment n'avoir plus rien à perdre. La veille, jeudi 17 décembre, beaucoup d'entre eux avait pris part à la manifestation organisée pour le onzième anniversaire de la répression sanglante des grèves de 1970, à Gdansk. Ils étaient venus à l'appel de ce qui reste de l'organisation varsovienne de Solidarité. Ni les mises en garde prodiguées mercredi par la presse, ni la parade, le même jour, de quelque deux cents véhicules de la milice en plein cœur de Varsovie ne les avaient intimidés. Ils étaient peu (quelques centaines) et terriblement semblables à ces cavaliers polonais qui, en 1939, chargeaient à cheval les panzers allemands.

On les matraque, prêtre compris, sur les marches d'une église où ils chantent l'hymne national. Fuite éperdue, mais, quelques instants après, avec d'autres, ils marchent par tout petits groupes vers le tombeau du Soldat inconnu. On ne voit d'abord rien ; ils arrivent des quatre coins de l'immense place de la Victoire sur laquelle le pape avait célébré la messe en plein air. Soudain, le groupe se forme, très vite, et aussitôt la police charge. Ils fuient à nouveau par les rues adjacentes. Les passants, malgré les menaces des miliciens, s'arrêtent, ne bougent plus, serrés sur les trottoirs en groupes compacts. Les manifestants n'ont que leur courage ; les forces de l'ordre, des chars, des automitrailleuses, des casques, des armes, des boucliers, des matraques. Tout se passe dans l'ombre, dans des recoins bouclés aux regards par des cordons dissuasifs. C'est ce soir-là que la radio, puis la télévision, annonceront les trois cents blessés de Gdansk et les sept morts de la mine Wujek. Gdansk et la Silésie en même temps, des combats sanglants dans les deux régions-locomotives des grèves d'août 1980, dans les deux bastions de Solidarité : les Polonais en entendant la nouvelle diront tous que le sort en est jeté, que la guerre civile a commencé. A cette date, elle dure en fait déjà depuis cinq jours, depuis la nuit des arrestations.

Mardi, c'est un chiffre secret mais officiel, deux cent quatre-vingt-quatre grèves étaient en cours. Beaucoup, celles des grandes usines de Varsovie, notamment, ont été déjà brisées. Mais combien d'autres se sont-elles déclarées depuis ? Pourquoi les voitures de police devant tant de toutes petites usines de la capitale, si ce n'est parce que la tension y règne ? Au fil des jours, les rumeurs se sont précisées, enrichies, vérifiées. Bien rares sont les villes qui n'ont pas été touchées par la révolte. Jeudi soir, il était à peu près sûr, de recoupements en recoupements, que l'état de guerre avait tué un minimum de dix-neuf personnes : sept à la mine Wujek, une à Plock, deux à Wroclaw, une à Ursus, huit à Bydgoszcz et très vraisemblablement aussi deux à Varsovie même.

C'est ce qu'on arrive à apprendre. Mais comment imaginer que les combats de Gdansk, avec leurs trois cents blessés, dont la moitié du côté des forces de l'ordre, n'aient pas tué ? Comment croire qu'à l'aciérie Huta-Lenina de Cracovie, dont l'entrée, dit la télévision, a été détruite par les chars d'assaut et les blindés, il n'y ait pas eu de victimes ? Comment croire qu'à la mine Wujek, où l'on s'est défendu à coups de hache — oui, de hache, — il n'y ait pas eu de morts ? Comment croire aussi qu'on en soit arrivé là dans une mine sans que d'autres combats, dans d'autres mines, aient eu lieu ?

« N'ayons pas peur »

Et les combats, même si leur ampleur était encore beaucoup plus grande que ce que l'on peut supposer, ne sont ni tout ni le plus grave pour le nouveau pouvoir. Une grève éclate. Armée et milice arrivent en force, cernent les bâtiments, ce qui donne évidemment à réfléchir aux occupants. Ils sont évacués par la force ou le plus souvent sortent sans opposer de résistance. On arrête des *« meneurs contre-révolutionnaires ».* Et puis ? Et puis comme on ne peut mettre en permanence un soldat derrière chaque ouvrier et que d'autres ouvriers bougent, les soldats s'en vont. Alors la grève reprend véritablement ou sans dire son nom. Les ouvriers sont à leur poste de travail, mais bras croisés ou mimant le travail.

Ici et là, dans Varsovie du moins, apparaissent des affichettes signées Solidarité et appelant à résister par tous les moyens possibles. On griffonne à la hâte dans des ascenceurs ou des cages d'escalier : *« A bas la junte ! », « Grève ! »* ou encore simplement *« N'ayons pas peur ! ».* Des machines à écrire et des ronéos ont été sauvées et mises en lieu (pour l'instant) sûr. Des tracts passent de main en main, rapportant les rumeurs de grève qui circulent dans la ville. L'un d'eux, mercredi 15 décembre, faisait état d'un appel lancé par M. Lech Walesa. Le président de Solidarité y demande à la « société » d'opposer une résistance passive ; aux grandes entreprises d'organiser des grèves, mais de ne pas résister si le sang menace de couler ; aux petites d'user de la force d'inertie ; à la société encore de rester solidaire des grévistes et de ne pas se laisser démoraliser.

Le tract, signé par l'organisation varsovienne de Solidarité Mazowsze et abandonné sur des bancs d'église, indique que M. Walesa aurait fait connaître cette position par le canal de l'épiscopat, dont il avait été autorisé à rencontrer, dimanche, un représentant, Mgr Dabrowski. Le texte confirme aussi que le président de Solidarité est bien en résidence surveillée aux alentours de la capitale, dans la ville de l'ancien président de la commission du plan, M. Wrzaszczyk, lui-même arrêté par les militaires.

L'épiscopat, peu après, a fait dire que ce tract était un faux. Le fait est, en tout cas, que ces consignes, avant même d'avoir été divulguées, sont celles qui ont été spontanément suivies et qui avaient d'ailleurs été généralement prévues par le syndicat en cas... d'invasion soviétique.

L'organe du comité central, *Trybuna Ludu,* et le quotidien de l'armée, *Zolniarz Wolnosci* (tout ce qui reste de la presse écrite), charrient des torrents d'insultes et de boue contre les syndicalistes et les opposants emprisonnés. La radio et la télévision ne font que marteler les interdits de l'état de guerre et menacer de prison et même de mort ceux qui les braveraient. Cette peur pourtant qui, la stupeur aidant, avait d'abord paralysé la population, empêche déjà beaucoup moins de manifester ses sentiments. Le phénomène est insensible, sans doute réversible, mais réel.

Jeudi soir, à l'appel encore de Mazowsze, des bougies ont brûlé derrière les fenêtres de maisons plongées dans l'obscurité. On se retrouve sans grand souci de discrétion dans des appartements privés. Des voisins viennent soutenir le moral des familles de détenus et proposer leur aide. Des hommes et des femmes qui ne s'étaient pas réellement engagés dans Solidarité commencent maintenant à reprendre le flambeau avec une détermination inattendue. Sans vous connaître, des gens n'hésitent pas, dans cette ville totalement quadrillée, à engager une conversation ; à indiquer le moyen de contourner un barrage ; ou à se moquer des soldats qui souvent, quand l'officier est loin, ont presque l'air de s'excuser. Ce sont des petits riens, mais quelque chose se passe comme si cet *« esprit de solidarité »,* que les tracts du syndicat demandent de ne pas se laisser perdre, était en train de prendre forme.

En une semaine, malgré les arrestations, la violence, l'étalage de ses chars et l'engagement de la totalité des forces armées polonaises, le conseil militaire de salut national n'a pas réussi à prendre le contrôle de la situation. Il est possible qu'il y parvienne dans les jours à venir, que le sentiment d'impuissance l'emporte dans la population et que cette guerre civile, au bout du compte, soit limitée aux soubresauts de l'agonie. Il resterait à ce moment à voir ce que le pouvoir pourrait proposer à la nation pour obtenir au moins cette neutralité qui lui éviterait de conduire l'économie à l'écroulement total. On voit mal, même avec une aide massive du bloc socialiste, ce qui pourrait être fait pour cela. On voit mal surtout comment on pourrait alors imposer une misère absolue en plus de la dictature sans aller toujours plus avant dans la terreur, la répression de masse et l'asservissement de tous, à commencer par l'Eglise, dont de nombreux évêques s'attendent à une attaque frontale.

Il est possible aussi, deuxième hypothèse, que la résistance dure, que la Pologne ne cède pas et que l'armée ne parvienne plus à contenir une vague qui pourrait à la longue saper la cohésion des troupes. Si cela arrivait, ce serait les trois coups de l'intervention soviétique, seul moyen dès lors d'empêcher le régime et ses dirigeants de connaître un sort peu enviable.

Le refus de l'Église

Il serait, enfin, possible que, juste avant un chaos menaçant, la vapeur soit renversée et que soit trouvée avec l'Eglise et M. Walesa une solution politique. Le moins qu'on puisse dire est que chaque heure éloigne un peu plus de cet espoir très théorique. Il est vrai qu'on a placé M. Walesa en résidence surveillée et qu'on a autorisé mardi Mgr Dabrowski à lui rendre une seconde visite. Il est vrai aussi que le pouvoir n'a pas levé la main sur ceux des intellectuels de l'opposition et des experts de Solidarité qui sont les plus proches de l'épiscopat. Mais tout laisse penser qu'on a ainsi seulement voulu ne pas s'attaquer à tous les fronts en même temps ou, au mieux, ne pas interdire totalement toute possibilité de reddition de l'Eglise et du président de Solidarité.

Absolument rien ne laisse voir dans l'attitude du pouvoir la moindre volonté de laisser une place à la politique. Un homme aussi modéré que le professeur Geremek, le principal conseiller politique de M. Walesa, est attaqué par *Trybuna Ludu* avec une haine et une bassesse qui découragent la citation. On dira seulement que les « principales liaisons » de M. Geremek auraient été « les centres révisionnistes-sionistes » et qu'il aurait été le chef de file occulte des « extrémistes » du syndicat.

« Pax », l'un des groupes catholiques représentés au Parlement et donc, à l'origine, pilier du régime, aurait « trahi » en s'engageant en faveur de changements profonds. Il était dans la logique des choses que ses activités soient suspendues. Mais si tous les autres groupes catholiques légaux ont connu le même sort, c'est apparemment qu'on veut faire table rase d'absolument tout ce qui avait fait le particularisme polonais non pas depuis les accords de Gdansk, mais depuis la mise en place même du régime.

Jusqu'à maintenant M. Walesa, qui aurait fait dans la nuit de mercredi à jeudi une tentative d'évasion, résiste à toutes les pressions. Il refuse toute discussion avant la libération des dirigeants du syndicat. Mgr Glemp, quant à lui, refuse aussi toute discussion directe avec le pouvoir tant que M. Walesa n'est pas libéré. La crainte d'une intervention soviétique, d'un retour aux persécutions contre les croyants ou des deux fait cependant vaciller l'Église.

Dans son homélie du dimanche 13 décembre, le primat avait avant tout prêché le calme. Le communiqué, rédigé ensuite mardi par le Conseil de l'épiscopat et qui devait être lu, en principe, dimanche dans les paroisses, est une véritable déclaration de rupture avec le pouvoir. L'Eglise, en trois jours, passe de la désapprobation à la condamnation, de la stupeur à la colère et appelle les fidèles à lutter pour la libération des internés, l'amélioration de leurs conditions de détention et la reprise des activités de Solidarité.

Là-dessus, Mgr Dabrowski fait dire qu'il est souffrant, et tout contact est rompu avec les autorités. Vendredi soir : nouveau changement. On dit que le communiqué de la conférence épiscopale ne devait plus être lu dans les églises dimanche ou qu'il devait être accompagné d'une lettre de Mgr Glemp aux fidèles qui en réduit considérablement le ton : *« Nous nous agenouillons devant Dieu en l'implorant pour qu'il n'y ait pas d'épanchement de sang, car notre patrie n'a jamais mené de guerre civile ni de combats fratricides »*, dit cette lettre. *« Je vous supplie au nom de Dieu, je vous en adjure : ne levez pas l'un sur l'autre une main haineuse, gardez votre calme, ne faites pas tomber notre pays dans de plus grands malheurs. Seul un contrôle de soi, le contrôle de la colère, peut aujourd'hui sauver la nation et l'Eglise qui y mène sa mission. »*

Le nombre minimum de détenus tourne maintenant autour des quatorze mille, et les chiffres de trente à quarante mille très souvent cités sont entièrement plausibles. Le pouvoir se refuse obstinément à présenter la moindre liste officielle de prisonniers et tout autant à donner la moindre indication sur leurs lieux de détention. Il se dit que les intellectuels seraient regroupés à Bialoleka (40 kilomètres de Varsovie), les étudiants à Modlin (30 kilomètres de Varsovie) et les syndicalistes à Ketrzyn, en Mazowie. On sait aussi que de nombreux transferts vers des destinations inconnues ont été faits ces derniers jours, et l'inquiétude est très vive sur le sort véritable qui est réservé à ces femmes et à ces hommes.

Consolidation de la dictature ou développement de la guerre civile ? L'avenir semble sombre.

● *Le parti socialiste italien* s'est dissocié de la déclaration faite au nom de l'Internationale socialiste sur la Pologne par M. Brandt *(le Monde* daté 20-21 décembre), la jugeant *« formelle et incomplète »* et affirmant que M. Brandt *« n'a aucun rôle pour représenter les orientations politiques de l'Internationale s'il n'est pas expressément mandaté au terme de consultations par ses instances représentatives ».*

● *M. Adolfo Perez Esquivel,* prix Nobel de la paix 1980, a exprimé, dimanche 20 décembre, à Buenos-Aires, sa *« réprobation la plus totale du coup de force militaire, qui s'en prend aux conquêtes sociales et syndicales du peuple polonais, réprime son droit à l'autodétermination et persécute les travailleurs ».* — *(A.F.P.)*

● *M. Kissinger* s'est déclaré, dans un entretien accordé au *Point, « consterné par l'absence de protestation, d'indignation au moins morale de la part de l'Occident* (aux événements de Pologne), *à un exception honorable près : celle de la France ».*

● *La Libye* a accusé M. Reagan d' *« intervention dans les affaires intérieures de la Pologne ».* Dans un communiqué diffusé samedi 19 décembre par l'agence officielle Jana, le bureau populaire (ministère) des relations extérieures de Tripoli affirmé : *« En prétextant qu'un régime militaire est au pouvoir en Pologne pour suspendre l'aide économique américaine à ce pays, Reagan vient de confirmer que sa politique à l'égard des peuples est celle du terrorisme et de la contrainte par l'emploi de l'arme de la faim ».* — *(A.F.P.)*

● *Le parti communiste tunisien* a implicitement rejeté sur le syndicat Solidarité la responsabilité de la crise polonaise.

En revanche, la centrale syndicale U.G.T.T. a condamné, dès le lendemain du coup d'Etat militaire, la répression contre les syndicalistes et demandé leur libération immédiate. — *(Corresp.)*

Mgr Poggi a pour mission prioritaire de rétablir le contact entre le Vatican et l'Église polonaise

De notre correspondant

Rome. — L'arrivée à Varsovie, dimanche 20 décembre, de Mgr Poggi, envoyé du Vatican en Pologne, laisse-t-elle entrevoir la possibilité d'une médiation du Saint-Siège dans la crise ? A tout le moins elle permettra de rétablir un contact entre le Vatican et l'Eglise polonaise, dont les relations sont interrompues depuis une semaine. Le fait que les autorités militaires aient autorisé Mgr Poggi à se rendre à Varsovie laisse penser que le général Jaruzelski n'est pas hostile à l'initiative du Saint-Siège. L'envoyé du pape est accompagné dans sa mission par Mgr Janusz Bolonek, de nationalité polonaise, membre du Conseil pour les affaires publiques de l'Eglise.

Collaborateur depuis 1973 du cardinal Casaroli, secrétaire d'Etat au Saint-Siège, Mgr Poggi est une sorte de « nonce itinérant » du Vatican, chargé des rapports avec les pays de l'Est. Il est notamment chef de la délégation permanente du Saint-Siège opur les relations avec la Pologne où il s'est rendu à plusieurs reprises. Avant son départ de Rome, Mgr Poggi a eu un long entretien avec le pape.

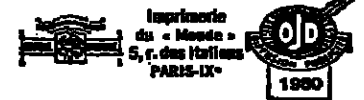
La décision du Vatican d'envoyer une mission en Pologne a été prise dès le retour du cardinal Casaroli des Etats-Unis, où il a eu notamment des entretiens avec le président Reagan. Certes, il s'agit pour le Saint-Siège, comme l'a d'ailleurs déclaré Mgr Casaroli après son voyage aux Etats-Unis, *« d'apporter un soutien à l'action de l'épiscopat polonais. Mais nous devons aussi rétablir les contacts avec cette Eglise, contacts que jusqu'à présent nous n'avons plus ».*

Rétablir des contacts avec l'Eglise polonaise et informer le Saint-Siège de la situation, tels sont les objectifs primordiaux de Mgr Poggi : *« En raison de l'absence de contacts avec l'épiscopat polonais, le Saint-Siège n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, de décider si quelque chose devait être dit ou fait »*, a précisé Mgr Casaroli. En fait, le Vatican attendait depuis plusieurs jours un émissaire de Mgr Glemp, primat de Pologne, qui n'est jamais arrivé à Rome. Mais il s'agit aussi vraisemblablement pour Mgr Poggi d'établir des contacts avec les autorités militaires polonaises, sans doute directement avec le général Jaruzelski.

S'il est encore trop tôt pour dire quelle pourrait être l'action de la diplomatie vaticane dans la crise, la position du Saint-Siège a du moins été définie par Mgr Casaroli : *« Le rôle de l'Eglise est assurément d'inciter à la modération, mais aussi d'affirmer avec clarté certains principes. »* Le Saint-Siège, dit-on dans les milieux proches de l'Eglise à Rome, fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à toute tentative positive, afin, comme l'a rappelé le pape à plusieurs reprises, que *« le sang polonais ne soit pas versé ».* Mercredi dernier, devant un groupe de pèlerins polonais, Jean-Paul II avait ainsi précisé sa pensée : *« Il faut reprendre la voie du renouvellement construite sur le dialogue dans le respect des droits de tout homme et de tout citoyen. Cette voie n'est pas facile pour des raisons évidentes, mais elle n'est pas impossible. La force et l'autorité d'un pouvoir doivent s'exprimer à travers ce dialogue et non dans le recours à la force. »*

PHILIPPE PONS.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

Le film des événements

Samedi 19 décembre

Radio-Varsovie annonce, dans la nuit, que la possibilité d'allonger la semaine de travail à sept jours et la journée à douze heures est envisagée par les autorités militaires. Puis que le procès d'anciens responsables de l'époque de M. Gierek va être avancé.

Dans la matinée, le général Jaruzelski adresse à M. Brejnev, à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, un message de vœux dans lequel il le remercie pour sa « compréhension ».

Radio-Varsovie affirme que le calme règne « dans la majorité des départements » et que « la plupart des entreprises fonctionnent » en dépit du mot d'ordre de grève lancé par Solidarité.

Différentes informations, invérifiables, sont publiées en Occident concernant le sort de M. Walesa. Un quotidien suédois affirme qu'il serait emprisonné à Skolimow, non loin de Varsovie. Un voyageur français arrivant à Vienne assure de son côté que le dirigeant de Solidarité aurait eu une crise cardiaque en apprenant la mort de sept grévistes de la mine Wujek de Katowice, selon les rumeurs qui courent dans les milieux médicaux de la capitale.

Le pape Jean-Paul II envoie en Pologne via Vienne, deux émissaires, dont le nonce apostolique chargé des relations avec ce pays, Mgr Luigi Poggi, apprend-on vers midi.

En début d'après-midi, le quotidien du P.C. tchécoslovaque « Rude Pravo » assure que des ouvriers de l'usine métallurgique e Nowa-Huta menacent de faire sauter ses installations ; même situation dans une mine de la région.

Un communiqué officiel polonais annonce cependant que la situation tend à se normaliser et que l'économie se remet en marche.

A Zurich, le comité de coordination de Solidarité en exil met au point l'activité de ses différents groupes en Occident.

Un bilan officiel des victimes

Radio-Varsovie annonce, en milieu d'après-midi, que le bilan officiel des événements depuis le coup d'Etat est de 7 morts, 404 blessés et 3 500 arrestations. A Bonn, des représentants de Solidarité indiquent que trois camps d'internement ont été installés : dans les environs de Varsovie, de Szczecin et sur la presqu'île de Hela, près de Gdansk.

A Paris, on apprend de sources dignes de foi dans la capitale polonaise que le nombre de morts s'élève désormais à vingt et un.

En fin d'après-midi, Radio-Varsovie annonce que le couvre-feu est réduit de deux heures (de 23 heures à 5 heures du matin) dans la plupart des départements.

Le soir, la B.B.C. indique que quelque deux cents usines ont été en grève dans la journée.

Le secrétariat du comité central du POUP (parti ouvrier unifié polonais) s'est réuni dans la journée, annonce-t-on à Varsovie. C'est la première fois depuis la prise de pouvoir par les militaires qu'une réunion du parti communiste est mentionnée.

Selon un tract parvenu à Paris, M. Walesa aurait lancé un appel à l'aide à la hiérarchie catholique et à des « grèves massives dans la grande industrie ». Le dirigeant syndical serait détenu dans la villa d'un ancien responsable communiste, près de Konstancin.

Radio-Varsovie reconnaît que, selon le témoignage du nouveau gouverneur de la province de Katowice, le général Paszowski, des « points chauds » subsistent dans cette région. En fin de soirée, elle annonce que les chantiers navals de Gdansk et de Gdynia ne reprendront le travail que le 28 décembre.

La B.B.C., citant « des informations persistantes mais non confirmées », indique que des troupes se seraient mutinées dans le sud de la Pologne.

Dimanche 20 décembre

Dans la nuit, la B.B.C. annonce que M. Walesa aurait refusé de paraître à la télévision polonaise au lendemain du coup d'Etat, déclarant qu'il préférait être tué.

En début d'après-midi, l'agence Tass, citant l'agence polonaise PAP, assure que quelque mille trois cents mineurs sont « retenus sous terre » dans la mine de Ziemowit, près de Katowice, à la suite du dynamitage de l'une des sorties par « des instigateurs de Solidarité et des boutefeux de groupuscules contre-révolutionnaires ». Radio-Varsovie, elle, ne parle pas de cette affaire.

La transcription manuscrite d'un appel de M. Walesa aux membres de Solidarité parvient à Oslo. Dans ce texte, le dirigeant syndical leur demande d'« observer des grèves passives » et d'« éviter une effusion de sang ».

L'ambassadeur de Pologne à Washington, M. Romuald Spasowski, demande et obtient l'asile politique aux Etats-Unis.

Quatre lycéens, âgés de quatorze à dix-sept ans, ont été arrêtés à Varsovie. La radio polonaise indique qu'on a trouvé à leur domicile des obus anti-char, notamment, et d'autres munitions et explosifs.

Le secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise, M. Anders Wijkman, de retour de Pologne, assure que l'état sanitaire y est « désastreux ».

Radio-Varsovie confirme que de récents désordres ont eu lieu dans les grandes villes, mais assure que « des membres du parti participent à diverses tâches, notamment la lutte contre ceux qui cherchent à profiter de la situation » aux côtés de la milice et des militaires.

On apprend en fin d'après-midi en Suède, d'un représentant de l'Eglise de Pologne qui cite « une source absolument sûre », qu'une centaine de mineurs auraient été tués dans les mines de Silésie occupées, jeudi. Il estime au total à deux cents le nombre des ouvriers tués par l'armée et la milice depuis une semaine.

Mgr Poggi déclare à son arrivée à Varsovie, selon la radio polonaise : « Inquiet de la situation en Pologne, le Saint Père m'a envoyé ici pour rencontrer la nation et l'épiscopat polonais et lui faire ensuite un rapport afin qu'il se fasse une idée de la situation et qu'il puisse joindre ses prières à celles de la nation polonaise pour espérer que cette situation prenne fin rapidement. »

L'agence PAP affirme qu'un véritable « arsenal », appartenant à Solidarité, a été découvert dans l'après-midi dans un atelier de réparation navale à Szczecin.

Un message de Mgr Glemp

Radio-Varsovie diffuse le message du primat de Pologne, Mgr Glemp, appelant la population à rester calme et à ne pas faire tomber le pays « dans une infortune plus grande encore ». Ce message aurait été lu dimanche en chaire dans toutes les églises polonaises. On ne sait pas si le premier communiqué de l'épiscopat polonais, parvenu au Vatican, et d'une tonalité beaucoup plus dure à l'égard du pouvoir militaire, l'a été aussi, ou si sa lecture a été ajournée.

En fin de soirée, on apprend que M. Andrej Kolodziej, président du comité de grève du chantier naval Commune de Paris, et qui avait été arrêté le 19 octobre dernier alors qu'il tentait de franchir la frontière avec la Tchécoslovaquie, sera jugé dans ce pays. Le gouvernement de Prague fait d'autre part libérer les dissidents arrêtés au début de la semaine, à l'exception de M. Vaclav Maly, porte-parole de la Charte 77, mais les avertit qu'aucune action de solidarité à l'égard des personnes emprisonnées en Pologne ne sera tolérée.

Radio-Varsovie annonce la défection de l'ambassadeur de Pologne à Washington, en l'attribuant à des dépressions périodiques dont souffrirait le diplomate, et qui lui auraient valu d'être récemment rappelé à Varsovie. Peu avant, M. Spasowski avait annoncé à Washington que sa décision de demander l'asile politique aux Etats-Unis était « l'expression de sa solidarité » avec M. Walesa, dont il avait confirmé l'arrestation.

A L'ÉTRANGER

L'ambassadeur de Pologne à Washington a demandé et obtenu l'asile politique

L'ambassadeur de Pologne aux Etats-Unis, M. Romuald Spasowski, a demandé dimanche et obtenu l'asile politique dans ce pays. Cependant, les autorités américaines restent assez vagues sur les sanctions éventuelles à prendre contre l'U.R.S.S., dont le rôle, dans la répression actuelle en Pologne, est pourtant de plus en plus nettement affirmé à Washington.

De notre correspondant

Washington. — C'est un homme en deuil — costume noir, cravate noire — qui a pénétré au département d'Etat dimanche 20 décembre dans l'après-midi pour lire aux journalistes un texte raturé écrit de sa main. Aucune hésitation dans la voix. M. Romuald Spasowski avait la sérénité d'un rebelle qui a tout pesé. Son épouse se tenait à ses côtés, impassible, les deux mains nouées comme pour une prière. La nouvelle avait été révélée quelques heures plus tôt par M. Alexander Haig, qui participait à une émission de télévision : « *L'ambassadeur de Pologne a demandé hier l'asile aux Etats-Unis, pour lui-même, pour sa femme, pour sa fille et son gendre*, déclarait le secrétaire d'Etat. *Le président* (Reagan) *a personnellement ordonné au gouvernement d'agir avec promptitude pour leur fournir asile et protection.* » Selon l'habitude, le diplomate et son épouse ont été logés en un lieu secret. Et c'est sous l'escorte de plusieurs agents du F.B.I. qu'ils sont arrivés au département d'Etat.

M. Spasowski s'est présenté à la presse comme le responsable le plus élevé du corps diplomatique polonais. Il était, en effet, le numéro deux du ministère des affaires étrangères à Varsovie, avant de rejoindre son poste à Washington en avril 1978. Auparavant, cet intellectuel de soixante et un ans avait occupé les fonctions d'attaché militaire en République fédérale allemande, de consul à Düsseldorf, d'ambassadeur en Argentine, une première fois aux Etats-Unis (1955-1961), puis au Vietnam.

Dans les milieux diplomatiques de Washington, M. Spasowski passait pour un modéré. Son épouse est profondément catholique. Lui-même ne cachait pas ses sympathies pour le mouvement Solidarité, et c'est sans doute la raison pour laquelle il aurait été invité, le mois dernier, à regagner prochainement Varsovie. Depuis plusieurs jours, M. Spasowski se distinguait par ses déclarations très pessimistes sur la situation en Pologne.

« Un règne de terreur sans précédent »

Les précautions diplomatiques n'étaient plus de mise dimanche après-midi. Parlant d'« *un règne de terreur sans précédent* », l'ambassadeur a dénoncé l'introduction de la peine de mort en Pologne pour ceux qui ne vont pas travailler, la présence de « *milliers* » de personnes en prison ou dans des camps, sans chauffage ni nourriture suffisante. Il a aussi fait état d'informations selon lesquelles certains de ces prisonniers ont été « *transportés dans les camps de pays voisins* ».

L'U.R.S.S. ne devait pas être citée une seule fois au cours de ces dix minutes d'intervention. Mais l'allusion était claire : « *Ce coup d'arrêt soigneusement orchestré et dirigé n'est pas une affaire intérieure polonaise. C'est la plus flagrante et brutale violation des droits de l'homme...* »

L'ambassadeur a rendu hommage à M. Lech Walesa, « *le leader le plus aimé de Solidarité* ». C'est en apprenant son « *arrestation* » qu'il aurait décidé de demander l'asile politique aux Etats-Unis. « *Ce que je fais maintenant*, a expliqué le diplomate, *est l'expression de ma solidarité avec lui.* » L'Eglise a eu droit également à un coup de chapeau, elle qui « *représente une grande force morale, l'âme de la nation polonaise* ».

M. Spasowski affirme qu'il « *ne peut être silencieux* », ni s'associer plus longtemps avec les autorités responsables « *de cette brutalité et de cette inhumanité* ». Il souhaite qu'une solution pacifique soit trouvée, grâce à des conversations entre l'Eglise, Solidarité et les autorités politiques. Cela ne l'empêche pas de s'exprimer comme un résistant : « *Un nouveau chapitre de la lutte de la Pologne pour l'indépendance et la dignité humaine s'est ouvert il y a une semaine. Nous ne renoncerons jamais.* » Dans cet esprit, il a lancé un appel aux autres diplomates polonais : « *Faites ce que vous dicte votre conscience pour aider vos frères et vos sœurs en Pologne.* »

Les autorités américaines ont soigneusement évité de crier victoire ou de laisser croire qu'elles patronnaient la défection de M. Spasowski. Aucune déclaration, aucune note biographique de l'intéressé n'était disponible dimanche au département d'Etat. Qu'un ambassadeur de Pologne demande l'asile politique et salue solennellement l'attachement des Américains à la liberté se passait de commentaire. D'autant que, le même jour, Mme Lisa Alexeieva, épouse du beau-fils de Sakharov, arrivait à l'aéroport de Boston après avoir enfin obtenu de quitter l'Union soviétique, grâce à la grève de la faim de ses beaux-parents.

Une marge de manœuvre étroite

Invité à commenter le geste de l'ambassadeur, M. Edwin Meese, principal conseiller de la Maison Blanche, s'est contenté de dire que cette défection « *indique le sérieux des problèmes intérieurs polonais* ». Il a précisé que le président Reagan n'envisageait pas actuellement de rencontrer M. Spasowski. Interrogé, pour sa part, sur le rôle de l'U.R.S.S., le secrétaire d'Etat a déclaré : « *La coopération et le soutien soviétiques aux activités actuelles en Pologne ne font pas de doute. L'Union soviétique doit être tenue pour responsable, comme les autorités polonaises, des excès de la situation.* »

Quant aux sanctions éventuelles, M. Haig se montre toujours aussi vague. Il a fait état dimanche d'atouts politiques, économiques et même militaires (« *Security related assets* ») dont disposent les Etats-Unis. Il n'a pas voulu dire lesquels. Officiellement, c'est dans un but tactique que Washington garde le secret. Chacun sait cependant que sa marge de manœuvre est étroite et qu'un accord avec les alliés s'avère difficile.

Une délégation américaine, dirigée par M. Lawrence Eagleburger, adjoint du secrétaire d'Etat, est partie dimanche pour l'Europe. Elle a pour but d'accorder un peu les violons des alliés occidentaux. A Washington, on a enregistré avec intérêt la position de M. Berlinguer et on s'est félicité de celle de M. Mitterrand. Mais la prudence du chancelier Schmidt préoccupe les Américains et les laisse sceptiques sur l'efficacité d'éventuelles sanctions économiques.

ROBERT SOLÉ.

La mort de Tadeusz Mazowiecki

L'Agence France-presse a annoncé, samedi 19 décembre, que, d'après des informations recueillies de source sûre à Varsovie et aussi à Paris, Tadeusz Mazowiecki était décédé. Celui-ci, rédacteur en chef de l'hebdomadaire de Solidarité, avait été interné lors de la proclamation de l'état de guerre.

Une vie imprégnée par des convictions

Ouvriers, intellectuels, ils ont lutté ensemble, et c'est ensemble qu'ils meurent. Dans les mines, dans les rues des villes, dans les camps de concentration du général Jaruzelski.

C'est dans un tel camp que vient de mourir Tadeusz Mazowiecki, qui a été, avec l'historien Bronislaw Geremek, lui aussi menacé, un des principaux conseillers de Lech Walesa. Arrivés dans les chantiers navals de Gdansk en ces jours d'août 1980 ensoleillés par l'espoir, ils y sont restés, avec d'autres intellectuels, pour aider les comités de grève à négocier les accords. On retrouve ensuite Mazowiecki dans tous les moments critiques de la vie du syndicat Solidarité. Depuis avril dernier, il dirigeait l'hebdomadaire du même *nom*.

Né en 1927, Mazowiecki, juriste de formation, mais journaliste et écrivain de tempérament, adhère vers 1956 au groupe Znak, composé d'intellectuels catholiques qui essaient avec un certain succès de conquérir une position autonome par rapport au pouvoir communiste. Depuis 1957, et pendant vingt-quatre ans, il a dirigé la revue mensuelle *Wiez (Lien)*, qui se situe dans la mouvance d'Emmanuel Mounier, et reste en rapports amicaux avec *Esprit*. En 1961, il devient député du groupe Znak à la Diète et, le 11 mars 1968, il signe avec les autres membres de ce groupe la protestation historique contre les matraquages des étudiants et les pogroms des intellectuels. Ce sera le sommet et la fin de sa carrière officielle. Il essaiera encore, mais vainement, en décembre 1970, de susciter la création d'une commission extraordinaire de la Diète pour enquêter sur les massacres des ouvriers dans les villes du littoral de la Baltique.

Partisan convaincu des syndicats libres, il s'engage de plus en plus dans des activités contestataires, cependant que sa revue s'ouvre à part ailleurs. A partir de 1978, il fait divers auteurs qu'on ne tolère nulle partie du conseil des programmes de la société des cours scientifiques (l'« université volante »), dont les membres, en majorité, peuplent aujourd'hui les camps de concentration.

Il définit la ligne politique en novembre 1977 dans un admirable discours où, après avoir évoqué un compromis entre gouvernants et gouvernés, il précise sa pensée en ces termes : « *Il s'agit d'un compromis et non pas d'une soumission de la pensée et des comportements. Mais nous savons qu'il faut gagner ce compromis. Seule la société qui, dans la protestation et dans la construction de l'infrastructure sociale, manifeste sa capacité d'autodéfense, qui conserve en elle-même la capacité d'être un sujet, peut sauver et gagner quelque chose. C'est avant tout sur nous-mêmes que nous devons compter. Ce qui est décisif, c'est la société polonaise telle qu'elle est aujourd'hui, telle qu'elle sera demain.* » (« Protester et éduquer », *Esprit*, n° 7-8, 1978, page 83.)

C'est dans cet esprit qu'il a agi jusqu'à la fin, bien qu'il fût de plus en plus conscient qu'il avait des adversaires prêts à tout pour ne pas avoir à céder fût-ce une parcelle de leur pouvoir totalitaire.

***

Tadeusz a été l'un de ces hommes très rares qui n'ont pas besoin d'afficher leurs convictions, car ils y adhèrent au point de les manifester par l'acte. Il a témoigné par sa vie entière de la richesse spirituelle du christianisme et de son attachement aux droits de l'homme et de la classe ouvrière.

Il laisse trois fils, déjà orphelins de leur mère, dont le dernier a douze ans et dont nous sommes sans nouvelles. Et nombre d'amis à qui il manquera toujours.

Son souvenir restera dans l'histoire de la Pologne..

CHRISTOPHE POMIAN.

SELON UN VOYAGEUR ARRIVÉ EN SUÈDE

Les affrontements entre policiers et ouvriers ont fait plus de deux cents morts

De notre correspondant

Stockholm. — « *Dites bien que les affrontements de ces derniers jours entre policiers et ouvriers ont fait au total plus de deux cents morts et non sept comme le prétendent les autorités.* » Cette information a été donnée le dimanche 20 décembre par un reporter de la radio suédoise qui la tenait lui-même d'un passager du ferry-boat *Wawel*, qui continue à assurer une liaison entre Ystad et Swinouscjie en Baltique. Le voyageur citait des représentants de l'Eglise catholique polonaise et de Solidarité.

La plupart des bateaux continuent à faire la navette à peu près normalement, mais sur la ligne Helsinki-Nynäshamn (près de Stockholm)-Gdansk, les autorités polonaises ont subitement renforcé les contrôles. Samedi, seuls les ressortissants polonais munis du passeport national bleu étaient admis à bord ; d'autres, en possession du « passeport consulaire » (une sorte de laisser-passer pour les personnes qui travaillent régulièrement à l'étranger), ont été refoulés. Etonnés, car c'est la première fois que cela se produisait, ils se sont vu répondre poliment par le capitaine du *Silesia* : « *Si je vous laisse monter, je risque entre deux ans de prison et la peine de mort.* » Les autorités soupçonnent peut-être ces « frontaliers » de servir d'agents de liaison.

De retour de Pologne, dimanche, M. Anders Wijkman, secrétaire général de la Croix-Rouge suédoise, a déclaré que la situation était catastrophique : « *Il est impossible de découvrir l'ampleur des besoins ; la pénurie des denrées alimentaires, de médicaments et de produits nécessaires à l'hygiène dans les hôpitaux affaiblit physiquement toute la nation polonaise. Les risque d'épidémie s'accroissent de jour en jour. Il fait —20° dehors et quelques degrés au-dessus de 0 seulement dans de nombreux logements. En raison du manque de charbon, les Polonais font brûler des branches d'arbres et des journaux pour se chauffer. Nous avons pu constater sur place que l'aide de la Croix-Rouge parvenait aux personnes dans le besoin. La section polonaise reçoit les autorisations et le carburant nécessaire pour assurer ses transports.* »

La Croix-Rouge suédoise va maintenant aider en premier lieu les mères des soixante mille enfants qui naissent chaque mois en Pologne, en leur fournissant des paquets de lait en poudre, de vitamines et de produits hygiéniques.

L'ancien commandant en chef de l'armée de terre suédoise, le général Carl-Eric Almgren, avait, le 16 décembre, à la télévision, dressé le portrait suivant du général Jaruzelski : « *Je l'ai connu dans les années 60 ; c'est un homme très cultivé, dont les qualités militaires sont indiscutables. Il possède les trois qualités d'un leader : un cœur généreux, une tête froide et des mains propres. Il est polonais avant d'être communiste. Je pense personnellement qu'il est intervenu pour sauver la nation de quelque chose de pire.* » Ces déclarations, sans doute imprudentes, ont été abondamment reprises par Radio-Varsovie le 20 décembre, et le général suédois en retraite, légèrement embarrassé, a maintenant précisé que son appréciation « *datait de la fin des années 60...* ».

D'autre part, à l'appel de l'épiscopat, on a prié dimanche pour le peuple polonais dans la plupart des églises suédoises. On apprend alors qu'à compter de ce lundi 21 décembre les Suédois se trouvant en Pologne — une centaine à peu près — devront quitter le pays dans les plus brefs délais. La prolongation des autorisations de séjour ne sera accordée que dans des cas exceptionnels pour les diplomates et les personnes assurant les opérations humanitaires.

ALAIN DEBOVE.

Les protestations restent limitées en Allemagne fédérale

De notre correspondant

Bonn. — « *Protestation en la* ». Tel était le titre de l'éditorial publié samedi 19 décembre par la *Frankfurter Rundschau*. Il est vrai que le « *la* » sert à accorder les instruments de l'orchestre... Mais le quotidien d'inspiration libérale publié à Francfort voulait mieux mettre l'accent sur le fait que les protestations contre le régime militaire en Pologne restent relativement modérées en R.F.A. Certes, les Allemands de l'Ouest ont été profondément choqués par la proclamation de l'« état de guerre ». Comme dans d'autres pays, beaucoup d'entre eux sont touchés, avant tout, par les épreuves que le peuple polonais doit affronter au sein d'un hiver qui s'annonce particulièrement rude. L'assistance alimentaire et médicale s'est d'ailleurs développée d'une façon qui montre que les Allemands n'oublient pas les responsabilités que l'histoire leur impose.

Il n'en reste pas moins que les protestations contre le coup de force militaire à Varsovie restent jusqu'ici assez limitées. L'attitude de la très puissante fédération des syndicats (D.G.B.) est révélatrice à cet égard. Sans doute a-t-elle jusqu'ici accordé une aide précieuse, quoique très discrète, à Solidarité. Aujourd'hui, ses responsables indiquent que cette assistance sera poursuivie « *avec mesure et sans aucune publicité* ». Il s'agirait avant tout d'éviter que des démonstrations de solidarité de la part d'organisations occidentales n'entraînent une « *aggravation* » en Pologne. Les manifestations organisées par quelques responsables syndicaux dans diverses villes allemandes n'ont d'ailleurs rassemblé que quelques centaines de personnes, sauf à Berlin-Ouest. Cette attitude amène la *Frankfurter Rundschau* à écrire : « Mette en garde *contre des activités erronées et contre la publicité ? Ce sont là des propos surprenants dans la bouche d'un syndicaliste lorsqu'il s'agit de l'écrasement des droits et des libertés de collègues étrangers.* »

Les partis représentés au Bundestag font preuve d'un peu plus de résolution. Ils ont approuvé, vendredi 18 8décembre, une motion demandant à la fois la fin de l'état de guerre en Pologne, la libération des syndicalistes et des intellectuels emprisonnés, ainsi que la reprise du dialogue avec « *les forces patriotiques de la Pologne* ». Le Bundestag, tout en souhaitant que l'aide humanitaire au peuple polonais soit poursuivie, a invité le gouvernement à suspendre l'assistance économique à l'Etat polonais. Cette formule quelque peu équivoque est interprétée par le gouvernement lui-même d'une façon très restrictive.

C'est bien entendu dans le camp chrétien-démocrate que l'on dénonce surtout « *le silence des intellectuels* », toujours prêts d'habitude à signer des manifestes ou à manifester contre les dictatures militaires. Là encore, la *Frankfurter Rundschau*, qui n'est pas suspecte d'avoir jamais témoigné la moindre sympathie pour des régimes autoritaires, dénonce la « *double morale* » de ceux qui mobilisent cent mille manifestants contre la construction d'une nouvelle piste à l'aéroport de Francfort, mais qui ne protestent pas contre « *la terreur exercée par les généraux polonais* ». Seuls les écrivains Siegfried Lenz, Sarah Kirsh et Heinrich Böll ont adressé un message de sympathie au peuple polonais.

L'attitude de ces « protestataires professionnels », comme dit M. Kohl, président de la C.D.U., est mise en évidence ce lundi 21 décembre par un commentaire surprenant de *Der Spiegel*. Pour l'éditorialiste du grand hebdomadaire, Solidarité n'a pas suivi une voie « raisonnable » et que M. Walesa a un peu trop écouté sa propre voix de « *tribun populaire* ». Face à cette attitude, le parti communiste polonais a, ajoute *Der Spiegel*, « *gardé le silence jusqu'au bout, et peut-être même trop longtemps* ».

De telles réactions ne sont certes pas la règle. Dans son ensemble, la population ouest-allemande éprouve une profonde sympathie pour les aspirations du peuple polonais. Mais chez les resonsables politiques, on perçoit une sorte de « lâche soulagement » et l'on en revient peu à peu, au-delà des protestations verbales, à la thèse déjà tacitement adoptée après l'Afghanistan selon laquelle la détente — comme la liberté — est divisible.

JEAN WETZ.

EN POLOG[NE]

Pologne a Washing[ton] ... tenu l'asile politique

protestat[ions] ... en Allemagne fédérale

ET SES RÉPERCUSSIONS

EN FRANCE

M. Mitterrand : plus que jamais il convient d'allier détermination et sang-froid

La controverse se poursuit, au sein de la gauche, sur l'appréciation de la situation en Pologne et les formes que devraient prendre, en France, les manifestations de solidarité. A l'occasion du meeting organisé samedi soir 19 décembre, à la porte de Versailles, les porte-parole du P.S., du M.R.G., du P.S.U., de la C.F.D.T. et de la FEN ont souhaité que le P.C.F. et la C.G.T. modifient leur attitude pour participer à un front de protestation unitaire.

Leurs appels, toutefois, n'ont pas été entendus, et M. Marchais a réaffirmé, dimanche, la nécessité de « tout faire pour éviter le pire », *tandis que M. Leroy assimilait les positions des leaders de la C.F.D.T. et de F.O. à des* « positions d'aventuriers ». *A preuve de cette nécessité de prudence,* l'Humanité *souligne, lundi 21 décembre, en première page, que, selon les agences de presse occidentales,* « les Polonais n'ont pas fait grève samedi ».

Dans un interview publiée lundi par Ouest-France, *M. François Mitterrand déclare, pour sa part, à propos des réactions de l'opposition :*

« Laissons de côté ceux qui n'ont pour idée fixe que d'exploiter le drame de la Pologne à des fins de politique intérieure française. Quant au reproche de ne pas en faire davantage, les Français y répondront d'eux-mêmes en approuvant, j'en suis sûr, la façon dont le gouvernement conduit les affaires du pays au moment où, plus que jamais, il convient d'allier, dans l'intérêt de tous, et d'abord des Polonais, détermination et sang-froid. » *Le président de la République ajoute qu'il n'y a pas lieu de recourir à un blocus alimentaire de la Pologne* « jusqu'à nouvel ordre ». « Ceux qui ont faim ne sont pas les gens du gouvernement », *dit-il.*

De son côté, M. Pierre Mauroy, qui était dimanche après-midi à Saint-Omer (Pas-de-Calais), a affirmé : « Nous sommes de façon inconditionnelle auprès de ceux qui mènent le combat pour la liberté. » *Le premier ministre se propose de faire, dans le courant de la semaine, vraisemblablement, mercredi 23 décembre, une nouvelle déclaration sur les événements de Pologne.*

LE MEETING DE LA PORTE DE VERSAILLES

« Nous sommes tous des Polonais »

Samedi 19 décembre, en fin d'après-midi, dans un hangar austère et glacial du parc des expositions de la porte de Versailles, à Paris : la rage au cœur, ils sont venus à plus de huit mille pour crier leur solidarité avec le peuple polonais et demander au gouvernement de parler haut et clair au nom des droits de l'homme. Militants socialistes de la fédération du Nord, de Seine-Saint-Denis, du Val-d'Oise ,des sections de Sarcelles, Vanves, Chilly-Mazarin, Châtenay-Malabry, des treizième et dix-neuvième arrondissements de Paris, identifiables à leurs banderoles, syndicalistes, enseignants, étudiants, employés, ouvriers, rassemblés à l'appel du P.S., du M.R.G., du P.S.U., de la C.F.D.T. et de la FEN, rejoints par les militants de la Ligue communiste révolutionnaire et des Comités communistes pour l'autogestion La rage au cœur, mais aussi une lourde amertume en raison de l'absence des camarades communistes et cégétistes.

Auprès des principaux organisateurs du meeting, trois membres du syndicat Solidarité, MM. Zbigniew Kowalewski, Andrejz Seweryn, Alexandre Smolar, désormais condamnés à l'exil, ont pris place à la tribune drapée de bleu-blanc-rouge et surmontée d'une longue inscription rouge sur fond blanc : « *Avec le peuple polonais* ». On aperçoit aussi, à cette tribune, de nombreux artistes, notamment Robert Lamoureux, Daniel Gélin, Didier Maroani, Nicole Rieu, Anna Prucnal et Paco Ibanez, qui vient de clamer le sentiment général : « *Nous sommes tous des Polonais !* ». On passe un disque : la *Polonaise numéro un*, de Chopin.

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale, prend la parole le premier : « *Nous sommes là pour le droit de la Pologne à disposer d'elle-même. Il ne peut pas y avoir de socialisme sans la liberté. La Pologne doit savoir qu'elle n'est pas seule. Nous sommes là pour l'aider moralement et matériellement, pour demander à l'opinion mondiale et aux gouvernants la liberté intérieure et extérieure de la Pologne.* »

« Camarades de la C.G.T. »

« *Nous sommes là, bouleversés par l'horreur de la répression qui s'abat sur nos frères,* ajoute M. Edmond Maire. *La tragédie polonaise n'est une affaire intérieure que pour ceux qui placent la raison d'Etat avant les droits de l'homme. Nous ne nous y résoudrons jamais. Quant au prétendu nationalisme qui aurait conduit Jaruzelski à décréter la guerre contre son peuple, c'est un bien pâle artifice. Et quand on entend dire :* « La dictature nationaliste a évité le pire ? », *nous répondons : pour qui le pire a-t-il été évité ? Pas pour le peuple, mais bien pour l'U.R.S.S. En fait, tout a été fomenté, planifié par l'empire soviétique pour sauvegarder sa domination sur sa colonie polonaise.* » Le secrétaire général de la C.F.D.T. s'adresse alors aux absents : « *Camarades de la C.G.T., vous qui étiez à nos côtés pour soutenir le droit à l'indépendance du peuple algérien, pour dénoncer l'impérialisme américain au Vietnam, pour condamner la dictature sanglante de Pinochet, il n'est pas possible que vous soyez absents de ce combat les jours prochains. Reprenez sans tarder toute votre place dans le combat pour la liberté.* » Ovationné, il fait applaudir longuement la présence, au premier rang de l'assistance, de trois des fondateurs du comité de coordination C.G.T. pour Solidarité, en désaccord ouvert depuis une semaine, avec la direction de leur centrale syndicale, MM. Gérard Gaumé, membre du bureau confédéral, Jean-Louis Moynot et Pierre Feuilly, membres de la commission exécutive, qui ont adressé un message de soutien aux organisateurs du rassemblement.

Le secrétaire général de la FEN, M. Jacques Pommatau, qui intervient ensuite, apprend à ses dépens que la gauche non communiste ne tolère pas qu'on prête la moindre « excuse » aux militaires de Varsovie. Il provoque des réactions diverses dans l'auditoire quand il déclare : « *Le pouvoir n'a pas été renversé, ce n'est donc pas formellement un coup d'Etat. Mais c'est bien parce que ce pouvoir a pris conscience que sa compétence et sa légitimité étaient contestées qu'il a enclenché l'épreuve de force.* » Il se fait applaudir, en revanche, quand, dénonçant la répression en cours, il souligne : « *Se taire, c'est renoncer, c'est être complice.*

« Soyons prudents »

Le suivant est l'un des héros de la soirée : Andrejz Seweryn, l'un des protagonistes de *l'Homme de fer*, le film d'Andrejz Wajda sur Lech Walesa et ses compagnons. Au nom de Solidarité, il appelle avec fougue les Français à soutenir la « résistance » polonaise en prenant comme relais les paroisses de son pays, « *seuls lieux d'expression encore libres en Pologne* ». Il regrette que « *certains observateurs occidentaux* » aient « *prétendu qu'une parenthèse militaire ramènerait de l'ordre en Pologne et serait un rempart contre l'intervention soviétique. A l'image de Lech Walesa, qui n'a pas plié, nous résistons !* » hurle-t-il, sous les acclamations. M. Mermaz l'embrasse, puis fait état de nombreux télégrammes de soutien, avant d'inviter à une minute de silence en hommage à Tadeus Mazowiecki, rédacteur en chef de *Solidarnosc*, dont on vient d'apprendre la mort en prison. « *Libérez Solidarité !* » scande la foule.

Au nom du P.S.U., M. Bernard Ravenel, membre du bureau politique, souligne notamment que « *la meilleure façon de faire pression sur Moscou et les pays de l'Est est de relier les pressions européennes à un mouvement d'indépendance de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis* ».

M. Roger-Gérard Schwartzenberg, lui évoque, pour les contester, les premières réactions de M. Claude Cheysson, suscitant les sifflets de l'assistance à l'adresse du ministre des relations extérieures. Lui aussi regrette la non-participation du P.C.F. et de la C.G.T. *Que sont les amis devenus ?* » Le président du M.R.G. souhaite que la France se batte « *en première ligne, pour le rétablissement des libertés en Pologne* ».

En première ligne ? Intervenant le dernier, M. Lionel Jospin demande à « *tous ceux qui parlent* » de mesurer ce qu'ils disent : « *Ce n'est pas nous qui sommes devant les tanks, encerclés par la milice, qui faisons la queue devant les boutiques dans la neige. Soyons prudents. Ne parlons pas à la place des autres, ayons le scrupule et la dignité des mots. Les travailleurs polonais n'ont pas besoin de nos conseils pour déjà résister* », souligne le premier secrétaire du P.S. Il faut « *protester et agir, multiplier les initiatives* », certes, mais en ayant bien conscience que la mobilisation des militants et de l'opinion publique devra être « *tenace et obstinée, car en Pologne, le face-à-face entre le peuple et l'armée peut durer.* » .

Au pied de la tribune, un jeune Norvégien d'origine polonaise, Yasha, trente-deux ans, qui était à Cracovie lors du coup d'Etat, va de délégation en délégation pour nouer des contacts préparatoires à des manifestations concrètes de solidarité : « *Le système soviétique n'a peur que des actes*, dit-il, *pas des paroles.* »

A. R.

● M. ROLAND LEROY, directeur de *l'Humanité*, dénonce, dans un éditorial de *l'Humanité Dimanche* du 20 décembre, les « *positions d'aventuriers* » qui se traduisent par « *l'excitation et l'appel à la grève* ». Critiquant l'attitude de la C.F.D.T. et de F.O., il écrit notamment : « *Bergeron découvre brusquement les vertus de la grève. Son appel est aussitôt largement relayé par le* FIGARO, *et le C.N.P.F. se prépare à favoriser la grève. Cela devrait suffire à inciter les travailleurs à la méfiance.* »

● LE CONSEIL NATIONAL DU MOUVEMENT DES DEMOCRATES, que préside M. Michel Jobert, ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, a adopté, dimanche 20 décembre, une déclaration indiquant notamment : « *Nul n'a le droit d'utiliser le drame polonais et d'y rechercher, par d'hypocrites querelles ou des prudences calculées, un dérisoire bénéfice de politique intérieure. (...) Le Mouvement des démocrates, qui a constamment dénoncé le caractère fallacieux de l'acte d'Helsinki signé en 1975, appelle tous les courants politiques à proposer la riposte concrète et efficace que constitue la mise en cause de la conférence de Madrid sur la coopération et la sécurité en Europe et, au-delà, la dénonciation de l'accord d'Helsinki dont elle est issue.* »

● LES TROIS DEPUTES U.D.F. DE HAUTE-SAVOIE, MM. Jean Brocard, Yves Sautier et Claude Birraux, ainsi que les fédérations départementales du R.P.R., du P.R. et du C.D.S., ont appelé, dimanche 20 décembre, la population à manifester « *par tous les moyens* » contre la venue, mardi 22 décembre, dans le département, de M. Charles Fiterman ministre d'Etat, ministre des transports, qui doit venir inaugurer le viaduc des Egratz, à l'occasion d'une visite dans la vallée de Chamonix.

● LE VOYAGE QU'UNE DELEGATION DU P.C.F., conduite par M. Georges Marchais, devait faire à Cuba et au Nicaragua à partir du 22 décembre, a été reporté à une date ultérieure, « *en raison des événements actuels en Pologne* », indique-t-on au siège du parti communiste.

M. MARCHAIS : « Il faut déceler la meilleure issue possible. »

Dans une déclaration faite dimanche 20 décembre, M. Georges Marchais a notamment affirmé : « *Mais où veulent donc aller tous ceux qui poussent la Pologne vers l'aventure ou la guerre civile ? (...) Dès dimanche dernier, nous avons exprimé notre émotion devant l'état d'exception. Depuis, il y a eu des arrestations, des internements, des blessés et des morts. Comment les communistes français, qui ont payé si cher chaque liberté défendue ou conquise, pourraient-ils ne pas vivre douloureusement cette situation du peuple polonais ami ?*

» *Mais, comme toujours, il faut faire face à l'événement. Il faut déceler la meilleure issue possible, celle qui correspond aux intérêts des travailleurs, du peuple et de la nation.*

» *C'est ce que nous avons fait. Prenant en compte les lourdes fautes du passé, les difficultés et les surenchères du présent, nous avons dit : il faut tout faire pour éviter le pire — la guerre civile, l'intervention extérieure : il faut tout faire pour que soient poursuivies les réformes indispensables afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux, démocratiques sur la base de l'entente des forces nationales.* »

La solidarité dans la prière

Parmi les réactions que continue de provoquer la situation en Pologne, celles des chrétiens français ont été nombreuses pendant le week-end. « Il faut prier pour la Pologne, a déclaré le cardinal Etchegaray, archevêque de Marseille, non pas égoïstement parce que notre propre liberté dépend de celle de la Pologne, mais parce que la liberté de la Pologne dépend de la nôtre. » Le nouvel archevêque de Lyon, Mgr Albert Decourtray, a lui aussi évoqué « l'étouffement des libertés politiques et syndicales en Pologne », lors de la cérémonie de son intronisation, alors que l'hebdomadaire protestant « Réforme » écrit, sous la plume du pasteur André Dumas, que « la prise du pouvoir par l'armée en Pologne est un énorme échec pour le parti communiste, devenu si impopulaire qu'il se montre incapable de diriger la *société* ».

Enfin, le président de la conférence épiscopale, Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié, et l'archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger, ont longuement commenté la crise polonaise, le premier à l'émission de R.T.L.-« le Monde », « Le grand jury », le deuxième au « Club de la presse » d'Europe 1.

A R.T.L.-« le Monde »

Mgr VILNET : « Ne pas se contenter de paroles. »

Invité de l'émission R.T.L.-*le Monde* « Le grand jury » le dimanche 20 décembre, Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié (Vosges) et président de la conférence épiscopale française a répondu à des questions sur, la situation en Pologne.

Il a expliqué la phrase du récent communiqué de l'épiscopat français « *la prière est aussi une façon d'agir : elle est un cri* » de la manière suivante :

« *En lançant un appel à la prière, qui est aussi une forme d'action, je n'ai pas voulu exclure toute autre forme d'action.*

A propos d'un éventuel voyage du pape à Varsovie, Mgr Vilnet a reconnu qu'un tel geste « *aurait effectivement un impact extraordinaire* ».

« *Le pape peut-il faire un tel voyage ?* s'est demandé l'évêque de Saint-Dié. *Lui seul le sait. Le désire-t-il ? Il est vraisemblable qu'il serait prêt à courir au cœur de ce qui reste toujours son peuple, sa nation. Une telle démarche manifesterait, non pas tellement la puissance morale de la papauté, mais, par un geste que j'appellerai prophétique, la volonté de ne pas simplement se contenter de paroles, qui ont leur forme d'efficacité, de prière aussi, qui a sa forme d'efficacité, mais la volonté de se jeter au cœur même d'une mêlée, celle de ceux qui souffrent.* »

A Europe 1

Mgr LUSTIGER : « Sauver le peuple qui risque de se faire tuer pour rien. »

Interrogé le même jour au « Club de la presse » d'Europe 1 sur la responsabilité attribuée à l'Eglise dans la crise actuelle par M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du parti communiste français, Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a répondu : « *Je trouve assez savoureux que M. Juquin veuille rendre les évêques français responsables du sang qui coule en Pologne (...). Ce que veulent les évêques polonais, — qui représentent la conscience de la nation alors que l'Etat fait défaut, comme ils l'ont représenté tout au long de l'histoire — c'est sauver le peuple pour que le peuple puisse se sauver. Il faut donc empêcher la rage suicidaire de gens qui risquent de se faire tuer pour rien. Cela ne signifie pas ne pas lutter. En même temps qu'ils disaient cela, ils protestaient contre les atteintes au droit.* »

M. JUQUIN demande aux évêques de mesurer leurs propos.

Interrogé au micro d'Europe 1 sur les réactions de l'Eglise en France, M. Pierre Juquin, membre du bureau politique du P.C.F., a souhaité, dimanche 20 décembre, que les évêques mesurent leurs propos. « *Les évêques français ont su, à plusieurs reprises, ces dernières années, trouver des mots fraternels à l'égard du monde du travail, mais dans les circonstances dramatiques que traverse la Pologne, chacune de leurs paroles va compter,* a-t-il déclaré. *Ou bien elle aidera à ce que le sang ne coule pas, ni celui des Polonais ni celui d'autres peuples, car la paix est en jeu, ou bien elle pèsera dans l'autre sens, mais je n'ose l'envisager.* »

● *La conférence des bâtonniers* appelle, dans un communiqué, « *tous les avocats de France à exprimer leur totale solidarité aux avocats de Pologne afin que ces derniers puissent assurer librement leur difficile mission au service de la justice et des libertés* ». « *Compte tenu du rôle éminent joué par de nombreux avocats polonais dans la défense des libertés,* déclare le communiqué, *il est à craindre que certains soient exposés à la répression. Il est certain par ailleurs que les droits de la défense ne sont plus respectés et que les personnes arrêtées ne sont plus utilement défendues. Comme tous les Français fidèles à l'idéal de liberté,* ajoute le texte, *les avocats ne peuvent qu'exprimer leur totale réprobation à l'égard des mesures prises en Pologne par le nouveau pouvoir militaire, portant atteinte aux droits civiques les plus fondamentaux.* »

A NOTRE-DAME DE PARIS

Quand l'heure sera venue...

Notre-Dame des grandes occasions : la quatrième veillée de prières pour la Pologne, organisée par l'archevêque de Paris dans une église parisienne et précédée d'une messe célébrée par Mgr Jean-Marie Lustiger, le samedi 19 décembre, remplit la cathédrale de Paris d'une foule grave et silencieuse.

Pendant le chant des grandes antiennes de l'Avent, la procession se fraie un chemin vers le grand autel, flanquée de drapeaux rouges et blancs, les couleurs de la Pologne. Des larmes discrètes coulent sur plus d'un visage. « *Nous sommes ici pour tenir une promesse*, déclare Mgr Lustiger au début de la messe. *Une promesse faite à Lech Walesa et à Mgr Glemp, primat de Pologne, qui m'avaient répété : « Vous prierez avec nous quand » l'heure sera venue.* »

Dans son sermon, l'archevêque de Paris développe l'idée qu'il a exposée à plusieurs reprises ces derniers jours : « *A quoi sert-il de prier ?* » Beaucoup n'ont pas compris l'attitude apparemment contradictoire de l'Eglise, qui lance un appel en faveur du droit, de la justice, de la liberté et de la vérité, mais qui prie en même temps pour que les vies soient épargnées, dit en substance Mgr Lustiger.

Ce qu'il faut comprendre, poursuit-il, c'est que les Polonais se trouvent seuls ; ils ne peuvent attendre aucun secours, sinon de leurs propres mains, de leur propre foi. « *Leur seule arme est la toute-puissance de leur foi en Dieu. Et c'est en cela que leur prière, comme celle du Christ pendant son agonie et sa passion, est un combat. Un combat spirituel.* »

A. W.

M. CASTORIADIS : pour l'embargo total sur tous les pays de l'Est.

M. Cornélius Castoriadis écrit dans *Libération* :

« *Au vocabulaire près (imposé, comme on l'a vu), l'attitude du gouvernement « socialiste » français face aux événements de Pologne est la même que celle de tous les gouvernements occidentaux (de Trudeau à Schmidt; mentionnons pour le comique le silence du « socialiste » Papandréou) comme de ceux du tiers-monde. Pourquoi ? « On ne peut » rien faire et ne fera rien », s'est empressé de dire Cheysson. C'est, bien sûr, faux. Personne n'a proposé d'envoyer une armée en Pologne, mais les moyens d'agir existent. L'embargo économique total sur tous les pays du pacte de Varsovie (limité à la Pologne, il serait évidemment à la fois absurde et inefficace) serait une arme très lourde, vu la situation économique de ces pays — et de la Russie en tout premier lieu. Il aurait pu et dû, depuis longtemps, clairement signifier au Kremlin qu'on n'hésiterait pas à l'utiliser. On ne l'a pas fait, et on ne le fait pas.* »

[M. Castoriadis avait adressé lundi 14, au « Monde », une motion protestant contre la déclaration de M. Cheysson du 13 au matin à Europe 1. Signé de vingt intellectuels, ce texte disait notamment : « Le porte-parole d'un gouvernement qui se dit socialiste s'empresse ainsi d'adresser un « nihil obstat » au coup de force d'un appareil totalitaire décomposé... »

M. Castoriadis note que ce texte n'a « évidemment » pas été publié. C'est exact et si ce texte s'est perdu dans le flot des réactions, ce n'en es pas moins regrettable.

Quant au fond, « le Monde » a écrit à plusieurs reprises ce qu'il pensait de cette déclaration du ministre des relations extérieures et en particulier ce même lundi 14 sous le titre « Les paroles imprudentes de M. Cheysson ». Mais cela, M. Castoriadis ne le note « évidemment » pas. — J. F.]

LIBÉREZ BARRABAS !

Le secrétaire d'Etat américain à la défense vient de faire une déclaration où il indique que, en tout état de cause et de conséquences, les Etats-Unis n'interviendront pas en Pologne Cela allait sans dire. Mais, comme disait Alain : « Où la pensée manque, rien ne suffit. » *Aussi le ministre américain a cru que ça irait encore mieux en le disant.*

On attend les réactions — si l'on ose dire — de la droite française, qui, depuis un an nous annonce que l'Occident a trouvé en M. Reagan son mentor, son sauveur. Nul doute que les ministres américains lui paraissent de toute manière plus proches d'elle que les ministres de son propre pays.

Chacun conclut avec soi-même le Yalta qu'il peut.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

M. LANG : certains intellectuels veulent disloquer la majorité.

Interrogé sur la déclaration critique diffusée par plusieurs intellectuels de gauche après la réaction, le 13 décembre, de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures (*le Monde* du 18 décembre), M. Jack Lang, ministre de la culture, déclare notamment, dans une interview publiée lundi 21 décembre par *le Matin de Paris* : « *Quand on se dit intellectuels, hommes de culture et d'intelligence, on doit être en mesure de faire la distinction entre ce qui fut la réaction d'un ministre et celle de l'ensemble d'un gouvernement, et notamment d'un premier ministre, qui l'a aussitôt rectifiée. Pourquoi ces hommes ont-ils attaché plus d'importance à la première qu'à la seconde ? C'est qu'en réalité ils croyaient tout à coup avoir un moyen de reprendre l'avantage sur un gouvernement qui est à l'avant-garde en matière de droits de l'homme, sur tous les fronts et sur chacun des continents (...). Les signataires veulent d'abord disloquer la majorité politique française, avant de porter secours au peuple polonais.* »

Quant au rôle des ministres communistes, M. Lang déclare : « *Ni les Etats-Unis, ni la Grande-Bretagne, ni l'Allemagne, n'ont de ministres communistes, et c'est pourtant le gouvernement français qui a condamné le plus fermement dès le premier jour l'atteinte aux libertés en Pologne.* »

● *Le Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix* a condamné, dimanche 20 décembre, « *les manifestations d'antisémitisme* (en Pologne) *qui ont pris la forme d'inscriptions et d'affiches et d'une émission de la télévision contrôlée par l'armée* ». Se déclarant « *profondément ému par le drame que connaît le peuple polonais* », dont il s'affirme solidaire, le M.R.A.P. a décidé d'« *intervenir auprès de l'ambassadeur de Pologne à Paris* ».

● *La représentation de Faust* du 19 décembre, au théâtre national de Chaillot, a été donnée en hommage à Solidarité, au profit de qui le personnel du théâtre a versé le salaire de la journée.

● *Une représentation supplémentaire* du Cœur sous la main, de Loleh Bellon, aura lieu au Studio des Champs-Elysées, le 28 décembre (jour de relâche). La recette sera versée à l'association Solidarité France-Pologne, « *pour venir en aide aux victimes de la répression en Pologne* » (15, avenue Montaigne, Paris 15[e]).

● *Un cargo polonais occupé à Rouen pendant près de vingt-quatre heures.* — Une vingtaine de jeunes gens se réclamant d'un groupe nommé « Gdansk 1970 » ont occupé, pendant près de vingt-quatre heures, un navire polonais, le *Sgorzelec*, venu charger à Rouen (Seine-Maritime) quatre mille tonnes de blé à destination de la Pologne. Montés à bord dimanche 20 décembre en fin de matinée, sans rencontrer la moindre opposition de la part des dix-neuf membres de l'équipage, les jeunes gens l'ont quitté d'eux-mêmes ce lundi vers 8 h. 30, sans incident.

L'« ÉTAT DE GUERRE » EN POLOGNE

LES RÉACTIONS EN FRANCE

L'appel à la grève d'une heure semble avoir été moyennement suivi

La grève d'une heure, en fin de matinée, ce lundi 21 décembre, organisée par les syndicats C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., FEN et C.G.C., en solidarité avec les syndicalistes polonais, semble avoir été assez peu suivie, du moins à Paris, en dépit de nouveaux appels à l'action venant d'associations de lycéens, d'avocats et parfois aussi d esyndicats C.G.T.

D'autre part, la direction de la C.F.D.T. a pris contact avec des intellectuels, d'horizons divers — y compris, dit-on, de sensibilité communiste, — en vue de lancer un appel commun en faveur des Polonais arrêtés.

Les rumeurs non fondées selon lesquelles M. Mauroy allait donner des consignes pour que l'heure de grève des fonctionnaires soit payée, ont provoqué quelques remous. Selon la réglementation en cours, tout arrêt de travail dans la fonction publique, même de durée limitée, entraîne le non paiement de la journée entière. Des projets sont à l'étude pour modifier cette réglementation et revenir à un non paiement des arrêts de travail, proportionnel aux heures perdues. Des fédérations C.G.T. (P.T.T., services publics, etc.) ont dès samedi écrit à M. Mauroy pour lui demander — si la position gouvernementale pour la grève d'une heure de lundi était confirmée — qu'un projet de loi soit déposé pour légaliser cette « modification ».

A Matignon, on indique qu'il n'est pas question de payer les grévistes : *« C'est impensable. »* On indique que le préavis de grève n'ayant pas été déposé dans les délais voulus par la réglementation, le premier ministre a simplement voulu faire savoir aux ministères concernés que la grève d'une heure de ce lundi était autorisée et ne devait donc pas donner lieu à d'éventuelles remarques ou sanctions pour non respect de préavis.

Des remous d'un autre ordre ont toujours lieu à la C.G.T. De nouveaux appels à la grève nationale d'une heure avaient été lancés samedi ou dimanche : des syndicats y compris C.G.T. de Saint-Pierre-te-Miquelon ; la section C.G.T. de FR 3 à Nice ; le Syndicat national de l'enseignement supérieur SNE-Sup) animé aussi par des militants communistes.

Après les prises de position d'organisation C.G.T., différentes de celle de la confédération, d'autres syndicats cégétistes ont, depuis, fait état de leur désaccord avec les dirigeants du bureau confédéral. Samedi, le syndicat C.G.T. de l'Opéra de Paris a tendu sur la façade de l'édifice une large banderole en signe de solidarité avec la Pologne. Le syndicat ouvrier cégétiste du personnel de l'éducation nationale a condamné les atteintes aux libertés syndicales. Et surtout la Fédération régionale des mineurs de fer et de sel C.G.T. de Lorraine, dont le responsable, M. J. Corradi, est membre de la commission exécutive, a condamné *« la suppression des libertés syndicales et démocratiques »*, ainsi que *« l'arrestation des dirigeants et militants syndicaux polonais »*.

Pour les jours qui viennent d'autres initiatives sont à l'étude : l'envoi en Pologne d'une délégation syndicale de haut niveau, proposée par la C.G.T., est envisagé par la Confédération européenne des syndicats. Mardi, à Paris, des intellectuels d'horizons très divers devraient, avec des responsables C.F.D.T., lancer un appel en faveur des Polonais arrêtés.

Dans l'audiovisuel

C'est Radio-France qui semble donner, au mouvement de grève décidé par les syndicats pour la tranche 11 h-midi, du lundi 21 décembre, le plus grand écho. Ainsi, l'ensemble des chaînes de la société présentera, « en solidarité avec le peuple polonais une émission spéciale réalisée au nom de tous les personnels de la Maison de la Radio.

Pour sa part, le personnel d'Europe I, qui devait présiser sa position dans les flashes de 11 h, midi et le journal de 13 h, « s'associe à l'arrêt de travail d'une heure décidé par les syndicats C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et S.N.J., pour protester contre l'atteinte aux libertés en Pologne ».

Après de longues discussions réunissant les syndicats de R.M.-C. et la direction générale de la station, il a été décidé qu'un communiqué serait lu pendent les flashes de 11 h et de midi, aux termes duquel : *« les sections syndicales C.F.D.T. et S.N.J. de Radio Monte-Carlo participent aux actions nationales de solidarité avec les travailleurs polonais. Elles réclament la libération des militants de Solidarnösc, le rétablissement des libertés syndicales et de la liberté d'information »*.

De son côté, R.T.L. n'a décidé aucune modification de programme, un point sur la situation polonaise étant fait toutefois dans le bulletin d'information de 11 h. Un communiqué émanant de la rédaction et du personnel de la station a cependant été lu à l'antenne lors des journaux du matin selon lequel *« la rédaction et le personnel de la station s'associent au mot d'ordre de grève syndical. Ils protestent contre la prise de pouvoir de l'armée en Pologne et la suppression de toutes les libertés, notamment la militarisation de l'information. Ils demandent la libération de tous les prisonniers emprisonnés »*.

● *M. Chereque (C.F.D.T.) : « La pression diplomatique doit aussi s'exercer sur l'union soviétique »*, a déclaré dimanche 20 décembre le secrétaire national de la C.F.D.T. sur Antenne 2.

« La pire des choses serait de laisser faire cette normalisation dite nationale. Cela voudrait dire que nous laissons les Polonais se renfermer dans le mur du silence et de l'angoisse. » « Il n'est pas possible de croire, a-t-il ajouté, *que 5 000 internements, ça se fait avec un stylo bille. Derrière, il y a une logistique qui est celle de l'Union soviétique. C'est là-dessus que les syndicats, les partis politiques, les gouvernements des pays occidentaux devraient faire un approfondissement. »* Soulignant « l'énorme et dramatique paradoxe de l'absence de la C.G.T. », M. Chereque a estimé que *« l'enjeu était stratégique pour le parti communiste français. Malheureusement, dans l'histoire du mouvement ouvrier, lorsque cet enjeu est décisif pour les intérêts de l'Union soviétique, on a vu en France le parti communiste subordonner la C.G.T. Seul, le mouvement populaire peut amener la C.G.T. à rejoindre le giron de la solidarité et de l'unité »*, a-t-il conclu.

A PARIS ET EN PROVINCE

Une série d'attentats et d'incidents

Plusieurs incidents, en liaison avec les événements de Pologne, se sont produits, à Paris et en province, durant le week-end.

● *Attentat au siège d'une compagnie polonaise à Paris.* — Une violente explosion a causé de très importants dommages, dimanche 20 décembre, vers 17 h. 30, dans les bureaux de la compagnie de transports routiers internationaux Botrans, dépendant de la société polonaise d'Etat Pekaes, au 25, rue Louis-le-Grand, à Paris (2e). Cet attentat, qui n'a fait aucun blessé, a été revendiqué peu après par un « groupe Charles-Martel ».

Ce groupuscule s'était déjà manifesté à plusieurs reprises par des attentats uniquement xénophobes : contre le consulat d'Algérie, à Marseille, qui avait causé la mort de quatre personnes, en blessant seize autres ; en avril 1975, contre le consulat général d'Algérie, à Paris ; e navril 1980, contre le siège de l'association des étudiants protestants de France, à Paris ; en mai 1980, contre le siège de l'association des étudiants musulmans d'Afrique du Nord, à Paris, puis, quelques jours plus tard, par un attentat contre le consulat d'Algérie à Aubervilliers (Seine-et-Saint-Denis).

● *Un marin polonais se réfugie en France.* — L'un des membres de l'équipage du minéralier polonais *Zagledic-Mijolinie* qui a appareillé le dimanche 20 décembre à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), à des tination de l'Amérique du Sud, a refusé de regagner son bord.

● *Trois automobiles de fabrication soviétique endommagée à Perpignan.* — Trois Lada ont été la cible d'un incendie criminel perpétré, dans la nuit du 19 au 20 décembre, dans un garage perpignanais concessionnaire de la marque soviétique. Dimanche, un correspondant anonyme a déclaré au bureau local de l'A.F.P. : *« Le garage de Perpignan, c'est nous, les Fils de Makhno. Bon anniversaire, monsieur Brejnev... »*.

Makhno était un anarchiste ukrainien réfugié d'abord en Roumanie, puis en France entre les deux guerres mondiales, après avoir lutté à la tête de groupes rebelles contre l'armée soviétiques. O bMc

● *Le train Paris-Varsovie-Moscou retardé.* — Une soixantaine de personnes se réclamant des comités de solidarité avec Solidarnosc ont retardé d'une vingtaine de minutes, dans l'après-midi du dimanche 20 décembre, le départ de la gare de Paris-Nord du train Paris-Varsovie-Moscou. Les manifestants ont inscrit à la peinture sur les wagons, la mention « *Solidarité avec Solidarnosc* » en français, et, en langue russe, la phrase « *Libérez les emprisonnés polonais* ».

DIPLOMATIE

Pour la première fois

M. Mitterrand réunit le conseil de politique nucléaire extérieure

Le chef de l'Etat doit, en principe, présider, le mardi 22 décembre, à l'Elysée, une réunion du conseil de politique nucléaire extérieure (1), chargé de définir la politique de la France en matière d'exportation nucléaire et de coopération internationale dans ce domaine. Cette réunion, la première depuis l'élection de M. Mitterrand, pourrait donner lieu à la publication d'un communiqué consacré à la politique que la France entend mener dans ce domaine particulièrement sensible des relations internationales. Dans les milieux compétents, on ne s'attend pas, cependant, que la « doctrine » du nouveau pouvoir s'écarte sensiblement des principes définis sous le septennat de M. Giscard d'Estaing.

La politique d'exportation nucléaire définie sous le précédent septennat, à la suite notamment des vives critiques qu'avaient entraînées, tout particulièrement aux Etats-Unis, les ventes — ou les tentatives de vente, — par la France, d'installations de retraitement des combustibles nucléaires (qui permettent l'isolement du plutonium) au Pakistan et à la Corée du Sud s'articulait autour de deux principes : la non-discrimination et la prudence. Aainsi, le communiqué publié en octobre 1976, lors de la première réunion de ce conseil affirmait-il, dans son premier alinéa : *« L'énergie nucléaire représente pour un certain nombre de pays une source d'énergie compétitive et nécessaire à leur développement ; la France reste donc disposée à contribuer à la mise en œuvre de ses applications pacifiques »*. Plus loin, le même texte soulignait que *« la France ne favorisera pas la prolifération de l'arme nucléaire dans sa politique d'exportations nucléaires, elle renforcera les dispositions et garanties appropriées. »* (...)

Concrètement, cela signifiait que, contrairement aux principes de l'administration Carter, sur lesquels M. Reagan semble vouloir revenir, les exportations françaises ne seraient pas réservées aux pays acceptant de mettre sous contrôle international l'ensemble de leurs activités nucléaires : seuls seraient soumis aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.) les équipements, installations et matières nucléaires visés par le contrat d'exportation : la France avait refusé de signer le traité de non-prolifération nucléaire, par lequel les pays, sauf ceux qui ont déjà l'arme atomique, renoncent à être des puissances nucléaires, au motif qu'il s'agissait d'un abandon inacceptable de souveraineté. Et elle n'entendait pas réserver sa coopération aux pays ayant accepté ce renoncement.

Sur ce plan « doctrinal », il est peu probable que le pouvoir, qui se veut ouvert aux problèmes des pays du tiers-monde et accorde une attention particulière aux pays « montants » du Sud, qui veulent avoir recours à l'atome (le Mexique, par exemple), renie les principes définis par le septennat précédent. C'est d'ailleurs ce que laissait entendre le ministère des relations extérieures. Dans sa réponse à une question écrite de M. Pierre-Christian Taittinger, sénateur (R.I.) de Paris, il indiquait, en novembre, que le gouvernement *« maintient sa politique des exportations, établie sur la base des directives de Londres »* (il s'agit d'un ensemble de règles d'exportations élaborées par les principaux pays exportateurs, de l'Est et de l'Ouest, de technologie nucléaire) *et des décisions du conseil de politique nucléaire extérieure»*.

Organe chargé de définir la politique, le conseil a eu aussi, dans le passé, le rôle d'en examiner, cas par cas, l'application : ce fut d'ailleurs la plus grosse part de sa tâche, et accomplie dans la plus parfaite discrétion (la plupart des réunions du conseil n'ont jamais été annoncées et n'ont pas fait l'objet de déclarations publiques). Si l'actuel gouvernement garde au conseil les mêmes prérogatives — et il y a tout lieu de le penser, puisqu'il en a actualisé la composition sans en redéfinir officiellement le rôle — la réunion de mardi, ou une suivante, devrait se pencher sur un certain nombre de dossiers, plus ou moins importants.

L'affaire du réacteur irakien

Le plus « chaud » est sans doute celui du réacteur Osirak, détruit en juin par Israël, et dont l'Irak demande la reconstruction : il va falloir définir de quelle manière la France va, comme elle l'a promis, respecter sa parole vis-à-vis de l'Irak, tout en ménageant le gouvernement israélien : celui-ci, par la voix de M. Begin, a récemment annoncé qu'il n'hésiterait pas à détruire une seconde fois ce réacteur à uranium très enrichi, pourtant placé sous le double contrôle de la France et de l'A.I.E.A.

Le conseil de politique nucléaire extérieure devrait aussi se pencher sur les discussions en cours entre Fromatome, pour la vente de réacteurs de puissance, et un certain nombre de pays : Finlande, Taïwan, Egypte, Portugal, Yougoslavie notamment, ainsi que le Mexique, qui pourrait faire l'objet d'un examen tout particulier. Face à une vive concurrence, en particulier des Canadiens, qui proposent des réacteurs à eau lourde, il est possible que l'offre de réacteurs s'accompagne de la proposition d'exportation au Mexique d'une installation d'enrichissement basée sur le nouveau procédé (voie chimique) développé par le Commissariat à l'énergie atomique.

Enfin, il faudra probablement réexaminer les termes de l'embargo qui frappe depuis décembre 1976 les exportations d'usines de retraitement : la France, qui a déjà construit au Japon une installation-pilote de 200 tonnes par an, a noué des contacts avec ce pays pour l'ingénierie d'une installation industrielle de 1 200 tonnes par an. Le Japon est manifestement « demandeur » dans ce domaine. Il l'est aussi pour les surrégénérateurs, où l'avance française est incontestable. Faute d'une politique clairement définie par le gouvernement, M. Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, n'a pu, lors de sa récente visite à Tokyo, aborder concrètement ce dossier.

Il est assez probable que cette première réunion du conseil de politique nucléaire extérieure donnera lieu à une prise de position officielle. Les diplomates et surtout les hommes d'affaires l'attendent avec impatience. Ce n'est pas sans une certaine déception que nombre d'entre eux avaient appris le report, au 22 décembre, de la réunion du conseil initialement prévue pour le 3 décembre.

XAVIER WEEGER.

(1) Présidé par le chef de l'Etat, le conseil de politique nucléaire extérieure comprend le premier ministre, les ministres du commerce extérieur, de la recherche et de la technologie, des relations extérieures, de la défense, de l'économie et des finances, de l'industrie, le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, et l'administrateur général du Commissariat à l'énergie atomique.

EUROPE

Belgique

LE CABINET MARTENS OBTIENT LA CONFIANCE A LA CHAMBRE

(De notre correspondant

Bruxelles. — Après avoir siégé samedi et dimanche, la Chambre a voté la confiance, le 21 décembre, à 4 heures, au nouveau gouvernement, une coalition de chrétiens et de libéraux de droite. Le cinquième cabinet, présidé par M. Martens, en moins de trois ans, a obtenu 114 voix contre 89 voix et une abstention. Parmi ceux qui lui ont accordé la confiance, il y avait trois des quatre députés indépendants de droite de l'U.D.R.T. (Union démocratique pour le respect du travail), et un représentant du F.D.F. (Front des francophones bruxellois).

Les débats ont surtout porté sur les pouvoirs spéciaux d'un an, destinés à restaurer l'équilibre des finances publiques, à réformer la fiscalité, et à mener une politique économique et sociale plus ferme. L'oppsition socialiste combat ces pouvoirs spéciaux, estimant qu'ils ne sont pas démocratiques et privent le Parlement de ses prérogatives. Le texte instituant les pouvoirs spéciaux sera déposé jeudi et pourrait entrer en application à la mi-janvier.

Le gouvernement s'est réuni, à 8 h. 30 et, à 10 heures, le Sénat entamait le débat d'investiture. En précipitant les discussions, la coalition a voulu gagner une course contre la montre et être installée au pouvoir avant les exécutifs réginaux. Ces mini-gouvernements, flamand et francophone, doivent être désignés mardi et vendredi. — P. de V.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

● DES « MERES DE LA PLACE DE MAI » qui avaient entamé une grève de la faim à Neuquen, à 700 kilomètres de Buenos-Aires, pour réclamer au gouvernement des informations sur le sort de leurs enfants « disparus » ont cessé, dimanche 20 décembre, leur action. Le prêtre qui conduisait le groupe a déclaré : qu'*« une fois de plus les autorités sont restées sourdes à nos réclamations »*. — *(A.F.P.)*

[A Paris, les Droits socialistes de l'homme et plusieurs organisations internationales lancent un nouvel appel enfaveur des mères de « disparus ». Un groupe de femmes poursuit une grève de la faim ' Quilmès, dans la banlieue de Buenos-Aires.]

Danemark

● M. JOERGENSEN RENONCE A FORMER UN GOUVERNEMENT. — Le premier ministre social-démocrate sortant a annoncé dimanche 20 décembre qu'il n'était pas en mesure de former un nouveau gouvernement après les élections législatives anticipées. La reine va charger d'une mission d'information un des dirigeants des partis non socialistes. — *(A.F.P.)*

Espagne

● LES AUTORITES MILITAIRES ont annoncé, le amedi 19 décembre, l'ouverture d'une enquête sur le cas de neuf officiers et sous-officiers ayant signé le « manifeste des cent ». Les quatre-vingt-onze signataires du texte appuyant les putschistes du 23 février sont accusés de « fautes légères » et punis de mise aux arrêts de deux semaines à deux mois. — *(Corresp.)*

Gambie

● LA CONFEDERATION AVEC LE SENEGAL. — Le traité créant la Confédération de Sénégambie, entrera en vigueur le 1er janvier 1982, a annoncé, samedi 19 décembre, à Banjul, Sir Dawda Jawara, président de la République de Gambie. Aux termes du traité, a précisé le président gambien, l'armée confédérale sera placée sous le commandement du président du Sénégal, qui sera aussi responsable de la défense et de la sécurité de la Confédération. — *(A.F.P.)*

Inde

● QUATRE CENTS PERSONNES sont détenues sans jugement dans les prisons indiennes en vertu de la loi sur la sécurité nationale, entrée en vigueur en septembre 1980, a révélé un rapport du ministère de l'intérieur, publié dimanche 20 décembre. — *(A.F.P.)*

Niger

● CONTESTATION LYCEENNE A NIAMEY. — Le colonel Seyni Kountche, chef de l'Etat nigérien a évoqué l'existence d'une « *contestation* » scolaire, dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion du vingtroisième anniversaire de la République, vendredi 18 décembre. Confirmant implicitement les rumeurs d'agitation lycéenne, notamment, au grand lycée Issa Korombe, de Niamey, le président Kountche a dénoncé les *« manœuvres bien connues d'agitateurs sournois »*. Il a indiqué qu'il *« ne sera pas question de tolérer que quelques turlupins se trouvent soudainement des airs de hérauts d'une révolution »*. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● INCENDIES A LAGOS. — L'ambassade des Etats-Unis à Lagos a été la proie des flammes pendant près de douze heures, dans la nuit de vendredi 18 à samedi 19 décembre, mais l'on ne déplore aucune victime. Le lundi précédent un incendie avait complètement détruit, à Lagos, l'immeuble de onze étages abritant notamment le ministère des affaires étrangères, le ministère fédéral des sciences et de la technologie, et le département fédéral de l'information. — *(A.F.P.)*

Ouganda

● UNE SOIXANTAINE DE PERSONNES ASSASSINEES. — Selon Amnesty International, environ soixante personnes auraient été assassinées au cours des deux dernières semaines par des soldats de l'armée ougandaise (Armée de libération nationale ougandaise, U.N.L.F.), autour et dans le village de Ssemuto à 50 kilomètres au nord de Kampala. Parmi elles se trouvent au moins vingt-deux personnes du village voisin de Namirembe, tuées à coups de baïonnettes.

Pakistan

● UN ENFANT A ETE TUE, au cours du mitraillage par des hélicoptères venus d'Afghanistan d'un camp de réfugiés afghans, vendredi 18 décembre, dans la région de Bangi-Dar (province de la frontière du nord-ouest), au Pakistan. — *(U.P.I.)*

Uruguay

● L'ETAT DE SANTE DE M. RAUL SENDIC, fondateur du mouvement des Tupamaros et détenu depuis septembre 1972, se détériore de façon alarmante, signalent des membres de sa famille. Torturé à plusieurs reprises, M. Sendic a été maintenu au secret. De même source, on précise que des officiers interrogent chaque jour M. Sendic et le soumettent à de nombreuses vexations. M. Sendic, qui souffre d'une hernie, a, en outre, perdu toutes ses dents à la suite des sévices reçus.

Suisse

● CONDAMNATION D'UN LIBANAIS D'ORIGINE ARMENIENNE. — Quinze ans de réclusion et quinze ans d'interdiction de séjour en Suisse, tel a été le verdict de la cour d'assises de Genève, le 19 décembre, pour Mardiros Jamgotchian, jeune Libanais d'origine arménienne, qui avait tué, le 9 juin, un employé du consulat de Turquie à Genève. Le jury n'a retenu aucune circonstance atténuante mais a évoqué la *« responsabilité restreinte »* de l'accusé.

Au procureur général qui réclamait vingt ans de réclusion, Me Patrick Devedjian, avocat de Paris, a répliqué que cette peine serait trop dure, l'obstination des Turcs entraînant, selon lui, la révolte de jeunes Arméniens. Le 20 décembre, l'ASALA (armée secrète arménienne), a menacé le gouvernement helvétique de tuer un diplomate suisse si le jugement de la cour d'assise de Genève n'était pas annulé cette semaine. — *(Corr.)*

EUROPE

Italie

APRÈS L'ENLÈVEMENT DU GÉNÉRAL DOZIER

Les Brigades rouges appellent à la création d'une « Internationale terroriste » européenne

De notre correspondant

Rome. — Quarante-huit heures après l'enlèvement du général commandant-en-chef adjoint des forces terrestres de l'OTAN en Italie, les Brigades rouges ont diffusé leur « communiqué n° 1 », lançant un appel à la création d'une « Internationale terroriste » européenne. Selon une pratique courante, ce document a été trouvé, samedi 19 décembre, dans une poubelle d'une rue de Rome par un journaliste du *Giornale d'Italia*, averti par un coup de téléphone anonyme.

Les B.R. n'ont formulé aucune demande précise. Elles se contentent de revendiquer l'enlèvement : « *Jeudi 17 décembre, une cellule armée de notre organisation a capturé et placé dans une prison du peuple un porc yankee de l'armée d'occupation américaine.* » Suit une « *analyse politique* » en six pages, inspirée d'un marxisme-léninisme linéaire sur la « *crise du capitalisme engendrant la guerre impérialiste* » et incitant à « *attaquer l'impérialisme des multinationales et sa structure d'occupation militaire, l'OTAN* ». Figurent quelques critiques à l'encontre du « *social-impérialisme* » soviétique, mais aucune allusion n'est faite à la Pologne. Des références à Comiso (localisation en Sicile d'une future bas de missile de l'OTAN) et au « *développement de forts mouvements antimilitaristes et antinucléaires* » confirment que les B.R. che confirment que les B.R. cherchent, par leur nouvelle action, à jouer sur la sensibilité anti-américaine qui entoure les mouvements pour la paix.

De longs développements sont consacrés au terrorisme allemand de la fraction Armée rouge, aux militants de l'ETA basque et de l'IRA d'Irlande du Nord : « *Les organisations combattantes communistes de la RAF (fraction Armée rouge) et des B.R. se placent aujourd'hui au point central d'attaque du plan belliciste incarné par l'OTAN.* » Il s'agit donc pour les B.R. et la RAF de constituer un « *front combattant anti-impérialiste dans toute la zone européenne et méditerranéenne* ».

Dans une sorte d'appel à la création d'une « *Internationale terroriste* », le document souligne que « *les forces révolutionnaires européennes (ETA et IRA) peuvent ainsi trouver l'occasion d'effectuer un saut qualitatif qui ne peut se réaliser qu'en se dégageant de l'optique asphyxiante du nationalisme et en s'insérant dans le contexte plus large de la lutte anti-impérialiste* ». Le « saut qualitatif » est l'expression utilisée par les B.R. au lendemain de l'affaire Moro pour indiquer une volonté d'élargissement du cadre de leur lutte.

Le document est signé « Brigades rouges », sans autre spécification et tend à indiquer qu'il n'émane pas d'une colonne particulière mais de l'ensemble de l'organisation.

Selon les premiers résultats de l'enquête, l'enlèvement serait le fait de deux colonnes des B.R., celle de Milan et celle de la Vénétie. Un ratissage de la région de Vérone et du lac de Garde n'a, pour l'instant, donné aucun résultat. Six spécialistes de la CIA, arrivés de Washington, qui travaillent avec les Italiens, essaient d'établir s'il y a eu des complicités étrangères. La femme du général Dozier a lancé samedi un appel émouvant aux ravisseurs de son mari.

Les partis utilisent l'affaire à des fins internes : les sociaux démocrates, prenant u nraccourci rapide, voient derrière les événements de Pologne et l'enlèvement du général, « *des manœuvres de la même puissance étrangère* » ; les socialistes saisissent l'occasion pour attaquer le gouvernement, dénonçant l'ambiguïté de ses déclarations sur le terrorisme international. Les Italiens semblent n'accorder qu'une attention modérée à l'évnement. On peut se demander quel sera l'impact sur l'opinion de la nouvelle action armée des B.R.

Un des chefs du groupe terroriste Prima Linea, Antonio Pernisco, s'est constitué prisonnier, en déclarant « *se dissocier de la lutte armée que j'affirme historiquement vaincue et idéologiquement dépassée* ». Pernisco était le chef de la colonne de Prima Linea dans la région des Pouilles.

PHILIPPE PONS.

Malte

M. MINTOFF A CONSTITUÉ SON TROISIÈME GOUVERNEMENT

La Valette (*A.F.P., Reuter*). — M. Dom Mintoff, premier ministre maltais sortant, a annoncé samedi 19 décembre la composition de son nouveau gouvernement. Par rapport au précédent cabinet, on relève les noms de cinq nouveaux ministres, ceux du tourisme, du travail, de l'industrie, des finances et des affaires étrangères. A ce dernier poste est nommé M. Sciberras Trigona, secrétaire aux affaires internationales du parti travailliste.

La désignation par le président Buttigieg de M. Mintoff pour constituer le gouvernement, à la suite des élections du 12 décembre, a suscité de vives protestations de la part de M. Edward Fenech Adami, président du parti nationaliste. C'est en effet cette formation qui a recueilli le plus de suffrages, avec 114 168 voix (51 %) contre 109 933 (49 %) aux travaillistes.

La décision du chef de l'Etat est fondée : la Constitution lui fait obligation d'appeler à ce poste le chef de la formation ayant remporté le plus de sièges. Ce qui est le cas des amis de M. Mintoff, grâce au découpage électoral modifié au cours de la législature précédente. Le parti nationaliste avait souhaité être au moins associé à l'exercice du pouvoir, compte tenu de sa position majoritaire dans l'opinion.

AMÉRIQUES

Bolivie

Les libertés syndicales doivent être progressivement rétablies

Correspondance

Le gouvernement a conclu, le samedi 19 décembre, un accord avec les syndicats de mineurs qui prévoit le rétablissement progressif des libertés syndicales suspendues depuis juillet 1980. Mais le mouvement de grève de la faim amorcé par plusieurs centaines de mineurs se poursuit.

Lima. — Le mouvement de résistance populaire contre le régime de force instauré le 17 juillet 1980 gagne du terrain. Les mineurs de Huanuni ont été les premiers à tenir tête en élisant, en octobre dernier, leurs dirigeants, ignorant les « coordinateurs » désignés par les autorités. Le gouvernement a répondu par la répression, les travailleurs ont alors riposté par une grève appuyée par une grève de la faim de près d'un millier de mineurs (*le Monde* daté 20-21 décembre) pour exiger le respect des activités syndicales, une augmentation générales des salaires et la réouverture des radios qu'ils contrôlent.

Grâce à la médiation de l'Eglise, les mineurs ont obtenu satisfaction sur un point : les syndicats recouvreront leur légitimité d'ici un mois ; les fédérations dans un trimestre, et la COB (centrale ouvrière bolivienne), dans un an. La COB est l'unique centrale du continent qui regroupe, sous une même direction, toutes les tendances de gauche.

Les travailleurs ont perdu, depuis le début de l'année, 90 % de leur pouvoir d'achat. La Bolivie est au bord de la faillite et le F.M.I. a posé des conditions

Le gouvernement a suspendu la censure des radios depuis seize mois, cédant ainsi aux mises en garde de l'Association nationale des journalistes (A.N.P.). Mais il répugne à élargir cette mesure aux émetteurs des mineurs, le plus souvent dirigés par un clergé progressiste.

L'épiscopat affirme que « *personne ne peut violer les droits de l'homme sans commettre une grave offense envers le créateur* ». Mais elle ne parle plus, cette fois, d'une amnistie générale, sans restrictions. C'est une concession importante. — N. B.

La Dominique

L'ÉTAT D'URGENCE EST PROCLAMÉ APRÈS UNE TENTATIVE DE PUTSCH

L'état d'urgence a été proclamé à la Dominique, petite île anglophone des Caraïbes, située entre la Guadeloupe et la Martinique, après le coup d'Etat manqué qui a eu lieu samedi 19 décembre, et qui a fait trois morts et dix blessés. Quatre-vingt-dix personnes ont été arrêtées, parmi lesquelles l'ex-commandant en chef des forces armées, M. Frederick Newton, et son ancien adjoint, M. Ashton Benjamin, qui seraient les principaux auteurs de la tentative de pustch.

Selon la radio de Roseau, la capitale, captée à Georgetown (Guyana), le calme serait revenu dimanche dans l'île, où la police poursuit cependant des opérations de ratissage.

Les insurgés, au nombre d'une soixantaine, avaient, selon la radio, attaqué simultanément samedi le principal commissariat de police et la prison de Roseau. C'est dans cette prison qu'est détenu l'ancien premier ministre, M. Patrick John, le « père de l'indépendance », arrêté en février après un premier essai de coup d'Etat.

Cette tentative avait avorté après l'arrestation à la Nouvelle-Orléans, aux Etats-Unis, de neuf mercenaires américains et canadiens, accusés d'avoir préparé un débarquement dans l'île pour renverser le gouvernement de Mme Eugenia Charles. Plusieurs responsables du putsh de samedi, dont M. Benjamin, avaient alors été arrêtés à la Dominique, puis remis en liberté.

Surnommé la « Thatcher des Caraïbes », Mme Charles a maintenu depuis son élection, en juillet 1980, une politique libérale en matière économique, et pro-occidentale au plan diplomatique.

La Constitution de la Dominique, qui a accédé à l'indépendance en novembre 1978, s'inspire des traditions britanniques. Les principales ressources de l'île, d'une population de quatre-vingt mille habitants et d'une superficie de 750 kilomètres carrés, sont la production de bananes et le tourisme. — (*A.F.P., U.P.I.*)

● VINGT-HUIT RESSORTISSANTS ETRANGERS, DONT DEUX FRANÇAIS, ont menacé d'entamer une grève de la faim s'ils n'étaient pas libérés ou transférés dans les prisons de leurs pays, a-t-on appris au Pérou, le samedi 19 décembre.

ASIE

AFGHANISTAN : L'IMPOSSIBLE NORMALISATION

Depuis plus de deux ans, M. Karmal a fait plusieurs voyages à l'étranger, mais essentiellement dans les pays de l'Est : une visite de travail à Prague, trois à Moscou, où il se trouvait encore la semaine dernière.

Près de deux années, malgré les rumeurs périodiques annonçant son remplacement, et les affrontements parfois meurtriers entre les tendances du parti démocratique et populaire d'Afghanistan (P.D.P.A.) (parti communiste), constituent un record de longévité : son prédécesseur, M. Hafizullah Amin, tué en décembre 1979, n'est resté que quatre mois au pouvoir, après avoir fait assassiner celui qui, pendant dix-sept mois, avait dirigé le pays, M. Taraki.

Après dix-huit mois à la tête de l'Etat et du parti, et comme chef du gouvernement, M. Karmal a renoncé, en juin, à cette dernière fonction. Le sixième plénum du P.D.P.A. a désigné, pour la remplir, l'ancien vice-premier ministre, chargé de la planification, M. Sultan Ali Keshtmand. Cette nomination a-t-elle d'autres ambitions que d'alléger la charge de travail de M. Karmal ? M. Keshtmand, membre du bureau politique, a surtout pour lui d'être *hazara*, minorité ethnique traditionnellement opprimée en Afghanistan : sa mise en place va-t-elle faciliter le dialogue avec l'ethnie pachtoune, dominant depuis toujours la vie politique du pays ? C'est, du moins, ce qui en est attendu. C'est aussi, peut-être, fournir un interlocuteur aux négociants hazaras des bazars de Kaboul, qui détiennent 40 % de l'épargne nationale et, plus encore, au bastion armé de la résistance hazara retranché dans les montagnes de l'Hindu-Kush. Enfin, le clergé de l'Iran voisin peut voir un geste de bonne volonté dans le fait d'avoir nommé un musulman de la minorité chiite à la tête du gouvernement afghan.

Il est cependant douteux que la seule promotion de M. Keshtmand parvienne à faire oublier les nombreuses erreurs commises par les communistes afghans depuis qu'ils se sont emparés des affaires du pays. Car le fait que l'opposition armée lutte contre le régime de Kaboul sur quasiment l'ensemble du territoire et que plus de deux millions d'Afghans (15 % de la population) ont préféré fuir la guerre et la présence des soldats soviétiques indiquent à M. Karmal qu'il est loin encore d'être parvenu à légitimer sa présence.

I. – *M. Karmal à la recherche d'une légitimité*

par JEAN-CHRISTOPHE VICTOR (*)

Pourtant, le terrain semblait favorable à son arrivée, en janvier 1980, tant l'héritage de son prédécesseur, M. Amin, surnommé le « *Pol Pot afghan* », était catastrophique. M. Karmal devait en effet affronter deux tâches urgentes : réduire l'opposition au pouvoir central ; reconstruire un parti uni et capable de gouverner. Les divergences idéologiques étant minimes entre les deux tendances du P.D.P.A., il ne paraissait pas à priori impossible de les réconcilier. Celle du « Peuple » — le Khalq — disposait d'une bonne implantation chez les petits fonctionnaires de province, les instituteurs, les officiers de l'armée — Pachtounes des zones rurales, nationalistes, formés à l'Université ou dans les écoles normales, les khalqi comprenaient alors le marxisme comme un moyen simple mais efficace d'accéder à la modernité, à la justice sociale et au pouvoir, ce qui leur avait toujours été refusé par l'oligarchie royale pachtoune citadine.

La tendance dite du « Drapeau » — le Parcham — dont M. Karmal est le leader, regroupe, elle, des représentants des couches aisées de la capitale et des fils de la grande bourgeoisie ayant fait leurs études en U.R.S.S. ou en Europe. Souvent pro-soviétiques, toujours « internationalistes », ils sont exaspérés par l'arriération de l'économie du pays et des mentalités de ses populations, ainsi que par le souvenir de leur brève collaboration avec l'ex-président Daoud.

Peu de temps après son arrivée au pouvoir, M. Karmal fait le pari de former un « Front national patriotique ». Selon sa conception, et celle de ses amis politiques du Parcham, cette tentative d'union nationale devait réunir les Afghans opposés aux méthodes de son prédécesseur comme à l'immobilisme de la monarchie républicaine, des chefs de tribu du Sud, des leaders repentis de la « rébellion » et les membres de la tendance Khalq qui acceptent fort mal d'avoir perdu un pouvoir qu'ils ont mis quinze ans à conquérir.

Il s'agissait, par nécessité plus que par tactique, d'accepter un partage équitable des postes à tous les niveaux de l'appareil du parti de l'État. Ainsi, M. Keshtmand, « parchami » (membre du Parcham) emprisonné de longs mois à Pul-e-Charki — prison proche de Kaboul, — siège-t-il au bureau politique au côté de celui qui l'a fait arrêter, M. Assadullah Sarwari, ancien chef khalqi (membre du Khalq) de la police politique de M. Amin...

Rupture des courroies de transmission

Si cette coexistence fonctionne au sommet jusqu'à l'automne 1980, il en va tout autrement « à la base ». Les membres du Khalq constituent un réseau important tant numériquement (de 25 000 à 30 000, contre 6 000 à 8 000 parchami) que politiquement : implantés dans presque toutes les provinces, ils jouent, à travers les postes qu'ils occupent, un rôle irremplaçable de courroie de transmission entre le pouvoir et la population. Or cette proximité même leur fait ressentir l'énormité du choc créé par l'arrivée des chars soviétiques. Cadres de l'armée, mais aussi simples militants, ressentent cette intervention comme une trahison, puis comme une insulte à la dignité nationale. Plus encore, peut-être : une humiliation personnelle. Certains vont même jusqu'à dire : « *Maintenant, nous sommes tous des rebelles.* » Les cadres khalqi mis en place par M. Amin dans les administrations, les ministères, les organisations de masse sont remplacées dès que leurs homologues parchami sont libérés le 5 janvier 1980 de la prison de Pul-e-Charki. Ils sont réintégrés dans leurs administrations d'origine, envoyés dans les provinces ou mis au chômage.

Dans une agence gouvernementale chargée de la vaccination en zone rurale, employant à Kaboul près de deux cent personnes, la cellule du parti compte cinquante membres parmi lesquels cinq seulement sont des parchami. Cette répartition semble représentative du rapport de force qui prévaut dans la capitale entre khalqi et parchami. Or, en dépit de leur force numérique, les militants khalqi mesurent alors que le pouvoir leur échappe, rendant dès lors sans objet leur travail de militant. Les réunions sur les lieux de travail des « organisations primaires du parti » (cellules et sections), dans lesquelles les khalqi détiennent la majorité et assument les postes de direction, deviennent le lieu d'affrontements plus personnels qu'idéologiques. Les motions adoptées à la base sont la plupart du temps bloquées avant d'avoir atteint les organes de direction. Or ces forces de friction reflètent les mécontentements et les revendications de la majorité des militants. Exemple parmi d'autres : les khalqui réclament qu'on leur rende les armes individuelles qui leur avaient été confisquées par M. Amin, alors que les parchami s'en sont trouvés dotés dès le 28 décembre 1979, date du retour de M. Karmal.

L'attitude critique, le dépit, la méfiance des khalqi s'ajoutent à l'esprit de revanche des parchami (écartés du pouvoir par les khalqi après l'avoir partagé avec eux pendant trois mois en 1978). Tout cela a rendu très théorique la constitution du Front national patriotique.

Les jeunes, les femmes, les religieux

Ce phénomène de « parchamisation » de l'administration se répercute, fin 1980, jusqu'aux instances gouvernementales : les khalqi M.M. A. Sarwari et D. Pandjiri sont envoyés l'un comme ambassadeur en Mongolie, l'autre en U.R.S.S. pour « *raison de santé* », puis, à son retour, pour de longues missions dans les provinces du Nord, tandis que les parchami M. A. Keshtmand et Mme Anahita Ratebzad, ministre de l'éducation, s'attribuent la coordination des grands ministères : défense, plan, intérieur pour le premier : culture, information, santé, université pour la seconde. Incapable de faire tourner les courroies de transmission existantes, et s'appuyant sur un parti sans racine dans le pays, M. Karmal n'a plus, dès lors, d'autres ressources que de s'adresser directement à diverses couches de la population en vue d'obtenir leur soutien.

La création d'un « Conseil national des femmes afghanes » vise à mobiliser une fraction de la population au départ plutôt favorable à cette révolution qui prétend les défendre. Mme Anahita Ratebzad, longtemps populaire auprès des femmes pour son dynamisme, symbole d'émancipation, déclare dans son discours inaugural : « Le Coran est une source d'enseignement dans la lutte contre les préjugés à l'égard de l'instruction pour les filles. »

De son côté, la jeunesse scolarisée dans les lycées de la capitale se voit offrir des bourses d'études en U.R.S.S. ou dans les pays du bloc de l'est. Un nouvel heddomadaire *Jeune Drapeau* vante les mérites des réalisations du régime en faveur des moins de vingt ans. Enfin, offrant une solide formation idéologique, une école du parti ouvre ses portes sous le nom de « faculté des travailleurs ».

En annonçant que l'assistance soviétique répond à une « *volonté divine* » et que « *la date du 27 décembre symbolise une intervention du Dieu tout-puissant* » (1), M. Karmal manifeste sa volonté de jeter un pont vers une composante essentielle du corps social afghan : le clergé sunnite. Il tente, par une série de gestes, de racheter l'erreur de ses prédécesseurs qui ont fait assassiner dans les prisons des chefs spirituels aussi importants que Shur Bazar Mudjadedi, oncle du chef du Front de libération nationale, exilé à Peshawar. Il rétablit le drapeau national, aux couleurs vertes de l'islam, et fait ouvrir un « bureau des enseignements islamiques », sous sa propre direction (2).

De telles initiatives ont pu, dans certains cas, être bien accueillies, ou du moins jeter le doute dans l'esprit de ceux à qui elles étaient destinées. Il ne semble pas qu'elles aient été couronnées de succès : nombre des groupes armés d'opposition demeurent encadrés par les mollahs (prêtres) des villages et des vallées.

Prochain article :

LA CAROTTE ET LE BATON

(*) Membre de l'association Action internationale contre la faim.

(1) Radio-Kaboul en persan, le 18 juin 1980.

(2) chefs de la communauté islamique — juin 1980 — voir « *les Musulmans oubliés* ». A. Bennigsen, C. Quelquejay. Maspéro, 1981.

AFRIQUE

Algérie

Dans son message sur l'état de la nation Le président Chadli se prononce en faveur d'un «bon voisinage positif» avec les pays limitrophes

De notre correspondant

Alger. — Le vocabulaire diplomatique s'est enrichi dimanche 20 décembre d'une nouvelle expression, le « bon voisinage positif », dont le président Chadli Bendjedid a fait une des lignes de force de la politique extérieure algérienne. Pour le chef de l'Etat, qui prononçait devant l'Assemblée populaire nationale le traditionnel « *message sur l'état de la nation* », cette formule implique non seulement le respect des principes de non-agression et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui, mais aussi l'établissement entre Etats voisins d'une coopération, et même d'une « *coordination* » lorsqu' « *il s'agit de questions communes à la région dans le respect de la complémentarité des intérêts de chacun* ».

« *L'Algérie,* a dit M. Bendjedid, *est convaincue que les garanties les plus importantes pour atteindre cet objectif résident dans la liquidation de toutes les causes de tension et proclame son engagement total en faveur des décisions de l'O.U.A. relatives au respect des frontières héritées au moment de l'indépendance* ». Le chef de l'Etat s'est alors félicité du fait qu'il n'existe plus aujourd'hui aucune ambiguïté concernant les frontières de l'Algérie et a rappelé qu'avait commencé ces derniers mois le parachèvement du bornage des frontières « *à partir du sud du pays* » (1).

Un rapprochement avec Rabat ?

Le président algérien a-t-il reçu, pour tenir un tel langage, des garanties marocaines ? Lors de sa conférence du 1er juin, le roi Hassan II avait déclaré : « *Il n'y a pas de conflit frontalier entre l'Algérie et le Maroc. Il reste à homologuer une quarantaine de kilomètres entre le massif de l'Ouarkziz et l'Algérie.* » Et le souverain avait affirmé qu'il n'était pas question de remettre en cause les accords signés en 1973, reconnaissant à l'Algérie la souveraineté sur la région de Tindouf, même si ces textes n'avaient pas été ratifiés par le parlement marocain.

Plusieurs émissaires de Rabat se sont succédé ces derniers temps à Alger et ont sans doute tenu le même langage. Les observateurs n'excluaient pas, à terme, un rapprochement entre les deux pays qui déboucherait sur un rétablissement des relations diplomatiques. Les autorités algériennes font d'ailleurs volontiers remarquer qu'elles n'ont été pour rien dans cette rupture et que l'Algérie n'a aucun contentieux avec le Maroc. Reste cependant la question du Sahara occidental, et M. Chadli Bendjedid a réaffirmé sur ce point la position algérienne : « *L'Algérie s'engage à respecter tout choix qu'exprimera le peuple du Sahara occidental lors d'un référendum libre, général et global, loin de toute pression ou de toute ingérence étrangère.* »

Dans la première partie de son discours, le président algérien avait évoqué les réalisations de l'année écoulée. Réaffirmant le rôle d'avant-garde du parti unique F.L.N., il s'est félicité du nombre accru d'adhésions d'intellectuels et de cadres.

Dans l'après-midi, le chef de l'Etat a d'ailleurs présidé une réunion du bureau politique consacré à l'ordre du jour du comité central dont la sixième session commence le mardi 22 décembre. Elle portera essentiellement sur la place du secteur privé dans l'économie nationale. Le président de la République a précisé à ce sujet devant les députés que « *les secteurs stratégiques qui peuvent influer sur la décision politique ou économique sont soumis au principe de la propriété collective des moyens de production, le secteur privé ne devant jouer qu'un rôle complémentaire* ».

DANIEL JUNQUA.

(1) Il s'agit de la frontière avec le Niger.

Maroc

L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS MOHAMMEDIA EST SOUMISE A UN RÉGIME MILITAIRE

(De notre correspondant)

Rabat. — Le roi Hassan II a annoncé, vendredi 18 décembre, que l'école d'ingénieurs Mohammedia sera soumise, à partir du 1er janvier, à un régime militaire. La radio et la presse ont assuré une large diffusion à l'allocution du souverain, qui, a déclaré en s'adressant au nouveau directeur qu'il a reçu : « *Tu n'ignores pas que le comportement de ces étudiants ne nous satisfait pas et ne satisfait pas non plus le Maroc, car les ingénieurs sont la clé du développement actuel et futur.* » Le souverain a souligné que le régime militaire, déjà appliqué à Polytechnique, « *garantit les droits des étudiants et en même temps ceux de l'Etat et sera bénéfique en fin de compte pour les étudiants eux-mêmes et pour tous les citoyens* ».

Il faut voir dans cette mesure la dernière illustration de la volonté des autorités marocaines de ne plus tolérer de mouvement de grève dans les universités ou les instituts supérieurs (1). Les étudiants qui se rendaient coupables de grève seront expulsés.

L'UNEM, la grande organisation étudiante marocaine, qui n'avait plus que cinq membres dans son comité exécutif depuis le départ, l'été dernier, des représentants du parti socialiste, en a perdu trois autres depuis la grève du 3 décembre dernier : ils figurent parmi les vingt et un étudiants déférés devant un tribunal de Rabat. Les deux seuls membres encore en liberté appartiennent au P.P.S. (parti communiste). — R. D.

(1) L'école d'ingénieurs Mohammedia, l'une des plus modernes du Maroc, est installée à Rabat et rattachée à l'université Mohamed-V.

Tchad

Estimant « inutiles » les troupes de l'O.U.A.

M. GOUKOUNI OUEDDEI PRÉCONISE L'ENVOI D'UNE « FORCE EXTRA-AFRICAINE »

Libreville *(A.F.P.)*. — Evoquant dimanche 20 décembre à Libreville, la présence au Tchad des éléments de la force interafricaine de paix, M. Goukouni Oueddeï, président du gouvernement d'union nationale de transition (GUNT), a dit notamment : « *Le gouvernement tchadien estime qu'il est désormais vain d'entretenir et de garder une telle force sur son territoire national, puisqu'elle ne fait rien pour sauvegarder la sécurité et l'intégrité du Tchad.* »

En revanche, le président Goukouni Oueddeï a préconisé l'envoi à N'Djamena d'une « *force extra-africaine* » destinée à remplacer celle mandatée par l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.) ajoutant : « *Pour nous, le texte signé entre le gouvernement tchadien et l'O.U.A. sur la venue au Tchad de la force neutre est clair : il stipule que cette force doit assurer la sécurité et l'intégrité du Tchad. Or, sur le terrain, sa mission est passive, donc inutile.* »

M. Goukouni Oueddeï a toutefois déclaré qu'il était « prématuré » de dire à quel moment le Tchad envisageait de réclamer officiellement le retrait de la force interafricaine de paix actuellement composée de militaires du Zaïre, du Sénégal et du Nigeria.

Gabon

Le président Bongo souhaite regrouper dans une union économique tous les États d'Afrique centrale

De notre envoyé spécial

Libreville. — Même si les résultats concrets doivent se faire attendre, quelque chose a bougé ces jours-ci à Libreville dans le sens de l'unité africaine, et cela a opportunément repoussé au second plan les questions posées par l'agitation estudiantine et politique du début de décembre, pour le moment retombée.

Profitant de la réunion annuelle des chefs d'Etat de l'Union des Etats d'Afrique centrale (UDEAC) qui regroupe le Cameroun, le Centrafrique, le Congo et le Gabon, le président Bongo, qui assurait jusqu'à samedi la présidence de cette organisation, vient de remporter deux succès.

Tout d'abord, le Tchad, par la bouche de son président, M. Goukouni Oueddei, venu en observateur, a demandé sa réintégration dans l'Union dont il avait claqué la porte en 1968, sous la présidence de M. François Tombalbaye. Ce devrait être chose faite dès l'an prochain ; mais cette requête marque déjà une importante étape dans le retour de l'Etat tchadien, en cours de reconstitution, dans le concert africain.

Ensuite, tous les autres pays de la région, qui, à l'exception du Cameroun et du Burundi, étaient représentés par leurs chefs d'Etat, se sont déclarés d'accord pour œuvrer à la création dans les meilleurs délais d'une Communauté économique des Etats qui englobera, entre les deux pays précités et les trois autres pays membres de l'UDEAC, le Tchad, la Guinée-Equatoriale, Sao-Tomé-et-Principe, le Zaïre, l'Angola, le Rwanda, soit onze pays aux ressources agricoles et minières riches et variées, s'étendant sur une superficie de 6 660 000 kilomètres carrés et rassemblant soixante et un millions d'habitants. Dans une « *déclaration* » dite « *de Libreville* », rendue publique samedi 19 décembre, à l'issue des travaux, ils s'engagent notamment à réunir dès février prochain, à nouveau à Libreville, leurs ministres et leurs experts, pour étudier les modalités pratiques de la mise en œuvre de leur décision.

Les problèmes posés par les nombreuses disparités monétaires de ce vaste ensemble paraissent cependant particulièrement ardus, et il est à craindre que, comme dans le cas de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale (CEDEAO) (1) dont veulent s'inspirer de toute évidence les promoteurs de la CEDEAC, on ne pense guère aller, en ce domaine, au-delà d'une vaste union de paiements assortie d'une simple chambre de compensation aux possibilités restreintes. Il est douteux, en effet, que les cinq Etats concernés, membres de la zone franc, acceptent mieux que ceux d'Afrique occidentale de se fondre dans un ensemble monétaire qui leur ferait perdre la plupart des avantages que leur confère leur appartenance actuelle pour partager le sort incertain de devises faibles comme le zaïre. Ce sont des considérations de ce genre qui expliqueraient l'absence du chef de l'Etat du Cameroun, circonspect comme à l'ordinaire, aux assises qui viennent de se tenir à Libreville.

PIERRE BIARNES.

(1) La CEDEAO regroupe seize pays : sept membres de la zone franc (Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger, Bénin, Togo, Côte-d'Ivoire) et les neuf pays suivants : Mauritanie, Gambie, Guinée-Bissau, Cap-Vert, République de Guinée, Sierra-Leone, Libéria, Ghana et Nigéria.

Mozambique

M. Cot a signé à Maputo un accord de coopération

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué à la coopération et au développement, a signé, samedi 19 décembre à Maputo, un accord général de coopération qui devrait ouvrir une ère nouvelle dans les relations économiques et politiques entre la France et l'ancienne colonie portugaise.

Il porte création d'une commission mixte qui se réunira pour la première fois au début de 1982 et, par la suite, tous les deux ans. Les protocoles financiers contenus dans l'accord prévoient notamment une aide d'environ 160 millions de francs à la culture du coton. La France fournit déjà depuis plusieurs années une assistance à l'exploitation cottonière. Un précédent protocole avait été conclu en mars 1980. En outre, dans le cadre d'un accord de coopération scientifique et technique signé en juillet 1980, le Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G.M.) participe à l'établissement de l'inventaire géologique et minier du pays.

Les échanges commerciaux franco-mozambicains demeurent modestes. La France importe surtout des crustacés et du sucre, tandis que le Mozambique, lui, achète des automobiles et du matériel d'équipement.

Ce qui importait dans le voyage de M. Cot à Maputo c'était d'y affirmer clairement la volonté d'intensifier le dialogue établi sous la présidence de M. Giscard d'Estaing avec l'Afrique lusophone. La tâche est facilitée par la quasi-identité de vues sur quelques grands problèmes du moment, dont l'avenir de la Namibie et le dialogue Nord-Sud. M. Cot a déclaré que l'accroissement de l'assistance française au Mozambique devrait « *l'aider à affirmer son indépendance nationale et à résister aux pressions extérieures* ». Cette allusion semblait viser autant l'état d'étroite dépendance du Mozambique à l'égard de l'Afrique du Sud que les liens privilégiés qui l'unissent au bloc socialiste. — J.-P. L.

PROCHE-ORIENT

Israël

M. Begin juge «ignoble et antisémite» la réaction américaine à l'annexion du Golan

Le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, et le secrétaire à la défense, M. Weinberger, se sont efforcés, dimanche 20 décembre, de minimiser la gravité du différend surgi dans les relations américano-israéliennes après l'annexion du Golan par Jérusalem.

« Rien n'a changé (dans nos relations) », a déclaré le secrétaire d'Etat à la C.B.S., quelques heures après l'annonce par le cabinet israélien de l'annulation définitive de l'accord stratégique entre les deux pays. Il a néanmoins souligné que cette déclaration ne devait pas être interprétée comme un « coup d'éponge sur nos inquiétudes et notre désapprobation ». « Nous sommes évidemment désappointés », a ajouté, de son côté, M. Weinberger, qui parlait sur la chaîne de télévision A.B.C. Cependant, le secrétaire à la défense s'est refusé à répondre aux critiques de M. Begin.

M. Yasser Arafat, chef de l'Organisation de libération de la Palestine, a déclaré, samedi à Beyrouth, qu'« il ne fallait pas être dupe du simulacre de mesures de rétorsion américaines à l'égard d'Israël à la suite de l'annexion du Golan ». « Sans l'assistance américaine, ni Begin, ni Sharon, ni Shamir n'auraient osé prendre une telle décision », a ajouté le dirigeant palestinien. — (A.F.P.)

de notre correspondant

Jérusalem. — Dans une réaction de colère aussi soudaine que sa décision d'annexer le Golan, M. Begin a pris le risque de provoquer, dans les relations entre Washington et Jérusalem, une crise qui, selon la plupart des observateurs israéliens, pourrait être l'une des plus graves de l'histoire, souvent tourmentée, de l'amitié et de l'alliance qui, depuis vingt-cinq ans, unissent Israël aux Etats-Unis.

Le long texte remis le dimanche 20 décembre par le premier ministre israélien à l'ambassadeur des Etats-Unis — qui semblait n'en pas croire ses yeux — est un véritable réquisitoire contre le gouvernement de Washington et l'ensemble de la politique des Etats-Unis sous les administrations précédentes. Il rappelle que c'est la troisième fois cette année que l'administration américaine « *punit* » Israël. Et il insiste sur ce mot en rappelant que, après le raid sur le centre nucléaire irakien de Tamuz et le bombardement de Beyrouth, les livraisons d'avions F-15 et F-16 avaient été provisoirement interrompues.

Avec le ton d'un donneur de leçons, auquel il se laisse volontiers aller, M. Begin affirme que les Etats-Unis n'ont pas le « *droit moral* » d'agir de telle sorte contre Israël et de juger sa politique. Il fait allusion aux victimes civiles des bombardements américains durant la seconde guerre mondiale et pendant le conflit du Vietnam. Puis il s'insurge en posant ces questions : « *Sommes-nous l'un de vos Etats vassaux ? Sommes-nous une République bananière ? Sommes-nous des enfants de quatorze ans à qui l'on tape sur les doigts ?* » Il annonce qu'il entend garder l'initiative en déclarant purement et simplement que l'accord de coopération stratégique maintenant suspendu n'a plus de valeur à ses yeux et qu'il le considère comme nul et non avenu. Il ajoute : « *Nous ne pouvons nous permettre d'avoir une épée de Damoclès en permanence au-dessus de nos têtes.* »

Il dénonce ensuite le fait que la punition a un caractère « *financier* » (il s'agit là des promesses américaines d'achats d'armes en Israël). M. Begin estime que cette attitude a un caractère « *ignoble et antisémite* », car elle ressemble, à son avis, à la déclaration d'un général britannique en 1946, qui déclarait qu'« *on ne peut atteindre cette race qu'en s'en prenant à son porte-monnaie* ». Il ajoute que l'on déclarait dans les milieux gouvernementaux américains, au moment du débat sur la vente d'avions radars AWACS à l'Arabie Saoudite, que les parlementaires américains devaient choisir entre « *Begin et Reagan* ». Le premier ministre estime que cette remarque est, elle aussi, de caractère antisémite. En conclusion, il déclare qu'il n'est pas question de revenir sur la loi du Golan, de la même manière que les juifs, jadis, ont résisté à l'Inquisition qui leur demandait de renier leur foi.

Dans ces conditions, plusieurs ministres n'ont pas manqué de faire savoir que le contenu des déclarations de M. Begin était exagéré, bien qu'ils l'aient tacitement approuvé. Finalement, en apprenant les premières réactions du secrétaire d'Etat américain, M. Alexander Haig, ils se sont déclarés « *soulagés* » en constatant que les dirigeants américains avaient, de toute évidence, pris le parti de ne pas relever le ton outrancier adopté par M. Begin et qu'ils entendaient apaiser le différend entre Jérusalem et Washington.

Certains ministres, qui déplorent la réaction de M. Begin, n'ont pas manqué de souligner que, après tout, la « *punition* » infligée par Washington n'était guère douloureuse : l'accord de coopération stratégique dont les Américains arrêtaient temporairement l'application avait déjà été une cause de déception pour les Israéliens puisqu'il ne comportait apparemment aucune mesure importante au bénéfice d'Israël. En outre, les autres mesures punitives prises par Washington (suspendant la promesse d'achat pour 200 millions de dollars d'armements fabriqués en Israël et l'autorisation donnée à des « pays tiers » d'acquérir avec des fonds américains des équipements militaires israéliens) n'affectaient pas les contrats en cours entre Israël et les Etats-Unis.

D'autre part, on faisait remarquer que, pour l'année prochaine, le gouvernement de M. Reagan avait maintenu l'aide régulière économique et militaire au niveau des années précédentes, alors que l'ensemble du budget américain à l'étranger était en sensible réduction.

FRANCIS CORNU.



(Dessin de PLANTU.)

● *La Ligue arabe* a annoncé, dimanche 20 décembre, que la réunion extraordinaire du conseil des ministres des affaires étrangères demandée par la Syrie à la suite de la décision israélienne l'annexer le Golan, aura lieu le 27 décembre à Tunis. *(Corresp.)*

● *Le ministre de la défense, M. Ariel Sharon,* vient de confirmer, en grande partie, des informations récemment publiées par la presse israélienne selon lesquelles il pourrait y avoir une reprise des échanges dans le domaine militaire entre Israël et la France (*le Monde* du 18 décembre). Il a déclaré qu'il attendait la visite « *prochaine* » d'un représentant de l'état-major de l'armée française et qu'il comptait lui-même se rendre « *bientôt* » à Paris. Il a précisé qu'il étudiait la possibilité pour Israël d'acheter des armes et des équipements militaires auprès de plusieurs pays européens, car, a-t-il souligné, il ne souhaite pas qu'Israël dépende uniquement des fournitures américaines. *(Corresp.)*

Le voyage de M. Mitterrand pourrait être reporté jusqu'à l'évacuation du Sinaï

Le président de la République envisage d'ajourner sa visite en Israël à la suite de l'annexion du Golan (syrien) par le gouvernement de Jérusalem. Sa décision n'est pas prise et ne le sera qu'après le nouveau débat sur le Golan prévu pour le 5 janvier « *au plus tard* » au Conseil de sécurité des Nations unies. En somme ce qui était acquis, une visite officielle du président en Israël du 10 au 12 février, ne l'es plus. Le gouvernement se donne un temps d'observation, ce qui ne signifie pas que la visite n'aura pas lieu. Une des options envisagées pourrait être son report après l'évacuation du Sinaï, territoire égyptien occupé par Israël, en avril 1982.

« *A la suite d'information de presse* », le Quai d'Orsay a publié, dimanche 20 décembre, le communiqué suivant : « *Le président de la République a exprimé depuis longtemps son intention de se rendre en Israël. Il est généralement reconnu que ce voyage aura une grande portée pour la recherche de la paix au Proche-Orient. Les conséquences éventuelles de l'évolution de la situation dans cette région du monde sur la visite du président de la République seront appréciées à l'issue des débats qui doivent se poursuivre aux Nations unies début janvier. Toute autre information à ce sujet serait prématurée.* »

Les « *informations de presse* » auxquelles le Quai d'Orsay se réfère, ont fait suite à la visite d'ambassadeurs arabes à M. Cheysson, ministre des relations extérieures, mercredi, et, surtout, de M. Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe à M. Mitterrand, vendredi. M. Cheysson s'est efforcé de rassurer les ambassadeurs arabes. Il leur a dit que la politique française au Proche-Orient était inchangée depuis le mois de mai ; il a rappelé que la France avait déclaré à plusieurs reprises l'annexion du Golan « *nulle et non avenue* ». Il n'aurait toutefois pas dissipé toutes les inquiétudes arabes. Les ambassadeurs auraient souligné que la France disposait de « *moyens de pression* » sur Israël. M. Klibi aurait plus explicite et aurait demandé à M. Mitterrand d'ajourner sa visite.

Trois hypothèses sont possibles : ou Israël revient sur sa décision, ce qui est improbable et le voyage a lieu le 10 février ; ou il la maintient et, le gouvernement français « passe l'éponge », ce qui est difficile ; ou encore le gouvernement attend qu'Israël ait fait un geste de paix significatif, compensant en quelque sorte l'annexion de Golan en évacuant effectivement le Sinaï dans les délais prévus. Une nouvelle phase commencerait alors au Proche-Orient et le gouvernement français (disposé à envoyer des forces dans le Sinaï après l'évacuation) aurait un rôle à jouer.

M. Mitterrand avait envisagé dès son élection de faire en Israël un de ses premiers voyages à l'étranger. Il avait reporté son projet après le bombardement, le 7 février de la centrale nucléaire irakienne par Israël. Il a déjà fait deux visites dans les pays arabes, en Arabie Saoudite et en Algérie.

MAURICE DELARUE.

Arabie Saoudite

● ACCORD DE SECURITE CONCLU ENTRE L'ARABIE SAOUDITE ET BAHREIN. — Le ministre de l'intérieur d'Arabie Saoudite et celui de Bahrein ont signé, le dimanche 20 décembre, à Manama, un accord en matière de sécurité « *organisant la coopération et la coordination entre les ministères de l'intérieur et les divers services de sécurité de deux pays* ». Le ministre saoudien a précisé, au cours d'une conférence de presse, ue cet accord constitue un « *minimum* » et que « *la réalité de la coopération entre les deux pays le dépasse* ». Après la découverte par les autorités bahreinies d'un « *complot iranien visant non seulement Bahrein mais aussi l'Arabie Saoudite et tous les pays du golfe* », le ministre a souhaité que tous les Etats de la région signent un accord collectif en matière de sécurité. — *(A.F.P.)*

LA FIN DE LA SESSION ORDINAIRE DU PARLEMENT

Décentralisation : le texte du Sénat en miettes

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 19 décembre, en deuxième lecture, le projet de loi relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Les députés sont revenus, pour l'essentiel, au texte qu'ils avaient adopté en première lecture, en supprimant notamment les articles nouveaux introduits par les sénateurs. Ils ont toutefois apporté plusieurs modifications :

Art. 22 (siège du conseil général). Sur proposition de M. Séguin (R.P.R., Vosges, l'Assemblée adopte une nouvelle rédaction de cet article : « *Les conseils généraux ont leur siège à l'hôtel du département. Ils se réunissent à l'initiative de leur président au moins une fois par trimestre dans un lieu du département choisi par le bureau. Pour les années où a lieu le renouvellement triennal des conseils généraux, la première réunion se tient de plein droit le second vendredi qui suit le premier tour de scrutin.* »

Art. 22 *bis* (présence du représentant de l'Etat). Un amendement de compromis de la commission stipule : « *Par accord du président du conseil général et du représentant de l'Etat dans le département, celui-ci est entendu par le conseil général. En outre, sur demande du premier ministre, le représentant de l'Etat est entendu par le conseil général.* »

Art. 23 (réunion du Conseil général). Les conseils généraux pourront également être réunis, outre par le bureau, par « *le tiers des membres, sur un ordre du jour déterminé, pour une durée qui ne peut excéder deux jours. Un même conseiller général ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre* ».

Art. 26. — Le caractère public ou non des séances du conseil général fera l'objet d'une décision « *prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés* ».

Art. 29 (dissolution du conseil général). — Après la réélection du conseil général, l'assemblée se réunit de plein droit « *le second vendredi* » qui suit le premier tour de scrutin ; « *le représentant de l'Etat dans le département convoque chaque conseiller général élu pour la première réunion, dont il fixe l'heure et le lieu* ».

A l'article 34 (interventions départementales à caractère économique et social), les députés adoptent une nouvelle rédaction qui, à l'instar des dispositions précédemment adoptées pour les communes, précise les points suivants : le département pourra accorder des aides directes ou indirectes dans les conditions prévues par la loi approuvant le plan, lorsque son intervention a pour objet de favoriser le développement économique. Lorsque « *la protection des intérêts économiques et sociaux* » de la population l'exigera, il pourra accorder ces mêmes aides « *âdes entreprises en difficulté pour la mise en œuvre de mesures de redressement prévues par une convention passée avec celles-ci* ». « *Un département ne peut accorder sa garantie d'emprunt à des organismes de droit privé que si le montant total des annuités d'emprunts garantis à de tels organismes, à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette départementale, n'excède pas un pourcentage, défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget départemental.* »

Art. 39 (rôle du comptable du département). Dans un délai de six mois à compter de la publication de la loi, un décret fixera la liste des pièces justificatives que le comptable peut exiger avant de procéder au paiement.

L'Assemblée repousse ensuite successivement vingt-six articles nouveaux adoptés par le Sénat, qui constituent un titre II *bis* relatif à la clarification et à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Droits et libertés des régions

Art. 45 (érection de la région en collectivité territoriale). Sur l'invitation pressante de M. Debré (R.P.R., la Réunion), M. Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, déclare : « *Je ne confonds pas les pouvoirs d'une région qui ne sont pas souverains et ceux d'une nation qui le sont.* » A l'issue d'un débat bref, mais dense, le rapporteur de la commission des lois, M. Richard (P.S., Val-d'Oise) accepte, dans le même esprit, un amendement de M. Séguin tendant à stipuler que la création et l'organisation des régions « *en métropole et outre-mer* », ne portent atteinte ni à l'« *unité de la République* » (et non plus à l'« *unité nationale* »), ni à l'intégrité du territoire. M. Defferre confirme que le projet de loi sur le statut de la Corse sera examiné au cours de la session extraordinaire du 11 au 23 janvier 1982.

Art. 47 *ter* (comités économiques et sociaux des régions). Les C.E.S. des régions pourront émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la région ; ils seront obligatoirement saisis pour avis des documents relatifs aux « *orientations générales* » du projet de budget régional, et non du projet de budget lui-même.

Art. 47 *quinquiès* (coopération transfrontalière). Sur proposition de la commission, les dispositions suivantes sont adoptées : « *Deux ou plusieurs régions peuvent, pour l'exercice de leurs compétences, conclure entre elles des conventions ou créer des institutions d'utilité commune* ». Sur proposition de M. Defferre, les députés reprennent certaines dispositions adoptées par le Sénat, qui stipulent : « *Le conseil régional peut décider d'organiser, à des fins de concertation et dans le cadre de la coopération transfontalière des contacts réguliers avec des collectivités décentralisées étrangères ayant une frontière commune avec la région.* » Pour M. Foyer, ces dernières dispositions ont pour conséquence de « *reconnaître au président du conseil régional une véritable compétence en matière de relations internationales* ». L'ancien président de la commission des lois, qui craint que l'on ne favorise ainsi l'« *Europe des régions* », met en garde l'Assemblée contre une rédaction qui peut comporter « *les plus graves dangers pour l'unité nationale* ». M. Garcin (P.C., Bouches-du-Rhône) éprouve une appréhension similaire. Dans un souci de compromis, le ministre d'Etat propose de préciser que la décision du conseil régional ne pourra être prise qu'« *avec l'autorisation du gouvernement* », ce que l'Assemblée accepte.

Art. 48 (participation aux dépenses de fonctionnement). La faculté d'exonérer de la taxe professionnelle, offerte aux collectivités locales et aux communautés urbaines, est étendue aux établissements publics régionaux.

Art. 48 *ter* (comité régional des prêts). Une collectivité publique (équipements publics des établissements publics régionaux, des collectivités locales et de leurs groupements), qui l'aurait pas obtenu de la Caisse des dépôts et consignations ou de la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales le prêt sollicité, pourra en référer au comité régional. Celui-ci pourra demander à la caisse concernée un nouvel examen de la demande.

Art. 50 et suivants (fonctionnement du conseil régional). L'Assemblée adopte les mêmes dispositions que pour le conseil général en ce qui concerne les modalités régissant les réunions du conseil régional (à la demande du tiers de ses membres, etc.), et adopte deux amendements de précision de M. Séguin. Suivant la proposition du ministre d'Etat, l'Assemblée décide que le président du conseil régional pourra, « *sous sa surveillance et sa responsabilité, donner une délégation de signature aux responsables des services que la région crée pour l'exercice de ses compétences* ». Elle précise ensuite que les personnels concernés par la scission des services (avant l'élaboration d'un statut régional), conserveront leur statut, mais aussi leurs « *droits acquis* ».

Art. 52 *bis* (représentant de l'Etat). Sur demande du premier ministre, le représentant de l'Etat dans la région est entendu par le conseil régional. L'Assemblée rétablit ensuite la juridiction de la cour de discipline budgétaire et financière sur les ordonnateurs régionaux. Elle adopte ensuite successivement quarante-six amendements tendant à supprimer les dispositions nouvelles introduites par le Sénat relatives aux conséquences des tranferts et de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Art. 56 *bis* (chambres régionales des comptes). — A l'initiative du gouvernement, l'Assemblée modifie les dispositions relatives à l'organisation des chambres régionales. Il est notamment prévu que « *le président de la chambre régionale des comptes est un conseiller maître ou un conseiller référendaire à la Cour des comptes nommé, à sa demande et sur proposition du premier président de la Cour des comptes, par décret du président de la République.* »

Art. 62 (contribution de l'Etat aux dépenses de logement des instituteurs). — Sur proposition de M. Garcin (P.C., Bouches-du-Rhône), l'Assemblée décide que la dotation allouée par l'Etat aux communes pour le logement des instituteurs est destinée à « *compenser progressivement* » la charge que constitue, pour celles-ci, ces frais de logement ; ce qui signifie, à terme, que l'Etat prendra complètement à sa charge lesdits frais. A l'initiative du gouvernement, cette dotation, qui est ouverte en 1982 par la loi de finances, sera répartie entre les départements proportionnellement au nombre des instituteurs attachés à l'ensemble de leurs écoles. A l'initiative de la commission, l'Assemblée précise que « *lorsqu'il déclenche le plan ORSEC ou tout autre plan d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département a autorité sur l'ensemble des moyens des régions, des départements et des communes qui concourent à la mise en œuvre de ces plans. Lorsque plusieurs départements sont concernés, le premier ministre peut charger un seul représentant de l'Etat de la direction de l'ensemble des opérations de secours* ».

L'Assemblée supprime ensuite seize articles d'origine sénatoriale avant d'adopter l'article 83, adopté par le Sénat, qui prévoit que tout accroissement net de charges résultant des transferts de compétences effectués entre l'Etat et les collectivités territoriales ou la région sera compensé par un transfert de ressources. Neuf autres articles nouveaux, relatifs aux compensations financières et allégements de charges sont également repoussés, ainsi que six articles sur les modalités financières de la dotation globale d'équipement. Par un amendement du ministre d'Etat, le principe de cette dotation (versée chaque année par l'Etat aux communes, aux départements et aux régions) est inscrit dans la loi, mais ses règles de calcul et modalités de répartition sont renvoyées à la loi sur la répartition des compétences.

Dans les explications de vote, M. Séguin (R.P.R.) déclare que le groupe R.P.R. aurait pu voter les titres I (communes) et II (départements) si quelques dispositions « *excessives* » avaient été supprimées. Le projet, estime-t-il, s'est cependant « *considérablement amélioré* ». Le député des Vosges juge qu'il favorise malgré tout « *l'apparition de véritables féodalités* ».

« *Votre décentralisation*, affirme M. Millon (U.D.F.) *va désarticuler la France !* ». M. Garcin apporte le soutien du groupe communiste, et M. Chénard (P.S., Loire-Atlantique) se félicite d'un projet « *attendu par tous les maires de France* ».

L'ensemble du projet relatif aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, est adopté, dimanche 20 décembre, par 329 voix contre 150 sur 481 votants et 479 suffrages exprimés.

LAURENT ZECCHINI.



L'opposition saisit le Conseil constitutionnel après l'adoption définitive du budget pour 1982

L'Assemblée nationale a adopté définitivement, samedi 19 décembre, en troisième et dernière lecture, le projet de loi de finances pour 1982. Le Sénat ayant de nouveau repoussé ce texte en deuxième lecture (*le Monde* daté 20-21 décembre), les députés se sont prononcés sur le texte qu'ils avaient déjà adopté (*le Monde* du 19 décembre), sans y apporter de modifications. M. Goux (P.S., Var), président de la commission des finances, a indiqué que, « *selon certaines informations* », des usufruitiers chercheraient à échapper aux conséquences des dispositions de l'article 5 du projet (l'impôt sera, à certaines exceptions près, à la charge de l'usufruitier) en créant des sociétés d'usufruit. M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des DOM-TOM, a souligné : « *La création de sociétés d'usufruit relève de l'abus de droit et les contribuables qui s'y livreraient s'exposeraient à des sanctions très lourdes.* »

Plus de soixante députés R.P.R. et U.D.F. ont déposé un recours devant le Conseil constitutionnel tendant à faire déclarer non conformes à la Constitution les articles 3 (impôt sur les grandes fortunes), 5 (imposition des usufruitiers), 75 (mise au nominatif des titres non cotés) et 78 (vérification fiscale)

L'argumentation développée par les auteurs de ce recours est la suivante :

● *Art. 3 :* Les redevables de l'impôt sur les grandes fortunes sont imposés également à raison des biens, droits et valeurs appartenant à leur conjoint et à leurs enfants lorsqu'ils ont l'administration des biens de ceux-ci. Une telle disposition serait contraire à la deuxième phrase de l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1). « *La loi fiscale*, écrivent les auteurs, *ne peut comprendre dans les « facultés » du redevable la valeur des biens qui ne lui appartiennent point et dont il ne peut disposer. On ne saurait invoquer la règle de l'imposition par foyer fiscal admise en matière d'impôt sur le revenu, laquelle n'a certainement pas, du reste, le caractère d'un principe fondamental reconnu par les lois de la République. Cette règle a été admise à une époque à laquelle la quasi-totalité des époux étaient mariés sous l'ancien régime de la communauté légale, sous lequel le mari avait l'administration de tous les patrimoines et sous lequel tous les revenus des époux entraient en communauté. La règle ne peut être transposée d'un impôt sur le revenu à un impôt sur le capital tel qu'est l'impôt sur les grandes fortunes. Au demeurant, en matière d'impôt sur le revenu, l'imposition par foyer fiscal est tempérée et corrigée par le quotient familial, que le législateur a refusé d'étendre à l'impôt sur le capital.* »

Cette disposition serait, d'autre part, discriminatoire « *en ce qu'elle fait peser sur les hommes mariés ou vivant en concubinage notoire la charge de l'impôt sur le capital à raison de la valeur des biens de leur épouse ou compagne* ». Il y aurait donc « *une violation du principe de l'égalité des sexes* ».

● *Art. 5 :* Cet article, en son paragraphe 2, impose les usufruitiers et les titulaires de droits d'usage et d'habitation en raison de la valeur de la nue-propriété des biens soumis à leur droit. Une telle disposition serait également contraire à la deuxième phrase de la déclaration des droits de l'homme, « *qui ne permet pas de comprendre dans les biens d'un redevable la valeur d'un droit — en l'espèce la nue-propriété — qui ne lui appartient pas et dont il ne peut disposer (...). Les droits d'usage et d'habitation ne sont générateurs d'aucune faculté contributive puisque, selon le code civil, leur titulaire ne peut les vendre et ne peut louer les immeubles qui en sont l'objet* ».

● *Art. 75 :* « *Le paragraphe II, rendant obligatoire la dématérialisation des titres (valeurs mobilières), a été introduit par voie d'amendement devant l'Assemblée nationale, en méconnaissance de l'article 42 de la loi organique relative aux lois de finances (2), dont la violation a été souvent sanctionnée par le Conseil constitutionnel. Ce paragraphe II constitue incontestablement un « cavalier budgétaire* ».

● *Art. 78 :* Cet article autorise les agents de la direction générale des impôts à utiliser le matériel informatique des entreprises à des fins de vérification. Selon les auteurs, « *il s'agit là d'une atteinte au droit de propriété qui s'apparente à une réquisition car elle emporte privation temporaire de l'usage du bien par l'entreprise à laquelle celui-ci appartient. Aucune indemnisation n'étant prévue pour cet usage, la disposition n'est pas conforme à l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme* » (3). — L.Z.

(1) La deuxième phrase de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme dispose : la contribution commune « *doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* »

(2) L'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959, portant loi organique relative aux lois de finances dispose : « *Aucun article additionnel, aucun amendement à un projet de loi de finances ne peut être présenté sauf s'il tend à supprimer ou à réduire effectivement une dépense, à créer ou à accroître une recette ou à assurer le contrôle des dépenses publiques (...), la disjonction des articles additionnels ou amendements qui contreviennent aux dispositions du présent article est de droit* ».

(3) L'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme dispose : « *Les propriétés étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité* ».

Sécurité sociale

L'Assemblée nationale a adopté, samedi 19 décembre, le texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la sécurité sociale. Par rapport au texte adopté par les députés en première lecture (*le Monde* du 16 décembre), les modifications suivantes ont été apportées :

● Art. 4 (revalorisation du plafond des cotisations de sécurité sociale et déplafonnement des cotisations d'assurance-veuvage. Le plafond des cotisations de sécurité sociale « *sera fixé par décret à intervalles qui ne peuvent être inférieurs au semestre ni supérieurs à l'année* ».

● Art. 5 (institution d'une cotisation d'assurance-maladie sur les cotisations de chômage). Il s'agit d'une cotisation d'assurance-maladie, « *maternité, invalidité et décès* ».

● Art. 9. Cet article, introduit par le Sénat, tend à faire prendre en charge par l'assurance-maladie du régime des exploitants agricoles les conséquences d'un accident survenu à un assuré qui, relevant de ce régime, était affilié, au moment de l'accident, à un autre régime obligatoire de sécurité sociale.

La suppression du délit d'homosexualité

Dimanche 20 décembre, l'Assemblée nationale examine la proposition de loi déposée par M. Forni (P.S., Territoire de Belfort) et plusieurs membres du groupe socialiste, tendant à abroger l'alinéa 2 de l'article 331 du code pénal. Cet alinéa dispose : « *Sans préjudice des peines plus graves prévues par l'alinéa précédent* (emprisonnement de trois ans à cinq ans et d'une amende de 6 000 F à 60 000 F) *ou par l'article 332 du présent code, sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 60 F à 20.000 F quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu mineur du même sexe.* »

Mme Gisèle Halimi (app. P.S., Isère), rapporteur de la commission des lois, souligne notamment que l'abrogation proposée n'aura pas pour effet d'« *accorder une quelconque impunité aux homosexuels en matière d'attentats aux mœurs* ».

Mme Halimi ajoute : « *Resteraient punissables tous les attentats à la pudeur avec violence, les attentats à la pudeur sans violence, c'est-à-dire toute relation homosexuelle avec un mineur de moins de quinze ans, de même que le proxénétisme tendant à favoriser la prostitution homosexuelle des mineurs — que ceux-ci soient âgés de plus ou de moins de quinze ans — en application du onzième alinéa de l'article 334-1 du code pénal relatif à l'incitation des mineurs à la débauche.* »

Cette abrogation, poursuit-elle, « *aurait simplement pour effet de supprimer le caractère délictuel des relations homosexuelles entre mineurs consentants âgés l'un et l'autre de plus de quinze ans et de moins de dix-huit, ou entre un mineur consentant de plus de quinze ans et de moins de dix-huit ans et un adulte, quand ces actes ne constituent, par ailleurs, ni le délit d'outrage public à la pudeur, ni celui d'inceste, ni celui d'incitation de mineur à la débauche* ».

Mme Halimi conclut en indiquant : « *Pour nous, la liberté sexuelle inclut l'homosexualité et nos adversaires disent le contraire.* »

M. Badinter, garde des sceaux, déclare que le gouvernement s'associe pleinement à l'objectif poursuivi par les auteurs de la proposition de loi. Il dit : « *Il s'agit là d'une incrimination d'exception dont rien, même pas la tradition historique, ne justifie le maintien.* » Une telle disposition répressive, affirme-t-il, est contraire à deux principes fondamentaux du droit : le principe de non-discrimination et celui du respect de l'intimité de la vie privée.

M. Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) défend ensuite une question préalable (tendant à faire décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer). L'ancien président de la commission des lois souligne que ce texte vise à proclamer par la loi l'abrogation, d'une morale et « *la mise en vigueur d'une morale différente* ». Le député R.P.R. défend la thèse selon laquelle l'homosexualité ne résulte pas de prédispositions innées, mais d'habitudes acquises. L'objet de l'article 331-2 est d'éviter, selon lui, que de telles habitudes ne soient imprimées à des personnes jeunes, pas encore tout à fait matures. Après avoir assuré que cet article est conforme à la Constitution, et évoqué « *les agissements du vieillard lubrique qui sodomise un gamin de quinze ans* », M. Foyer estime qu'il aurait été bon « *de consulter l'ensemble des pères et des mères de ce pays* », car leur réponse, pour la grande majorité d'entre eux, aurait été hostile à l'abrogation. Après avoir insisté sur la prostitution masculine de très jeunes enfants, le député fait appel aux « consciences » et aux « cœurs ».

M. Forni souligne que l'abrogation proposée n'assure pas l'impunité pour tous les comportements homosexuels et indique qu'il y a « *un arsenal suffisant pour sanctionner et sévir lorsque des déviations se produisent* ».

« *L'image d'un vieillard lubrique sodomisant un garçon de quinze ans, même avec son consentement*, indique M. Badinter, en s'adressant à M. Foyer, *est-elle plus supportable que celle d'un vieillard lubrique sodomisant une jeune fille de quinze ans ?* » Le garde des sceaux observe que, si M. Foyer était logique avec lui-même, il proposerait la même mesure pour l'hétérosexualité (c'est-à-dire la « majorité » à dix-huit ans).

La question préalable est repoussée par 329 voix contre 151 voix sur 481 votants et 480 suffrages exprimés.

M. Foyer propose, ensuite, un amendement tendant à modifier le paragraphe 1 de l'article 331. Celui-ci serait ainsi rédigé : «*Tout attentat à la pudeur commis ou tenté sans violence ni surprise sur la personne d'un mineur de dix-huit ans, sera puni* », etc.

M. Badinter suggère à M. Foyer d'aller présenter son amendement dans les classes de terminales des lycées, en « *croisé de la nouvelle minorité sexuelle* ». « *Je vous y souhaite bon accueil !* » ajoute-il. Après que M. Forni se fut opposé à cet amendement, M. Foyer la retire juste avant que celui-ci ne soit mis aux voix.

L'ensemble du texte est adopté par 327 voix contre 155 voix sur 483 votants et 482 suffrages exprimés.

La séance étant levée, dimanche 20 décembre, à 17 h. 30, la session parlementaire ordinaire d'automne est close. — L. Z.

UNE ÉLECTION CANTONALE

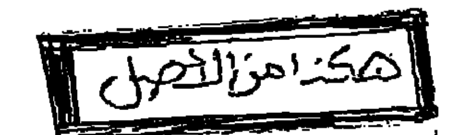
SAONE-ET-LOIRE : canton de Saint-Léger-sous-Beuvray (2e tour) :

Inscr., 3 258 ; vot., 2 271 ; suffr. expr., 2 201. MM. Robert Jacquemart M.R.G., 1 216 voix, ELU ; Marcel Corneloup, ind. sout. U.D.F., m. de Saint-Léger-sous-Beuvray, 985.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Gabriel Bouthière (M.R.G.), décédé, qui avait été réélu au premier tour des cantonales de mars 1979 avec 1 884 voix (soit 84,86 %) contre 336 (soit (15,13 %) à M. Landre (P.C.). Il y avait eu 2 335 votants et 2 220 suffrages exprimés sur 3 229 inscrits.

Les résultats du premier tour de ce scrutin partiel ont été les suivants : inscr., 3 256 ; vot., 2 2[illegible] ; suff. expr., 2 157 ; MM. Corneloup, 769 voix ; Jacquemart, 756 ; Bongerolles, P.S., 524 ; Levêque, P.C. 10[illegible].

M. Jacquemart ne retrouve pas sur son nom l'ensemble des voix de gauche du premier tour : il lui en manque 172. En pourcentage, il est élu avec 55,24 % des exprimés alors que la gauche totalisait au premier tour 64,34 % des voix. Le candidat de l'opposition améliore sa position d'un tour à l'autre tant en voix qu'en pourcentage.]



LE XIIIe CONGRÈS DU P.S.U.

Succès de Mme Bouchardeau et de la ligne de « soutien critique » au gouvernement

Le treizième congrès du P.S.U., qui s'est achevé dimanche 20 décembre à Nantes, représente une victoire incontestable pour Mme Huguette Bouchardeau, dont la campagne présidentielle et la ligne politique, qualifiée de « zigzagante » par la minorité, avaient été fortement contestées. Mise en minorité par le conseil national de son parti, en septembre dernier, sur la question d'une éventuelle participation au gouvernement, elle a retourné la situation en sa faveur.

Mme Bouchardeau sera de nouveau secrétaire nationale et porte-parole unique du P.S.U. Elle et ses amis détiennent la moitié des sièges du bureau politique, où l'opposition interne — — plus critique face au pouvoir et fermement décidée à ne pas laisser le parti servir de « force d'appoint » au P.S. — n'est pas représentée. L'autre moitié est occupée par un courant qui, après avoir défendu une politique moyenne et vivement dénoncé les « incohérences » de la ligne politique jusqu'alors défendue par Mme Bouchardeau, s'est rallié, pour l'essentiel, aux thèses de celle-ci, et par un représentant du courant « basiste » exaspéré par les luttes de tendances.

La nouvelle direction du parti socialiste unifié soutiendra le gouvernement, tout en insistant sur ses points de désaccords avec le pouvoir. Elle considère la participation du P.S.U. comme « souhaitable »; mais à échéance indéterminée. Cette volonté de s'intégrer, jusqu'au bout, dans les institutions, apparait cependant comme un vœu pieux. Pour l'heure, le pouvoir n'a probablement pas besoin du modeste P.S.U. pour consolider sa majorité et s'assurer une « mobilisation populaire » de soutien à sa politique. Trop de divergences séparent la politique du gouvernement des propositions du P.S.U. (désarmement nucléaire unilatéral, neutralisme, lutte contre la construction de centrales nucléaires, notamment) pour qu'une telle volonté n'apparaisse pas comme irréaliste, du moins dans l'immédiat.

Les débats du congrès sur ce thème et sur les rapports avec le pouvoir ont montré combien il est difficile au P.S.U. de s'adapter à la situation politique nouvelle. Après le confort d'une opposition claire au pouvoir de droite et de la défiance envers les appareils des partis de gauche, le P.S.U. se retrouve aux côtés d'un nouveau pouvoir qui a puisé en son sein des hommes et des idées, mais qui ne considère pas son appui comme une nécessité vitale.

De notre envoyé spécial

Nantes. — Ouvert le vendredi 18 décembre à Nantes, le treizième congrès du P.S.U. a continué ses travaux pendant le week-end (*le Monde* des 20 et 21 décembre). Dans la nuit de samedi à dimanche, les courants E (Mme Huguette Bouchardeau) et C (MM. Victor Leduc, Bernard Ravenel, Jacques Salvador) ont conclu un accord politique qui a abouti, dimanche, à la présentation devant le congrès d'une motion commune à laquelle les courants A (MM. Jean-Jacques Boislaroussie) et D (Mme Viviane Cartairade et M. René Schulbaum) ont opposé leur propre texte.

Le premier de ces textes a recueilli 2 998 mandats (60,71 % des suffrages exprimés) contre 1 940 au second, 453 abstentions et 82 refus de vote. Ses signataires estiment que *« le gouvernement Mauroy n'est pas, à l'heure actuelle, un simple gouvernement social-démocrate de gestion de la crise »*. La politique économique du gouvernement, selon eux, *« diffère sensiblement des choix imposés par la bourgeoisie dans les autres pays capitalistse »*. Le pouvoir, ajoutent-ils, a engagé *« des réformes de structures non négligeables »* [les nationalisations] bien que certaines d'entre elles soient *« très en-deça »* des propositions du P.S.U. [décentralisation, droits des travailleurs notamment]. Ils constatent, toutefois, que cette poslitique *« s'accompagne de la recheche de compromis avec le patronat et les couches sociales qui peuvent représenter un frein au changement »*.

Les partisans de cette analyse affirment que le pouvoir sera probablement contraint de choisir entre deux voies : *« revenir à une politique sociale démocrate »* ou *« mettre en œvre une politique de rupture progressive avec les contraintes de la gestion capitaliste »*. Pour eux, le P.S.U. se situe *« aux côtés du gouvernement »* dans l'affrontement qui l'oppose à la droite et au patronat. *« Toute avancée*, affirment-ils, *se fera dans le cadre de la majorité actuelle, peut-être élargie ou modifiée, mais reposant pour l'essentiel sur les mêmes forces politiques »*. Il s'agit pour le P.S.U. de faire valoir ses propositions, de contribuer au développement d'un *« mouvement populaire »* de soutien au pouvoir afin d'assurer la réussite de l'expérience de gauche. Les signataires considèrent, en effet, que la politique économique du gouvernement actuel n'est pas en mesure de lui permettre d'assurer, durablement, un tel succès.

Selon eux, la participation du P.S.U. au gouvernement *« est tout à fait concevable »* et même *« souhaitable »*. Elle ne serait, toutefois, envisageable qu'à compter du moment où le P.S.U aurait réuni les garanties politiques susceptibles de faire en sorte qu'il ne soit pas réduit à un simple *« soutien sans critique »*. *« Le P.S.U.*, affirment les signataires, *est prêt à participer à un gouvernement réunissant les forces de gauche, qui s'appuierait sur la mobilisation populaire et s'engagerait à promouvoir des changements significatifs, par exemple à mettre en œuvre une politique extérieure nouvelle indépendante des Américains, le freinage de la course aux armements, des droits réels pour les travailleurs, une vraie politique du partage du travail...»*

Des candidats aux élections partielles

Ce texte définit enfin les axes prioritaires d'interventon du P.S.U. : conquête de droits nouveaux pour les travailleurs, partage du travail et des revenus, réduction du temps de travail (avec un objectif de trente heures par semaine), régionalisation *« qui ne se limiterait pas à une réforme administrative qui concacrerait la confiscation du pouvoir par les notables »*, lutte contre la construction des centaines nucléaires, politique extérieure de non alignement, désarmemant unilatéral. Il a recueilli l'assentiment d'une majorité de délé gués bien que deux représentants du courant C aient défini l'accord passé par leurs dirigeants avec les amis de Mme Bouchardeau comme un *« compromis pourri »* (M. Regnier) et un *« marché de dupes »* (M. Guillemet). Ces deux intervenants avaient appelé les délégués à se prononcer pour la motion concurrente.

La motion soutenue par les courants A et D, beaucoup plus critique que la précédente sur la politique gouvernementale et sa capacité à se dégager de son *« tête-à-tête »* avec le patronat et la droite, considère que le rapport des forces politiques est trop défavorable au P.S.U. pour qu'il puisse envisager d'entrer dans un gouvernement où il ne servirait que de *« caution »* à une politique dont il est loin d'approuver tous les aspects. Une participation au pouvoir paraît *« inacceptable »*, pour l'instant, aux signataires de cette motion.

Auparavant, le congrès avait repoussé par 4 050 mandats (85,55 % des suffrages exprimés) contre 684, 391 abstentions et 220 refus de vote, un amendement au texte du courant E (Mme Bouchardeau) qui revendiquait une place pour le P.S.U. au sein du gouvernement. M. Jean-Pierre Sorel, qui l'a défendu à la tribune, a reconnu que cette démarche n'est plus d'actualité. Il a regretté, cependant, que le P.S.U. n'ait pas formulé cette exigence dès le lendemain de la victoire de M. François Mitterrand. *« Aujourd'hui*, a-t-il dit, *nous sommes toujours en train d'enfiler des perles. »* Cet amendement a été combattu par un autre membre du courant E, M. Serge Depaquit, selon lequel un parti politique est par nature *« candidat au gouvernement »*. M. Depaquit estime toutefois que *« les conditions ne sont pas réunies »* pour que le P.S.U. engage immédiatement une démarche de cette nature.

Le congrès a également repoussé une motion selon laquelle aucun des courants ne devait s'assurer de la majorité absolue au bureau politique. Présentée dans un premier temps par le courant C elle a été soutenue en séance publique par les minoritaires (A et D). Leur proposition rejetée de justesse (2 548 mandats contre 2 269) ceux-ci ont refusé de siéger au bureau politique où ils auraient été cantonnées, selon l'expression utilisée par M. Didier Rod, dans un rôle de *« pot de fleur »*. Seul, le courant B (M. Le Disloquer), qui se veut représentatif d'une base militante lassée par les luttes de courant, a accepté d'être représenté au sein du bureau politique. Il disposera d'un siège, le courant C en occupera 8 et le courant E 9.

Le P.S.U. a, enfin, déterminé sa position dans les campagnes électorales à venir. Sa direction demandera aux fédérations de présenter des candidats aux élections législatives partielles, à l'exception de la douzième circonscription de Paris où le candidat du P.S. est M. Stellio Farandjis. Pour les élections cantonales le P.S.U. négociera avec ses partenaires de gauche afin de parvenir à un partage des cantons renouvelables sur la base minimum d'un canton « gagnable » dans chaque département.

JEAN-YVES LHOMEAU.

LE NOUVEL ORGANIGRAMME

Le nouvel organigramme de la direction du P.S.U est le suivant :

Secrétaire nationale et porte-parole : Mme Huguette Bouchardeau ;

Secrétariat national : outre Mme Bouchardeau (courant E), MM. Jacques Salvator, Jean-Jacques Mabillat, Bernard Ravenel (courant C), Serge Depaquit, Jacques Arnol (courant E) ;

Bureau politique : Mme Huguette Bouchardeau, MM. Serge Depaquit, Jacques Arnol, Christian Carroz, Jean-Pierre Malpiat, Mmes Monique Gresset, Dominique Lambert, Marie-Pascale Lauret, M. Arthur Riedacker (courant E) ; MM. Jacques Salvator, Bernard Ravenel, Jacques Lalk, Victor Leduc, Arnaud Massif, Mme Marie Relandeau, MM. Marc Sonder, Jean-Jacques Mabillat (courant C) ; M. Lanig Le Disloquer (courant B).

La direction politique nationale comprend soixante-dix membres, dont vingt-six appartiennent au courant E, dix-sept au courant C, douze au courant A, neuf au D et six au B. Elle comprend 37 % de femmes (les statuts prévoient un minimum de 35 % et le congrès de Nantes a décidé d'atteindre, à l'avenir, l'objectif de 50 %).



POLITIQUE

Les intellectuels et le pouvoir socialiste

(Suite de la première page.)

Or il semblerait qu'ils soutiennent mal ce combat libérateur. Certains se taisent, autrefois très éloquents. D'autres ergotent sur les détails : on dirait qu'ils cherchent des prétextes pour prendre distance. Quand le pouvoir a tant d'ennemis, si puissants, si acharnés, ses alliés naturels, les forces intellectuelles, ne s'engageraient que mollement ? Même posé en termes contradictoires, même enveloppé de discours suspects, le problème vaut réflexion. Peut-on prétendre que les intellectuels de gauche s'écartent d'un combat qui fut historiquement le leur ? Sont-ils déçus, blasés, exagérément susceptibles, frileusement repliés sur eux-mêmes ? Y aura-t-il entre eux et le pouvoir socialiste un réel malentendu ?

∴

3. — On observera en préalable que le déclin du rôle des intellectuels dans la vie politique n'est pas récent : il tient sans doute à l'évolution des sociétés prospères. La classe intellectuelle, si même on la limite à ceux qui créent, distribuent, mettent en œuvre la culture, va s'étendant, tandis que se développe une société. Au temps du *Manifeste des intellectuels*, c'était encore une caste étroite aux contours assez précis, dont l'Université était le noyau dur. Près d'un siècle après, on aperçoit des forces beaucoup plus complexes, et diffuses. Ceux qui veulent « *traduire l'idée dans le chaos de la vie* », selon le mot de Barbusse, ne cessent d'être plus nombreux, et les médias donnent souvent occasion à qui veut, échappant à son métier, exprimer une prétention à l'universel, s'affirmer un intellectuel. On ne s'en plaindra pas. Mais la classe intellectuelle perd sa cohérence, et peut-être sa force à se répandre, à se diversifier. Se gonflant elle se banalise.

∴

4. — Enfin les médias portent une responsabilité non négligeable dans un certain repliement des intellectuels. La scène de la pensée est offerte à de remarquables spécialistes du bavardage, de la simplification, doués d'un vrai talent d'estrade, promus au rang de philosophes ou de littérateurs. Le pouvoir politique lui-même qui est, à beaucoup d'égards, un art du paraître, s'est souvent laissé prendre à ces mirages : il a volontiers honoré des demi-intellectuels, brillants et bruyants, comme des princes de l'intelligence. Comment ne pas comprendre que d'autres soient tentés de prendre distance : par dépit peut-être, mais aussi par dignité ? On ne s'étonnera pas que la société du spectacle, à force de promouvoir les maîtres du savoir-faire et du faire-savoir, ait souvent découragé les vrais ouvriers de la pensée.

∴

5. — Ces raisons — et d'autres — peuvent expliquer une moindre mobilisation des intellectuels, en tout cas un effacement de leur influence, depuis près d'un demi-siècle. Il se pourrait que la guerre d'Algérie ait été pour eux la dernière occasion d'un vrai combat collectif, que Sartre ait été le dernier intellectuel totalement engagé. Il reste, si même leur rôle est déclinant, qu'ils furent nombreux à se battre contre les méfaits du précédent septennat : de l'extradition de Klaus Croissant à la loi Sécurité-Liberté. Hier, ardents pour lutter contre le pouvoir de la droite seraient-ils aujourd'hui hésitants quand il s'agit de soutenir le pouvoir de la gauche ?

∴

6. — Des intellectuels peuvent, par exception, venir au pouvoir : aventure personnelle de politiques aux dons diversifiés, le pouvoir et la pensée peuvent se rencontrer, s'aider : mais la fonction intellectuelle n'est pas d'exercer le pouvoir ni de le glorifier. L'idée — un peu naïve — que tout pouvoir est mauvais , que tout pouvoir est militaire, est dans la tête de tout intellectuel, si même, par civisme ou par conviction, il tente des accommodements. La révolution manquée de mai 1968 a séduit les intellectuels plus que le changement réussi de mai 1981 : parce que mai 1968 fut une explosion sans loi ni hiérarchie, révolte du cœur et de l'esprit d'où n'est sortie aucune organisation.

Les politiques diront, sans avoir tort, que se méfiant de tout pouvoir, l'intellectuel protège son irresponsabilité. Les intellectuels répondront que leur méfiance trouve des justifications, au siècle des grands asservissements, et que de toute manière chacun remplit son rôle : que la fonction des politiques est de gouverner, que la fonction des intellectuels est de défendre l'homme contre la société. Orgueil ? Utopie ? Responsabilité héroïque dans les dictatures, et mission flatteuse dans les démocraties ? Tout n'est pas si simple. Il n'y a pas, de Soljenitsyne à Sartre, rupture de cohérence. La fonction intellectuelle est, partout et toujours, de traquer le pouvoir, ses excès, ses déviations. Et il importe peu que ce soit ici un acte de courage et là un métier tranquille.

∴

7. — A cette évidence que la fonction intellectuelle est critique s'ajoute la tradition historique : depuis plus d'un siècle, s'opposant , protestant, s'indignant, les intellectuels français se sont donné une mission : la défense des libertés et des droits de l'homme. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie, on observe une continuité d'attitude et de combat, seulement interrompue au temps des guerres. Dans les quarante dernières années, les intellectuels français n'ont rejoint qu'une seule fois le pouvoir politique : sous le gouvernement Mendès France. Et la brièveté de cette alliance a laissé un souvenir nostalgique : pouvoir vertueux mais pouvoir éphémère. Une tradition, de longues habitudes mentales, ont ainsi façonné la classe intellectuelle : il semble que l'opposition lui soit congénitale. Chacun peut observer qu'en 1981 la France n'a jamais été si libre, que les droits de l'homme s'y portent comme jamais depuis un siècle. Il reste que certains sont désorientés, dérangés dans leurs habitudes, privés de la nourriture quotidienne que M. Peyrefitte et quelques autres réservaient à leur révolte : comme si leur fonction, leur conscience, et, pourquoi pas, leur plaisir, s'étaient abîmés le 10 mai 1981.

∴

8. — Il y a d'autres raisons qui pourraient, si l'on n'y prêtait attention mutuelle, alimenter un malentendu. Et d'abord le projet socialiste est, pour l'essentiel, un projet économique. L'ignorance ou le préjugé tiennent la plupart des intellectuels à l'écart d'une science, ou d'une technique qui n'ont pas pris en France la place qu'elles méritent parmi les disciplines intellectuelles. Opposera-t-on, après Marx, que la liberté, sans travail et sans ressource, est illusoire ? Que dans la France post-giscardienne l'essentiel n'est plus de conquérir des libertés, mais de réduire des inégalités ? Les intellectuels approuveront, mais se démobiliseront. A chacun sa vocation, sa sensibilité, sa compétence. La liberté est le terrain préféré de leur vigilance. Non l'égalité. Ni la prospérité.

∴

9. — Autre risque de divergence : le socialisme français est dogmatique de tradition : venu au pouvoir, il tâche de gouverner selon sa foi, exprimée en programmes et en promesses. C'est peut-être la nature de toute vraie gauche que d'asseoir son action sur une doctrine. Un regard critique y verrait une conception très juridique des affaires publiques, postulant la force obligatoire du contrat, la prééminence de l'écrit ou l'expression d'une idée quasi religieuse du destin de l'humanité, inspirant évangiles et grands prêtres. Or la liberté de l'esprit, la résistance à toute idéologie, sont la manière d'être de l'intellectuel français.

Du Siècle des Lumières au combat pour la laïcité, l'esprit libre s'est lentement, difficilement, dégagé des brouillards idéologiques. C'est dans l'espoir d'une libération universelle que beaucoup d'intellectuels se sont, au lendemain de la dernière guerre mondiale, jetés dans le communisme. C'est par amour de la liberté qu'ils en sont, tôt ou tard, revenus. La rencontre des intellectuels français et du communisme n'a pas été sans effet durable. Chez ceux qui l'ont tragiquement vécue, on observe une détestation définitive des doctrines. Chez d'autres, plus jeunes, qui ont le regard obstinément fixé vers l'Est — et l'événement, hélas ! justifie leur obstination — tout dogme risque d'ouvrir une prison. Comment ne pas apercevoir un malentendu possible ? Là où le pouvoir affirme le respect des principes, l'intellectuel risque toujours de soupçonner l'article de théologie.

Ce qui est pour l'un engagement tenu, force du programme, risque d'être, pour l'autre, préjugé, parti pris. Sans doctrine, le pouvoir serait cynique, immoral, vivant d'accommodements. Mais fidèle à sa doctrine, il froisse, forcément, la susceptibilité de l'esprit libre.

∴

10. — Il est enfin probable que l'aventure mondiale du socialisme ne peut avoir été sans influence sur le comportement des intellectuels. La rupture sans retour du communisme et des droits de l'homme alimente une inquiétude enracinée dans l'histoire, dans l'histoire de la pensée. Sans doute, c'est un socialisme nouveau que François Mitterrand et le parti socialiste français sont en train de construire, un socialisme qui n'emprunte au communisme ni son idéologie ni ses forces : un socialisme qui se veut scrupuleux, intraitable même, dans la défense des libertés. Mais l'histoire universelle du socialisme pose à l'intellectuel, dont la vocation, la déformation, sont de regarder l'espace et le temps, des questions qui peuvent nourrir son angoisse : le divorce du communisme et de la liberté ne serait-il qu'un monstrueux accident de l'histoire ?

Allons-nous réussir ce qui fut manqué, à peu près partout dans le monde, la coexistence d'un Etat plus puissant, d'hommes et de femmes plus libres, une parfaite dialectique de la liberté et de l'égalité où jamais l'une ne se nourrisse de l'autre ? Plus de socialisme peut-il n'être jamais payé de moins de liberté ? C'est une aventure originale, audacieuse, que tente la France, dans un monde aux trois quarts asservi : comment les intellectuels, dont la vocation est de regarder de lointaines perspectives, dont l'inquiétude est la manière d'être, ne seraient-ils pas anxieux ? Et si beaucoup d'intellectuels qui furent hier exagérément aveuglés sont aujourd'hui exagérément sensibles, on ne leur en fera pas grief : cette vigilance surabondante, elle est utile à la gauche.

∴

11. — D'autres raisons — ainsi le développement de l'énergie nucléaire, qui, depuis Hiroshima, est mythe de mort, l'exaltation du patriotisme, quand l'intellectuel rêverait d'affirmer la solidarité de l'espèce humaine tout entière — peuvent ici ou là entretenir une certaine réserve des intellectuels à l'égard du pouvoir, et, par contrecoup, du pouvoir à l'égard des intellectuels. On ne s'en étonnera pas : ils n'ont ni même fonction ni mêmes préoccupations. Mais il faut prendre la mesure de cette distance, que beaucoup, à droite, ont intérêt à exagérer. Sous le précédent septennat, la majeure partie des intellectuels étaient brouillés avec le pouvoir. Il en va tout autrement depuis le 10 mai. Observe-t-on que certains intellectuels de gauche — hier si prolixes — se taisent, qu'ils ne prennent guère la plume ni la parole pour approuver le gouvernement ? C'est qu'ils répugnent, d'évidence, à toute fonction laudative.

Leur silence est sans doute un signe de maturité : ne voulant pas louer, n'ayant que peu à critiquer, ils se taisent. Surtout c'est une illusion, entretenue par la société des apparences, que l'intellectuel n'agit que s'il écrit ou s'il parle, dans les journaux ou sur les ondes. Par des voies diverses, souvent discrètes, de nombreux intellectuels apportent au gouvernement de la gauche le concours de leur travail et de leur réflexion : auquel la droite ne pouvait guère prétendre. Ce soutien est souvent d'autant plus efficace qu'il est moins spectaculaire. Faudrait-il qu'ils s'engagent plus bruyamment, apportant, devant l'opinion, au gouvernement socialiste cette part de légimité qu'ils détiennent ? Afin que le pouvoir reçoive davantage de lumières ? Afin que l'opposition ne tire pas profit d'une « réserve » des intellectuels ?

∴

12. — Cela obligerait à une double pédagogie. Il appartient au pouvoir de comprendre l'excessive sensibilité des intellectuels sur les champs où s'exerce leur mission : et d'abord celui de la liberté de l'esprit ; de consentir que la fonction intellectuelle reste critique, si même elle devient militante ; d'admettre que toute réserve du jugement n'est pas une défaillance, toute désapprobation une trahison. C'est aux politiques de reconnaître à la gauche intellectuelle sa fonction schizophrène, qui est tout à la fois de l'aider et de le contrarier : deux manières de servir la gauche, en tant que pouvoir, en tant qu'idéal.

Mais faudrait-il aussi que les intellectuels ne cultivent pas du pouvoir une conception chimérique. Peuvent-ils admettre que le gouvernement des hommes n'est pas que refus, résistance, spontanéité ? Qu'il oblige à des règles communes ? Qu'il commande des organisations ? Qu'il implique forcément des défaillances ? Qu'attendre, pour soutenir le gouvernement de la gauche le moment de sa parfaite vertu, c'est choisir de l'abandonner ? Est-il possible que les intellectuels n'exigent pas forcément un pouvoir qui n'en soit pas un, la plage sous les pavés, un monde où il serait interdit d'interdire ? Que sans jamais laisser leur mission critique, ils consentent qu'on ne s'abrutit ni ne s'humilie à prendre une part, même modeste, dans la tâche commune, que l'on peut être solidaire sans être ridicule ? Apprendre à préférer 1981 à 1968, c'est une patiente pédagogie. Elle pourrait se fonder sur quelques évidences communes à la plupart des intellectuels de gauche ; que la réalité n'a jamais été aussi prête à servir leur rêve ; qu'ils ont aujourd'hui sur le pouvoir politique plus d'influence qu'ils n'en ont jamais eue depuis trois-quarts de siècle ; que si cette gauche échoue, ils se retrouveront protestataires, pétitionnaires, impuissants sous le talon d'une droite pure et dure. Leur regard visionnaire peut observer que c'est leur plus belle chance — qui pourrait être la dernière — d'agir sur l'histoire d'un peuple.

JEAN-DENIS BREDIN.

Le Monde

sports

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE FOOTBALL

Quatre clubs restent en lice dans la course au titre

C'est l'heure de la trêve hivernale pour le championnat de France de football de première division, qui reprendra le 17 janvier. Une trêve bienvenue avec les conditions météorologiques qui ont perturbé la vingt-deuxième journée disputée les 19 et 20 décembre : deux rencontres ont dû être annulées, tandis que d'autres ont été faussées par l'état du terrain.

C'est ainsi que les trois premières équipes du championnat n'ont pas pu s'imposer devant leur public. Les Monégasques et les Bordelais ont dû se contenter de résultats nuls face aux Parisiens (0 à 0) et aux Nancéiens (1 à 1). Les Stéphanois, malgré leur domination sur les Sochaliens, n'ont jamais pu remonter le handicap d'un but réussi par le jeune Eric Benoit, sur contre-attaque, après une demi-heure de jeu.

Quatre équipes se retrouvent donc groupées en tête du classement sur deux points avant la reprise de la compétition. Auparavant, du 23 décembre au 3 janvier, dix-neuf internationaux se rendront à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), où ils prépareront la Coupe du monde par un premier stage d'adaptation à l'altitude.

Les remises en question stéphanoises

De notre envoyé spécial

Saint-Etienne. — Si la première défaite des Stéphanois à domicile cette saison relance l'intérêt du championnat, elle ne gâchera pas leurs vacances à Font-Romeu ou ailleurs. Après avoir frôlé le pire début septembre — élimination par le Dynamo de Berlin-Est dès le tour préliminaire de la coupe d'Europe, trois défaites et six points de retard sur Bordeaux au soir de la huitième journée de compétition, — ils se retrouvent fin décembre devant tous leurs rivaux.

La fatigue physique et nerveuse de la saison précédente avec huit matches européens, un dixième titre national et une qualification pour la finale de la Coupe de France, obtenus à l'arraché, expliquaient en grande partie cette reprise difficile après trois semaines seulement de vacances d'été. Mais pour Roger Rocher, le président stéphanois, ce départ raté devait hâter certaines remises en question pour ce qui concerne la préparation et le comportement des joueurs, la politique de formation des jeunes, voire le souci de « *mieux vendre le football* ».

Afin de redresser très vite la situation en championnat, la première mesure consiste à établir des programmes mensuels pour rassembler et motiver tout l'effectif professionnel sur des objectifs à court terme. Dans le même temps, l'état-major stéphanois peaufinait son système de « *primes spéciales de performance* ». Depuis deux ans, Robert Herbin, l'entraîneur, était chargé à chaque rencontres de noter tous les joueurs en fonction de cinq critères allant de leurs performances individuelles à leur influence collective. Les pourcentages ainsi obtenus permettaient de majorer les traditionnelles primes de matches. Cette saison, de nouvelles primes interviennent, basées sur des classements parallèles : meilleure attaque, meilleure défense, place de l'équipe à la fin de chaque match. Dans ce domaine, la grande ambition de Roger Rocher consiste à mettre au point une prime liée à la qualité du spectacle sportif offert au public au stade Geoffroy-Guichard.

Cette incitation constante à un rendement maximum s'est traduite, avant la rencontre avec Sochaux, dans une série de dix-sept matches, depuis le 12 septembre, avec une seule défaite (1 à 0) le 28 novembre, à Monaco.

La deuxième remise en question se situe au niveau du centre de formation. La saison dernière, les deux plus célèbres « *babies verts* », Laurent Roussey (trente-six matches sur trente-huit, en championnat) et Laurent Paganelli (vingt-cinq matches), semblaient déjà, à moins de vingt ans, aux portes de l'équipe de France. Coup de théâtre, cette année : le premier n'a disputé que quatre matches en totalité et le second trois. Explication : le club a recruté, avec le Danois Benny Nielsen (trente ans) et le Franco-Argentin Raoul Noguès (vingt-neuf ans), des joueurs expérimentés, mais de moindre avenir. Avec, dans le même temps, l'arrivée de Philippe Millot, un solide défenseur qui jouait en deuxième division, à Martigues, certains ont avancé que l'Association sportive de Saint-Etienne tournait le dos à sa politique de formation.

« *Au contraire*, répond Roger Rocher. *Nous tirons les leçons de nos quinze années d'expérience dans ce domaine. Notre ambition ne doit plus être de former des professionnels (30 % des stagiaires signent des contrats) mais, compte tenu de notre vocation internationale, de préparer nos joueurs techniquement, physiquement et moralement pour être opérationnels à ce niveau. Avec Roussey et Paganelli, nous avons été aveuglés par leur talent au point de vouloir brûler les étapes.*

« *La période de formation*, poursuit le président stéphanois, *ne doit pas intervenir avant seize-dix-sept ans et elle doit se poursuivre plus sereinement par une période de maturation jusqu'à vingt à vingt-deux ou vingt-trois ans, pendant laquelle le joueur peut être appelé occasionnellement en équipe fanion mais doit garder pour ambition première de parfaire sa préparation à une carrière parmi l'élite. Paganelli a admis qu'il avait encore beaucoup à faire et à apprendre. Roussey est un peu victime de son environnement.* »

La troisième remise en question concerne les activités commerciales du club, assurées jusqu'à ce jour par une société filiale, *ASSE Promotion*, dont le chiffre d'affaires avait atteint la saison dernière 14 millions de francs. Pour diversifier et développer ce secteur, l'état-major stéphanois venait de constituer un groupe de travail sur le thème « Comment vendre notre football ? » Il n'aura plus ce souci. L'International Management Group (I.M.G.), créé et dirigé par l'Américain Mc Cormack, le manager de Borg, Gerulaitis, Palmer et autre Player, dont le directeur pour la France est le tennisman Patrick Proisy, vient de signer avec le club stéphanois un contrat d'exclusivité d'une durée de trois ans à partir du 1er janvier 1982.

L'I.M.G. représentera désormais le club pour toutes ses activités extra-sportives afin de « *professionnaliser son rendement* » dans les secteurs essentiels : l'exploitation des marchés commerciaux (matches amicaux, publicité, droits de télévision et de vidéo-cassettes, édition, image de marque des « Verts »), développement de la clientèle au stade, intégration de nouveaux commanditaires de la vie du club. Toutefois, il est exclu que l'I.M.G. se mêle de la politique et des objectifs sportifs.

A défaut d'être assurée de nouveaux titres nationaux, l'A.S. Saint-Etienne a au moins la certitude de disposer quelques années encore du plus gros budget — 39 521 195 francs en 1980-1981 — du football français.

GÉRARD ALBOUY.

ATHLÉTISME

Aouita vainqueur au Bois

Champion du monde universitaire du 1 500 m, Said Aouita, un Marocain, âgé de vingt et un ans, a gagné dimanche 20 décembre, la course des As du cross du Figaro qui comptait vingt-six épreuves auxquelles trente-cinq mille personnes environ ont participé, samedi et dimanche, porte d'Auteuil.

Au terme des 12 km du parcours tracé dans le bois de Boulogne, Aouita a battu au sprint Radhouane Bouster, champion de France des 5 000 et 10 000 m, ainsi que Jacky Boxberger, six fois lauréat de cette épreuve.

Le fait mérite d'être retenu pour deux raisons : Aouita est avec Michel Jazy le seul spécialiste de demi-fond court à s'être imposé dans cette course, véritable championnat de France d'hiver ; le Marocain qui courait sous les couleurs d'un club français, est le premier étranger à inscrire son nom au palmarès.

Les organisateurs se sont en effet donné pour règle de ne pas inviter à grand frais quelques vedettes étrangères.

TENNIS

Tracy Austin « maître » pour la deuxième fois

Comme l'année dernière à Washington, la jeune Américaine, Tracy Austin, a gagné le 20 décembre, à East Rutherford (New Jersey), la finale du masters féminin. Renouvelant son succès de Flushing Meadow, elle a battu sa compatriote Martina Navratilova (2-6, 6-4, 6-2). Cette victoire devrait lui valoir l'attribution du titre de championne du monde par la Fédération internationale de tennis.

En demi-finale, Austin avait éliminé la championne de Wimbledon, Chris Evert-Lloyd, sur le score sans appel de 6-1 ; 6-2. Championne d'Australie, Navratilova avait eu plus de mal à se défaire de Pam Shriver (6-4 ; 7-6).

La finale a été comme une répétition de leur affrontement en finale de l'Open des Etats-Unis, en septembre, à New-York. Menée 0-2, Navratilova aligna en effet huit jeux de rang, emportant le premier set et faisant d'entrée le break au second. Austin abandonna alors la ligne de fond où elle se retranche habituellement pour s'imposer au filet. Après avoir égalisé 4-4, la jeune Californienne sauva trois balles de 5-5 pour s'adjuger la manche, 6-4. Dans le set décisif, Austin prit d'entrée le service de sa rivale pour mener 2-0, puis 4-1 avant de conclure à 6-2.

Associée à Pam Shriver, sa victime de la veille, Navratilova s'est consolée en gagnant la finale du double dame aux dépens de l'Américaine Rosie Casals et de l'Australienne Wendy Turnbull (6-3 ; 6-4).

PATINAGE ARTISTIQUE

La métamorphose de Jean-Christophe Simond

« Les championnats de France ont été d'un niveau comparable à ceux des Etats-Unis », a estimé le « sorcier de Denver », Carlo Fassi, qui a formé, ces dix dernières années, les meilleurs patineurs occidentaux, à l'issue de l'attribution des titres nationaux de patinage artistique, le 20 décembre, à Asnières.

L'opération « Horizon 80 », lancée au début des années 70 par l'ancien champion du monde, le docteur Calmat, et le directeur technique de la Fédération des sports de glace, le colonel Courbe-Michollet, afin de détecter puis de former des patineurs de haut niveau, commence à porter ses fruits.

Béatrice Farinaci, âgée de dix-sept ans, a définitivement pris la relève d'Anne-Sophie de Kristoffy, chez les dames, où Nathalie Cuissot et Nathalie Hildesheimer, toutes deux âgées de seize ans, ont affirmé un beau brin de talent.

En réussissant au moins quatre triples sauts chacun, quatre garçons de dix-huit ans, Monge, Pornet, Depouilly et Paulet, ont confirmé, pour leur part, qu'ils marchaient résolument sur les traces de Jean-Christophe Simond, vice-champion d'Europe en 1981, qui compte bien devenir le numéro un aux championnats d'Europe de Lyon, du 2 au 7 février prochain (1). La maîtrise artistique qu'il a acquise ces derniers mois devrait en faire un rival sérieux de l'Allemand de l'Ouest Shramm et du Soviétique Bobrin.

De quel bois était fait Jean-Christophe Simond : du bois à fagots ou du bois précieux ? Telle est la question qu'on se posait à chacune des prestations du jeune Mégevan. De petits détails clochaient chez ce technicien hors pair dès qu'il s'agissait d'aligner sauts et pirouettes en musique.

Manifestement, une imperceptible faille psychologique faisait rendre un son faux à son patinage cristal. Capable de faire passer huit fois de suite la lame de ses patins dans le même sillon pour dessiner paragraphes et boucles impeccables, il avait une raideur d'automate dans les figures libres, qui ont désormais le plus d'importance pour le décompte des points. Il était crispé, perdait ses moyens. Cela lui coûta le titre européen en février dernier à Innsbruck.

Samedi et dimanche à Asnières, c'est un autre garçon qui est apparu, souriant et détendu. Celui qui s'époumonait il y a quelques mois encore d'un bord à l'autre de la patinoire pour exécuter ses sauts, en gesticulant des bras comme un cormoran se débattant dans le gas-oil, a donné enfin un vrai spectacle, riche de technicité et d'art. Il sautait toujours autant (six triples et trois doubles) mais non plus comme un sprinter décidé à battre le record du cent dix mètres haies.

Il sautait avec le maintien d'un danseur étoile. Et surtout, entre deux pirouettes, il se déplaçait sur la glace avec l'aisance d'un ambassadeur sur un tapis persan. Simond était bien dans sa peau, bien sur ses patins. Heureux d'étaler son talent, de faire la nique aux quatre jeunes loups qui rêvent de le dépasser un jour. Il voletait, papillonnait, tournoyait. Simond était métamorphosé.

Comment, quand, cela s'était-il produit ? Un déclic, cet été. Comme si les inquiétudes et les craintes qui semblaient le paralyser naguère s'étaient évaporées au soleil du Colorado où il se préparait pour ne laisser que le plaisir de patiner sans contrainte. L'effet était saisissant. Est-ce que ce sera suffisant pour faire du Mégevan un champion d'Europe dans deux mois à Lyon ? A Asnières, il n'a pas manqué grand-chose à Simond pour toucher à la perfection (Un juge lui a donné six, la note optimale). Un peu plus d'amplitude dans les pirouettes du programme court, un triple saut différent dans les programmes libres, un peu plus d'application dans les figures imposées. Cela ne devrait pas faire de difficultés au dire de ses entraîneurs, Carlo Fassi et Robert Durville.

Restera alors à convaincre les juges. Ce sera sans doute le plus difficile. Une cabale — comme seul en connaît le petit monde du patinage — serait déjà organisée par les Allemands de l'Ouest afin que leur représentant, Shramm, sorte vainqueur de l'épreuve. Tout comme la gymnastique, le patinage n'en est pas à un scandale d'arbitrage près. Mais ce serait désolant pour le Simond qui est devenu ce week-end champion de France pour la cinquième fois. — A. G.

(1) La Fédération française des sports de glace a sélectionné pour les championnats d'Europe du 2 au 7 février chez les hommes : Simond, Paulet, Monge (Pornet étant remplaçant) ; chez les dames : Farinaci (de Kristoffy étant remplaçante) ; en couples : Nathalie Fortel et Xavier Videau-Toulon ; en danse : Nathalie Hervé et Pierre Béchu ; Martine Olivier et Philippe Boissier.

Les résultats

Boxe

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Le Marseillais Yvon Segor est devenu champion de France des mi-moyens en battant aux points le Dunkerquois Fred Coranson, samedi 20 décembre à Dunkerque.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PREMIÈRE DIVISION

*Monaco et Paris-St-Germ.	0-0
*Laval b. Brest	1-0
*Lille b. Valenciennes	2-0
*Tours b. Lyon	3-0
*Bastia et Auxerre	arr.
Sochaux b. *Saint-Etienne	1-0
*Bordeaux et Nancy	1-1
*Montpellier b. Nice	2-1

Les rencontres Strasbourg - Nantes et Metz-Lens ont été reportées en raison du mauvais temps. Bastia-Auxerre sera soumis à une homologation ultérieure.

● Classement : 1. Saint-Etienne et Monaco, 31 points ; 3. Bordeaux, 30 ; 4. Sochaux, 29 ; 5. Paris-Saint-Germain et Laval, 26 ; 7. Lille et Brest, 24 ; 9. Nancy, 23 ;

Judo

Roger Vachon, premier Européen des troisièmes mondiales des mi-lourds cette année, est devenu, samedi 19 décembre au stade Coubertin de Paris, pour la quatrième fois consécutive, champion de France toutes catégories.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
GROUPE A

Poule A

*Toulon bat Bayonne	26-0
*La Voulte et Oloron	16-16
*Béziers bat Nice	48-10
*Castres bat Brive	16-9
*Biarritz bat Avignon	22-9

Classement. — 1. Bayonne, 26 pts; 2. Nice, Béziers et Brive, 22, etc.

Poule B

*Bourg bat Aurillac	17-8
*Romans bat La Rochelle	27-10
*Carcassonne bat Mont-de-M.	41-0
Tarbes bat *Bagnères	16-9
Grenoble bat *Thuir	22-10

Classement. — 1. Grenoble, 26 pts; 2. Tarbes, 25 ; 3. Aurillac et La Rochelle, 22, etc.

Poule C

*Lourdes bat Montauban	46-12
*Bègles bat Mazamet	18-0
*Dax bat Narbonne	47-0
*Albi et Valence	15-15
*Boucau bat Agen	9-7

Classement. — 1. Dax et Agen, 24 pts ; 3. Lourdes, 23 ; 4. Narbonne, 22, etc.

Poule D

*Nîmes bat Perpignan	10-9
*Tulle bat Graulhet	22-3
*Angoulême bat Tyrosse	12-6
*Pau bat Périgueux	40-4
*Toulouse bat Montferrand	3-0

Classement. — 1. Toulouse et Angoulême, 23 pts ; 3. Montferrand, 22 ; 4. Pau, 21, etc.

Ski alpin

La deuxième descente de la Coupe du monde féminine a été gagnée, samedi 19 décembre à Saalbach (Autriche), par la Suissesse Doris De Agostini devant la Française Marie-Cécile Gros-Gaudenier, à 25 centièmes de seconde, et l'Allemande de l'Ouest Irène Epple, à 29 centièmes.

Sports équestres

Avant de prendre fin, ce lundi, par le dernier grand prix de la saison comptant pour la Coupe du monde des cavaliers, le C.S.I. de Londres a été dominé par les Britanniques avec huit succès sur dix épreuves. Les Français Patrick Caron et Gilles Bertran de Balanda ont pour leur part connu des fortunes diverses. Victime d'un malaise (crise d'hémoglobinurie dès la première épreuve, jeudi 17 décembre, Eole IV a condamné son cavalier Patrick Caron à reporter ses espoirs au printemps prochain, où il cherchera à obtenir sa qualification pour la Coupe du monde. A l'inverse, Gilles Bertran de Balanda est euphorique. Tant avec Grand Cœur qu'avec Croquette ou Galoubet, il s'est classé à plusieurs reprises parmi les premiers, enlevant même l'épreuve numéro quatre.

Volley-ball

En Coupe d'Europe des clubs champions, l'équipe masculine de Cannes a été sévèrement battue 3-0 (15-9, 15-5, 15-13) à Turin et, du même coup, disparaît de la compétition. Elimination aussi pour les Clermontoises néanmoins victorieuses au match retour des Néerlandaises de Dokkum par trois sets à deux (5-15, 15-7, 15-11, 6-15, 15-10).

En revanche, dans les autres coupes d'Europe, les formations masculines de Grenoble et d'Asnières, et féminines du P.U.C., se sont qualifiées pour le troisième tour en battant respectivement Tromso (Norvège), Kuikenburg-Ternat (Belgique) et Panathinaïkos (Grèce), chacun sur le score de 3-0.

Le livre d'or du basket 1981





PUBLICATION JUDICIAIRE

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 27 janvier 1981 - Aff. Société EUROMARCHE - LOPEZ c/PARADOT YVORRA - UNION LOCALE C.G.T.

« Déclare mal fondé l'appel de MM. YVORRA et PARADOT ; confirme en conséquence le jugement entrepris en ce qu'il a constaté la réalité des détournements, de l'objet social du comité d'entreprise d'EUROMARCHE à Stains, imputables à M. YVORRA à concurrence de la somme de 5 995,35 F et à M. PARADOT, à concurrence de la somme de 4 573 F.

Déclare bien fondé l'appel provoqué de la société EUROMARCHE et de M. LOPEZ contre l'Union locale C.G.T. de Stains ;

Réforme sur ce point le jugement entrepris et dit que l'Union locale C.G.T. a bénéficié à concurrence de la somme de 780 F des détournements ci-dessus ; Emendant toutefois le jugement pour d'autres motifs que le Tribunal, sur la réparation des préjudices de M. LOPEZ et de la société EUROMARCHE ; Déclare ceux-ci recevables en leur demande, uniquement pour obtenir réparation de leur préjudice personnel ; Déclare fondées ces demandes en ce que M. LOPEZ a subi un dommage personnel pour avoir été associé, contre son gré, aux opérations irrégulières ci-dessus, commises sous le couvert du comité d'entreprise, dont il est le président et en ce que la société EUROMARCHE a subventionné, à son corps défendant, lesdites opérations irrégulières ; Condamne en conséquence M. YVORRA et M. PARADOT et l'Union locale C.G.T. à payer, in solidum, respectivement à M. LOPEZ la somme de 2 000 F et à la société EUROMARCHE celle de 5 000 F, à titre de dommages-intérêts avec intérêts à compter de ce jour ; Autorise en outre la société EUROMARCHE à faire publier aux frais solidaires de MM. YVORRA et PARADOT et à ceux de l'Union locale C.G.T. de Stains, dans un journal local et national, l'intégralité du dispositif ci-dessus.



société

RELIGION

A L'ÉMISSION R.T.L.-« LE MONDE » « LE GRAND JURY »

« Les structures de l'Église sont plus démocratiques qu'il ne paraît »

déclare Mgr Vilnet

Hormis la Pologne (voir page 5), Mgr Jean Vilnet, évêque de Saint-Dié (Vosges) et président de la conférence épiscopale, invité de l'émission R.T.L.-*le Monde* « Le grand jury », a répondu, dimanche 20 décembre, à une série de questions touchant la vie de l'Eglise en France, l'enseignement privé et divers problèmes de société.

Voici les passages essentiels de ses déclarations :

● L'ENSEIGNEMENT PRIVE. — Après avoir rappelé que l'épiscopat est « *prêt à répondre à toute invitation à une réflexion* » sur l'avenir de l'enseignement libre, Mgr Vilnet a défini les points sur lesquels les évêques « *resteront fermes* » : « *Nous voulons pouvoir*, a-t-il affirmé, *dans des écoles qui soient propres à l'Eglise, autour d'un directeur responsable, avec des enseignants que nous pourrions choisir, avec la coopération très étroite des parents, du directeur et des enseignants, en respectant bien entendu les programmes de l'éducation nationale, intégrer l'enseignement de la foi.* »

● LA PRATIQUE RELIGIEUSE. — « *La France est un pays qui, par rapport au catholicisme et à la foi, est profondément sécularisé. Dans ses réflexes fondamentaux, la majorité du peuple français ne réagit pas selon les lignes de la foi. Cependant, la majorité des Français n'est pas indifférente par rapport à l'Eglise, puisque 80 % se disent* « *liés à l'Eglise catholique.* »

● UN SYNODE NATIONAL ? — « *Pour le moment, je préconise le développement de cette interrogation réciproque à la base dans les diocèses, et que nous en fassions peu à peu la synthèse à Lourdes.* »

● LA SPECIFICITE DU CATHOLICISME FRANÇAIS. — « *Personnellement, je n'ai pas la crainte d'être crossé par Rome. Je sais qu'il est possible, et je le pratique depuis deux mois, de parler clairement de notre situation, de nos options nécessaires, et nous ne recevons pas de Rome, à longueur de journée, des ordres à exécuter comme si nous n'étions effectivement que des troupes...* »

● LE DURCISSEMENT DE L'ATTITUDE DU PAPE SUR LES QUESTIONS TOUCHANT LA SEXUALITE. — « *C'est plutôt une position invariante, et non pas un durcissement. Ce n'est pas nouveau ; c'est, au contraire, le maintien d'un rappel de principes. (...) Sur les divorcés remariés, par exemple, le pape insiste en disant qu'il faut redoubler d'attention pastorale, de proximité avec ces personnes, qu'il faut réfléchir sur leur situation, se demander pourquoi ils en sont là et, surtout, favoriser de plus en plus leur place active dans l'Eglise. Cela, c'est un ton nouveau, ce n'est pas un durcissement.* »

● L'OBJECTION DE CONSCIENCE. — « *Le pluralisme doit être maintenu dans ce domaine, comme dans d'autres. Encourager systématiquement l'objection de conscience, ce serait peut-être forcer sur les consciences et pourrait constituer une forme d'imprudence. En revanche, je souhaite que le statut des objecteurs de conscience évolue pour qu'ils ne soient plus pris dans le carcan, qui, au cours des dernières années, les mettait dans des situations inextricables.* »

● LA CONTRACEPTION. — « *L'Eglise développe avec insistance la conception de la paternité responsable. Mais il ne s'agirait pas de permettre aux seuls pays nantis de mettre des enfants au monde. Paradoxalement, ce sont les pays les plus développés économiquement qui semblent avoir plus peur de la vie à transmettre que les pays où la vie est matériellement plus simple.* »

● LES DROITS DES CHRETIENS DANS L'EGLISE. — « *A s'exprimer, à vivre leur foi, à grandir dans leur foi, à apporter la lumière de leur expérience aux responsables hiérarchiques, qui devraient avoir de plus en plus comme mission d'aider les chrétiens à se reconnaître eux-mêmes dans la valeur de toute leurs potentialités. Si l'on pense actuellement que l'Eglise est surtout hiérarchique, c'est peut-être à cause de l'inévitable concentration des médias (...). Les structures de l'Eglise sont plus démocratiques qu'il n'y paraît. Je pense, par exemple, aux congrégations religieuses. Il est de tradition, depuis toujours, que les religieuses de la base élisent leurs responsables et les renouvellent périodiquement.* »

ESPACE

La réussite du quatrième tir d'Ariane assure l'avenir commercial du lanceur européen

Le quatrième tir du lanceur européen Ariane, le dernier du programme de développement, a été un plein succès. A 2 h 29 (heure française), dimanche 20 décembre, le lanceur a quitté son pas de tir de Kourou (Guyane), après un compte à rebours qui — c'est une première — n'a connu aucun retard de dernière minute. Seize minutes après le tir, Ariane mettait sur l'orbite prévue le satellite de communications maritimes Marecs-A et l'expérience Thésée d'étude de l'ionosphère. Marecs-A devait être transféré, ce lundi 21 décembre en début d'après-midi, sur une orbite géostationnaire, par mise à feu de son moteur d'apogée. Il sera stabilisé, dans quelques jours, au-dessus de l'Atlantique par 23 degrés de longitude ouest.

Désormais définitivement qualifiée, la fusée Ariane confirme son succès commercial : l'organisation internationale Intelsat devrait prochainement transformer en commandes fermes deux options pour le lancement, en 1985, de deux satellites. Cette commande ferme, représentant un contrat de plus de 500 millions de francs, portera le carnet de commandes d'Ariane Space à quinze commandes fermes de lancement.

« *Pression foyer correcte... Pilotage correct... Séparation premier-deuxième étages confirmée... Trajectoire nominale... Allumage troisième étage confirmé... Toutes les télémesures sont à leur valeur nominale... Séparation de Marecs-A...* » Pendant les seize minutes de la séquence de vol, entre le décollage et la séparation des satellites, les adjectifs « *correct, normal, nominal* » ont bien été prononcés une cinquantaine de fois par celui qui, depuis Kourou, décrivait le vol d'Ariane à la petite centaine d'invités qui en suvaent le déroulement à Evry (Essonne), siège de la direction des lanceurs du Centre national d'études spatiales.

Il était donc 2 h 29, dimanche, lorsqu'Ariane quitta son pas de tir, à la minute précise prévue par le plan de vol. Le manque d'étanchéité du système d'alimentation — plaque à clapets — en oxygène liquide du troisième étage avait entraîné, jeudi, un report de tir de vingt-quatre heures. Mais, mis à part cet incident et, samedi soir, une légère fuite de propergol, dans la baie de propulsion du deuxième étage, tout s'est bien passé.

Vingt minutes après l'heure H, venait celle du champagne. Une heure encore et l'on apprenait les paramètres d'orbite : 200,1 kilomètres pour le périgée, 36 036 kilomètres pour l'apogée. 10° 55 d'inclinaison. Des écarts insignifiants par rapport aux valeurs théoriques, qui confirmaient le parfait déroulement de la mission.

Le programme de développement du lanceur Ariane a été entrepris en 1973 sous l'impulsion de quelques Français décidés — il parait juste de citer le nom de M. Michel Debré — et accepté du bout des lèvres par les autres pays d'Europe. Il a été sauvé, ensuite, par cette participation européenne quand, après l'élection présidentielle de 1974, le gouvernement français pensait sérieusement l'abandonner. Il vient de prendre fin avec, au total, trois succès complet et un échec (le tir du 23 mai 1980). Cet échec a été utile, puisqu'il a permis de découvrir et de corriger des phénomènes vibratoires engendrés par la combustion, et passés jusqu'alors inaperçus. Pour le quatrième tir, les moteurs avaient été réglés à un niveau de poussée légèrement supérieur (1 %) à ce qu'ils étaient lors du précédent tir, et les dangereuses vibrations ne sont pas apparues.

Succès complet donc. Il en faudra d'autres. Certaines commandes passées à la société Arianespace comportent une clause d'annulation si Ariane connaît plus d'un échec avant la fin de 1982. Il faut encore trois succès en quatre tirs. Cela ne sera pas facile. L'explosion vendredi 18 décembre d'une fusée américaine, Atlas-F, quelques secondes après son décollage de la base californienne de Vandenberg, est venue rappeler que des lanceurs éprouvés dpuis vingt ans ne sont pas totalement sûrs.

Il va falloir aussi améliorer le lanceur, augmenter encore la poussée des moeurs, mettre au point les versions Ariane-2 et Ariane-3 qui doivent rempacer l'actuelle Ariane dès septembre 1983. A plus long terme, il faut créer Ariane-4, qui en 1985 et 1986 devrait presque diviser par deux le coût actuel du kilogramme en orbite et adapter pour ce lanceur le second pas de tir actuellement en construction à Kourou.

Dans ce domaine des services de lancement, il faut aussi soutenir la concurrence américaine. Il se confirme que la NASA a commis une erreur en pensant que la navette spatiale, merveille technologique destiné à transporter en orbite-basse les lourdes charges dont on besoin les militaires et à permettre la construction des futures stations spatiales, étai aussi un bon vecteur pour l'orbie géostationnaire, cible des satellites de télécommunications civils. Il ne faut pas en conclure que les Etats-Unis ont définitivement perdu leur suprématie dans le transport spatial. Interrompus un temps, où la navette semblait devoir les supplanter, les travaux d'amélioration sur lels lanceurs américains ont repris. D'autre part, des études sont engagées pour créer, en utilisant les propulseurs à poudre de la navette et ses moteurs à oxygène et hydrogène liquide, un gros lanceur en partie récupérable, qui ne serait pas pénalisé par la présence d'hommes à son bord et par le poinds des systèmes de sécurité nécessaires à leur protection.

Ce ir de clôture du programme de développement d'Ariane est tout sauf une fin. Même si les prochains vols seront opérationnels, ils contiendront leur lot d'innovations destinées à améliorer l'engin : dimanche déjà, contrairement aux lancements antérieurs, le premier étage n'a pas été détruit en vol après la séparation du deuxième étage, de manière à ce qu'on puisse étudier sa chute. Les promoteurs d'Ariane envisagent en effet, lors d'un prochain tir, de récupérer, grâce à un parachute le premier étage pour évenétuellement le réutiliser.

MAURICE ARVONNY.

FAITS ET JUGEMENTS

Suicide d'un ancien fondé de pouvoirs de Paribas

Un ancien fondé de pouvoirs de la Banque de Paris et des Pays-Bas, M. Léonce Boissonnat, cinquante-huit ans, s'est donné la mort dans la nuit du samedi 19 au dimanche 20 décembre, à son domicile de Vincennes (Val-de-Marne), en se tirant une balle dans le cœur. L'épouse de M. Boissonnat et sa belle-mère étant parties à la campagne pour le week-end, son corps a été découvert par un ami. Avant de mettre fin à ses jours, l'ancien fondé de pouvoirs de Paribas avait rédigé quelques dispositions testamentaires.

M. Boissonnat — qui était mutilé de guerre et officier de la légion d'honneur à titre militaire — avait été mis de manière anticipée à la retraite par Paribas, le 1er septembre dernier, ainsi que l'un de ses collègues. Cette mesure, touchant deux cadres supérieurs de la banque, membres de la direction du département « gestion privée », avait suivi d'une année la découverte par les douanes d'un système facilitant l'évasion des capitaux, notamment vers la Suisse. Un agenda comportant une liste de « clients fraudeurs » avait ainsi été découvert dans le bureau de M. Boissonnat. Au début du mois de novembre — après l'épisode de l'offre publique d'échange visant la filiale suisse de Paribas, — le ministre du budget avait déposé plainte auprès du procureur de la République de Paris. Cette plainte visait cinq dirigeants de la banque, dont M. Boissonnat, et cinquante-cinq clients ayant fait transférer chacun illégalement plus d'un million de francs.

M. Léonce Boissonnat est le frère aîné de M. Jean Boissonnat, rédacteur en chef du magazine économique *l'Expansion* et éditorialiste à Europe 1.

● *Un engin explosif*, composé de trois pains de T.N.T., a été désamorcé, samedi 19 décembre, une minute seulement avant prévue pour son explosion, devant les locaux de l'hebdomadaire libanais paraissant, à Paris, et de tendance pro-irakienne *Al watan al arabi* (la Patrie arabe), 33, rue Marbeuf. Un Groupe militaire arabe a revendiqué, dimanche de l'organisation de la révolution 20 décembre, cet attentat manqué dans une communication téléphonique à l'A.F.P.

CARNET

Naissances

— Marie-France et Pierre CHALIER ont, avec Guillaume, la joie d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Aude.

Les Mureaux, le 18 décembre 1981.

Mariages

— Claire JACQUESSON
et
François DESRUES

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré le 19 décembre 1981, à Paris.

Décès

— Mme Maurice Antoine, née Aline Drouant,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-fils,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Maurice ANTOINE.

La messe sera célébrée le mercredi 23 décembre 1981, en l'église Saint-Séverin (1, rue des Prêtres-Saint-Séverin), où l'on se réunira à 10 h. 30.

9, boulevard Saint-Michel,
75005 Paris.

— Mme Fernand Brunel,
son épouse,
Geneviève, Thierry, Régine, Vincent et Patrice Brunel,
ses enfants,
Cédric et Olivier Brunel,
ses petits-enfants,
L'abbé Louis Brunel,
son frère,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Fernand BRUNEL,
trésorier principal du 5-2 à Paris,
ancien administrateur civil au ministère des finances,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

rappelé à Dieu le 18 décembre 1981, à l'âge de soixante-deux ans.

Une messe sera célébrée en l'église Saint-Pierre de Montrouge (83, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e), le mercredi 23 décembre, à 8 h. 30.

Les obsèques auront lieu au village natal d'Arre (30120 Le Vigan), le jeudi 24 décembre, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Denis Cépède,
son épouse,
Isabelle, Frédéric, Jean-Philippe et Caroline, ses enfants,
M. Michel Cépède, son père,
Mmes Bantignies, Mary et Sagné, ses sœurs, leurs maris et leurs enfants,
Les familles Cépède, Du Parquet, Boileau, Bonnelle, Campana, Chevalier, Costilla, Nouaille, Prouteau, ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Denis CÉPÈDE,
délégué général adjoint de l'Association française des volontaires du progrès,
secrétaire général de l'O.U.R.S.,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), à l'âge de cinquante ans.

Les obsèques auront lieu en la collégiale de Poissy, le 22 décembre 1981, à 14 h. 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.
« Tour Condé »,
80, avenue F.-Lefebvre,
78300 Poissy.

— Le président de l'Association française des volontaires du progrès a le regret d'annoncer le décès de

M. Denis CÉPÈDE,
délégué général adjoint de l'Association,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta), où il participait à la réunion annuelle des Organisations de volontariat européen.

Les obsèques seront célébrées en la collégiale de Notre-Dame de Poissy, le mardi 22 décembre 1981, à 14 h. 15.

— Le conseil d'administration de l'Institut supérieur du commerce,
La direction,
Les professeurs, les anciens élèves et les étudiants,

ont la douleur de faire part du décès du

président de l'I.S.C.,
M. Denis CÉPÈDE,

survenu le 16 décembre 1981, à Bobo-Dioulasso (Haute-Volta).

— Les membres de la Commission nationale de la jeunesse pour le développement
ont la douleur de faire part du décès de

Denis CÉPÈDE.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 décembre 1981, à la collégiale de Poissy, à 14 h. 15.

— M. et Mme Bernard Floux et leurs enfants,
Mlle Marie Françoise Floux,
Le docteur et Mme Philippe Raimbart et leurs enfants,
Mme Didier Cambois, sa sœur,
Les familles Cambois et Clément,
Me Marcel Jabbour,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André FLOUX,

survenu le 17 décembre 1981, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 décembre, à 10 h. 45, en l'église Notre-Dame-du-Chêne, à Viroflay.

On y associera le souvenir de

Mme André FLOUX,
son épouse,

décédée le 7 décembre 1981.

Cet avis tient lieu de faire-part.
84, rue du Général-Gallieni,
78220 Viroflay.

— Mme Pierre Isnard,
M. et Mme B. Isnard et leurs enfants,
M. et Mme J.L. Périssé et leurs enfants,
M. et Mme A. Seguin et leurs enfants,
M. et Mme G. Le Gendre et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Paolini et leurs enfants,
M. et Mme D. Isnard et leurs enfants,
Mlle C. Isnard,
Mme J. Collin,
font part du rappel à Dieu de

M. Pierre ISNARD,

pieusement décédé le 18 décembre, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame-des-Champs (Paris-6e), le mardi 22 décembre, à 8 h. 30.

78, rue Notre-Dame-des-Champs,
75006 Paris.

— Mme Lucien Langlois,
son épouse,
M. et Mme Jean-Luc Langlois,
M. et Mme Denis Langlois,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien Georges LANGLOIS,
avocat général honoraire près la cour d'appel de Paris,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu subitement le 18 décembre 1981.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-François-Xavier (Paris-7e), le mercredi 23 décembre 1981, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Auneuil (Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

133, avenue de Suffren,
75007 Paris.

— M. André Lanly, son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Ses frères et sœurs,
ont la douleur de faire part du décès, dans sa soixante-neuvième année, et après une maladie très cruelle, de

Mme Anne-Marie LANLY,
née Fandot,
ancien professeur aux lycées de Casablanca, Rabat, Oujda, Alger-Fromentin et Nancy-Chopin.

Le service religieux a été célébré en l'église Saint-François à Antony, le 16 décembre ; l'inhumation a eu lieu à Aurillac le lendemain.

15, avenue de la Résidence,
92160 Antony.

— On nous prie d'annoncer le décès du

colonel Michel LEGRAND,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 9 décembre 1981.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

De la part de son épouse, ses enfants et ses proches.

— Mme Jean Martin,
M. et Mme Jean-Jacques Lefebure,
Mlle Françoise Martin,
Mlle Servanne Lefebure,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de leur mère, belle-mère et grand-mère,

Mme veuve Louis MARTIN,
née Jeanne Bourgeois,

survenu le 17 décembre 1981, à Paris-16e, dans sa quatre-vingt-treizième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Honoré-d'Eylau (66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e), le mercredi 23 décembre 1981, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu à Hardricourt (78250), dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue du Château,
78250 Hardricourt.
8, rue Saint-Jacques,
77720 La Fermeté par Mormant.
104, avenue Raymond-Poincaré,
75116 Paris.

— Les familles Oudiz, Setyon, Benac, Bardin,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Samuel A. OUDIZ,

leur père, grand-père et arrière-grand-père,
survenu à Paris, dans sa quatre-vingt-huitième année.

L'inhumation aura lieu le mardi 22 décembre 1981, à 14 heures, au cimetière de Bagneux-Parisien.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Lucien Boccara, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Sammy Zeitoun et leurs enfants,
M. et Mme Claude Pansieri et leurs enfants,
Les familles Pansieri et Lumbroso,
ont la douleur de faire part du décès de leur très cher père, grand-père et arrière-grand-père,

M. Gaston PANSIERI.

Les obsèques auront lieu le mercredi 23 décembre 1981.

Réunion à l'entrée principale du cimetière de Bagneux, à 11 heures.

La famille ne reçoit pas.

10, rue de Nice,
75011 Paris.

Anniversaires

— Le 3 décembre 1980 (25 Kislev 5741) décédait subitement

M. le rabbin Albert MAZOUZ.

Une pieuse pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

M. Sevi Mazouz,
« Résidence Lorilleux »,
(esc. T, n° 876),
92000 Puteaux (Tél. 776-07-85).

هكذا من الأصل

Le Monde

culture

MUSIQUE

DE SCHŒNBERG A WALTON

UNE FERVEUR COMMUNICATIVE

L'abondance des manifestations musicales de l'automne n'avait pas permis de rendre compte en son temps du premier concert de la saison organisé le 17 novembre au musée d'art moderne par les Grands concerts de la Sorbonne. Avant d'évoquer le deuxième, qui a eu lieu le 18 décembre, au Gœthe-Institut, qu'il nous soit permis de revenir sur le précédent dont le succès avait été considérable et pour lequel, on avait même dû refuser du monde. Le programme cependant ne faisait aucune concession à la mode.

Max Reger (1873-1916), dont Daniel Cadé et Deborah Wood ont joué l'*Introduction, passacaille et fugue* pour deux pianos, est encore mal connu en France, et si cette partition souffre de quelques longueurs dans l'introduction, si la fugue tourne coûrt en dépit d'un long thème, qui ne manque pas de piquant, on trouve là une générosité de l'inspiration qui lui appartient en propre. A l'inverse, *Folk-songs* de Berio, adaptation malicieuse de onze airs populaires pour mezzo-soprano et petit ensemble, font partie de ces rares partitions récentes où la prétention au simple divertissement atteint parfaitement son but. C'était l'occasion également de découvrir Elisabeth Laurence, une cantatrice à l'aube de sa carrière, mais déjà très sûre et dont la palette expressive semble particulièrement large.

Heptamorphose de Pierre Hasquenoph (né en 1922), autrement dit sept variations pour dix instruments, est d'abord plus autère, mais la diversité de caractère de chacune des parties, une écriture instrumentale dans laquelle les timbres sont au service de la structure et la vivifient, contibuent à soutenir et à varier l'intérêt jusqu'à la fin ; on ne criera pas au chef d'œuvre pour autant, mais, c'est une partition comme on aimerait en entendre plus souvent, surtout dirigée comme elle l'était par Alexandre Myrat.

La grande affaire de la soirée était certainement l'exécution de l'opéra de Schoenberg *La Main heureuse* dans la version pour deux pianos d'Eduard Stenermann qui, sans vouloir rendre mot à mot les couleurs de l'orchestre, propose une lecture plus incisive qui compense par la clarté ce qu'elle perd en épaisseur simphonique. En contrepoint, Max Deutsch, qui fêtait ce soir-là son quatre ving neuvième anniversaire, s'était improvisé récitant, lisant sa propre traduction du texte, avec une ferveur et une émotion communicatives et à vrai dire irrésistibles. A priori on pouvait considérer que l'aventure était trop hasardeuse, cet ouvrage et son thème étant réputés difficiles. Est-ce pour cela que le succès a été si considérable, proportionnel à la difficulté vaincue ?

Le concert du 18 décembre, n'offrait pas, en comparaison, un intérêt aussi soutenu. Les *Esquisses* pour clarinette seule de Wolfang Klint (1941) sont agréables et bien écrites, sans surmonter pour autant l'obstacle du solo. On était curieux de découvrir la *Sérénade* pour violon, clarinette et basson d'Igor Markévitch, mais il faudra encore attendre pour savoir si le compositeur qu'il fût est à la hauteur du chef qu'il devient par la suite. Le syle hésite entre Hindemith, pour le goût des canons, et Stravinski, pour une tendance aux répétitions obstinées et un peu mécaniques.

Avec *Piège IV* pour deux contrebasses, Jeannine Richer ne comble qu'en partie notre attente ; les choses sont à leur place, la stucture reste assez claire sans être trop évidente, le dialogue entre les deux partenaires ne manque pas d'intérêt, mais on a parfois du mal à soutenir son attention, à tort peut-être. Composé en 1923, alors que William Walton venait d'avoir vingt ans, *Façade* por récitant et six instruments pourrait constituer le pendant, sur le mode populaire, du *Pierrot lunaire ;* l'œuvre est d'ailleurs très connue aux Etats-Unis et Outre-Manche. Les poèmes d'Edith Stiwell témoignent du goût très britannique pour le non-sens.

Quand à la partition, truffée de citations et de clins d'œil à la musique légère, elle comporte plusieurs numéros qui sont des chefs-d'œuvre d'humour et de tact musical, chaque note pétille de malice et l'association de la voix parlée, que module les inflexions de la langue anglaise, se souvient de la tradition des opérettes de Gilbert et Sullivan, c'est-à-dire la meilleure. On retrouvait avec plaisir Elisabeth Laurence tandis que l'ensemble instrumental, composé d'une pléiade de jeunes artistes qui ne sont pas seulement des virtuoses, était placé sous la direction alerte mais impérieuse, d'Alexandre Myrat.

GÉRARD CONDÉ.

« *Le Barbier de Séville* » aux Champs-Elysées

TROP PALE

Le label de l'Opéra de Paris couvre aujourd'hui des réalités étrangement différentes. Le Barbier de Sévillé *de Rossini va assurer les soirées de fin d'année aux Champs-Elysées. Avec Teresa Berganza et Placido Domingo, pour succéder aux divas du* Chevalier à la rose *et de* Semiramis *? Non pas, avec une troupe estimable de jeunes chanteurs dans un spectacle qui rappelle les « matinées classiques » pour scolaires et qui vient d'être rôdée avec succès à la Maison des Arts de Créteil. La popularité de l'œuvre fera le reste. Pauvre* Barbier *toujours corvéable à merci !*

Sortis de l'Ecole de chant de l'Opéra, les interprètes n'ont pas, ou pas encore, l'étoffe vocale de leurs rôles et l'on ne saurait le leur reprocher. Mais ils exécutent vaillamment la partition et jouent gaiement comme d'aimables figurines sorties d'Epinal. Le Figaro, *de Gino Quilico, est fort à l'aise. Georges Gautier utilise au mieux une voix un peu ingrate pour un comte Almaviva, le Bartolo de Jacques Trigeau et le Basile de Jean-Philippe Courtis sont plus comédiens que chanteurs, cependant une Magalie Damonte remplit les obligations de Rosine comme un bon élève de violon joue un concerto destiné à un virtuose.*

On espérait de Maurice Benichou, bras droit de Peter Brook, une mise en scène aussi juste et rigoureuse qu'irrésistible : pourtant, malgré beaucoup de jeux amusants, on se sent peu concerné et touché par une action qui reste gratuite et irréelle. Il est vrai que la direction de Gianfranco Rivoli, précise mais étriquée, dénuée de poésie et de frémissements, ne contribue guère à donner de l'éclat à la soirée. Les simples décors de Gilone Brun, faits surtout de toiles écrues comme il convient à un spectacle ambulant, ne sont ni gênants, ni très importants pour un spectacle trop pâle.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Théâtre des Champs-Elysées, du 23 décembre au 2 janvier (sauf le dimanche), matinées le 26, le 1er et le 2.

Le « Barbier » chez soi

Pour tout savoir sur *le Barbier de Séville*, on lira le numéro 37 de *L'Avant-scène* qui vient de paraître et lui est entièrement consacré (45 F).

D'autre part, le merveilleux enregistrement de Callas, Gobbi, Alva, sous la direction de Galliera, ressort en collection économique (trois disques EMI, 167-00467/69) ; c'est le meilleur qui existe actuellement avec celui de Berganza, Prey, et Alva, dirigé par Abbado (trois disques DG. 2.709.04).

La campagne d'Italie de l'orchestre philharmonique de Lille

Premier voyage hors de France de l'orchestre philharmonique de Lille : Jean-Claude Casadesus, avec des programmes composés essentiellement de musique française, a conduit cet automne ses cent musiciens en Italie, de ville en ville. Au total onze concerts, la plus belle soirée étant sans aucun doute celle du San Carlo à Naples où le publique, debout, a acclamé une interprétation de *la Symphonie fantastique* de Berlioz.

Cette tournée confirme pour Jean-Claude Casadesus la notoriété de sa formation. Monsieur Jack Lang ne semble pas aujourd'hui vouloir attribuer le titre d'orchestre « national » dont on a parlé naguère à Lille : « *Qu'importe le titre*, a dit Jean-Claude Casadesus à Romme, *mais s'il n'existe pas pour les uns, il ne doit pas exister pour les autres. L'essentiel, pour nous, est qu'un orchestre assume d'abord une promotion musicale par sa qualité mais aussi et surtout une mission de diffusion. Nous donnons cent concerts et pacourons dans le Nord-Pas-de-Calais 6 000 kilomètres chaque année... Nous sommes les seuls à faire cela à une telle échelle* ».

Le chef de l'orchestre de Lille a manifesté aussi son inquiétude : « *En quelques mois, dix musiciens, et parmi les meilleurs, vont quitter ou ont déjà quitté l'orchestre philharmonique de Lille pour Paris où ils auront un salaire de 30 à 60 % supérieur. Cette fuite des talents est-elle normale ? Allons-nous continuer à former des vituoses pour la capitale ?*

Jean-Claude Casadesus est tout de même satisfait de sa trés bonne campagne d'Italie qui lui permet de confirmer des exigences qu'il croit justifiées : « *Veut-on, oui ou non, la décentralisation ? Alors qu'on nous donne les moyens suffisants mais que cesse cette politique qui vide la province de ses meilleurs éléments...* »

GEORGES SUEUR.

■ Le Nord-Pas-de-Calais va avoir son chœur régional, a annocé M. Pierre Host, délégué régional de la musique. Il sera constitué de l'ensemble vocal Roland de Lassus, de Douai, et de l'ensemble vocal Col Canto, de Boulogne-sur-mer, au total cent soixante-quinze choristes.

VARIÉTÉS

Jacques Higelin au Cirque d'Hiver

(Suite de la première page.)

C'était bien parti pourtant, avec les sifflements du public avant que le spectacle ne commence et l'inévitable « zonard » qui se promène sur la piste en attendant de serrer la pince à « Jacques ». Quand la lumière s'est éteinte, une clameur hurlante a envahi le cirque rond plein à craquer. Higelin est arrivé en courant dans le cercle de lumière, pantalon noir, cape noire, et comme au cirque il a fait le tour de la piste, la démarche un peu valsante, un sourire fin, l'air d'un adolescent.

Puis un, puis deux, puis trois musiciens sont sortis d'un curieux échafaudage qui s'est avancé en roulant sur la piste. Enorme scène démontable, transformable, sur laquelle était installé un grand lit en forme de piano. Les musiciens sont allés rejoindre l'orchestre placé comme au cirque au-dessus des rideaux de l'entrée et Higelin est allé se coucher.

Il dort. Crépitements, sonnerie de réveil, bruit fracassant d'un train qui passe...

Il dort et une jeune fille se banlance légèrement au bout d'un fil. Appparition fragile suivie d'une autre plus précise, plus coquine, deux jolies blondes qui se lovent dans son lit en disant : « *Je suis Aziza, l'indompté, l'insoumise, la rebelle* » ou « *bonjour, je m'appelle Zoé* ». Higelin qui n'en revient pas d'une telle opportunité, profitera de l'occasion bien sûr avant de s'envoler au milieux des cris perçants des filles. Il redescendra pour rencontrer une apparition cette fois flamboyante, une tête de feu, une tête rousse au visage extraordinairement blanc, « *je m'appelle Schizophrénia...* », Armande Altaï, voix déchirée, excitante.

Higelin s'est mis au piano pour chanter un petit air gai, fantasque, à la Trenet, puis un blues cassé comme il en a le secret, l'air de voir arriver les choses, l'air de ne faire ça que pour lui, un blues très familier, intime mais qui sera interrompu par un nouveau personnage, un garçon de piste qui vient poser deux chaises sur le piano. Un hommme s'asseoit sur la première, une allure de notaire (c'est Jean Babilee) avec une petite mallette noire à ses côtés...

« Jacques, Joseph, Victor dort » est ainsi habité de personnages qui vont et viennent et qui repartent après avoir chanté, dansé, joué une courte scène. Loubards en blouson de cuir clouté, gros bras de service d'ordre d'une boîte de nuit, louloutes aux yeux cernés de banlieue, collégiennes, vamps, femmes insoumises, c'est peuplé comme dans une insomnie.

Il y a des images brèves, innocentes (Zappo caracolant autour d'Higelin, merveilleuse), des scènes assez drôles (le domptage des lions), des visions (Jean-Marc Torres un peu oiseau dont les gestes coupent l'air au rasoir), mais comment dire ? Le tout ne se tient pas, Higelin a voulu trop faire, et trop montrer surtout, les idées géniales sont noyées dans les moins bonnes, et la musique même finit par disparaître sous une accumulation de détails clinquants (1). Il manque à ce drôle de délire qui n'est ni tout à fait un ballet, noi tout à fait du cirque, ni un concert, une énergie centrale, une nécessité. Erreur de parcours ?

CATHERINE HUMBLOT.

★ Cirque d'hiver, 21 heures.

(1) On en supprimerait quelques-uns, ce serait non seulement mieux, mais aussi plus respectueux d'un public de jeunes généralement sans voiture, qui, ayant manqué le dernier métro, n'a pas forcément l'argent d'un taxi.

Mort de Luigi Carluccio
Directeur des arts visuels de la Biennale de Venise

Luigi Carluccio, critique d'art italien, et directeur des arts de la Biennale de Venise est mort à Sao-Palo, le 16 décembre. Il est décédé subitement alors qu'ils assistait à une rencontre des responsables des plus importantes biennales d'art du monde. Il était âgé de soixante-dix ans.

[luigi Carluccio, qui avait toujours vécu à Turin, avait été marchand et avait dirigé notamment la galerie Galatea. Après la guerre il avait organisé pendant plusieurs années des expositions France-Italie à vocation abstraite, puis s'était attaché surtout à faire redécouvrir le symbolisme, les arts imaginaires, les racines surréalistes, à travers de grandes expositions de musées, telles « le sacré et le profane dans l'art des symbolistes » (au muséo Civico de Turin en 1969), ou « les muses inquiétantes ».

Ces derniers temps Luigi Carluccio répétait volontiers que la Biennale de Venise 1982, dont il avait la responsabilité, serait sa dernière biennale et semblait désirer l'assumer seul, ce qui avait provoqué un certain nombre de remous dans les commissions d'organisation de la manifestation.]

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h 30 : Ballet Don Quichotte.
Salle Favart (296-12-20), 20 h 30 : Brasil tropical.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : Andromaque.
Petit TEP (797-96-08), 20 h 30 : Ça te dérange ? Moi ça m'arrange.
Centre Pompidou (277-12-33), 15 h, 17 h et 20 h : le cinéma soviétique.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : Duchesse d'Amalfi.

Les autres salles

Comédie-Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Eglise Saint-Merri (585-84-56), 20 h 45 : Blaise Pascal ou le plaisir aux catacombes.
Essaïon (278-46-42), salle I, 20 h. : la Princesse de Babylone ; 21 h 30 : Attention copyright ; salle II, 18 h 30 : Spectacle Guillevic ; 20 h 30 : Monsieur, Monsieur, Monsieur.
Hachette (326-38-99), 18 h 30 : André Frère ; 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), I, 18 h 30 : Shéhérazade ; 20 h 30 : Anatole ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; II, 18 h 30 : Ladyablogues ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : Lève toi et rêve ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Marigny (256-04-41), 21 h : Domino ; salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Poche (544-50-21), 21 h : Intervіouve.
Roquette (805-78-51), 20 h 30 : On loge la nuit Café à l'eau ; 22 h : le Fétichiste ; Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois ; 21 h 45 : le Combat de la mouche.
TAI - Théâtre d'essai (278-10-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours ; 22 h : la Métamorphose.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.

Les cafés-théâtres

Au bec fin (269-25-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 15 : le Grand Ecart ; 22 h 30 : le Président.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I, 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II, 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?; 23 h 30 : Attachez vos ceintures.
Café d'Edgar (320-11-02), I, 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuse d'hommes ; 23 h 15 : Zéphir et Aquilon ; II, 20 h 30 : les Moines en folie ; 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Fanal (233-91-17), 20 h : Un ouvrage de dames ; 21 h 15 : F. Blanche.
La Gageure (367-62-45), 21 h 30 : La femme qui perd sa jarretière.
Le Petit Casino (278-36-50), I, 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h 30 : Du rouron sur les blinis.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : F. Brunold ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vieille grille (707-60-93), I, 20 h 30 : Voyager ; 22 h 30 : Mensonges, J.-M. Binoche.

Les music-halls

Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : A. Tome.
Salle Gaveau (563-20-30), 21 h : Hit parade des années 30.
Lucernaire (544-57-34), 20 h 30 : la Fête à Boris.
Olympia (742-25-49), 21 h : Y. Montand.
Opéra Night (296-62-56), 20 h 30 : les Loe Show.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Tchouk Tchouk Nougah ; 22 h 30 : M. Jolivet.

Lundi 21 décembre

Potinière (261-44-16), 20 h 45 : Alex Métayer.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Catherine Le Forestier.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez Français.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

La danse

Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : F. Soléri.

Les concerts

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : G. Schmitt, B. Struber (Nolis).
Athénée, 21 h : F. Von Stade, D. Baldwin (Malher, Fauré, Liszt).
Salle Cortot, 21 h : I. Hobson (Beethoven, Schumann, Ravel, R. Rosentathal.
Eglise Saint-Etienne-du-Mont, 21 h : Chœur Cortambert et Orchestre des jeunes solistes (Bach).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : Charly Slide Sextet.
Chapelle des Lombards (357-24-24), Pakatak.
Cloître des Lombards, (233-54-09), J. Boto et Novos tempos.
Cirque d'Hiver, (700-12-25), 21 h : J. Higelin.
Dreher (233-48-44), 21 h ; Ch. Escoude.
L'Ecume (542-71-16), 22 h : G. Sixpieds.
Jazz Unite (776-44-26), 21 h 30 : J. Gourley.

La Masse Musicale, (238-05-71), 21 h : Atonal Swing Quartet.
New Morning, (523-51-41), 21 h : Arezki-Fontaine.
Petit Journal (326-28-58), 21 h 30 : Sicma.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : Ph. Mace, S. Lazarevitch.
Rose Bonbon (268-05-20), 21 h : Soirée B.D., Métal hurlant.

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(296-12-27)
EXPOSITION

Chapelle de la Salpêtrière, de 12 h à 20 h : Architecture.

FESTIVAL D'ART SACRÉ
(277-92-26)

T.M.P., 20 h 30 : Orchestre de chambre, B. Thomas (Mozart, Vivaldi).

EN RÉGION PARISIENNE

Asnières, Grand-Théâtre (793-35-83), 21 h : G. Parmentier, piano (Mozart, Chopin, Schumann).
Vincennes, Petit Sorano (374-73-74), 21 h : Pearl Harbour ou Perles (dern.).



cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h : L'Homme de la caméra, de Dziga Vertov ; 17 h : 10 ans du forum de Berlin (1971-1980) : Made in Germany and in U.S.A., de R. Thome ; 19 h : Hommage à A. Gance : Austerlitz.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Français, 9e (770-33-88).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).
BEAU-PERE (Fr.) (*) Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CARGO (Fr.) (*) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-27-78) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CROQUE LA VIE (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 3e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). H. sp.
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Champs-Elysées, 6e (359-12-15). Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
LA FILLE OFFERTE (All., v.o. (**) : Marais, 4e (278-47-86).
LES FILLES DE GRENOBLE (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
FRANCISCA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Olympic, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paris Loisirs Bowling, 16e (606-64-98).
LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
L'HEURE EXQUISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
L'HOMME-ATLANTIQUE (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
HOTEL DES AMERIQUES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15).
LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LES FILMS NOUVEAUX

CARMEN JONES, film américain d'Otto Preminger v.o. ; George-V, 8e (562-41-46).
EAUX PROFONDES, film français de Michel Deville, Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA GUERRE DU FEU, film franco-canadien de Jean-Jacques Annaud, (70 mm), Concorde 8e (359-92-82) ; Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) : Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 8e (522-46-01).
MEPHISTO, film hongrois d'Istvan Szabo, v.o. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POPEYE, film américain de Robert Altman. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Elysées, 8e (720-76-23). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
PRUNE DES BOIS, film belge de Marc Lobet, Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39) ; Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ..., FAIS-MOI SIGNE, film français de François Leterrier. Movies, 1er (260-43-99) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LA REVANCHE, film français de Pierre Lary : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-34) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
SALUT L'AMI, ADIEU LE TRÉSOR, film américain de Sergio Corbucci. V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Studio-Médicis, 5e (633-25-97) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758- 24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
KINGS, film anglais de Jack Priestley. V.o. : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
TOTO APÔTRE ET MARTYR, film italien d'Amleto Palermi. V.o. : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
TOTO LE MOKO, film italien de C.-L. Canale, C. Ninchi et F. Marzi. V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE LOUP-GAROU DE LONDRES (*) (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Studio-28, 18e (606-36-07) (H. sp.).
MADAME CLAUDE 2 (**) (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).
LE MAITRE D'ÉCOLE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Marignan, 8e (359-92-82).
MALEVIL (Fr.) : Studio-Raspail, 14e (320-38-98).
METAL HURLANT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MOI, CHRISTIANE F. (*) (All., v.f.) : Bergère, 9e (770-77-58).
LA MORT AU LARGE (*) (It., v.f.) : Maxéville, 2e (770-72-86).
MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic-Balzac, 6e (561-10-60) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT ENSOLEILLÉE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
L'OMBRE ROUGE (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).
PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62).
LA PEAU (It.) (*) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Le Paris, 8e (359-53-99). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
RIEN QUE POUR VOS YEUX (Ang., v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31).
ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Marignan, 8e (359-92-82).
LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (296-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-52-43) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
STALKER (Sov., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Cosmos, 6e (544-28-80) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
SURVIVANCE (A., v.f.) (*) : Maxéville, 3e (770-72-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
SURVIVOR (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; V.f. : Montparnos, 14e (327-52-37).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA TRAGÉDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H. Sp.
UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
VOTRE ENFANT M'INTÉRESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A.,v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio 28, 18e (606-36-07) H.Sp. ; v.f. 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) Ranelagh, 16e (288-64-44).
BUTCH CASSIDY ET LE KID (A., v.o.) : Epée-de-bois, 5e (337-57-47). H.sp.
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60). (Sf S., D.).
DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (It., v.f.) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94).
LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
ECRIT SUR DU VENT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
ET LA TENDRESSE... BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 3e (296-62-56).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

RADIO-TÉLÉVISION

FREAKS (A., v.o.) : Olympic-Halles, 4e (278-34-15).
GENDARMES ET VOLEURS (It., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25). 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
GIMME SHELTER (A., v.o.) ; Vidéostone, 6e (325-60-34).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES HOMMES DU PRÉSIDENT (Fr., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
IVANHOE (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).
JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., vo.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
JOUR DE FETE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).
JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).
KLUTE (A.) (*) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LABYRINTHE (procédé Panrama) (Fr).) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LABYRINTH MAN (A., v.o.) : (*) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32) : Escurial, 13e (707-28-04). H. Sp.
LA LETTRE (THE LETTER) (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) (*) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20).
MAYA (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LE MEPRIS (Fr.) : Studio Logos, 5e (353-26-42).
MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (330-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
MISTER SKEFFINGTON (A., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
MONTHY PYTHON (SACRE GRAAL et LA VIE DE BRIAN) (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69).
PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).
PLAY-TIME (Fr.) (70 mm) : Templiers, 3e (272-94-56).
LE PROCES (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
REBECCA (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; André-Bazin, 13e (337-74-39).
LA SCANDALEUSE DE BERLIN (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).
LE SEPTIEME SCEAU (Suéd., v.o. : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).
SOLDAT BLEU (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).
STROMBOLI (It., v.o.), Epée de Bois, 5e (337-57-47).
TAXI DRIVER (A., v.o.) : (*) Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Boîte à Films, 17e (622-44-21) ; v.f. : Opéra-Night, 3e (296-62-56).
THE BIG FIX (A., v.o.) : Cinéma Présent, 19e (203-02-55).
THE YELLOW SUBMARINE (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES VACANCES DE MONSIEUR HULOT (Fr) : Champollion, 5e (354-51-60).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
YOYO (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Quartier Latin, 5e (326-29-46) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

Les festivals

BUSTER KEATON, Marais, 4e (278-47-86) : la Croisière du « Navigator ».
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Monkey Business.
LA FEMME DANS LE CINEMA FANTASTIQUE (**) (v.o.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99), l'Heure du loup ; le Masque du démon ; Obsession.
WIM WENDERS (v.o.), 14-Juillet- Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice dans les villes.
CARY GRANT (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : l'Impossible M. Bébé.
UNE HISTOIRE DU FILM NOIR (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Police puissance 7.
COMEDIES MUSICALES EGYPTIENNES (v.o.), Rialto, 17e (607-87-61), Mademoiselle Diable.

Les séances spéciales

AGATHE ET ET LES LECTURES ILLIMITEES (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 20, 18 h30.
AFFREUX, SALES ET MECHANTS, (It., v.o.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 20 h 30.
BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
CHAUD LAPIN : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15.
DUELLE : Olympic-Marylin, 14e (542-67-42), 18 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
ET DIEU CREA LA FEMME (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h.
EXTRANEUS (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (542-67-42), 18 h.
HISTOIRES EXTRAORDINAIRES, Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 14 h 30.
MES CHERS AMIS (It., v.o.). : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h 20.
NOW VOYAGER (A., v.o.) : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h, 24 h.
PASSE TON BAC D'ABORD, Ciné-Seine, 5e (325-95-99).
PHANTOM OF THE PA.ADISE (A., v.o.), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h, 20 h 40, 22 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNEES DE SODOME (A., v.o.) (**), Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82), 19 h 45, 21 h 50.
SEPT MORTS SUR ORDONNANCE (Fr.), Ciné-Seine, 5e (325-95-99) fun., 12 h 30.
SOUPÇONS (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (633-97-77), 12 h, 24 h.
SUNSET BOULEVARD (A., v.o.) : Boîte à Films, 17e (622-44-21), 20 h 30.
VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56). 19 h 30.

— VU —

OH, CULTURE !

Consacrer un « Nouveau rendez-vous » au ministre de la culture, même si cette émission de grande écute tire à sa fin, est sans doute un signe du changement. Et aussi la preuve que parler de culture tend bien des pièges. « Le mot fait peur, comment le définissez-vous ? », *n'a pas manqué de demander Eve Ruggieri à Jack lang et à son invitée homologue gecque, Melina Mercouri, ce qui ne les a pas mis en forme. Tout le monde ramait dans une atmosphère de lassitude. L'annonce de festivals méditerranéens est restée dans le vague. Jack Lang soufflait le programme à Melina Mercouri. Un extrait du « premier fil qui l'a marqué », la Belle et la Bête, l'a consterné. Les films eux aussi vieillissent.*

Pour animer un peu, Eve Ruggieri s'est lancée dans sa « question directe » : « Vous venez tous les deux de milieux aisés, comment se fait-il que vous ayez choisi l'engagement à gauche ? ». *Les ministres sont restés polis. Au fait, pourquoi étaient-ils là ? Ils n'ont rien dit de professionnel ni de personnel malgré quelques tentatives avortées parce que le programme doit être suivi. Jack Lang restait inhabituellement compassé devant ses invités : Michel Piccoli et Gérard Lanvin, Charlelie Lacouture, Martial Solal, Starshooter — nom américain, groupe lyonnais qui a fait le générique au début, devant une réplique de la Vénus de Milo, — on se serait cru au métro Louvre. Jack Lang a répété qu'il n'acceptait pas la culture standardisée (et les statues en plâtre ?) mais qu'il aimait le cinéma américain.*

Il se trouvait donc sur la même longueur d'ondes que les élèves du lycée Buffon accueillis samedi par Michel Polac à « Droit de réponse ». Ils n'ont pas été tendres, les lycéens, pour le cinéma comique français. Josiane Balasko en a perdu sa jovialité. Mais s'ils préfèrent Woody Allen, les Marx Brothers, Buster Keaton, Charlot... ils ont eu la dent dure aussi pour Sheila, censée être le bouc émissaire de la semaine, et à qui, bizarrement, la diatribe de Gilles Sandier sur le théâtre populaire a paru porter secours. Il n'est pas certain que « le plus large public » ait saisi le détail de ses phobies personnelles. Même au courant, on est parfois surpris...

En tout cas — pour l'instant, — l'émission est trop fouillis pour que s'instaure un véritable droit de réponse. Chacun parle de soi, aucune question concrète n'est posée, tout le monde interrompt tout le monde, et, comme toujours et partout, les plus volubiles — ceux qui ont du métier — gagnent. On bavarde, le temps passe, on montre des dessins de Sempé accompagnés d'une voix « off » qui dit les légendes, et c'est sinistre.

A quoi bon s'obséder sur le culture, tout en adoptant un ton désinvolte pour faire amusant. La culture arrive forcément et elle passe si on laisse parler la passion.

COLETTE GODARD.

A VOIR

« Les Saltimbanques », de Failevic

L'ennui avec ces « A voir », ces téléfilms dont il faut parler avant qu'ils ne soient programmés, c'est qu'on n'ose pas y toucher. Dès qu'on s'en approche de trop près, dès qu'on se met à raconter l'histoire, dès lors même qu'on essaie de cerner le sujet ou de jeter des passerelles, d'établir des rapprochements avec des thèmes semblables traités ailleurs autrement, les lecteurs se jettent sur leur papier à lettres. Ils écrivent, ils rouspètent : on leur a gaché le plaisir de la découverte. Ils sont bien assez grands pour retouver tout seul le chemin suivi par le réalisateur. Au nom du ciel, cessez de jouer les éclaireurs, ôtez-vous de là, dégagez ! Contentez-vous de nous dire si c'est bon ou si c'est mauvais. Je regrette, impossible de trancher de la sorte sans donner des raisons, sans entrer, ne serait-ce que sur la pointe des pieds, dans le détail. Surtout quand il s'agit d'un ouvrage comme ces *Saltimbanques* de Failevic, une énorme chose très élaborée qui se développe et s'étire sur deux soirées (1). Tendu à bloc, le ressort s'accroche à l'étrange et décoche un suspense en spirale.

Au départ, une gentille petite troupe familiale un peu minable — Victor, ses deux grands enfants et son frère Léon — trimballe, en mai 1944, dans le Sud-Ouest, de salle en salle, ses décors, ses accessoires, ses panières et ses malles. Les rôles sont tenus par d'excellents comédiens du cru, remarquables vraiment. Failevic est le seul à savoir s'éloigner du parisianisma aseptisé qui caractérise 99 % de nos productions régionales. Et voilà qu'un jour, après le spectacle, un officier de la Wehrmacht soulève le rideau poussiéreux de leur loge et les invite à souper dans une auberge campagarde. C'est Gionanni Fruh, un Suisse, je crois, ou un Allemand. Il est excellent. Son français, hélas, l'est aussi, impeccable, trop parfait pour sonner juste malgré l'authenticité certaine de son épais accent tudesque.

Ils acceptent, ils débarquent en pleine nuit dans un village perdu. Ils s'y goinfrent, ils y couchent, et au réveil ils le trouvent peuplé de gens curieux. Ils tentent de s'en aller, rien à faire, ils vont se laisser prendre au piège d'un contrat de cinéma bizarre. Totalement absurde dans ces circonstances-là, à cette époque-là, cette aventure s'inspire sûrement du film tourné au camp de Teresienstadt sur le scénario, sous la direction d'un déporté, un acteur connu, Kurt Gerron, et intitulé *le Fuhrer offre une ville aux juifs*.

Ça risque de paraître un peu long par moments. Ça traîne, ça s'immobilise et ça repart au rythme lent d'un vécu terre à terre, d'un simulacre de quotidien bousculé par l'imminence de la catastrophe. Il s'agirait d'une réflexion sur l'art et la manière — et le droit — qu'ont les saltimbanques de jouer, de falsifier, de simuler la réalité et sur leurs complicité avec le pouvoir. On pensera forcément au *Dernier métro* de Truffaut, et au *Méphisto* d'Ariane Mnouchkine. Normal. Il était temps de s'intéresser aux liens tissés de tous temps et plus particulièrement pendant l'occupation entre les artistes et les puissants. Personnellement, j'ai été beaucoup moins sensible à cette réflexion historique qu'à la tension dramatique de la fable. C'est très habilement mené, vous verrez, avec infiniment de tact et de sensibilité, de tendresse aussi. Et la fin traitée façon Chagall surprend. On ne s'y attend pas.

CLAUDE SARRAUTE.

M. Jean-Jacques Célérier nommé président de l'O.C.C.A.V.

M. Jean Jacques Célérier a été nommé président de l'office culturel pour la communication audiovisuelle (O.C.C.A.V.) par M. Jack Lang, ministre de la culture. Il succède à M. Michel Delaborde.

L'O.C.C.A.V., association qui dépend du ministère de la culture, et qui encourage la diffusion et la décentralisation audiovisuelle créera en 1982 une unité d'enregistrement de spectacle.

[Agé de cinquante deux ans, M. Jacques Célérier a dirigé le service des magazines du théâtre, du cinéma et des loisirs à l'O.R.T.F. de 1970 à 1973, puis a été chef du service de presse d'Europe-I, de 1973 à 1975. Nommé conseiller technique auprès du directeur du Théâtre National de Chaillot du temps où M. Jack Lang occupait ce poste, il entra ensuite au ministère des affaires étrangères, puis, en 1980 à FR-3 où il est devenu directeur régional.]

● M. Louis Roland Neil, rédacteur en chef à Antenne-2, vient d'être nommé chef du service de l'actualité culturelle.

[Né en 1928, il a été présentateur du journal télévisé, puis correspondant à New York à la suite des grèves du mois de mai. Chef du service des programmes extérieurs de l'O.R.T.F. de 1971 à 1974, il est entré à Antenne-2 en 1975, où il était secrétaire général adjoint des programmes et producteur de l'émission « des animaux et des hommes ».

Lundi 21 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Cinéma : (cycle Jouvet) Drôle de drame.
Film français de M. Carné (1937), avec M. Simon, F. Rosay, L. Jouvet, J.-P. Aumont, J.-L. Barrault, N. Vogel (N. rediffusion).
En 1900, à Londres. Un paisible botaniste écrit des romans policiers sous un pseudonyme. A la suite d'ennuis domestiques, il est soupçonné du meurtre de sa femme (en réalité, bien vivante) et vit des situations absurdes.
Des quiproquos extravagants, d'après un roman d'humour anglais adapté par Jacques Prévert. dialogues brillants et caustiques, mise en scène à l'avenant, interprétation prestigieuse. Incompris à sa sortie, ce film est devenu un classique de l'équipe Carné-Prévert.



22 h Portrait : Louis Jouvet.
L'homme, l'acteur, évoqué à travers les témoignages de ceux qui l'ont connu, illustré par des extraits de films, et réalisé par Solange Peter.

22 h 20 Un Noël, une vie : Haroun Tazieff.
Cette série d'émissions, diffusée tous les soirs pendant les fêtes, se propose de montrer des aspects un peu cachés, surprenants, de personnalités du monde du spectacle, de la politique, de la médecine ou du sport.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h 35 Variétés : Amnesty International.
Sans enthousiasme, mais avec sympathie, on regardera ce qui n'est ni un simple show de variétés ni un spectacle militant, et on y sera... pour Amnesty International.

23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Cinéma 16 : les Saltimbanques.
De J.-L. Comolli et M. Failevic. Avec J.-P. Delage, A. Dupon, P. Depeyrat, C. Lecat, G. Fruh, P. Maguelon, etc. Première partie.
Le suspens extraordinaire de ce film rebondit à chaque image et jusqu'à la dernière, il nous mène de situation bloquée en interrogation muette dans une aventure où l'humour vient tempérer cette tension dramatique.

22 h Cinéma : Fra Diavolo.
Film américain de H. Roach et C. Rogers (1933), avec S. Laurel, O. Hardy, D. King, T. Todd, J. Finlayson (N. rediffusion).
A la fin du XVIIIe siècle, en Italie, deux pauvres hères se font bandits de grand chemin, complices du célèbre voleur Fra Diavolo.
Adaptation abracadabrante d'un opéra-comique français d'Auber (1830). Les épisodes chantés n'ont guère d'intérêt, mais on s'amuse fort aux aventures burlesques de Laurel et Hardy.





23 h 25 Journal.
23 h 45 Mes meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

20 h 47 Musique enregistrée.
21 h L'autre scène ou les vivants et les dieux : Athéisme et nihilisme (« les Possédés », de Dostoïevski).
22 h 30 Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert de jazz (en direct de Radio-France) : le groupe Endecka, dir. P. Caratini et le Steckar-Tubapack.
22 h Recherche avant-garde : Nouvelles tendances des Etats-Unis.
22 h 15 Symphonie n° 3 « Héroïque », de Beethoven, par l'orchestre philharmonique de Berlin, direction A. Cluytens.
23 h
Horreur et espoir : Œuvres de Penderecki, Mozart.

Mardi 22 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 5 Jeu : réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Ne placez pas votre lit n'importe où.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Marc Twain raconte... un héros de l'Ouest.
14 h 25 Les visiteurs de Noël.
15 h 55 Les après-midi de TF 1 ; Féminin présent.
Avec P. Perret ; Cadeau minute ; Shoping Noël ; Les recettes de mon village ; Gourmandises d'histoire ; Offrez des livres ; Découvertes TF 1.
17 h 25 Téléfilm : Vol de nuit.
De A. de Saint-Exupéry.
17 h 50 Charmes de Paris.
Le joaillier de la rue Saint-Honoré.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Bonsoir Fernand.
Fernand Raynaud interprète un sketch
20 h Journal.
20 h 35 Numéro un : Julio Iglesias.
Réalisation R. Pradines.
Autour de Julio Iglesias : Michel Sardou, Serge Lama, Sylvie Vartan, Robert Charlebois, Mireille Mathieu, Johnny Halliday. C'est ça le changement ?
21 h 50 Cinéma : Copie conforme (cycle L. Jouvet).
Film français de Dréville (1946), avec L. Jouvet, S. Delair, J.-J. Delbo, L. Lapara, A. Poivre (N., rediffusion).
Un escroc, spécialiste des déguisements multiples, se sert de son sosie, timide français moyen, pour se procurer des alibis. Sa maîtresse s'éprend du « double ». Louis Jouvet et Suzy Delair réunis avant Quai des Orfèvres. *Lui fait une performance dans ses deux rôles, elle joue de son charme, de sa fantaisie, de sa jolie voix.*
23 h 30 Un Noël, une vie : Jean-Pierre Chabrol.
23 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 55 Sports : ski.
Slalom géant dames, en direct de Saint-Gervais (suite à 13 h 35).
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : Les amours des années grises.
12 h 45 Journal.
14 h Aujourd'hui madame.
La charité aujourd'hui.
15 h 5 Aux plaisirs de l'œil : La Grâce.
16 h 15 Document : Les chevaliers de Malte.
16 h 50 Danse : Dominique Khalfouni.
17 h 20 Fenêtre sur... l'œil de la nuit.
Le syndrome de Cendrillon.
17 h 50 Récré A2.
Pierrot ; C'est chouette ; 3-2-1 contact.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 40 Les dossiers de l'écran : Peau d'âne.
Film français de J. Demy (1970), avec C. Deneuve, J. Perrin, J. Marais. F. Ledoux, M. Presle, D. Seyrig, (Rediffusion).
Pour échapper à l'amour trop ardent de son père, une princesse se transforme en souillon en revêtant la peau d'un âne et devient fille de ferme. Un prince charmant la découvre. Originale illustration (décors, costumes, éclairages) du conte de Perrault. L'invention décorative étouffe un peu les sentiments mais, esthétiquement, le film enchante.
22 h Débat : Qui a encore peur du grand méchant loup ?
Avec Mme F. Remaux, sociologue, M.-F. Von Franz, écrivain, MM. B. Clavel, P. Peju, philosophe, H. Gougand, écrivain, G. Jean, de l'université du Maine.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

15 h Pour les jeunes.
17 h. A l'ombre de l'Hekla ; 18 h. Le petit bourricot brun ; « Jardin sous la pluie », de Debussy.
18 h 56 Tribune libre.
Le Secours populaire.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Le fauteuil de l'oubli.
20 h Les petits papiers de Noël.
20 h 30 Cinéma 16 : les Saltimbanques.
Deuxième partie.
21 h 50 Cinéma : l'Argent de poche.
Film français de F. Truffaut (1975), avec G. Desmouceaux, P. Goldmann, C. et F. de Luca, R. Golfier, J.-F. Stévenin.
La fin d'une année scolaire dans une école primaire de Thiers. Farces, tours pendables, événements divers de la vie quotidienne d'un groupe d'enfants, garçons et filles.
Entrecroisement d'« histoires vraies qui concernent l'enfance », selon la propre définition de Truffaut. Un film pudique, sensible, avec des moments d'humour et d'émotion, un film de regards attentifs à la vérité de nouveaux « mistons ».
23 h 30 Journal.
23 h 50 Meilleurs vœux.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : « Lettres de la princesse Palatine » ; Le son de la Terre...
8 h, Les chemins de la connaissance : Le métier, image latente d'une société (les métiers du vin) ; à 8 h 32 : La civilisation ligure ; à 8 h 50 : La légende de Saint-Nicolas.
9 h 7, La matinée des autres : Malacca hier et aujourd'hui.
10 h 45, Etranger mon ami : « Aucun lien. Nulle part », de C. Wolf.
11 h 2, Musiciens français contemporains : G. Grisey (et à 17 h. 32 : P. Mefano).
12 h 5, Agora : Voix du livre (le relieur).
12 h 45, Panorama : Afrique du Sud ; Actualité de la province.
13 h 30, Libre parcours variétés.
14 h, Sons : Oiseaux.
14 h 5, Un livre des voix : « Journal moche », de J.-C. Pirotte.
14 h 47, Le monde au singulier : L'actualité selon le professeur E. M'Bokolo.
15 h 50, Les points cardinaux : Au Liban, les communautés confessionnelles dans la crise.
16 h 30, Micromag.
17 h, Rose libre : Quatre manières de sauver son âme (la prière bouddhiste).
18 h 10, L'Odysée, d'après Homère.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La grande aventure de l'uranium.
20 h, Dialogues : La Méditerranée existe-t-elle ? avec L. Enan et P. Joutard.
21 h 15, Musiques de notre temps : F. Miroglio.
22 h 30, Nuits magnétiques : Les ménageries.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Œuvres de Wolf-Ferrari, Mozart, Verdi, Berlioz, de Falla.
7 h 2, Œuvres de Giuliani, Chopin, Smetana.
8 h 10, Œuvres de Duparc, Dukas, Chausson.
8 h 45, Music Joy of Youth : œuvres de Milhaud, Corelli.
9 h, Les chiens courants : œuvres de Haydn, Liszt, Rosetti, Bull, Mozart, Purcell, Messiaen, Pleyel, Cabezon, Wagner, Mouret, Malher, Vivaldi, Strauss.
16 h, Le Freischutz de von Weber, avec I. Seefried, R. Streich et K. Böhme.
18 h, Jazz, « The Chase ».
19 h, Œuvres de Schumann, par l'orchestre philharmonique de Berlin, dir. K. Tennstedt.
20 h 30, Concert (en direct de Radio-France) : Anacréon, de Rameau, par les Arts florissants, direction W. Christie ; Messe de minuit, de Lefebure-Wely (R. Saorgine à l'orgue), la Chasse du cerf, de Morin, par l'orchestre de J.-F. Paillard ; Ewartung, de Schœnberg, par l'orchestre de l'Opéra de Washington, direction R. Craft ; « La Chasse », cantate de Bach.



ANNONCES CLASSEES

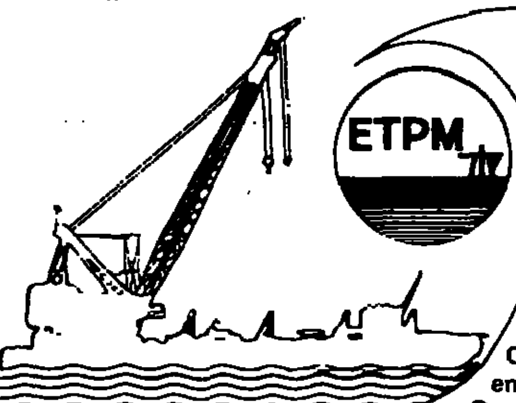
	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)



LEADER EUROPEEN DE L'OFFSHORE PETROLIER
C.A. : 2 Milliards de FF en 1981
Oscar à l'exportation

recherche

FISCALISTE INTERNATIONAL

• **LA FONCTION**

En liaison avec la Direction Générale et au sein de la Direction Administrative et Financière, vous aurez la charge de définir la politique fiscale du Groupe.

Vous participerez activement à la gestion et au contrôle de l'application pratique de cette politique en collaboration avec les Services de la Société en FRANCE et dans les très nombreux pays étrangers où le Groupe est implanté (EUROPE DU NORD – AFRIQUE – AMERIQUES – MOYEN-ORIENT – EXTREME-ORIENT – AUSTRALIE).

• **VOTRE PROFIL**

Vous possédez une Formation Supérieure Juridique et Fiscale (au minimum Maîtrise de Droit Privé/Droit des Affaires) et une spécialisation de 3ème cycle en Droit Fiscal, complétée par de bonnes connaissances comptables.

Vous pouvez justifier d'une première expérience pratique de deux ans au sein d'un Service Fiscal d'une Entreprise Internationale ou d'un Cabinet Juridique et Fiscal International.

Vous maîtrisez parfaitement la langue anglaise; vous avez le goût des contacts et êtes disponible pour effectuer des missions de courte durée à l'étranger.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 8510M à PIERRE LICHAU S.A. – B.P. 220 – 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

Die Hanse Bank S.A. ist eine Tochtergesellschaft der Landesbank Schleswig-Holstein. Am internationalen Bankplatz Luxemburg sind wir seit mehreren Jahren erfolgreich im **Eurogeschäft** vertreten und suchen für unsere Kreditabteilung einen jüngeren

Juristen

(Dame oder Herr) mit mehrjähriger Erfahrung im Kreditbereich. Gutes Englisch setzen wir voraus.

Sollten Sie Interesse haben, in unserem jungen Team mitzuarbeiten, so erbitten wir Ihre Bewerbung mit den üblichen Unterlagen an die Geschäftsleitung der



Hanse Bank S.A.
Luxembourg

Postfach 612
L – 2016 Luxemburg

SOCIETE INTERNATIONALE D'ORGANISATION ET D'INFORMATIQUE
filiale d'un grand établissement public
recherche pour faire face à son développement

INGENIEURS INFORMATICIENS

Grandes Ecoles et Ecoles d'Ingénieurs
(option informatique)

Expérience souhaitée :
IBM - BURROUGHS - CII-HB

pour leur offrir une carrière internationale (missions et séjours résidentiels dans pays en voie de développement).
Pratique de l'anglais nécessaire.

Adresser c.v., prétentions et disponibilité sous référence 8600 à :



SINORG RECRUTEMENT
7 RUE ROYALE 75008 PARIS

SPIE-CAPAG
GROUPE SPIE BATIGNOLLES

Une des premières sociétés européennes de pose de pipe-lines pour produits liquides ou gazeux ayant à son actif 195 chantiers dans 28 pays, sur les cinq continents : soit 20 000 kilomètres de canalisations.

Pour un chantier d'adduction d'eau de longue durée au MOYEN-ORIENT, nous recherchons

INGENIEURS CANALISATIONS
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
cadres et etam
CHEFS DE CHANTIERS
pose, essais, et paleplanches
PROJETEURS-DESSINATEURS
COMPTABLES DE CHANTIERS

Anglais souhaité - Rémunération motivante liée à l'expatriation. Discrétion assurée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec CV, photo et prétentions au Directeur du Personnel SPIE-CAPAG, immeuble Oslo, 2 place de l'Equerre, Silic 312, 94588 Rungis Cédex.

média-system

DIRECTEUR DE FILIALE
Côte d'Ivoire

Filiale de groupes chimiques européens recherche pour son siège à Abidjan le cadre qui prendra la direction générale en 83 après un an de mise au courant et passation des pouvoirs avec l'actuel directeur.

Nous souhaitons :
- une expérience de la distribution de produits industriels et d'assistance technico-commerciale;
- la connaissance de l'allemand et/ou de l'anglais ;
- une expérience (éventuellement comme coopérant) de l'Afrique occidentale.

Le poste comporte une large autonomie d'action en relation directe avec le président du conseil d'administration.

Rémunération à partir de 10 millions CFA, villa, voiture et avantages d'expatriation.

Ecrire avec C.V. détaillé à Alain Sarton

plein emploi



10, rue du Mail - 75002 PARIS
Interviews à Paris en Janvier ou à Abidjan en Février.

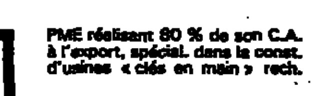
IMPORTANT GROUPE FRANCAIS
Activité internationale
recherche

CHEF COMPTABLE

pour missions itinérantes en COTE OUEST AFRICAINE.

possédant DECS - 5 ans d'expérience et parlant couramment anglais.

Envoyer CV, photo et prétentions à No 18.715 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.



PME réalisant 80 % de son C.A. à l'export, spécial. dans le const. d'usines « clés en main » rech.

un responsable de chantier

CONDUCT. DE TRAVAUX

pour lui confier l'entière resp. du GÉNIE CIVIL d'un chantier.

— Une expérience de chantiers à l'étranger est nécessaire.
— L'anglais est indispensable.

Adr. C.V., photo et prétent. s/réf. 8595 à Axial Pub., 27, r. Taitbout, 75009 Paris, q. tr.

IMPTE STÉ DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE CHERCHE

AGENT DE MAITRISE

pour encadrement travaux à l'étranger.
Anglais courant exigé.

Ecr. av. C.V. + photo et prétent. Havas-Carrières s/réf. 6380, B.P. 206, 69214 Lyon Cedex 1.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEUR EN TRADUCTION
(français-anglais)

FONCTIONS :

Enseignement et recherche dans le cadre du baccalauréat spécialisé en traduction.

QUALIFICATIONS :

Ph. D. en traduction ou l'équivalent. Les candidats détenant la maîtrise en traduction et possédant une bonne expérience comme traducteur et réviseur seront également considérés. La préférence sera accordée aux candidats orientés vers les domaines techniques et administratifs.

La date d'entrée en fonction est le 1er janvier 1982. Les candidatures seront considérées immédiatement, selon leur ordre d'arrivée et tant que le poste reste disponible. Les candidats doivent maîtriser la langue française, tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae détaillé avec le nom de trois répondants et être envoyée à :

Monsieur Frédéric GROGNIER,
Directeur Département de traduction et des langues,
Faculté des Arts – Université de Moncton,
Moncton, Nouveau-Brunswick,
E1A 3E9.

P.-S. — Ce poste est ouvert également aux non-Canadiens.

---

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

Filiale du Groupe MATRA

PICART-LEBAS (1200 personnes),
fabrique des **autocom et intercom électroniques** et autres produits **TELEMATIQUES.**

Dans le cadre du **développement de son centre industriel** (une deuxième usine en avril prochain), elle recherche son

Chef de département gestion de production

POUR BATIR UN SYSTEME NOUVEAU ET PERFORMANT, largement informatisé, applicable aux deux unités.

Principales responsabilités :
- les approvisionnements : expression des besoins nets/gestion des stocks,
- la planification à moyen et long termes,
- l'ordonnancement-lancement par famille de produits et par atelier,
- le contrôle de la production,
- la définition et l'optimisation de l'outil informatique de la gestion industrielle en liaison avec le service informatique,
- et bien sûr, l'animation d'une équipe d'une quarantaine de personnes.

L'ingénieur à fort potentiel qu'elle souhaite intégrer possède une excellente maîtrise de l'ordonnancement-lancement, des approvisionnements et, si possible, de la planification et du contrôle de production, le tout acquis dans une société fabriquant des produits de grandes séries.

Pour ce poste évolutif, basé à **CHATEAUDUN** (130 km Sud-Ouest de Paris), la rémunération sera motivante pour un candidat de valeur.

Téléphonez au 783.30.82 ou adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et salaire actuel) sous référence 231 LM à notre Conseil qui garantit une totale discrétion.

MEDIA PA



Raymond Poulain Consultants
57, avenue de Suffren 75007 PARIS

GROUPE DE SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTIONS SOCIALES
recherche

DIRECTEUR

solide formation économique, administrative, technique et juridique (28 ans minimum), résidence obligatoire à Saint-Malo.

Adresser C.V. et prétentions à M. le Président des Sociétés H.L.M., 10, bd des Talards, 35401 SAINT-MALO.

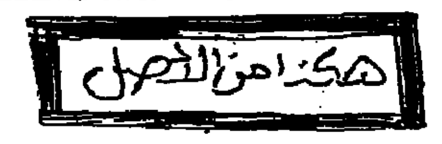
AGRO-ALIMENTAIRE BRETAGNE
recherche pour Siège et Filiales

— **CHEFS COMPTABLES GESTIONNAIRES**
Maîtrise de Gestion ou E.S.C. et D.E.C.S., expérience en milieu industriel souhaitée.

— **CHEF COMPTABLE Exploitations Agricoles**
Ingénieur Agri et D.E.C.S. souhaités, expérience en comptabilité, gestion, fiscalité de l'entreprise agricole indispensable.

— **SECRÉTAIRE FONCTION « PERSONNEL »**
Secrétariat de Direction, sténodactylo indispensable. Droit Social et expérience analogue appréciés.

Adresser C.V., prétentions et photo s/nº T 031.036 M, RÉGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

DIRECTEUR COMMERCIAL 220 000 F

LYON. Une Entreprise de petite taille d'importance nationale grâce à la qualité des produits fabriqués et diffusés et au sérieux attesté par un siècle d'existence, œuvrant dans les métaux précieux pour l'art dentaire et la bijouterie, recherche son Directeur Commercial. Sous l'autorité du Président et au sein du Comité de Direction il élaborera la politique commerciale : promotion de l'image de marque ; vie, évolution, prix des alliages et choix de produits nouveaux ; animation de l'équipe existante et son développement pour améliorer la couverture nationale. Il définira en termes d'objectifs l'impact de la force de vente et organisera les contacts et actions promotionnelles (congrès, salons...). Enfin, il assurera l'administration des ventes. Le Candidat, âgé de 40 ans environ, sera diplômé de l'Enseignement Supérieur (École de Commerce...) et aura nécessairement une expérience réussie d'une Direction Commerciale de P.M.E. Une connaissance du marché des métaux précieux serait un atout supplémentaire. Ce poste convient à un homme de réflexion doté d'une forte capacité à agir, qui accepte la mobilité pour de fréquents déplacements. Perspectives intéressantes de rémunération et de carrière.

Envoyer CV + photo, réf. 155

Conseiller de Direction
recrutement-formation-gestion de personnel
26, rue J. Serlin 69001 LYON - Tél. (7) 839.13.06

Joël PICARD JP

pour administrer notre personnel à Nice, un jeune juriste

Vous avez une spécialisation en droit du travail et une première expérience de 2 à 3 ans, de préférence à un poste d'adjoint du Directeur du Personnel d'une grande entreprise . . . Notre société qui fabrique, près de Nice, des produits électroniques, compte environ 1000 salariés. Vous serez responsable de leur administration, sous l'autorité du Directeur du Personnel et avec l'aide de deux collaborateurs. Vous jouerez de plus, un rôle de conseil et d'expert en droit du travail auprès de la hiérarchie : veiller à l'application de la règlementation, organiser des réunions avec les syndicats. Homme de contact, vous assurerez votre part dans les relations de la Direction du Personnel avec les salariés, les représentants syndicaux et les organismes extérieurs. En somme, une occasion d'évoluer d'ici quelques années vers des responsabilités plus larges, dans une société dynamique dans sa gestion des Ressources Humaines.

Si cette proposition vous intéresse, nous vous demandons de nous adresser votre candidature sous réf. CORP 1281 au 61, boulevard Haussmann - 75008 PARIS. Les dossiers seront transmis directement à l'entreprise.



Chantal Baudron. s.a.

MEMBRE DE SYNTEC

PTT
Télécommunications

LE
CENTRE NATIONAL
d'ETUDES des TELECOMMUNICATIONS
MINISTERE DES P.T.T.
RECHERCHE pour le

CCETT
RENNES
Centre Commun d'Etudes de Télédiffusion et Télécommunications

CHERCHEURS en SCIENCES HUMAINES et SOCIALES

niveau DEA, thèse 3ème cycle, et ayant 2 à 5 ans d'expérience, pour le Département EVALUATION de l'ACCEPTABILITE des SERVICES

- **ERGONOMIE** des terminaux télématiques et bureautiques, vidéoconférence.
- **PSYCHOLOGIE COGNITIVE** (dialogues homme machine, bases de connaissance bureautique, vidéodisques).
- **PSYCHOSOCIOLOGIE** (représentations sociales, usages et vécus des services, évaluations sur le terrain).
- **VISION et QUALITE des IMAGES** (projection grand écran, haute définition).

Adresser C.V. + photo et prétentions à Monsieur LE GREL
C.C.E.T.T. - B.P. 1266 - 35013 RENNES CEDEX

Directeur administratif et comptable

UNE PME DYNAMIQUE, solidement implantée, distributeur de produits industriels, filiale d'un grand groupe français, recherche son **Directeur Administratif et Comptable.**

Rattaché au Directeur Général, il sera chargé :
- de la comptabilité (générale et analytique),
- du contrôle de gestion,
- de l'organisation administrative,
- du personnel,
- des liaisons dans les services informatiques et financiers du groupe.

Ce poste conviendrait à un candidat solide et dynamique ESC, DECS ou équivalent, ayant 8 à 10 ans d'expérience de fonction similaire.

Rémunération très importante.
Poste : Centre France.
Ecrire sous réf. CK 277 AM

4 rue Massenet 75016 Paris



le Souci des Hommes

Vous avez exercé des responsabilités de production pendant au moins 5 ans.
Vous savez animer un groupe de travail et le mener à sa réussite.
Vous pensez que le développement des hommes et de leur compétence est un facteur essentiel de la réussite de l'entreprise.
Vous êtes capable de discuter avec des directions générales et de vous adapter à tous les niveaux de l'entreprise.
Nous vous proposons de vous intégrer à notre équipe de Conseils en Formation et en Relations Sociales bien implantée dans la région Rhône-Alpes.
Si vous avez au moins 30 ans et une formation supérieure, écrivez en précisant vos prétentions à :



104 BD DU 11-NOVEMBRE
69100 – VILLEURBANNE

OREGA E.M.

Filiale du groupe THOMSON-BRANDT
recherche

DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES

Agé de 35 ans minimum, de formation supérieure (ingénieur Télécommunications, E.S.C.E., E.N.S.T.A.). Le candidat retenu assurera la coordination et la direction des travaux de laboratoire de recherches et développement, ainsi que la mise en place d'un service central ingéniérie chargé d'étudier et de promouvoir les moyens de fabrication pour une meilleure automatisation. Anglais et allemand souhaités.

DIRECTEUR DES ACHATS

Agé de 35 ans minimum et ayant occupé un poste d'acheteur ou de contrôleur de production. Le volume d'achat est de l'ordre de 150 millions/an. Maîtrise de l'anglais indispensable.

Pour ces deux postes lieu de travail : région CENTRE EST.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 11.311 à : PIERRE LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

BANQUE HERVET

vous propose de rejoindre son **centre de traitement informatique** situé dans un cadre de travail agréable à proximité de Bourges comme

INGENIEUR SYSTEME

Une expérience de 4 années dans la fonction et notamment une bonne connaissance du matériel CII HB DPS 8 sont nécessaires pour ce poste à responsabilités.

Le candidat diplômé Grande Ecole option informatique a une bonne pratique de la langue anglaise sur un plan technique.

Adressez lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions à BANQUE HERVET, Monsieur BARDON, Centre Administratif de Fussy, B.P. 4043, 18028 BOURGES CEDEX.

Plan Champs



Nous fabriquons plus de 140 produits de maintenance industrielle (détergents spéciaux, lubrifiants, décapants, agents de protection... etc)

Nous recherchons :

un ingénieur chimiste

MISSION : Responsable du Laboratoire de recherche, il devra
- Participer, auprès de la Direction, au choix de nouvelles directions de recherche,
- Gérer la totalité de notre budget de recherche,
- Assurer la mise au point de nouvelles formulations,
- Concevoir l'extension de notre laboratoire,
- Contrôler les nouvelles applications,
- Assurer l'appui en clientèle.

PROFIL : *Ingénieur diplômé au Autodidacte (30 ans minimum), il possédera une expérience dans la formulation des produits de maintenance industrielle.*

Lieu de Travail : Région de VERNON – EURE

Rémunération : sera fonction de l'expérience, en tous cas supérieure à 150.000 F/an

Téléphoner ou écrire à J.C. CARTIER SOCIETE CARAL – BP 452
27204 – VERNON Cédex – Tél. (32) 53.06.89

INGENIEUR D'AFFAIRES EXPORT

Constitué de plusieurs Sociétés spécialisées, le groupe (C.A. 200 millions - 300 personnes) à une double activité d'ingenierie agricole et de fabrication et de négoce de matériels originaux répondant aux besoins des pays en voie de développement.
L'Ingénieur d'Affaires recherché a pour mission de développer les ventes dans les pays d'Afrique Noire francophone où le groupe est déjà bien implanté.
Possibilité d'évolution rapide pour un candidat d'envergure. Formation ESC ou Ingénieur. Anglais. Base de travail : Troyes.

Adresser C.V. détaillé s/réf. 212/46M à:
France Cadres
22 rue St Augustin
75002 Paris.

Marketing Développement
SUROI

17 supermarchés en 1981 - 45 supermarchés en 1985

Nous affirmons ouvertement notre politique volontariste d'expansion à moyen terme, certes ambitieuse, mais d'un réalisme mesuré.

En amont de cette croissance structurelle, nous confierons à ce collaborateur chargé de notre expansion, l'ensemble des démarches « marketing - développement », en vue des réalisations foncières et immobilières. Il apportera à sa direction générale, tous les éléments d'une décision d'investissement, dans le respect des axes de développement.

Homme de contact, habile négociateur, disponible, il maîtrise les aspects juridiques et marketing indispensables à cette fonction. 30/40 ans, son expérience dans un poste similaire ou une activité du type promotion immobilière, société d'études engineering... complètera sa formation supérieure (Sup de Co, I.S.M., Ecole de gestion...).

A ce poste évolutif basé à Brest, rayonnant sur toute la Bretagne, votre sens des relations publiques complètera votre profil.

Adresser lettre + C.V. + photo à CAPFOR - 49, rue Navarin - 29200 BREST - Tél. : (98) 46.20.78 sous référence C.E. 4716.

Naintes - Paris CAPFOR Brest - Niort

MEDIA PA

LA MAISON DE LA CULTURE DE CHAMBÉRY ET DE LA SAVOIE recrute un Directeur
Date limite des candidatures le 31 janvier 1982.
Pour obtenir le profil du poste Ecrire à : A.M.C.C.S., Théâtre Ch.-Dullin, 73000 CHAMBÉRY. Téléph. : (16-79) 33-25-19.

COLLÈGE CÉVENOL, 43400 Le Chambon-s/Lignon. Tél. : 59-72-52, recherche pour la rentrée du 2e trimestre 1981/1982, un responsable d'internat garçons, BAC exigé.

Société de traitement physique des métaux à Grenoble recherche pour son atelier d'usinage mécanique de précision

INGENIEUR ARTS ET METIERS OU INSA

Débutant accepté.
Connaissance commandes numériques.
Anglais nécessaire.
Téléphone pour R.-V. au (7) 837-50-58.

QUALITRA INGÉNIEURS
en thermique
pour la région SUD-EST.
Se présenter avec C.V., 94, rue Saint-Lazare, 9e. Escalier D, rez-de-chaussée.

LA MAISON de la CULTURE DE RENNES recrute

UN DIRECTEUR

Ce poste est à pourvoir au 1-10-82. Les candidatures accompagnées d'un C.V. devront être adressées avant le 20-1-82 à l'adresse suivante :
M. Le Président du Conseil d'Administration de l'Association Maison de la Culture de Rennes, B.P. 675, 35008 Rennes Cedex.

Fédération des œuvres laïques de l'Ain recherche

ANIMATEUR PROFESSIONNEL

pour Association à Miribel près de Lyon.

L'Ecole expérimentale de Pons recherche :
– 1 PSYCHOLOGUE H. ;
– 1 PSYCHOPÉDAGOGUE H.
Temps plein. Ecrire : 28, cours Jules-Ferry, 17800 PONS.

THOMSON-CSF
LABORATOIRES ELECTRONIQUES DE RENNES

ingénieurs grandes écoles

Ingénieurs grandes écoles pour des études en imagerie nouvelle (vidéographie). Chefs de projet, pour fonction Analyste, conception de logiciel et mise en oeuvre de matériels à base de microprocesseurs (Motorola, Intel ou de mini-ordinateurs). Expérience souhaitée.

Ingénieurs grandes écoles ou université (ENST, ESE, doctorat ou équivalent) pour recherche et mise en oeuvre d'idées nouvelles et personnelles dans le domaine du traitement d'images, simulation. Expérience (minimum 3 ans) pratique de la programmation et langue anglaise indispensables.

Adresser CV et prétentions au Service du Personnel, avenue de Belle Fontaine 35510 CESSON-SEVIGNE.

média-system

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MÉCANIQUE

recherche

INGÉNIEUR

GRANDE ÉCOLE ou DEA Génie Mécanique et calcul de structures.

Grande Ville de Province

Ecr. avec C.V. détaillé à no 18.712 CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra - 75040 PARIS Cedex 01 qui tr.

IMPORTANT ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE L'ÉTAT RÉGION OUEST LITTORAL

recherche

INGÉNIEUR

dégagé obligations militaires, adjoint à chef de groupe de projets informatiques de gestion de production, ayant si possible 2 à 3 ans d'expérience de chef de projet, sur gros ordinateur de gestion industrielle.
Expérience en CFAO appréciée.

Ec. avec C.V. détaillé et photo s/no 7.557 *le Monde* Pub., Service annonces classées
5, rue des Italiens - 75009 PARIS.

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

GROUPE SG2

SOCIETE GENERALE DE SERVICE ET DE GESTION

Des projets à la mesure d'un Informaticien Grande École.

Le Groupe SG2 — Département Bases de données-Systèmes d'information — accroît rapidement ses interventions sur de grands projets d'Administrations ou de recherche.

Il souhaite recruter, pour seconder dans un premier temps les responsables de ces projets, et assurer à court terme la conduite de nouvelles interventions, de jeunes Informaticiens, **diplômés d'une grande école d'ingénieurs.**

Les candidats souhaités ont, au cours de leurs **3 à 5 années d'expérience professionnelle**, acquis une bonne connaissance de l'un ou plusieurs des logiciels suivants : IDS - SOCRATE - IMS - TOTAL - ADABAS - TDS - CICS.

Des compétences en méthodologie de conception ou de langage de spécification (MERISE) seraient appréciées, ainsi qu'une première participation à des projets pilotes sur bases de données réparties.

Les fonctions proposées sont d'un haut niveau technique et s'étendent à des missions de conseil et d'audit auprès de grandes entreprises.
Elles nécessitent cependant une réelle adaptabilité à des situations et des projets très diversifiés et un sens des responsabilités permettant de prendre en charge des actions d'envergure en France et à l'étranger. L'anglais serait à ce titre un atout.

HAVAS CONTACT

Un dossier de candidature est à adresser, sous la réf. FAP/03/81, à M. ABRAM-PROFETA
S.G. 2 - 12/14, avenue Vion-Whitcomb - 75016 PARIS.

Les moyens de gagner et le plaisir de réussir

Pourquoi ne le dirions-nous pas, puisque c'est «comme ça chez nous».
Le vrai défi, c'est l'avenir que nous avons envie de bâtir avec vous en conjuguant votre potentiel au nôtre, vos compétences aux nôtres, et votre enthousiasme au nôtre.
D'origine américaine, notre société est présente dans 73 pays, réalise un CA de 525 M de dollars et génère une croissance moyenne de 25% l'an. Vous êtes :

Ingénieur commercial

En tant que responsable d'un secteur de notre marché électronique civil, votre mission consistera à promouvoir une gamme de nos produits très «techniques», à gérer et à développer un porte-feuille «petits clients», d'une part et une clientèle grande entreprise, d'autre part.
Votre expérience de 2 ou 3 ans de la vente de composants dans une technologie avancée, a confirmé votre goût et vos qualités de négociateur.
Votre formation d'ingénieur électronicien ou électrotechnicien, vous sera indispensable ainsi que la connaissance de l'anglais. Vos objectifs vous attendent, le challenge est entre vos mains.

Analyste plan et budget H/F

Nous vous confierons l'établissement et le suivi des budgets, des plans à court et moyen terme, et les analyses de profitabilité. C'est un véritable outil de gestion que vous aurez à façonner, à perfectionner. Il vous faudra pour cela comprendre, vérifier, analyser, structurer, choisir et prendre le recul nécessaire pour présenter des chiffres significatifs cohérents et fiables, une réelle aptitude à la négociation vous sera également nécessaire.

Votre formation type HEC, ESSEC, INSEAD et votre expérience de 2 ou 3 ans ajouteront à votre personnalité, les éléments indispensables de savoir faire.

média-system

Nous parlerons en français et en anglais de la carrière prometteuse qui vous attend.
Faites part à Raychem, Thierry BERRIER, BP 738 95004 Cergy Pontoise Cédex,
que vous êtes intéressé en envoyant vos CV, photo et prétentions.
Bon Noël à tous...

Raychem

ASSOCIATION SUD-OUEST
Amélioration de l'habitat
recherche pour son encadrement
INGÉNIEUR
35 ans environ, ou capacité gestion, dynamisme, ouverture sociale nécessaire.
Ecrire avec C.V. + photo,
F.N.C. - PACT,
4, place de VENETIE, PARIS 13e.

SOCIÉTÉ DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche

PLUSIEURS INGÉNIEURS

Niveau ENSI - 5 ans d'expérience dans les télécoms ou l'informatique.
Participation à la conception puis à l'exploitation de réseaux télématiques.
2 ans région parisienne puis Est de la France.

Connaissances appréciées dans les domaines suivants :

- Signalisation du réseau.
- Microprocesseurs.
- Système de modulation.

Envoyer candidature + CV. photo et prétentions s/nº 7.578 *le Monde* Pub.
Service Annonces Classées
5, rue des Italiens, 75009 Paris qui transmettra.

emplois régionaux

UN IMPORTANT GROUPE NATIONAL
secteur tertiaire

recherche pour deux de ses sociétés situées dans la **LOIRE** et dans le **NORD**

conseillers de gestion

Ces cadres auront pour mission :
- d'intervenir auprès des différents agents économiques locaux en matière de diagnostic d'entreprise et de conseil en gestion ;
- ils devront entretenir d'étroites relations avec les élus et les administrations locales et assurer la liaison entre ceux-ci et les chefs d'entreprise ;
- formation économique exigée de type ESC, Sciences Eco, et expérience en PMI souhaitée.

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. BERG (mentionnée sur l'enveloppe) à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

Pour répondre à une forte demande internationale, notre société de marketing recherche

UN RESPONSABLE D'AFFAIRES

- EXPÉRIENCE DE L'INFORMATIQUE ET DE SON UTILISATION
- ANGLAIS COURANT (RELATIONS D'AFFAIRES, EXPOSÉS GÉNÉRAUX)
- DISPONIBLE POUR NOMBREUX DÉPLACEMENTS A L'ÉTRANGER

NOTRE PRODUIT :
La télématique, ses applications grand public et professionnelles.

NOTRE ACTION :
Établir la notoriété de ce produit nouveau et assurer sa pénétration sur les marchés étrangers (U.S.A. notamment).

LE POSTE EST BASÉ A PARIS.

TROIS A QUATRE ANS D'EXPÉRIENCE SONT SOUHAITÉS.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions sous nº 7.577, *le Monde* Publicité, Service ANNONCES CLASSÉES - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.

UNE BANQUE FRANÇAISE DE TAILLE INTERNATIONALE
recherche

UN CHEF DE PROJET CONFIRMÉ

PARIS

Cette banque souhaite renforcer le potentiel de l'équipe responsable du système de gestion informatique, de son fichier « clients et comptes ».

Cet informaticien se verra confier dans un premier temps un bilan complet du système existant. Il devra proposer ses propres solutions pour optimiser, fiabiliser ce système et pour le faire évoluer en fonction des nouveaux besoins et en tenant compte du nouveau contexte technique prévu (IMS, traitement transactionnel).

Si ses solutions sont retenues, il devra, en tant que CHEF DE PROJET, en assurer la réalisation pratique.

Le candidat retenu, de formation grande école ou universitaire de haut niveau, aura une expérience pratique de toutes les fonctions liées à la gestion de très grands fichiers.

Une bonne pratique d'IMS serait un atout supplémentaire.

Pour ce poste évolutif, la rémunération sera fonction de l'expérience.

Ecrire sous référence 235/M à A.L. CONSEIL,
102, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,
qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

Important groupe industriel situé en proche banlieue sud-ouest recherche une

ASSISTANTE AU DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Cette personne, parfaite secrétaire bilingue anglais, aura entre autre la responsabilité :
- du suivi administratif du contentieux
- de la convocation des conseils d'assemblées et rédaction des compte-rendus
- de la gestion administrative de la partie immobilier et assurance
- du suivi des baux avec contrôle suivant indice construction

Bonne expérience dans un service juridique indispensable.

Adresser votre candidature, avec CV et prétentions, sous référence 5769 LM, à PIERRE MULOT PUBLICITE - 39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS, qui transmettra.

pmp

ENTREPRISE DE TELECOMMUNICATIONS
recherche d'urgence
suite expansion rapide

INGENIEUR RADIOELECTRICIEN

Pour étude et suivi de projets importants dans le domaine des radiocommunications VHF-UHF.

Le candidat idéal aura une solide formation technique et devra être à même de conduire à bien des applications sur matériels de série.

Son sens des responsabilités, son dynamisme et son aptitude à la négociation lui permettront d'intervenir à tous les niveaux en France et à l'Etranger.

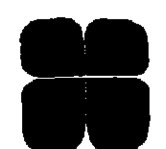
Si ce profil est le vôtre, nous attendons votre C.V. détaillé, photo et indication de votre rémunération actuelle sous référence 6112 à :
I.C.M. 83 r. de Rennes 75006 PARIS
(qui transmettra).

Paris Ouest - Nous sommes une très importante société de régie publicitaire leader dans sa branche (1 milliard de CA). Nous recherchons dans le cadre de notre département "production des annonces" un

INFORMATICIEN EXPERIMENTE

Vous avez une solide formation de base et quelques années d'expériences professionnelles vous ayant permis d'acquérir de solides connaissances en analyse-programmation et la pratique de l'exploitation; vous vous êtes si possible familiarisé avec les domaines suivants : Assembleur CICS, méthode d'analyse (type CORIG), télématique, micro-informatique, photocomposition, traitement de textes. Par ailleurs, la compréhension de la langue anglaise écrite ne vous pose pas de problèmes. Vous prendrez en charge au sein du service "organisation et méthodes" la supervision technique des systèmes informatiques internes (multiclavier Inforex, 20 postes - 25 écrans 3278 sur IBM 4341 - transmission SFENA) et les liaisons entre le service informatique externe et les utilisateurs internes pour l'analyse courante (gestion des fichiers de service), où vous jouerez le rôle d'un véritable correspondant informatique. Vous participerez aux études et à la mise en place des nouveaux projets informatiques et télématiques (cahier des charges, jeux d'essai, formation des utilisateurs). Vous serez également responsable de la mise en route d'applications complètes sur micro et matériels de traitement de textes. Votre personnalité et vos qualités humaines vous offriront à terme des possibilités d'évolution.

Si vous pensez avoir le profil de la personne que nous recherchons, écrivez à Roland Gardeux sous réf. 5550 M; il étudiera avec vous les possibilités d'une future collaboration.



SERIFO CONSEILS DE DIRECTION
38, RUE DE LISBONNE — 75008 PARIS
TELEPHONE : 563-03-10

Pichon Chamot

MEMBRE DE SYNTEC

CHAMBRE SYNDICALE NATIONALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

UNE BANQUE FRANÇAISE DE TAILLE INTERNATIONALE
recherche

UN INFORMATICIEN CONFIRMÉ

PARIS

Intégré dans une équipe d'études et de réalisations chargée de développer la saisie d'opérations dans une optique traitement transactionnel et base de données, plusieurs missions lui seront confiées.

Dans un premier temps, cet informaticien participera à la définition générale du système de saisie d'opérations, puis il se verra confier la rédaction de cahiers des charges et, enfin, sera amené à diriger une petite équipe qui réalisera les transactions qu'il aura lui-même définies.

Le candidat retenu, de formation grande école ou universitaire de haut niveau, aura une expérience de trois ans environ acquise dans un environnement grand système de gestion (SGBD et traitement transactionnel) ; il connaîtra obligatoirement IMS.

Poste évolutif pour un candidat de valeur.

Ecrire sous référence 236/M à A.L. CONSEIL,
102, boulevard Malesherbes, 75017 PARIS,
qui garantit discrétion et réponse.

AL conseil

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE A ORLÉANS
recherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR

Niveau I.U.T.
quelques années d'expérience. Téléphoner 22 décembre (38) 72-27-90 ou écrire Cie DEUTSCH, B.P. 51, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.



elf aquitaine

recherche

INGENIEUR

POUR SERVICES CONTRATS TECHNIQUES
situés à Paris-La Défense

Elaboration de contrats.
Goût pour les négociations.

Esprit de rigueur, sens de l'organisation, bonne connaissance de l'anglais, expérience de quelques années en géophysique très appréciée.

Aptitude à l'expatriation.

Envoyer CV et prétentions sous référence 18615 à SNEAP - DC Recrutement
26, avenue des Lilas - Tour 12.04 - 64018 PAU CEDEX

CERG

L'une des plus grandes SSCI françaises de l'ingénierie informatique de la télégestion, des banques de données, de la bureautique et de la microinformatique sectorielle recrute pour son département

DIGITAL ASSISTANCE

DES ANALYSTES PROGRAMMEURS

DES INGENIEURS CONCEPTEURS-REALISATEURS

DES HOMMES SYSTEMES

DES TECHNICO-COMMERCIAUX

NOTRE OBJECTIF : Mettre nos produits et la forte compétence de nos spécialistes à la disposition des SSCI et des sociétés équipées de matériel digital (PDP11, VAX).

NOTRE SOUCI : Assurer votre avenir en vous transmettant le dynamisme du groupe BFM (CERG, METROLOGIE, ALFATRONIC, etc...), 200 MF de C.A., 450 personnes, plus de 50% de croissance.

Adresser C.V. sous référence DA - 007 à :
MARIE-HELENE EDJEKOUANE — CERG
Tour d'Asnières — 4 Avenue Laurent Cély — 92606 ASNIERES Cédex

---

Nous sommes l'un des premiers Groupes français de BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS et nous recherchons un

jeune contrôleur de gestion

HEC - ESSEC ou équivalent.

Vous débutez ou avez acquis une première expérience. Nous vous proposons d'intégrer notre Direction des Equipements et d'assister le responsable administration-gestion.

Vos principales missions sont : conception, développement et mise en place des outils informatisés de gestion des Equipements (matériels, achats, approvisionnements, import-export) du Groupe.

Ce poste nécessite de nombreux déplacements sur nos chantiers en France et à l'Etranger. La connaissance de l'Anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature sous référence 7066 à :



Pour un jeune analyste-programmeur qui en veut

Avec la refonte en cours de notre système de gestion se poursuit chez nous le développement de l'informatique. Beaucoup a déjà été fait ; il reste encore pas mal à créer ou à rajeunir. Notre activité dans l'immobilier (vingt cinq mille logements à gérer) pose des problèmes spécifiques.

Au stade où nous sommes parvenus, la maintenance continue des chaînes batch et TP est devenue une nécessité. C'est la responsabilité que nous vous donnerons en priorité. En contact avec les services concernés, vous participerez aussi à des études de développement. L'interim de la supervision de l'exploitation vous sera enfin confié occasionnellement. Tâches variées, comme vous le constatez (notre équipe informatique est ultra-légère) et qui enrichiront sensiblement votre expérience. La SSCI qui nous aide dans la mise en place de notre nouvelle organisation vous formera et continuera à vous apporter son soutien.

Si une formation de base appropriée (MIAGE, DUT...) vous est nécessaire, comme la connaissance du Cobol, votre expérience peut être courte, un à deux ans par exemple. Ce poste, à Paris, vous permettra de donner la mesure de votre capacité à progresser et à agir en assez large autonomie. Faites part aux consultants de Sirca, sous référence 812 645M, de l'intérêt que vous lui portez.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

SOURCES

MEMBRE DE SYNTEC

SOCIETE D'INGENIERIE ET D'ENTREPRISE GENERALE OFFSHORE en pleine expansion, recherche pour compléter une équipe dynamique

ingénieur
ayant expérience en conception et calculs de structures offshore. (poste B)

ingénieur de haut niveau
ayant expérience dans la conduite de groupe engineering pour la réalisation d'ensembles offshore. (poste E)

projeteur
(INGENIEUR OU NON)
ayant expérience des études de grosse mécanique. (poste G)

technicien ou ingénieur
ayant expérience en opérations marines pour l'établissement de procédures. (poste J)

projeteur en structure
ayant quelques années d'expérience. (poste K)

ingénieur en équipements hydrauliques
ayant quelques années d'expérience. (poste L)

Anglais indispensable pour les postes E,G, et J souhaitable pour B, K et L.

Adresser C.V., photo et prétentions en précisant la référence du poste choisi, sous numéro 34150 à *projets publicité* 12 rue des Pyramides 75001 Paris qui transmettra.

COMMENT PASSER «PRO»

Il n'y a plus de place pour l'amateur. Aujourd'hui la « maîtrise » est celle du commercial.

Votre formation (ESC, Sciences Eco ou autres...) ne vous a pas tout apporté.

Aussi, avec vos aînés, nous avons bâti un circuit « plaine et montagne » liant l'expérience terrain et l'approfondissement technique. Venez faire le parcours. A l'arrivée les AGP compteront un « pro » de plus dans leur encadrement commercial.

A bientôt.

AGP/CFC

Env. C.V. et photo s/réf. CFC à Serge COSTE, 26, bd Haussmann, 75009 PARIS.



Notre client est la filiale d'un important groupe international.

Nous recherchons pour lui, un

directeur financier

qui sera membre du comité de direction de la société. La personne recrutée animera une équipe de plus de 30 personnes et sera responsable de la trésorerie, du contrôle de gestion et de la comptabilité, ainsi que du reporting envers la maison-mère.

Nous demandons un diplôme de l'enseignement supérieur, une expérience d'au moins 7 ans dans une entreprise internationale, la maîtrise de la langue anglaise et une bonne connaissance des méthodes comptables anglo-saxonnes.

Veuillez envoyer votre C.V. en indiquant votre salaire actuel sous référence 5320-M à Marie-Jo Martial, 6 avenue Marceau 75008 Paris.

DIRECTEUR EXPORT

Base région parisienne

Société de Constructions Mécaniques de Matériels d'Equipement, bonne notoriété, 250 MF de C.A, nos ventes extérieures représentent environ 70% : la moitié est réalisée par 3 filiales étrangères, le reste-soit 90MF - représente la responsabilité de notre futur Directeur Export avec l'Assistante, 3 à 4 Secrétaires et 4 à 5 Chefs de Zone et Délégués sur Proche et Moyen Orient, Europe, Amérique Sud et Centrale, Afrique.

Si vous avez 40 ans environ, une formation générale et théorique, supérieure et solide, une expérience de la vente extérieure de Biens d'Equipement très confirmée dans des domaines tels que : Mécanique, Machine Outil, VI, Engins TP ou Agri etc..., où il y a des contrats de concession, de l'Après Vente et des PR, et non pas des biens de consommation, des matières premières ou la mode : secteurs trop différents. Si enfin, et en plus, vous êtes convaincu que votre caractère, votre ambition vous garantiront de vous imposer à un groupe très opérationnel, écrivez-nous vite avec votre CV détaillé, nous pourrons nous rencontrer rapidement.

rscq carrières 48 rue Saint Ferdinand-75017 PARIS Réf.4173

ATION ATION DIRECTEUR EXPORT BASE REGION PARISIENNE

---

lotus BEGHIN SAY

En forte expansion (CA supérieur à 1,5 Milliard de Francs), nous occupons une place de leader en France, sur le marché des papiers domestiques Grand Public et Collectivités. Pour poursuivre notre développement sur les marchés internationeux, nous recherchons

Un responsable de secteurs export

Il aura pour mission de promouvoir les ventes et prospecter de nouveaux marchés en s'assurant du suivi commercial et administratif.

Le candidat sera un homme jeune, de bonne formation commerciale, parlant espagnol et anglais. Il aura fait ses preuves dans une première expérience de la vente de produits de grande consommation à l'exportation.

Point d'attache : COURBEVOIE.

smp

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo (retournée) et prétent. à SODIBE - 23, Boulevard Georges Clémenceau 92402 COURBEVOIE CEDEX

---

auditeur interne

Vous avez choisi cette fonction parce que sa proximité de la Direction Générale et la vision synthétique qu'elle donne de la marche de l'entreprise vous permet d'être au coeur de son évolution.

Nous sommes l'un des plus importants groupes industriels français d'envergure internationale dont la structure se développe et évolue. C'est le moment pour vous de rejoindre notre équipe d'auditeurs internes. Cette petite équipe rattachée à la Direction Générale et bénéficiant de son appui réalise des missions d'audit en France et à l'étranger

Votre mission :

contrôler les procédures et vérifier les comptes de sociétés du groupe sous forme d'audits comptables et financiers et d'audits opérationnels. Etablir les rapports d'audit et suggérer les mesures correctives à la Direction Générale et aux opérationnels.

Vous êtes diplômé d'une grande école HEC, ESSEC, ESC et après 3 ans d'expérience, par exemple dans un cabinet anglo-saxon, vous souhaitez vous intégrer dans une entreprise. Vous parlez anglais et êtes disponible pour voyager à 50 % de votre temps en France et à l'étranger. Vous avez le potentiel pour parvenir dans 3 ou 5 ans à un poste de responsabilité.

Votre candidature nous intéresse.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature à Madame Anne MALDIDIER, sous la référence 236 LM.

jacques tixier s.a.
7 rue de logelbach . 75017 paris



membre de syntec

HAVAS CONTACT

SOCIETE MECANIQUE DE HAUTE PRECISION
en forte expansion
BANLIEUE PARIS SUD EST
recherche

JEUNE DIPLOME

DECS - SUP DE CO - ESSEC

Expériences en informatique et cabinet d'audit très appréciées.

Anglais souhaité
Libéré service national

Adr. C.V. avec lettre manuscrite, photo et prétent. ss No 18648, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 q.tr. Réponse assurée

---

TELESYSTEMES, Systèmes de télécommunications et d'informatique recherche un

JEUNE CONTROLEUR DE GESTION

Il a une expérience déjà approfondie :

- de la gestion en milieu industriel, s'exerçant en positions opérationnelles
- du contrôle d'un centre de profit
- de l'analyse financière

Un début de carrière au sein d'un cabinet d'audit peut être un élément positif.

Le candidat que nous recherchons doit être un homme de terrain, curieux et dynamique, aux qualités relationnelles incontestées.

Il lui sera demandé des déplacements de courte durée et une grande disponibilité

Le poste est basé à PARIS.

La rémunération offerte se situe aux environs de 120.000 F/an.

Adresser votre CV à la Direction du Personnel
115 rue du Bac - 75007 PARIS.

LA TRADITION
D'avant garde



ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71.00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21.00	24.70
IMMOBILIER	48.00	56.45
AUTOMOBILES	48.00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col. *	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,10
IMMOBILIER	31,00	36,45
AUTOMOBILES	31,00	36,45
AGENDA	31,00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Des postes de cadres supérieurs

Paris

Une très importante société de produits de grande consommation, diffusés dans le monde entier, recherche deux cadres clé pour sa filiale parisienne. L'Europe, l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Afrique font partie de ses activités. Croissance rapide et promotion interne l'amènent à créer 2 postes :

Responsable Services Marketing
HF

qui devra apporter la technicité marketing, et insister particulièrement sur la conception de la politique et des plans marketing. Il sera chargé de développer et de réaliser les actions publi-promotionnelles, de définir les gammes de produits, de fixer les prix, de diriger les études de marché sur la consommation, l'impact publicitaire, les parts de marché et la concurrence, et de mener la recherche de nouveaux débouchés.

Directeur de zone
HF

responsable de tous les aspects des marchés cédés, comprenant les distributeurs fabricants, les affaires en participation, les patentés et les points de vente. Il participe à la mise sur pied et à la négociation des nouveaux projets et à la définition des priorités et de la stratégie marketing. Il dirige les actions en cours afin d'assurer ventes et rentabilité maximales, et ouvre de nouveaux marchés.

Ces 2 postes nécessitent d'importants voyages à l'étranger, une formation supérieure, 8 à 10 ans d'expérience appropriée, et la maîtrise de l'anglais et du français (lus et écrits).

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur CV avec lettre de motivation (en anglais) et salaire souhaité. Discrétion assurée. Candidatures et renseignements : Box P.O. 11 West 37th Street, New York. New York USA 10018.

média-system



THOMSON-CSF

DIVISION TRAVAUX EXTERIEURS

recherche

INGENIEUR CHEF DE PROJETS

Réf. MP 37

Diplômé d'une grande école d'électronique, il animera et coordonnera au sein du service «équipement exploitation», l'activité d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens.

Il se verra confier la responsabilité complète des projets :
— définition des besoins clients
— choix de la solution technique adaptée
— suivi de l'étude
— essais, coût et délais

Une expérience de quelques années dans la fonction et des connaissances en analogique, systèmes de commutation à base de microprocesseurs et télécommunication sont nécessaires.

INGENIEUR D'ETUDES

Réf. MP 38

Diplômé d'une grande école d'électronique, il devra être un professionnel de la fonction et aura acquis quelques années d'expérience dans des entreprises utilisant des méthodes les plus performantes.

Une solide connaissance des systèmes logiques, analogiques est indispensable.

Si le dynamisme et le sens des responsabilités sont les traits dominants de votre personnalité, si vous êtes capable d'interpréter et/ou proposer des solutions adéquates, l'efficacité du groupe et son image de marque assureront votre avenir et vos possibilités d'évolution.

Veuillez adresser une lettre manuscrite, C.V., photo et prét. à Edmond de SALSES - 28 boulevard Poissonnière 75009 PARIS qui vous garantit réponse et discrétion.



Précision mécanique LABINAL

Important groupe industriel, proche banlieue ouest (7200 personnes - 15 usines), développant l'utilisation des techniques de

Conception et fabrication assistées par ordinateur

recherche un jeune

Ingénieur

ayant au cours d'une première expérience industrielle acquis une réelle compétence en étude et réalisation de systèmes informatiques techniques.

Après une période de formation complémentaire, il assurera la coordination et l'étude des problèmes posés par l'utilisation de ces techniques.

Compte tenu, des développements prévus dans ces domaines, de réelles possibilités d'évolution peuvent-être envisagées pour un candidat dynamique qui aura su donner à la fonction toute sa dimension dans l'Entreprise.

Tout C.V. adressé sous réf. 12021 sera traité confidentiellement.



marie-alix bordes
Conseil en Recrutement
3, Place de Valois 75001 PARIS.

LCT Laboratoire Central de Télécommunications

recherche pour participer au développement de centres de commutation téléphonique numérique

ingénieurs circuits
grandes écoles

possédant quelques années d'expérience dans l'étude et la mise en oeuvre de circuits pour systèmes de commutation modernes.
Une expérience en circuits analogiques et en utilisation des technologies LSI sera appréciée.
Pratique de l'anglais nécessaire pour fréquents contacts internationaux.
Nationalité française exigée. Avantages sociaux.

Les candidatures (CV et prétentions) sont à adresser à LCT, BP40 - 78141 VELIZY VILLACOUBLAY CEDEX.

Chef de comptabilité analytique

Larges perspectives d'avenir

PARIS Ouest F 150.000+

Un des tout premiers groupes de transports — marchandises et voyageurs — recherche le chef de sa comptabilité analytique. Des perspectives d'avenir sont ouvertes aux candidats de valeur.

Il sera en contact étroit avec les services d'exploitation (Paris/Province) et les responsables du budget.

Ce poste sera confié à un diplômé de l'enseignement supérieur (Ecole de commerce + DECS. expertise comptable) d'environ 40 ans, ayant acquis une formation comptable élargie, puis une expérience confirmée, de préférence dans une entreprise de services. L'ascendant et le sens de la diplomatie seront en outre appréciés.

Adresser lettre manuscrite + C.V. + photo + prétentions sous référence 119-M à

ETCHEVERRY S.A.
32, rue Pierret - 92200 NEUILLY.

Bureau Veritas

recherche pour son service contrôle des matériaux et matériels industriels

UN INGENIEUR
ESSA ou équivalent

30 ans minimum, 5 à 10 ans d'expérience.
Connaissances indispensables soudage, métallurgie, essais non destructifs (certification COFREND appréciée).
Anglais lu, écrit, parlé.
Emploi : LEVALLOIS-PERRET.
Missions à prévoir en France et à l'étranger (courte et moyenne durée).
Adresser CV, photo, prét. sous réf. n° 59 à BUREAU VERITAS Service du Contrôle des matériaux industriels CMI
35, rue Paul-Vaillant-Couturier
92300 LEVALLOIS-PERRET

Emplois et Entreprises

CONTROLE BAILEY

1er fabricant français de systèmes de contrôle et régulation industriels
Filiale de C.G.E.E. ALSTHOM
recherche

INGÉNIEUR
INFORMATICIEN DIPLOMÉ

pour études et réalisations de systèmes temps réel industriel. Expérience temps réel et logiciel SOLAR souhaitée.

Envoyer C.V. et prétentions au Service du personnel sous référence 17.302, B.P. 210 92142 CLAMART Cedex.

ENTREPRISE DE DISTRIBUTION
78 COGNIÈRES

recherche

RESPONSABLE COMPTABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

expérience exigée

Envoyer C.V. manuscrit et prétentions à :
A.C.G. M. LEGRAND
18, rue Godot-de-Mauroy,
75009 PARIS, pour sélection.



EUREST

Une des premières sociétés Françaises de restauration dans le cadre de son expansion crée le poste de

CHEF DE PERSONNEL

de Délégation Régionale
(environ 100 établissements - 1000 salariés)

• Véritable consultant interne, rattaché au Directeur Régional, il conseillera et assistera les responsables hiérarchiques pour l'exercice de la Fonction Personnel :
- gestion du personnel (recrutement, accueil, formation, appréciation, etc)
- administration et paye
- relations avec les représentants du personnel.

• Le candidat retenu sera un homme de terrain, attiré par les problèmes concrets, ayant une formation supérieure (Science Po, Droit,...) complétée par une expérience de 4 à 5 années minimum dans tout ou partie des domaines précités.

• Ce poste est à pourvoir à Paris. La prise effective de fonction sera précédée d'une période d'adaptation et de formation d'environ 6 mois.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :

EUREST - Recrutement et Developpement
14 rue de l'Arcade - 75008 PARIS.

JrP

IMPORTANTE SOCIETE INTERNATIONALE DU SECTEUR PARA-PETROLIER
(C.A. 2 Milliards de Francs)
recherche
pour son Siège Social à PARIS

CHEF DU SERVICE PAIE

• Au sein de la Direction du Personnel, vous intégrerez une équipe dynamique pour prendre en charge la responsabilité du service paie se composant actuellement de 5 personnes.

Vous gérerez, à l'aide d'un outil informatique élaboré, nos différentes catégories de personnel travaillant en France et à l'étranger (Cadres, ETAM, ouvriers, inscrits maritimes).

Outre les tâches classiques inhérentes à la fonction paie, vous devrez assurer la tenue et la mise à jour des fichiers de gestion et du tableau de bord social de la Société.

• Vous avez 30 ans minimum et pouvez faire état d'une expérience d'environ 5 ans en qualité de chef de service paie, acquise si possible dans le Secteur des T.P.

Vous êtes motivé par la création et la maintenance d'applications informatiques à la gestion du personnel et vous êtes rompu au dialogue avec les informaticiens.

• Vous êtes rigoureux et possédez une autorité naturelle indiscutable.

Envoyez C.V., photo et prétentions s/réf. 8513M à
PIERRE LICHAU S.A.
B.P. 220 — 75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

LOCATEL

recherche

UN JEUNE INGENIEUR ELECTRONICIEN EXPERIMENTE

Pour lui confier :

• la responsabilité des ateliers • le développement des matériels faisant appel aux techniques T.V. et numériques • l'évaluation des nouveaux produits.

Ce poste conviendrait à un jeune ingénieur électronicien diplômé ISEN, ISEP ou similaire ayant quelques années d'expérience professionnelle (une bonne connaissance des données T.V. n'est pas indispensable, celle-ci pouvant être acquise sur place).

Il participera dans un premier temps à l'ensemble des activités du centre avant de voir ses responsabilités évoluer vers la DIRECTION DU SERVICE ETUDES.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V., photo à
DIRECTION DU PERSONNEL — LOCATEL
16, rue Barbès - 92534 LEVALLOIS-PERRET.



LABORATOIRES D'ELECTRONIQUE ET DE PHYSIQUE APPLIQUEE
3, av. Descartes (B.P. 15) - 94450 LIMEIL-BREVANNES

recrute

AGENT TECHNIQUE ELECTRONICIEN-D.U.T

débutant ou un à deux ans d'expérience. Formation Génie Electrique — option électronique — Bonnes connaissances en électronique analogique et numérique souhaitées pour études et réalisation d'équipements dans le domaine du traitement d'images. (réf. 33)

Ecrire Service du Personnel avec C.V. + photo



OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIETE INFORMATIQUE
filiale d'un groupe américain
en France 900 personnes dont 450 cadres
recherche

RESPONSABLE RECRUTEMENT

Attaché à la Direction du Personnel, vous serez chargé du recrutement des cadres.
Une formation supérieure et une expérience de plusieurs années dans le recrutement de cadres informaticiens sont indispensables.
Adresser C.V., photo, prétentions et date de disponibilité sous réf. 7562 à PLAIN CHAMPS 5, rue du Helder 75009 PARIS qui transmettra les candidatures.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
5.000 PERSONNES
recherche un

CADRE PERSONNEL

pour son Etablissement de la Région Parisienne - 1.500 personnes
L'intéressé, de formation supérieure, devra être âgé de 32 ans minimum, et posséder quelques années d'expérience dans la fonction.
Il sera plus particulièrement chargé d'assister le Directeur de l'Etablissement pour les questions sociales.
Il aura également des relations fréquentes avec le Service du Personnel de la Société.

Envoyer lettre manuscrite, c.v. photo et prétentions sous réf. 2113 à Publicité LAROCHE 3, place Jules Ferry 92120 Montrouge qui transmettra.

---

steria
ENTREPRISES

Nous sommes une des premières Sociétés Européennes d'Ingénierie Informatique et nous avons plus de 40% de croissance annuelle.
Vous êtes

INFORMATICIENS EXPERIMENTES

notamment en Conception des Systèmes, Gestion de Bases de Données, Microprocesseurs ou Télécommunications.

Nous vous proposons de participer à d'ambitieux projets de CONCEPTION et de DEVELOPPEMENT de logiciel dans les domaines suivants :
- Guichets automatiques,
- Gestion Industrielle et Gestion Commerciale Temps réel,
- Applications sectorielles transactionnelles (Banques ou Assurances),
- Terminaux électroniques de paiement,
- Applications Vidéotex.

Lieu de travail : Région Parisienne ou Région Nord.

Aux candidats de valeur, aptes à prendre en charge les besoins de nos Clients, nous offrons les possibilités d'une large diversification technique et des responsabilités opérationnelles importantes.

Envoyez votre curriculum vitae et vos prétentions à :

steria J.C. CHANTREAU 147 rue de Courcelles 75017 PARIS

GÉRANT D'IMMEUBLE PRÈS SAINT-LAZARE avec comptabilité sur informatique cherche
EMPLOYÉ (E) DE GÉRANCE
avec références.
Ecrire avec C.V. et photo s/nº 031.164 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

ASSOC. AMITIÉ JEUNESSE CLUB DE PRÉVENTION recherche 2 ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS. Env. C.V. à M. le directeur, 36, rue des Plantes, 91200 ATHIS-MONS.

SOCIÉTÉ TRANSPORTS BANLIEUE SUD recherche AGENT COMMERCIAL
Connaiss. transports appréciées. Env. C.V. et prétentions à S.T. LAFONT, Z.I. de Villemilan, 18, bd Arago, 91320 WISSOUS.

La ville de Vitry-sur-Seine (94400) recherche un
INGÉNIEUR
Subdivisionnaire pour la Division Architecture.
Les candidats devront posséder une formation de base d'ingénieur bâtiment tous corps d'état, et une expér. de qques années dans la conduite de travaux.
Les tâches principales consisteront en :
- suivi des bâtiments communaux gérés par l'Education nationale, et étude des travaux d'entretien et d'aménagement y afférents ;
- établissement de dossiers de demandes de subventions et exécution des travaux.

Adresser demande et C.V à M. le Maire de Vitry-sur-Seine.

SOCIÉTÉ PROCHE BANLIEUE NORD-OUEST PARIS
recherche pour service informatique
ANALYSTE-PROGRAMMEUR
Quelques années expérience souhaitées langage COBOL.
Env. lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous nº 30.401 M. Bleu, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

Sté électronique en pleine expansion (12 ans d'activités) recherche
INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS
diplômés position 1 ou 2. Connaissances en microprocesseurs (matériel et logiciel) ou VHF-UHF demandées.
Ces ingénieurs s'intégreront à une jeune équipe chargée de la conception et du développement de produits nouveaux.
Salaire motivant.
Lieu de travail : Paris.
Adr. C.V. détaillé s/réf. 2539 à ÉQUIPEMENT DIFFUSION 135, av. Charles-de-Gaulle, 92521 NEUILLY-SUR-SEINE, qui transmettra.

SOCIÉTÉ PARIS (5e) COMPTABLE CONFIRMÉ
Hme 30 ans min., horaire libre sur 40 h., 13e mois, 5e semaine congés.
Env. C.V. et prét. sous réf. 8371 à L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75083 PARIS CEDEX 02, qui transmettra.

ADMINISTRATION (DÉFENSE NATIONALE)
recherche
1 ANALYSTE PROGRAMMEUR EXPÉRIMENTÉ
DUT ou ÉQUIVALENT
Connaissances COBOL, TDS sous GCOS 64 (Socrate et PAC 700 appréciées) pour travail en équipe.
Réalisation système informatique de gestion.
Ecrire à S.C.C., 48, boulevard Bessières, 75017 PARIS.

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE près gare de l'Est rech.
DIPLOMÉ SUP. DE CO
ET/OU D.E.C.S.
Tél. : 246-16-38.

RANDSTAD
Travail Temporaire engage
CHEF COMPTABLE
Bilingue anglais
connaissant comptabilité anglo-saxonne et analytique.
Bonne expérience exigée.
Tél. pour R.-V. 322-14-87.

Importante Société industrie chimique Nord-Est Paris recherche
UN (E) PROGRAMMEUR ANALYSTE
CONFIRMÉ (E)
- 2 ans d'expérience ;
- connaissant matériel IBM 370 DOS VS :
- maîtrisant parfaitement COBOL ANS :
- connaissances VSAM et SPM ;
- base assembler et langue allemande appréciée ;
- libre de suite ;
- salaire motivant :
- avantages sociaux, 13e mois, prime de vacances, cantine.

Env. C.V. et prét. s/réf. 10161 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

RECRUTONS PR CLIENTS
PUPITREURS CONFIRMES
HB 62/DPS 4
connaissance J.C.L.
IPS - TELECOM.
POSTE à pourvoir à Paris.
Tél. pour R.-V. 742-23-61.

SOCIETE RECRUTE
PUPITREURS SIRIS 8
HB 64 / DPS 7
HB 66 / DPS 8
PREPARATEURS
HB 64 / DPS 7
HB 66/ DPS 8
Tél. pour R.-V. 265-26-10.

Très bon dépanneur téléphone expérimenté, notamment en gamme Jeumont à partir TLC 7 et tous systèmes similaires, capable contacts commerciaux avec clients. Libre de suite. Salaire élevé, voiture.
Tél. pour R.V. 886-24-04.

Cabinet d'Audit et d'Expertise comptable, recherche pour ses bureaux de Paris et Lyon : des collaborateurs ayant au moins D.E.C.S., 2 ans pratique en Cabinet. Envoyer C.V. à G.D.V., 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 NEUILLY.

CENTRE D'ÉTUDES RECHERCHES (Montpellier recrute
1 PSYCHO-LINGUISTE
D.E.A., D.E.S.S., 3e cycle psycho., expérience linguistique ; pour études processus communication. Homme/Machine. Expérience sérieuse et référence professionnelles demandées.
Ecr. avec C.V. à IDATE, bureau du Polygône, rue des Etats-du-Languedoc, 34000 MONTPELLIER.

Cherche COLLABORATEUR RETRAITÉ, esprit très libéral, style agréable POUR REWRITER, ouvrage humaniste sur fond scientifique. Mœurs évolution énergie tiers-monde, etc. Joindre exercice de style à première correspondance. Néophyte bienvenu si compétent. Ecr. s/nº 2.087 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Importante Entreprise (2.700 personnes)
LEVALLOIS
recherche
UN POINTEAU PAYEUR
NIVEAU IV, min. 32 ans
expér. professionnelle dans le domaine paie indispensable. Possibilité d'évolution.
Ecrire avec C.V. détaillé sous référence 201, à Trendances, 41, avenue de Friedland, 75008 Paris, qui transmettra.

STÉ AGRO-ALIMENTAIRE recherche pour service Informatique situé à Orly
UN ANALYSTE PROGRAMMEUR COBOL
ayant des connaissances NCR 8270
Il aura pour mission :
- d'assurer la maintenance et la mise au point des chaînes actuelles, facturation, statistiques commerciales, comptes clients, paies ;
- de contrôler le bon fonctionnement du système ;
- de préparer le planning des sorties de documents avec les utilisateurs ;
- il participera activement au développement des nouveaux programmes.

Env. C.V., photo et prét. à Mme PEYRUSSON, B.P. 39, 93161 NOISY-LE-GRAND, CEDEX.

ÉDITEUR MÉDICAL ET SCIENTIFIQUE PARIS 16e recherche
RESPONSABLE D'ÉDITION
(Editing, rewriting, relations auteurs).
Expérience nécessaire.
Formation Sciences médicales ou biologiques souhaitée.
Bonne connaissance de l'anglais.
Env. C.V. manusc., photo et prét. sous nº 114.208 M, RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Importante Société de Distribution recherche

ASSISTANT DE GESTION

POUR SON SERVICE EXPANSION.
Jeune Diplômé de l'enseignement supérieur, débutant ou ayant une première expérience professionnelle, il sera chargé :
- de l'analyse et du suivi de l'expansion de nos supermarchés
- d'études financières et commerciales
- de la réalisation et de la coordination d'opérations diverses en liaison avec les services Immobilier, Logistique et Marketing.

Une grande capacité d'initiative et d'organisation, un esprit de synthèse et un sens des contacts humains seront vivement appréciés.
Lieu de travail : Paris.
Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous référence 4796 à
LTP 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02 - qui transmettra

---

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
recherche

ADJOINT A CHEF DU BUREAU D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES SUR L'INDUSTRIE

ayant au minimum le diplôme de maîtrise en économie ou celui de l'Ecole Nationale supérieure de la statistique et de l'administration économique.
Expérience professionnelle souhaitable dans un service d'études économiques de l'Administration ou du privé.
Adresser C.V. et prétentions à Direction des Programmes et des Affaires Industrielles de l'Armement, 14, rue Saint-Dominique, 75997 PARIS ARMÉES.

Important Groupe de Services Paris 8e recherche

POUR SON DEPARTEMENT ASSURANCES

un rédacteur

il devra assurer la gestion et le suivi des dossiers sinistres, des polices et contrats d'assurances. Une formation juridique et une première expérience dans ce domaine seront appréciées. Réf. 318

POUR SA DIRECTION FINANCIERE

un responsable comptabilité générale

chargé d'établir les déclarations fiscales, les bilans.... il devra animer une équipe de 4 personnes. Le candidat, 30 ans minimum aura un DECS ou équivalent et une expérience dans un poste similaire. Réf. 319

Merci d'adresser votre candidature détaillée en mentionnant votre salaire actuel sans oublier la référence du poste à INTER P.A. - BP 508 75066 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

UNIPRIX
recherche pour SA DIRECTION CENTRALE DU PERSONNEL (Siège Social)

UN ASSISTANT (E)

Niveau maîtrise, débutant dans la fonction (2 années d'expérience environ).
Le candidat retenu devra avoir :
- des qualités d'organisation et de rigueur
- le goût et le sens des relations sociales.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et photo à : Pierre CHARBONNIER, 66, rue des Archives 75150 PARIS CEDEX 03.

DIVISION D'UNE IMPORTANTE SOCIETE ELECTRONIQUE
recherche

INGENIEUR INFORMATICIEN

EXPERIMENTE
minimum 35 ans
- pour être le responsable de l'informatique de la division.

DOMAINES : commercial, technique et gestion
- et assurer les études, la mise en place et l'exploitation, pour ses 3 centres de la région parisienne.

Lieu de travail : MASSY (91).
Envoyer CV et photo à P. ARRAULT Chef du Personnel 33, avenue Faidherbe 93100 MONTREUIL.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ A IMPLANTATIONS MULTIPLES
recrute
POUR SON SIÈGE (PARIS)

CHEF DES SERVICES COMPTABLES

EXCELLENTE FORMATION D.E.C.S. OU EQUIVALENT et EXPERIENCE (analytique, contrôle de Gestion, fiscalité) exigées.
Envoyer C.V. + photo + prétentions SOUS Nº RÉf. 6228, A PRAIRIAL, 47, rue des Tournelles, 75003 Paris, qui transmettra.

LE CARBONE-LORRAINE
Groupe industriel français à vocation internationale
recherche pour sa DIVISION ORGANISATION INFORMATIQUE à CLICHY (Porte Pouchet)

Ingénieur Informaticien

Il viendra compléter l'équipe de développement des applications de gestion et prendra rapidement la responsabilité d'un projet en liaison directe avec les utilisateurs. (Réf. 444)

Analyste Programmeur

de niveau DUT ou équivalent.
Intégré à l'équipe de développement, il participera à la réalisation d'applications en langage COBOL. (Réf. 208)
Adresser CV, photo, prétentions s/réf. choisie à : LE CARBONE LORRAINE (DPRS) Tour Manhattan, Cedex 21 92095 PARIS LA DEFENSE 2

SOCIETE DE SERVICES NETTOYAGE INDUSTRIEL ET GARDIENNAGE
recherche

CHEF DE DEPARTEMENT EXPLOITATION

pour assurer :
- l'organisation inter agence et le contrôle de gestion,
- l'organisation générale technique et administrative,
- la gestion du personnel.

Perspective de carrière assurée pour un candidat niveau ingénieur ou équivalent, dynamique et possédant le sens des responsabilités.
Poste à pourvoir à MELUN
Adresser CV et prétentions à SIGMA SERVICES - 2, rue St Louis - 77000 MELUN

ECOLE PRIVEE Région YVELINES 35 km PARIS-SUD recherche
1 PROFESSEUR D'ALLEMAND
pour 1er et 2e cycle
- 15 h. par semaine.
- Expérience pédagogique confirmée.
- Références exigées.
- Véhicule indispensable.

Adr. C.V. à A.M.P. sous réf. nº 3902/D 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris, qui transmet.

DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI
LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE (Hauts-de-Seine) 50.000 habitants
RECRUTE D'URGENCE
UN ATTACHÉ COMMUNAL
Le candidat doit remplir les conditions statutaires et posséder une formation supérieure à dominante économique.
Le sens des contacts, un grand dynamisme, la capacité de convaincre ainsi qu'une bonne connaissance des problèmes industriels et économiques sont indispensables.
Renseignements et candidature (avec curriculum vitae détaillé) à M. le Maire, Secrétariat général en Mairie, 92112 CLICHY. Tél. 731-11-53.

IMPORTANTES SOCIÉTÉS
INGÉNIEURS INFORMATICIENS
GRANDES ÉCOLES LOGICIEL/TEMPS RÉEL.
Assembleurs. Expér. 3 à 7 ans.
SALAIRES MOTIVANTS
Envoyer C.V. sous nº 6.225 à : PRAIRIAL, 47, r. des Tournelles, 75003 PARIS ou téléphoner pour R.-V. : 806-50-00 (p. 6).

Sté Ciale : C.A. 15.000.000 F. rech. SON RESPONSABLE COMPTABILITÉ ADMINISTRATION (Jeune et dynamique). Doit posséder formation B.T.S. et/ou D.E.C.S. plus expérience de 5 ans dans la fonction. Une certaine pratique de l'informatique serait un atout primordial.
Lieu de travail : Courbevoie. Téléphoner pour R.V. avec chef du personnel : 333-55-20.

RÉVISEUR-COMPTABLE
Expérience Cabinet niveau finaliste.
Adresser C.V. à CANNAC, 6, rue de Lisbonne, 75008 PARIS.

LA VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE (Hauts-de-Seine) 50.000 habitants RECRUTE D'URGENCE
ARCHITECTE
Adjoint au Directeur général des services techniques chargé d'animer la division « Bâtiments communaux - Architecture ».
Architecte diplômé, le candidat doit posséder une formation ou une expérience en urbanisme.
Renseignements et candidature (avec C.V. détaillé) à M. le Maire de Clichy, Secrétariat général en Mairie, 92112 CLICHY. Tél. 731-11-53.

ECOLES PRIVÉES 11ème recherchent pour DEBUT JANVIER
SURVEILLANT
pour assurer surveillances de cantine et d'études.
Qualités requises :
- Bon contact avec les enfants, autorité naturelle, dynamisme.
- Expérience du poste indispensable.

Conviendrait à étudiants.
Téléphone 805.29.57.

CENTRE INTERNATIONAL DE TRAITEMENT INFORMATIQUE
propose emplois à :
- ANALYSTES temps réel (pratique MICRAL souhaitée) ;
- FORMATEURS LANGAGES ;
- INGÉNIEURS LOGICIEL ;
- ÉLECTRONICIENS MICRO.

205-24-63 - 241-83-83
118, rue de Crimée. 75019 PARIS.

ECOLE PRIVÉE MIXTE HORS CONTRAT - SUD PARIS AVEC INTERNAT recherche pour 1er Janvier 82.
SURVEILLANT GÉNÉRAL
Expérience confirmée.
Ecrire sous le nº 031.187 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société d'études de marchés située à Versailles recherche
ASSISTANT (E)
- Responsable terrain.
- Animation réseau national enquêteur.

Nous souhaitons :
- Expérience des enquêtes.
- Disponibilité (déplacements).
- Très bon contact.
- Première format. marketing.

Ecrire avec C.V., photo et prét. à ANNONCES SERVICE B.P. 67, 78000 VERSAILLES, sous réf. 1.104, qui transmettra.

---

formation professionnelle

LE CENTRE DE FORMATION
ASTER INFORMATIQUE
forme

DE FUTURS ANALYSTES PROGRAMMEURS

qui, à l'issue d'une formation privée très complète (COBOL, BASIC, TÉLÉTRAITEMENT) d'une durée de quatre mois, se verront confier un poste au sein de notre SOCIÉTÉ ou d'ENTREPRISES CLIENTES.
BAC + 2 minimum
Adr. C.V., lettre manuscr., photo et disponib. au respons.
CENTRE DE FORMATION ASTER INFORMATIQUE
6, impasse des Deux-Cousins, 75017 Paris.

secrétaires

RANDSTAD FRANCE Travail Temporaire recherche
COLLABORATRICE HAUT NIVEAU
Maîtrise ou Licence en Droit connaissant anglais, espagnol et ayant longue expérience secrétariat (sténo-dactylo).
Tél. pour R.V. 322-14-87.

ETABLISSEMENT FINANCIER Quartier Champs-Elysées recherche
COLLABORATRICE
25 ans minimum
posséd. l'Anglais parfaitement. Dactylo, aimant documentation économique et financière pour assister analyste et préparer séminaires.
Horaires 9 h.-18 h.
Adr. C.V. manuscrit et photo (retournée) à Monsieur PHAN. 6, rue de Berri 75008 PARIS.

SECRÉTAIRE BILINGUE
Français, anglais, préférence nationalité française pour aider une équipe de vente, dynamique dans une société dépendant d'un groupe international.
Bon salaire. Avantages sociaux.
Adr. C.V., photo et prétentions : sous nº T 031.171 M, à RÉGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

représentation offres

Importante société de produits réfractaires recherche V.R.P. Multicartes bien introduit toutes industries
- Région parisienne ;
- Départements 28, 45, 89, 41, 37, 36, 18, 59.

Adresser candidature : M. Tiempeneers, B.P. Nº 3, 78550 BAZAINVILLE.

Recherche Courtier 40 % de commission. Ecrire au journal du commerce, 96, bd Emile-Barrès, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

SCIENCES

« Le C.N.R.S. va de nouveau prendre des risques »

nous déclare son nouveau directeur général M. Jean-Jacques Payan

M. Jean-Jacques Payan, directeur général du C.N.R.S., nommé à ce poste le 4 novembre dernier, à la suite de la crise qui avait opposé son prédécesseur, M. Jacques Ducuing, à M. Chevènement, ministre de la recherche et de la technologie, à propos de la nomination d'un nouveau directeur scientifique pour le secteur des sciences sociales, affirme notamment dans l'entretien qu'il nous a accordé sa volonté de rétablir le dialogue au sein de cet organisme et d'y faciliter la mise en valeur des résultats de la recherche.

« Depuis votre arrivée au C.N.R.S., l'organisme paraît en « état de grâce » ; vous avez, par exemple, très longuement reçu les organisations syndicales. Quels sont, cependant, les problèmes les plus urgents qui se posent aujourd'hui ?

– C'est vrai qu'il y a aujourd'hui un dialogue d'une richesse et d'une franchise que les anciens de la maison n'avaient pas connu depuis longtemps. J'observe cependant que certains syndicats sont encore en retard sur l'évolution du contexte politique et socio-économique. Avant le 10 mai, la logique syndicale était d'être le plus extrémiste possible, ce qui était payant aux élections professionnelles. Aujourd'hui, je ne pense pas que l'extrémisme, l'agressivité, le basisme, le corporatisme soient payants.

» Quand je dirigeais le centre de calcul de Grenoble, j'avais par exemple fait remarquer aux syndicats qu'ils défendaient les gens en place, mais ignoraient superbement les jeunes qui attendent de trouver du travail. C'est particulièrement grave dans un système de type universitaire : si chaque création de poste doit provoquer une cascade de promotions, on ne peut plus recruter que des femmes de ménage.

» Je pense qu'on pourra faire admettre ce point de vue aux syndicats du C.N.R.S., compte tenu d'ailleurs des changements de catégories que permet le budget, et qui ne sont pas négligeables. Je crois que l'état de grâce peut durer, dans la mesure où la direction du C.N.R.S. n'est pas là pour faire plaisir aux syndicats, mais pour dialoguer avec eux.

» Ma première priorité est d'éteindre le feu sur le problème des ingénieurs, techniciens et administratifs. J'ai proposé aux syndicats une méthode de travail pour l'étude des changements de catégories, et vais présider la séance plénière de la commission paritaire, habituellement présidée par le secrétaire général. »

Les statuts et les structures

» Ensuite, il y a deux grands problèmes à soulever. Premièrement les statuts des personnels, deuxièmement la réorganisation du C.N.R.S. et la démocratisation de ses structures. Ces deux affaires vont commencer activement après le colloque national sur la recherche et la technologie, vers le 20 janvier.

» Sur les statuts du personnel, on se réunira à l'intérieur du C.N.R.S., mais ce sera surtout pour échanger des idées, voir si l'on peut trouver des positions convergentes, en sachant bien que la négociation est menée par le cabinet du ministre, et qu'elle est de sa responsabilité.

» Pour l'élaboration des structures du C.N.R.S., nous aurons beaucoup plus d'autonomie. C'est évidemment le ministre qui décidera, mais, si nous arrivons à un accord au sein du C.N.R.S., je serais étonné que le ministre le bouleverse. Il y a beaucoup de choses à voir : quel sera l'organigramme du C.N.R.S., comment sont composés les différents conseils, comment se situent les directeurs scientifiques par rapport au directeur général, faut-il garder la dualité avec un président et un directeur général, comment sont pris en compte les avis du comité national, ses sections doivent-elles rester les mêmes ou faut-il en modifier les frontières, faut-il rétablir l'ancien directoire ?

– Mais cette autoréforme n'est-elle pas contradictoire avec le grand mouvement d'idées qui se manifeste au colloque ? Le C.N.R.S. ne concerne pas que les gens du C.N.R.S., mais aussi l'industrie, l'Université...

– C'est justement pourquoi nous attendons la fin du colloque, dans le cadre duquel tout le monde s'est exprimé. Nous attendons sa fin pour ramasser tout ce qui s'est dit sur le C.N.R.S. et en tenir compte. Et ce ne sera pas un processus interne. Le conseil du C.N.R.S. sera saisi de ces projets – et il comprend beaucoup de gens extérieurs au C.N.R.S. Les grandes organisations syndicales y sont représentées, et c'est une bonne chose : la représentation du monde du travail ne peut pas se limiter aux personnels du C.N.R.S. La loi d'orientation et de programmation sera d'ailleurs là pour fixer les grandes lignes. Il se pourrait qu'elle définisse de nouveaux types d'établissements, avec sans doute un contrôle financier *a posteriori* - assorti de sanctions draconiennes en cas de besoin. C'est une idée qui passe assez bien.

Intensifier la coopération

– Le budget dont vous disposez permet, selon vos propres termes, de « mener une politique de relance ». Dans quelles directions ?

– Le soutien des programmes augmente de plus de 33 %. Cela dépasse largement l'érosion monétaire et permet une relance. Dans quelles directions ? Deux choses me paraissent importantes : l'une est le programme *« jeunes équipes »* (1). Ce programme signifie que le C.N.R.S. va de nouveau prendre des risques, faire des paris qui ne seront pas nécessairement gagnés. Nous allons faire confiance à des gens qui n'ont pas encore pignon sur rue en matière de recherche scientifique, mais qui sont prometteurs. On va aider de jeunes équipes, travaillant dans des domaines nouveaux, à la frontière des disciplines traditionnelles.

» Cela va nous permettre d'intensifier la coopération avec certaines universités et grandes écoles où le C.N.R.S. était peu présent. Ainsi, une jeune université, comme celle de Saint-Etienne, n'a pas assez de liens avec le C.N.R.S. – alors qu'elle a des créneaux comme la mécanique où il peut être fait du bon travail.

» Un autre exemple est une école très ancienne, l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm. Dans les disciplines littéraires, ses liens avec le C.N.R.S. sont plus que ténus. La nouvelle direction de la rue d'Ulm souhaite ouvrir un peu les fenêtres, et serait peut-être contente d'avoir l'aide du C.N.R.S.

Le problème des sciences sociales

– Cette coopération que vous souhaitez intensifier ne va-t-elle pas être au contraire freinée par la séparation des tutelles administratives, le C.N.R.S. dépendant maintenant du ministère de la recherche et de la technologie, non de celui de l'éducation nationale ?

– Il y a une inquiétude dans les universités qui ont peu de laboratoires associés au C.N.R.S. Plusieurs présidents d'université pensent que l'on est en train de créer un système universitaire à deux vitesses : les bonnes, qui seront associées au C.N.R.S., et puis les autres... Le risque majeur que beaucoup pressentent est une dérive vers un système analogue à celui de l'Europe de l'Est : des universités dispensant un SMIC intellectuel, et des académies avec leurs instituts.

» J'entends dire que le C.N.R.S. doit avoir un rôle de formation – et je suis d'accord. Mais cette idée est reçue par les universitaires avec beaucoup d'inquiétude : ils imaginent que le C.N.R.S. va avoir son système de formation propre court-circuitant les universités. Or ce sont les chercheurs du C.N.R.S. qui doivent aller dans les universités et dans les écoles.

» Une coupure entre le C.N.R.S. et les universités serait une mauvaise chose, et le fait d'être plus favorisée budgétairement ne conduit pas la nouvelle direction du C.N.R.S. à penser qu'elle doit garder tous ses moyens pour elle et ne pas coopérer avec les universités. En revanche, les universitaires ont aussi de fameux progrès à faire. Le corporatisme des universitaires n'est pas un vain mot : j'ai reçu une lettre du SNE-Sup. qui m'explique qu'il faut démocratiser le C.N.R.S., et comment les assistants doivent être éligibles aux commissions qui régissent la carrière des chercheurs du C.N.R.S. – mais ils n'envisagent nullement que des chercheurs du C.N.R.S. de grade équivalent siègent dans des commissions de spécialistes ou au conseil supérieur des corps universitaires.

– Les sciences sociales n'ont plus de directeur scientifique. Où en sont vos consultations ? Plus généralement, quels sont les problèmes spécifiques de ce secteur que devra traiter le futur directeur scientifique ?

– Les sciences sociales posent des problèmes tout à fait spécifiques : c'est le domaine le plus en prise sur l'actualité. Il serait inacceptable de vouloir tuer une obédience, une idéologie... D'autre part, il est normal que le pouvoir politique souhaite que le secteur des sciences sociales puisse lui renvoyer des échos, une simulation de ce qu'il veut faire. Pour la direction scientifique, il faut trouver une personnalité qui ait un recul suffisant. Ce n'est pas facile : j'ai vu à Grenoble les luttes entre chapelles ! Mes consultations avancent et devraient être terminées dans une dizaine de jours, afin que le conseil du C.N.R.S., lors de sa séance du 7 janvier, puisse présenter une proposition au ministre.

Les hors-statut : oui, mais...

» Il y a une question qui m'inquiète : les intégrations de hors-statut. J'ai une position très nette : je suis pour l'intégration, sous réserve d'une vérification des aptitudes professionnelles. Il y a eu des intégrations abusives sur ce plan, et je crains que les sciences sociales ne le paient. Regardez ce qui s'est fait dans l'enseignement secondaire des mathématiques au début des années 60. On y a recruté à tout va et on a introduit de façon maladroite une réforme. La conjonction des deux a fait que, dix ou quinze ans plus tard, l'opinion publique s'est mise à vomir les mathématiciens. La communauté des mathématiciens, qui avait laissé faire, paye maintenant la note. Et, pour les sciences sociales, je prétends qu'elles ont toutes les chances de se voir un jour présenter la note des intégrations massives et incontrôlées de hors-statut.

– On estime souvent que la recherche faite au C.N.R.S. est de bonne qualité, mais insuffisamment valorisée. Qu'en pensez-vous ? Y a-t-il des mesures à prendre ?

– D'accord pour dire que la recherche est de bonne qualité et insuffisamment valorisée. Que faut-il faire ? Pour valoriser, il faut un changement d'état d'esprit plus que des réformes. Il y a certes des mesures à prendre et on les prendra ; dans les régions notamment, car c'est là que la valorisation se fera. Cette dimension régionale est encore mal appréciée.

» Mais le contexte nouveau est que les esprits sont débloqués et que les chercheurs ont pris conscience de leur utilité sociale. Ils étaient culpabilisés et se demandaient à quoi ils servaient. Il y a une transformation des mentalités, qui était déjà en cours et qui a été accélérée par les assises régionales. Dans ma discipline – les mathématiques – traditionnellement peu préoccupée par ce problème, on observe une nette prise de conscience. On va la faciliter, la valoriser par exemple en s'assurant qu'un stage dans l'industrie puisse avoir un effet positif sur la carrière du chercheur. Mais je reste un Dauphinois : un sou est un sou. Si nous rendons service à des interlocuteurs solvables, nous les ferons payer.

Propos recueillis par **MAURICE ARVONNY** et **XAVIER WEEGER.**

(1) Le programme « jeunes équipes » est une réorientation des « aides individuelles » qu'accorde le C.N.R.S., qui doivent, plus nettement que par le passé, permettre à des jeunes chercheurs de *« faire leurs preuves »*, avant que, éventuellement, leur équipe puisse être « associée » au C.N.R.S. (*le Monde* du 29 septembre). *(N.D.L.R.)*.

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

TROISIÈME AGE

LES CADRES ET LEUR RETRAITE

Deux barres blanches sur fond d'oliviers, face au soleil : les immeubles de la future *« Résidence médicale des Sources »* à Nice-Rimiez, recevront en octobre 1982 environ deux cents personnes âgées. Légèrement à l'écart, un petit bâtiment d'une vingtaine de lits est destiné au service de *« géronto-psychiatrie »*.

Pour réaliser un tel projet, une trentaine de caisses de retraite complémentaire de cadres se sont associées au sein d'une société immobilière et sont devenus co-propriétaires en « achetant » un certain nombre de lits (de un à vingt) pour leurs ressortissants, puisque la Côte-d'Azur demeure un lieu favori pour la retraite. Exemple type de l'action sociale d'un groupe de caisses, la Résidence illustrerait, s'il le fallait, la volonté d'indépendance et d'autonomie de ces institutions, à la fois dans leur gestion et leur prise de décisions.

Cette volonté de *« préserver la finalité et la spécificité du régime de retraite des cadres »* a été maintes fois réaffirmée par M. Emile Boursier, président de l'AGIRC (1) lors d'une rencontre organisée avec les journalistes. Cette insistance répondait, en quelque sorte, aux *« menaces »* que peut comprendre le projet gouvernemental d'un abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans. En effet, actuellement, l'allocation versée aux cadres retraités, en fonction du nombre de points accumulés, subit un abattement entre soixante et soixante-cinq ans. Il est de 22 % à soixante ans, de 17 % soixante et un ans, jusqu'à 4 % à soixante-quatre ans. L'abaissement de l'âge de la retraite s'il devait s'accompagner de l'obligation de verser l'allocation complète dès soixante ans (et comment imaginer une pension du régime général au servie au taux plein accompagnée d'une retraite complémentaire amputée ?) représenterait un double handicap financier pour les caisses : devoir payer une allocation plus élevée à un plus grand nombre d'individus tout enperdant la part correspondante de cotisations. *« Si les deux tiers des cadres susceptibles de partir en retraite dès soixante ans en décidait ainsi, nous devrions augmenter les cotisations d'au moins 30 % pour maintenir la prestation à son niveau actuel. Et si la totalité des cadres concernés prenaient une telle décision, c'est une augmentation de 40 à 45 % qu'il faudrait envisager. »*

Aujourd'hui, avec neuf cent mille actifs cotisants et cinq cent cinquante mille allocataires, le régime cadres équilibre son budget. Il dispose même d'une réserve de 12 milliards de francs pour 1980 auxquels s'ajouteront 1,5 milliards pour 1981. *Nous sortons dans des conditions favorables des années 1980 et 1981, grâce à notre gestion prudente »*, ajoutait M. Boursier. Grâce, entre autres, à un taux d'appel de cotisations fixé à 103 % autorisé par les statuts.

Sans réforme des conditions de départ en retraite, il n'y aurait eu que des *« problèmes d'ajustement »* entraînés par le rapport cotisant/retraité jusqu'en 1985-1990. Dans la classe d'âge 60-65 ans, 50 % des cadres sont actifs, 30 % bénéficient de la garantie de ressources et 20 % sont en retraite anticipée. Entre un abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans et sa concurrente, la garantie de ressources, les responsables des caisses ont fait leur choix.

Pourquoi, demandent-ils, bouleverser un système pour en créer un autre, alors qu'il existe déjà, une possibilité satisfaisante ? Sauf que la garantie de ressources, accordée par l'UNEDIC, dans le cadre de « l'indemnisation » du chômage toujours très appréciée. Et la possibilité de démissionner pour percevoir la garantie de ressources n'est valable que jusqu'au mois de mars 1983. Dans sa version actuelle, cette garantie, financièrement plus intéressante que la retraite, continuera certainement de drainer les partants potentiels. Mais après ? Plus encore que la menace de restructuration technique, les caisses de cadres sentent percer le risque d'une décision politique de refonte complète de l'institution. *« Nous risquons de voir les régimes complémentaires intégrés dans le régime général de la Sécurité sociale. Nous sommes résolus à nous battre pour préserver l'indépendance et la spécificité du régime et contre la mise en cause de ses paramètres »*, a ajouté M. Boursier, pour conclure : *« Le régime qui n'a jamais rien demandé à l'Etat, entend rester maître et de sa réglementation et de son évolution. »*

CHRISTIANE GROLIER.

(1) AGIRC, Association générale des institutions de retraite des cadres, 4, rue Leroux, 75116 Paris, tél. : 501-53-20.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 19 décembre :

DES DECRETS

- Portant modification du code des communes concernant le statut des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de Fidji relatif aux services aériens entre leurs territoires respectifs et au-delà de ceux-ci signé à Suva le 3 juin 1981.

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 20 décembre :

DES DECRETS

- Modifiant les dispositions du code des communes relatives à la taxe sur la publicité et complétant ce code par des dispositions relatives à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes créée par l'article 55 de la loi de finances pour 1981 ;
- Portant création d'une délégation à l'économie sociale ;
- Fixant le montant maximum des indemnités qui peuvent être allouées en application de la loi du 3 janvier 1977 garantissant l'indemnisation de certaines victimes de dommages corporels résultant d'une infraction.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ETRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. – SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 23 DÉCEMBRE

« Les tombeaux des rois de France de la basilique Saint-Denis racontés aux jeunes », 14 h 30, entrée de la basilique, Mme Hulot.

« L'hôtel de Sully, le musée Victor Hugo », 15 h, 62, rue Saint-Antoine, Mme Allaz.

« Notre-Dame », 15 h, portail central, Mme Bachelier.

« La ville-jardin d'Ivry », 15 h, métro, Mairie-d'Ivry, Mme Guillier.

« Arts et métiers du Moyen Age au musée de Cluny », 15 h, 6, place Paul-Painlevé, Mme Meyniel (Caisse nationale des monuments historiques).

« Un siècle de fouilles françaises en Égypte », 15 h, Palais de Tokyo (Approche de l'art).

« Trésors du musée de Liège », 11 h, hall du Petit Palais (Arcus).

« La Sorbonne », 15 h, 1, rue Victor-Cousin (Arcus).

« La Mosquée et l'Islam », 15 h, place du Puits-de-l'Ermite (Arcus).

« Exposition Dubuffet », 15 h, 58, rue de Richelieu (L'art pour tous).

« Musée Jacques-André », 15 h, 158, boulevard Haussmann, Mme Ferrand.

« Chefs-d'œuvre », 10 h à 16 h, musée du Louvre.

« Le XVIIème siècle en Italie et en France », 10 h et 15 h 30, département Peintures, musée du Louvre.

« La pensée religieuse égyptienne », 14 h, musée du Louvre.

« Les fastes du gothique », 18 h 30, galeries nationales, Grand Palais (Musées nationaux).

« Hôtels, églises, ruelles du Marais », 14 h 30, métro Saint-Paul (résurrection du passé).

« Un siècle de fouilles françaises en Égypte », 14 h 30, Palais de Tokyo (Tourisme culturel).

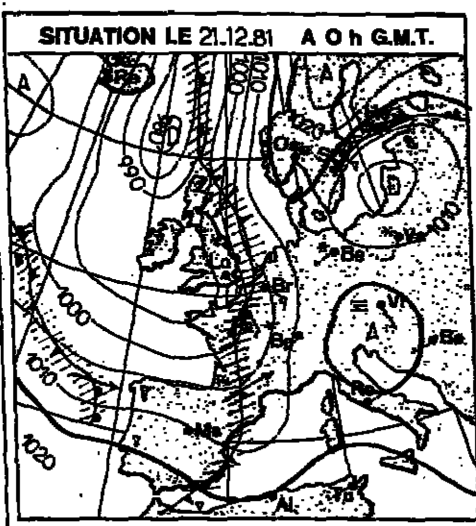
« Hôtels, église de l'île Saint-louis », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

« Exposition Turner », 11 h, 26, rue des Francs-Bourgeois (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h et 16 h, 195, rue Saint-Jacques, « L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau : Les dragons des Galapagos », films

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 22.XII.81 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 21 décembre à 0 heure et le mardi 22 décembre à 24 heures :

La perturbation pluvio-neigeuse s'éloignera vers l'Allemagne et l'Italie, mais un courant océanique s'établira du proche Atlantique à la Méditerranée.

Mardi, quelques chutes de neige seront encore observées le matin sur l'Alsace où les températures resteront négatives ; les neiges pourront être suivies de pluies verglassantes. Sur les autres régions, le temps sera plus doux et humide avec, sur le Nord, le Centre et l'Ouest, des brouillards matinaux qui seront suivis de nuages et de pluies éparses ; par contre, les pluies seront plus fréquentes sur la moitié sud de notre pays, elles pourront être abondantes sur le relief et s'accompagneront de neige en altitude ; les vents seront modérés de secteur ouest dans l'intérieur, ils se renforceront près des côtes.

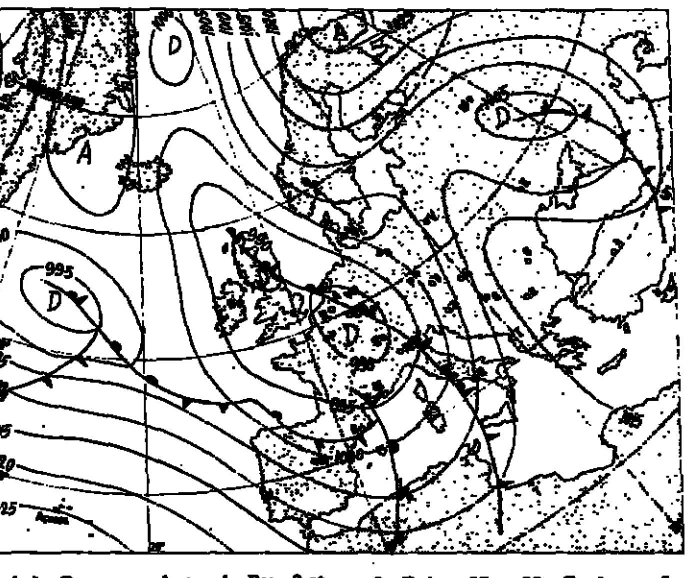
Le 21 décembre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 995,7 millibars, soit 746,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20 décembre) : Ajaccio, 12 et 3 degrés ; Biarritz, 11 et 6 ; Bordeaux, 8 et 6 ; Bourges, 4 et 0 ; Brest, 11 et 4 ; Caen, 4 et 2 ; Cherbourg, 5 et 2 ; Clermont-Ferrand, 1 et 0 ; Dijon, – 4 et – 4 ; Grenoble, 0 et – 3 ; Lille, – 1 et – 3 ; Lyon, 0 et – 1 ; Marseille, 7 et 5 ; Nancy, – 6 et – 6 ; Nantes, 4 et 3 ; Nice, 13 et 5 ; Paris-Le Bourget, – 1 et – 1 ; Pau, 9 et 1 ; Perpignan, 9 et 4 ; Rennes, 4 et 3 ; Strasbourg, – 5 et – 10 ; Tours, 2 et 2 ; Toulouse, 5 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 22 degrés.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 3 degrés ; Amsterdam, – 1 et – 4 ; Athènes, 18 et 11 ; Berlin, – 7 et – 10 ; Bonn, – 3 et – 5 ; Bruxelles, – 2 et – 2 ; Le Caire, 20 et 12 ; îles Canaries, 21 et 18 ; Copenhague, – 5 et – 8 ; Dakar, 27 et 22 ; Genève, – 5 et – 6 ; Jérusalem, 17 et 4 ; Lisbonne, 14 et 9 ; Londres, 4 et 1 ; Madrid, 3 et 2 ; Moscou – 6 et – 7 ; Nairobi, 25 et 14 ; New-York, – 2 et – 8 ; Palma-de-Majorque, 16 et 11 ; Rome, 10 et – 1 ; Stockholm, – 5 et – 7.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 22 DÉCEMBRE, A 0 HEURE (G.M.T.)



BREF

DÉCENTRALISATION

LA LETTRE DE LA DÉCENTRALISATION. – Un nouveau confrère de la presse, *la Lettre de la décentralisation* vient du publier son premier numéro. Selon son directeur, M. François Chevalier, cette publication hebdomadaire a pour objet d'« apporter aux responsables des collectivités locales les informations qui leur seront indispensables pour maîtriser au mieux chaque phase de la décentralisation ».

★ 11, rue La Boétie, 75008 Paris. Téléphone : 783-36-52.

LOISIRS

CARAVANES A LA NEIGE. – La Fédération française de camping et de caravaning publie une liste des stations de sports d'hiver qui peuvent accueillir les caravaniers utilisant un matériel conçu pour toutes stations.

★ F.F.C.C., 78, rue de Rivoli, 75004 Paris, Tél. : 272-84-00.

SKI EN LOZÈRE. – L'association cévenole ADET propose aux skieurs confirmés des semaines de raid autour du mont Lozère entre Mende et Alès, avec promenades de ferme en ferme à skis de randonnée.

★ ADET, 48220 Pont-de-Montvert ; tél. : (66) 45-82-86.

SANTÉ

UNE FÉDÉRATION D'USAGERS. – Une Fédération nationale des groupes d'usagers de la santé vient d'être constituée. Une charte a déjà été rédigée dans laquelle les usagers fédérés exposent leurs objectifs et leur rôle. Créés, animés et gérés par des usagers, avec et pour les usagers, ces groupes se veulent indépendants de tout pouvoir politique et financier, accessibles et ouverts à tous, organisés en fonctionnement autogestionnaire, constitués en associations de quartier, d'entreprise ou d'établissement d'enseignement.

★ Renseignements : Mme Leflaive (tél. 874-80-99), M. Magnant (tél. 915-11-87, le soir), Mme Minoux (tél. 277-39-48). 5 bis, rue des Haudriettes, 75003-PARIS.

TRANSPORTS

OUVERTURE D'UNE LIGNE AÉRIENNE PARIS-SALISBURY. – Depuis le 7 décembre, la compagnie aérienne française U.T.A. dessert une fois par semaine Salisbury, capitale du Zimbabwe. Les vols, qui sont assurés en DC-8 de cent cinquante-deux places, partient chaque lundi de Roissy-Charles-de-Gaulle et comportent une escale à Kinshasa, les vols de retour partant le mardi de Salisbury selon le même itinéraire.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3086

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III									■
IV				■					
V								■	
VI		■			■		■		
VII								■	
VIII						■			
IX			■				■		
X				■					
XI							■		

HORIZONTALEMENT

I. On est sonné quand on reçoit ses coups. – II. Pascal ne tenait pour tel le nez de Cléopâtre. Élément d'échafaudage propre à monter un bateau. – III. Art de faire dire aux autres le bien qu'on n'ose dire de soi-même. – IV. Natif. Peut se dire au nom de l'aloi. – V. Amputation en parties justifiée pour un gardien de sérail. – VI. Note. La même que précédemment. – VII. Un tel sujet ne fait certainement pas maigre, dans les deux sens de l'expression. – VIII. Individu crevant, expert en « rigolo ». Eminence. – IX. Simple, d'un côté comme de l'autre. Assujetti à demeure. Alternative. – X. Élément rotacé d'un dispositif de guindage. Unité de marine. – XI. Porte-fusées. Demi-luxe.

VERTICALEMENT

1. On a beau être patient, on est obligé de la prendre en grippe. – 2. Futur dans le passé, il devient souvent imparfait après conjugaison. Font le tas sur la grève. – 3. Maladie commune aux porcs et aux rats. Bien qu'envoyé souvent au tapis, il a généralement le dessus. – 4. Plus il est sec, plus il est beau. Pas plus disposés à se mettre à table devant un poulet qu'à vider leur sac. – 5. Ennemie mortelle de Saint Louis. Quand elle ouvre les lèvres, ce n'est pas celles du sourire. – 6. Chez John Bull, il file à l'anglaise. N'a plus qu'une valeur numismatique. – 7. D'autant plus grave qu'elle est aiguë. Grecque. – 8. Battre en brèche les inquisiteurs. Mielleux. – 9. Préposition. Vedette de l'écrin.

Solution du problème n° 3085

Horizontalement

I. Psychiatre. Pô. – II. Repris. Palper. – III. Oreille. Mineur. (cf. recette). – IV. Fur. Eétion. Mêle. – V. Erin. Unième. Es. – VI. Situation. Uns. – VII. Sées. Négatif. – VIII. Ir. Seau. Ananas. – IX. S.T.O. Tic. – X. Nature. Lia. Rémi. – XI. Cube. Pingrerie. – XII. Fidélité. Lu. Il. – XIII. Isis. Nougat. Tin. – XIV. Ars. Ré. Sète. – XV. Casanière. Mu. Et.

Verticalement

1. Profession. Fisc. – 2. Sérurier. Acis. – 3. Ypérite. Studios. – 4. Cri. Nus. Tubes. – 5. Hile. Sorel. An. – 6. Isle. Thé. I.N.R.I. – 7. Etui. Ah ! Ptôse. – 8. Tu. Inonu. Lieu. – 9. Moine. Fin. Gré. – 10. Epine. Ga. Aglaé. – 11. An. Muant. Rut. – 12. Élémentaire. Su. – 13. Puc. Sincérité. – 14. Perle. Fa. Milite. – 15. Or. Est. Scie. Net.

GUY BROUTY.

ENTRAIDE

LA SEMAINE DE LA BONTÉ

reconnue d'utilité publique le 31 janvier 1955

CAS N° 28

Cette femme est veuve depuis cinq ans. Elle a élevé neuf enfants : six ont quitté la maison et ont des situations modestes. Le dernier fils, âgé de quinze ans, a été tué alors qu'il circulait sur une mobylette non assurée appartenant à ses frères. Il a donc été reconnu responsable de l'accident et la mère doit régler les frais de dommages occasionnés à la voiture adverse. Le budget de cette pauvre femme ne lui permet pas et il faudrait l'aider à payer. Une somme de 3.000 F serait nécessaire.

★ Prière d'adresser les dons à : LA SEMAINE DE LA BONTÉ 175, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS. Tél. : 222-08-99. C.C.P. Paris 4-52 X ou chèques bancaires. Aucune quête n'est faite à domicile.

AUTOMOBILE

AUTO-DÉFENSE CONTRE LES STATIONS SANS SERVICE

« Auto-Défense », le mouvement de défense des automobilistes, envisage d'intenter des procédures pour refus de vente contre les stations d'essence en « libre service » où *« le client est mis dans l'obligation de se servir lui-même »*.

« Faites le travail, salissez-vous et payez le même prix, c'est ainsi que se traduit, pour les usagers, l'absence de service dans les stations dites self-service, dont on peut constater actuellement une inquiétante prolifération », estime « Auto-Défense », dont l'intention est d'*« obtenir que dans chaque station le client ait la possibilité du choix, soit d'être servi, soit de se servir lui-même »*.

ILE-DE-FRANCE

Remue-ménage à La Villette

La Villette rentre dans le rang... très lentement. Cette enclave élyséenne de 55 hectares va de nouveau faire l'objet de discussions avec les responsables municipaux de l'urbanisme et les élus parisiens. Cette concertation n'est pas encore franchement engagée, mais déjà les élus du secteur, comme M. Alain Billon, député socialiste de Paris (19e arrondissement), revendiquent l'ouverture du dialogue avec le quartier.

La très nombreuse équipe (une centaine de personnes) qui travaille autour de M. Paul Delouvrier, président de l'établissement public du parc de La Villette, assisté depuis le mois d'octobre de M. François Barré, énarque de quarante et un ans, ancien responsable du Centre de création industrielle de Beaubourg, plus particulièrement chargé du parc, et de M. André Lebeau, directeur de la mission du Musée des sciences et des techniques proprement dit, est excessivement discrète sur ses études et l'avancement des travaux.

Tandis que certains cont--ts sont passés, notamment pour la construction de la salle de projection sphérique, un séminaire de réflexion sur le contenu du musée est annoncé pour le mois de février (1). Il devrait permettre de faire le point sur l'état d'avancement du projet, mais il a aussi pour ambition d'associer le futur public à la conception...

Quel rôle jouera, dans le quartier déshérité, mal desservi et mal entretenu, une telle réalisation à laquelle s'ajoutera, vraisemblablement, un équipement musical, puisqu'il semble maintenant probable que La Villette et la place de la Bastille soient les deux sites retenus (plutôt que la Défense) Coup de fouet ? Ou coup fatal, par le jeu de la spéculation, des transformations incontrôlées et l'éviction, à plus ou moins long terme, des habitants les plus faibles qui ont trouvé là un refuge, aux portes de la ville.

La concertation avec eux n'a pas commencé. Du côté des aménageurs, il semble qu'on soit soucieux de mener à bien, dans les temps, des projets de prestige, coûteux et bénéfiques pour la collectivité, tout en préservant la liberté de choix des décideurs, au plus haut niveau. A ce titre, La Villette est resté un projet élyséen. M. François Mitterrand s'est rendu sur place, le 9 juillet dernier, et on attend qu'il dise, en janvier prochain, comment s'articuleront les grands projets de bâtiments publics annoncés dans Paris et sa proche banlieue (*le Monde* du 16 et du 18 décembre). Du côté des habitants, un travail considérable d'anim:-'on des groupes, de mise en forme des propositions, de conduite du dialogue est à faire si l'on veut qu'ils s'expriment utilement et aient une chance d'être entendus.

Les aménageurs de La Villette ont proposé de construire les futurs bâtiments (conservatoire de musique, équipements divers, ou logements, on ne sait pas encore) non pas au milieu du parc mais plutôt le long de l'avenue Jean-Jaurès, pour « terminer la ville », raccrocher La Villette au quartier environnant. Ce n'est, pour l'instant, qu'un symbole...

MICHÈLE CHAMPENOIS.

(1) *Journées d'études sur La Villette*, 9 et 10 février 1982, au Conservatoire national des arts et métiers. Renseignements : M. Jean-Jacques Mouysset, 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris. Tél. : 240-27-28.

POINT DE VUE

Pour que la greffe prenne

par ALAIN BILLON (*)

PARMI tous ceux qui, désirant un profond changement de politique dans notre pays, ont voté, en mai et juin derniers, pour le parti socialiste et l'ensemble des forces de gauche, il n'en est pas un qui n'ait sa propre idée sur les priorités et le contenu des transformations à opérer.

Mais pour les habitants des quartiers avoisinant la zone des anciens abattoirs de La Villette, il est un aspect du changement qui revêt localement une importance particulière : la rupture sans équivoque des pouvoirs publics avec les vues et pratiques antérieures liées à l'aménagement de cette zone.

Il n'est sans doute pas inutile de rappeler aux donneurs de leçons de l'actuelle opposition ce qui demeure un des plus grands scandales de la Ve République : le naufrage complet du marché d'intérêt national de la viande, résultat conjugué de conceptions dépassées, d'études insuffisantes ou mal conduites, de l'incapacité des gouvernements en place à maîtriser l'opération et finalement à sauver ce qui pouvait encore l'être. Le bilan de ce désastre est connu : plus de 200 milliards de centimes engloutis, un quartier littéralement sinistré, plus d'un millier d'emplois perdus. Ce dernier aspect s'estompant quelque peu, il est vrai, dans un processus continu de désindustrialisation, organisé pour le plus grand profit des spéculateurs fonciers, et qui a fait perdre des milliers d'autres emplois à cette zone et dans l'ensemble de la capitale.

Quand il s'est agi de trouver une nouvelle affectation à ce terrain vague de 55 hectares, semé de grandioses épaves de béton, la Ville de Paris, qui avait projeté une opération de restructuration de grande envergure à La Villette, s'est trouvée dessaisie du dossier au terme d'une peu glorieuse opération de troc avec l'Etat, où celui-ci, en contrepartie, lui laissait les mains libres dans l'opération du quartier des Halles.

Avec la prise en main des terrains par l'Etat, marquée par la création d'un établissement public chargé de réaliser un Musée des sciences et de l'industrie, un parc et un équipement musical, commence une phase nouvelle. Les caractéristiques de la démarche adoptée fournissent une parfaite illustration de l'état d'esprit dominant à l'Elysée sous le septennat précédent, avec ses choix urbanistiques et esthétiques rétrogrades et passéistes (« île » culturelle, parc « à la française »...) ; ses décisions relevant davantage du « bon plaisir » que d'une politique d'ensemble définie par les instances adéquates (désignation autoritaire de l'architecte du musée...) ; et surtout son ignorance totale des besoins réels prioritaires de la population (absence de toute concertation sérieuse avec les habitants du quartier...).

Plusieurs années ont passé, et finalement, dans cette atmosphère de secrets, de rumeurs contradictoires et de doutes, c'est l'immobilisme qui a prévalu.

Tel est l'héritage que nous recueillons. Commen* agir aujourd'hui ?

. n établissement public doté de moyens exceptionnels est en place, animé par un homme réputé pour son énergie, qui doit réaliser un programme largement repensé. Le président de la République a confirmé le projet d'un grand musée des sciences et de l'industrie, en prescrivant toutefois d'en revoir le contenu en intégrant davantage les sciences humaines. Il a également confirmé le projet d'un parc urbain qui serait un « poumon » du Nord-Est parisien. Enfin la grande halle aux bœufs doit être sauvegardée pour abriter diverses manifestations temporaires.

En ce qui concerne les terrains non encore définitivement affectés, qui demeurent considérables, il n'est que temps de permettre aux habitants des zones riveraines et à leurs représentants — responsables d'associations, responsables syndicaux, élus — de faire connaître leur sentiment et leurs besoins les plus urgents : leurs voix devront être entendues.

Spectateurs ou acteurs ?

Sans vouloir préjuger des résultats de cette indispensable concertation, qui devrait être organisée de façon officielle et permanente, certains principes fondamentaux peuvent être énoncés dès maintenant :

— L'implantation d'équipements de très haut niveau à La Villette — s'ils sont judicieusement choisis, comme c'est le cas du musée des sciences et de l'industrie et peut-être d'un grand équipement musical du type auditorium, ne saurait être refusée par les habitants. Ces équipements sortiront en effet le quartier de son isolement actuel en lui amenant l'animation qui lui fait défaut, tout en lui conférant à nouveau une image positive, pour ne rien dire des emplois et des ressources supplémentaires dont ils doivent être la source ;

— Mais pour que cette greffe soit véritablement acceptée et qu'elle réussisse vraiment, trois séries de conditions au moins doivent être remplies :

— Que ne soient pas sacrifiées pour ces réalisations les aspirations propres des habitants du quartier. Un programme trop lourd par les servitudes qu'il engendrerait, notamment celles liées à l'accès, risquerait non de le revitaliser mais de l'asphyxier définitivement. Les riverains devraient être les premiers bénéficiaires des nouveaux aménagements de La Villette, et ceux-ci devront nécessairement prendre en compte certains des besoins urgents qui se sont accumulés dans ce quartier « oublié » : équipements sportifs, scolaires, administratifs, socioculturels, logements sociaux ;

— Que toutes les mesures soient prises pour empêcher le déchaînement d'une spéculation foncière et immobilière qui fait déjà des ravages, tandis que la Ville de Paris reste à peu près passive ;

— Que la question de l'intégration de cette zone réaménagée dans son environnement physique, sociologique, économique et symbolique, soit considérée comme fondamentale, les terrains de La Villette constituant un pôle de restructuration pour l'ensemble des quartiers alentour, et, au-delà, pour la zone déshéritée du nord-est de la région parisienne ;

— Dès lors, c'est la dualité du projet de La Villette qui s'affirme, et la nécessité d'y faire d'une pierre deux coups : implanter des équipements culturels prestigieux de niveau national ou international qui contribueront à un véritable rééquilibrage de la région parisienne d'une part, restructurer en profondeur un quartier longtemps délaissé, de l'autre. Dans les deux cas, il apparaîtrait totalement anormal que la Ville de Paris ne s'associe pas activement sur les plans techniques et financiers à l'effort exceptionnel engagé par l'Etat, dans une opération dont elle est appelée à tirer un tel profit.

Dans le même temps, le nouveau statut dont la Ville doit être prochainement doté, devrait assurer une réelle avance de la démocratie locale au niveau de l'arrondissement, permettant enfin aux habitants d'être non plus les simples spectateurs, mais des acteurs à part entière de la transformation de leur cadre de vie.

(*) Député socialiste de Paris. Président d'honneur de l'Association pour le Renouveau de la Villette et de ses alentours (VIA), 16-18, rue des Annelets (tél. : 203-38-63).

L'OPPOSITION MONTE AUX CRÉNEAUX

Quel budget pour la capitale ?

La discussion qui commence ce lundi 21 décembre à l'Hôtel de Ville pour l'adoption du budget de la capitale pour 1982 sera particulièrement animée et les échanges risquent d'être vifs entre la majorité (R.P.R. et U.D.F.) du Conseil de Paris et l'opposition (P.C. et P.S.).

A quelques mois des élections municipales, les élus des groupes communiste et socialiste s'apprêtent, en effet, à monter aux créneaux », « au nom de l'esprit du 10 mai » pour combattre le budget présenté par le maire de Paris. M. Bertrand Delanoé, député et conseiller de Paris, porte-parole du P.S., a donné le ton le jeudi 17 décembre devant la presse municipale, en affirmant : « Il reste beaucoup à faire pour convaincre les Parisiens, y compris à travers le budget. Car l'élection municipale de mars 83 sera une échéance politique. Et c'est par rapport à ce qui se passe actuellement en France que nous nous situerons vis-à-vis des Parisiens. Les débats nationaux et internationaux ne pourront être absents de la prochaine campagne municipale. »

Le budget de fonctionnement de la Ville s'élève à 12,4 milliards de francs (14 % de plus qu'en 1981) et celui de l'investissement à près de 2 milliards (en augmentation de 25 % par rapport à l'année dernière). « *Ce budget*, a déclaré le maire, *limite volontairement les dépenses de fonctionnement afin de contenir la pression fiscale* (plus 13 %) *qui, lorsqu'elle s'accroît en période de crise, freine l'investissement, donc la production, accroît le chômage et développe l'inflation.* » A propos de la politique fiscale de la Ville et des relations financières avec l'Etat, le maire de Paris a souligné que la taxe d'habitation a augmenté, en 1980, dans la capitale de plus de 10 % au lieu de 40 % à Marseille, 30 % à Lille et 25 % à Rennes. Mais M. Chirac reconnaît que « *cette modération n'est pas sans poser de problèmes au budget de la Ville* ». Car la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), aide que l'Etat apporte aux collectivités locales, et qui représente le quart des recettes du budget de fonctionnement, augmentera environ de 15 % pour l'ensemble des communes de France mais seulement de 11 % pour la capitale. « *Ainsi Paris qui maîtrise sa fiscalité se trouve de la sorte pénalisé par le système de péréquation adopté. C'est pourquoi je pense qu'il est indispensable de revoir rapidement ces mécanismes* », a affirmé M. Chirac. Parmi les priorités de ce budget figure le logement social. Selon le maire, « *la Ville va disposer en 1982 pour son action dans ce domaine de 510 millions de francs soit presque trois fois plus qu'en 1977* ». Il a précisé : « *Pour la première fois dans son histoire la capitale a vu en 1981 plus de logements sociaux autorisés que de logements libres.* »

« *Ce budget est purement et simplement la reconduction des budgets des années précédentes présenté par le leader de l'opposition de droite* », a déclaré le 17 décembre M. Henri Malberg pour le groupe communiste de l'Hôtel de Ville. Il a précisé : « *Paris a besoin de changement comme le reste du pays. Nous allons œuvrer pour que la France qui s'est donnée une majorité de gauche n'ait pas une capitale dominée par la droite. Nous allons donc lancer la lutte générale pour le droit de vivre à Paris.* » Mme Christiane Schwartzbard, conseiller communiste de Paris, a précisé qu'« *il était temps de mettre fin au déclin de la capitale* ». Elle a fait un certain nombre de propositions parmi lesquelles la construction de logements locatifs « *réellement* » sociaux avec l'utilisation du 1 % et la participation des grands services publics (la R.A.T.P. notamment, dont le nouveau président M. Claude Quin a été conseiller de Paris et inscrit au groupe communiste). Enfin Mme Schwartzbard estime qu'il faut donner la priorité « *aux quartiers populaires* » pour la réalisation d'équipements et multiplier les zones industrielles dans la capitale.

MM. Georges Sarre, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville, Bertrand Delanoé, Daniel Vaillant et Pierre Le Morvan, conseillers de Paris, ont estimé que « *Jacques Chirac est un mauvais maire* ». Selon M. Sarre, « *le budget qu'il propose est un budget statique laissant la capitale sous-équipée et sous-informée. Sa gestion est frileuse et vieillotte. Elle relève du clientélisme et est caractérisée par des actions ponctuelles spectaculaires destinées à frapper l'opinion.* » Le président du groupe socialiste présente .ui aussi ses chiffres et ses pourcentages. Il a notamment déclaré que seulement 4 % du budget de la capitale était réservé à la culture alors que la ville de Lille, par exemple, y consacre 14 %.

Particulièrement incisif, M. Delanoé s'est félicité de la création par le ministère de l'intérieur de 2 500 nouveaux postes de policier dans la région parisienne. « *Nous allons donc assister à une amélioration de la sécurité des Parisiens grâce aux socialistes et malgré Jacques Chirac.* » Ces propos du porte-parole du P.S. sont en contradiction avec ceux tenus récemment par le nouveau préfet de police, M. Jean Périer (*le Monde* du 27 novembre).

Celui-ci a affirmé que ces créations de postes compenseront tout juste les nouveaux besoins en effectifs qui résultent de la diminution de la durée du travail, des départs à la retraite et des mutations demandées par les agents.

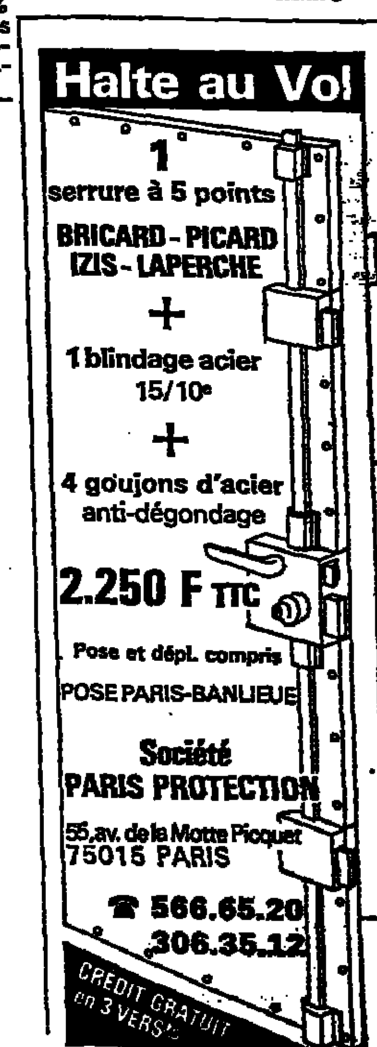
Enfin sans attendre la mise en œuvre de la décentralisation et les élections au conseil régional prévues en 1983, les socialistes parisiens ont annoncé qu'ils allaient déposer une proposition de loi sur le bureau de l'Assemblée nationale pour demander que les représentants du Conseil de Paris (ils sont trente) au conseil régional soient désignés à la proportionnelle des groupes existant à l'Hôtel de Ville. « *C'est l'exigence de la démocratie* », a déclaré M. Sarre, qui espère ainsi, si son texte est adopté par les députés, mettre fin à la situation actuelle où aucun élu communiste et socialiste du Conseil de Paris ne siège au conseil régional.

C'est certain, la « grande politique » va franchir les murs de l'Hôtel de Ville...

JEAN PERRIN.







Le Monde

économie

CONSOMMATION

M. Pierre Fauchon sera remplacé par M. Laurent Denis à la direction de l'Institut de la consommation

M. Pierre Fauchon ne sera plus directeur de l'Institut national de la consommation (INC) le 1er janvier. Nommé à ce poste le 9 juin 1978 par M. Monory, alors ministre de l'économie, M. Fauchon n'aurait dû quitter ses fonctions qu'en juin prochain. Il sera remplacé par M. Laurent Denis, un énarque de quarante ans, militant socialiste, qui fut attaché financier auprès de la mission permanente de la France aux Nations unies et qui, depuis un mois et demi, est chargé de préparer la mission économique et sociale au ministère de la consommation.

Une erreur politique

Disons-le tout net : l'éviction de M. Pierre Fauchon de la direction de l'I.N.C. est une erreur politique, quelles que soient les qualités de celui qui lui succédera.

Certes, le ministre de la consommation a l'intention de transformer l'Institut en affirmant sa fonction d'outil technique au service des organisations de consommateurs. A cette occasion, les professionnels, qui occupent un petit tiers des sièges de son conseil d'administration, à côté des représentants des associations de consommateurs, majoritaires, et des fonctionnaires, quitteront cette instance pour aller siéger au Conseil national de la consommation. Mais le décret réformant l'Institut est loin d'être prêt... Le départ de M. Fauchon ne se justifie donc pas, dans l'immédiat, par une transformation des structures...

Que peut-on bien reprocher à M. Fauchon ? Bien sûr, il a été nommé par M. Monory. Bien sûr, il a été secrétaire général adjoint du C.D.S. (Centre des démocrates sociaux), mais, depuis, il n'était plus que membre du bureau exécutif de ce parti. Et il ne fait de doute pour personne que, si Mme Lalumière lui avait demandé de mettre tout à fait en veilleuse ses activités politiques, il l'eût accepté.

Au reste, Mme Lalumière ne semble pas mettre en doute la qualité de l'homme, puisqu'elle a accepté qu'il fasse partie de la commission de refonte du droit de la consommation présidée par le professeur Calais-Auloy.

En trois ans et demi, M. Fauchon avait fait la preuve qu'il était capable, à la tête de cet organisme parapublic, de mener le bon combat pour les consommateurs. Rappelons brièvement l'affaire des casques pour moto, celle de certains moteurs Diesel Peugeot, le double affichage des prix, l'allongement de la garantie des appareils ménagers.

Doublement dommageable

En fait, le départ de M. Fauchon est politiquement dommageable pour le gouvernement à un double titre. Tout d'abord, il ne peut qu'ancrer les industriels dans la crainte viscérale que le socialisme leur inspire ; un socialiste à la tête de l'I.N.C. leur paraîtra, à tort ou à raison, comme une menace sur leurs produits, et à ce titre M. Fauchon ne donnait aucune prise aux procès d'intention : menant les mêmes actions que son successeur, il restait plus crédible dans ses critiques.

De plus, c'est tomber dans la même erreur que les précédents gouvernements qui ne tenaient aucun compte de la diversité politique des organisations de consommateurs : toutes ne sont pas socialisantes, loin de là.

Décidément, les Français sont incorrigibles. M. Monory aurait été bien incapable de choisir un directeur de l'I.M.C. radical de gauche. Mme Lalumière se montre incapable de conserver un centriste. C'est dommage.

JOSÉE DOYÈRE.

La commission de refonte du droit de la consommation a tenu sa première réunion

Mme Catherine Lalumière, ministre de la consommation, a présenté, à la fin de la semaine dernière, la commission de refonte du droit de la consommation après la première réunion de celle-ci, sous la présidence de M. Jean Calais-Auloy, professeur à la faculté de droit de Montpellier.

Cette commission comprend, outre son président, onze membres : Me Luc Bihl, avocat ; M. Thierry Bourgoignie, professeur à l'université de Louvain-la-Neuve ; M. Jacques Chevallier, professeur à l'université d'Amiens ; Mme Mondane Colcombet, magistrat ; Me Pierre Fauchon, avocat et actuel directeur de l'Institut national de la consommation ; M. Jean-Pierre Couturier, maître assistant à l'université de Paris-V ; M. Jean-Paul Guenot, magistrat ; Mme Thérèse Guilhem, présidente de la trente et unième chambre du tribunal de grande instance de Paris ; M. Pierre Lyon-Caen, qui représentera le ministre de la justice ; M. Yves Robineau, maître des requêtes au Conseil d'État. De plus, le ministre ou l'un de ses représentants siégera de plein droit à cette commission.

Cette commission, a déclaré le ministre, aura pour tâche d'harmoniser une législation trop abondante, de la simplifier et de combler ses lacunes. Elle devra travailler dans la plus grande liberté et aller, si ses membres le jugent utile, jusqu'à reconsidérer les bases du droit de la consommation. Il s'agit en fait de repenser le contenu des textes. La commission a deux ans pour mener à bien ses travaux sur lesquels l'action gouvernementale pourra ensuite s'appuyer pour préparer des modifications.

M. Calais-Auloy a déclaré qu'il comptait mener le travail de la commission de façon très ouverte grâce à de nombreuses consultations des associations de consommateurs et des organisations professionnelles. Il a ajouté que la commission aurait à s'intéresser très vite aux conventions collectives de la consommation, ces accords négociés dont le respect pourrait devenir obligatoire pour tous les membres d'une branche professionnelle.

L'affaire des produits génériques

LES PHARMACIENS D'OFFICINE PERDENT LEUR PROCÈS CONTRE L'I.N.C.

La Fédération des syndicats de pharmaciens d'officine a perdu le procès qu'elle avait intenté à l'Institut national de la consommation (I.N.C.) pour des propos jugés diffamatoires dans la revue *50 millions de consommateurs*.

La première chambre du tribunal de grande instance de Paris l'a condamnée à verser 1 F de dommages et intérêts à l'I.N.C., à régler les frais de procédure et lui a ordonné de publier un communiqué dans ladite revue.

L'article incriminé par la Fédération des syndicats de pharmaciens avait été publié en octobre 1980 dans *50 millions de consommateurs* sous le titre : « Le boycottage des pharmaciens ». Il prétendait que certains syndicats de pharmaciens avaient ordonné à leurs adhérents de boycotter non seulement les produits génériques (copies de médicaments tombés dans le domaine public) fabriqués par les Laboratoires français de produits génériques (L.F.P.G.) et vendus 24 % à 43 % moins chers que les originaux, mais aussi de cesser la commercialisation de tous les produits conseils (médicaments vendus sans ordonnance destinés à l'automédication, achetés par la clientèle sur conseils publicitaires ou à l'instigation des pharmaciens) fabriqués par Clin-Midy, alors maison mère des L.F.P.G., passé depuis lors dans l'orbite de la SANOFI (groupe Elf-Aquitaine).

Ce boycottage avait causé préjudice aux L.F.P.G., obligés de cesser leur activité, mais aussi à Clin-Midy, les médicaments conseils représentant à l'époque de 12 % à 15 % du chiffre d'affaires du groupe. S'estimant diffamée, la Fédération des syndicats de pharmaciens d'officine avait alors engagé un procès contre l'I.N.C., qui avait formé une demande pour procédure abusive.

FISCALITÉ

« Je souhaite que la réforme fiscale soit prête pour octobre »

déclare M. Mitterrand à « Ouest-France »

Dans un entretien accordé à *Ouest-France* et publié lundi 21 décembre, M. François Mitterrand évoque la réforme fiscale : « *Je souhaite que cette réforme soit prête au moins pour octobre, avant le vote du budget. On sait quels sont les impôts dont le gouvernement ne veut plus du tout : la taxe d'habitation, l'impôt sur les plus-values, et quel est l'impôt dont il ne veut plus tel qu'il existe de par la volonté de l'ancienne majorité, la taxe professionnelle. Mais il faudra auparavant réformer la Sécurité sociale, notamment par un changement de l'assiette des cotisations et le passage dans le champ fiscal de certaines charges (je pense par exemple aux allocations familiales). Quant aux impôts de substitution, on peut imaginer, pour maintenir le niveau des recettes, une série de variations possibles.* »

A propos des nationalisations et de la décision du Conseil constitutionnel, le président indique : « *Le Conseil constitutionnel a une mission déterminée qui n'est pas de se substituer à la volonté politique de la majorité. Cela il le sait et je n'ai pas de raison de penser qu'il s'écartera du rôle qui lui est dévolu par les institutions. S'il modifie telle ou telle disposition votée par le Parlement sur les nationalisations, il faudra en tirer les conséquences législatives. Il y aura alors convocation d'une nouvelle session extraordinaire.*

» *Mais vous émettez l'hypothèse du Conseil constitutionnel suivant l'exemple du Sénat et refusant le principe même des nationalisations. Cette hypothèse, je ne la fais pas mienne et j'attends la suite avec sérénité.* »

FAITS ET CHIFFRES

Energie

● *M. Edmond Hervé*, ministre de l'énergie, estime pouvoir aboutir « *très rapidement* » à un accord sur un nouveau système de fixation des prix de détail et un programme de reconversion du raffinage avec l'industrie pétrolière. Dans un entretien accordé à l'A.F.P., M. Hervé estime que l'accord aboutira à une formule de prix « *publique* ».

● *Le directeur de l'Agence pour le économies d'énergie*, M. Jean Poulit, va être remplacé par M. Pierre Cubaud, ingénieur des ponts et chaussées, directeur général des services aux organismes d'H.L.M. Agé de cinquante et un ans, M. Cubaud a occupé des fonctions au ministère de la santé, puis à celui de l'équipement et du logement, avant d'entrer dans le mouvement H.L.M. en 1971. Comme directeur adjoint, M. Michel Crémieux, conseiller au cabinet du ministre de l'énergie, remplacera M. Claude Palvadeau. — *(A.F.P.)*

Etranger

BELGIQUE

● *Le nombre des chômeurs indemnisés en Belgique*, au 15 décembre, était de 417 972 (186 215 hommes et 231 757 femmes), soit 5 050 de plus qu'au 30 novembre. Ce chiffre représente 10,1 % de la population active, dépassant ainsi pour la première fois les 10 %. Selon les méthodes de calculs utilisées par la commission européenne dans les dix pays membres de la C.E.E., le pourcentage des chômeurs indemnisés ou non en Belgique était évalué, en octobre, à 12,80 % de la population active, soit 519 000 personnes. — *(A.F.P.)*

JAPON

● *La croissance en termes réels de l'économie japonaise* a été de 3,7 % au cours de l'année fiscale 1980 qui s'est achevée le 31 mars, contre 5,3 % l'année précédente. Cette croissance a été due en grande partie à la progression des exportations. Le revenu par habitant a été, la même année, de 1,66 million de yen (7 550 dollars), en hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Le produit national brut par habitant a atteint 2,04 millions de yen (9 300 dollars), en hausse de 6,90 %. — *(A.F.P.)*

Social

● *L'intersyndicale des convoyeurs de fonds* (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C., autonomes) a décidé une grève « illimitée » à partir du lundi 21 décembre, pour soutenir le personnel de la société Brink's France, en grève depuis plus d'une semaine pour la présence d'un quatrième agent aux points dangereux, l'octroi d'une prime de risque de 500 francs, la supression des journées retenues pour congés de maladie, d'accident ou d'hospitalisation et le paiement des jours de grève.

PRESSE

ARRÊT DE LA GRÈVE A « VAR-MATIN »

Le quotidien *Var matin-République*, empêché de paraître depuis une semaine en raison d'une grève des clavistes puis de la rédaction, était de nouveau en vente dimanche 20 décembre, l'assemblée générale des journalistes ayant décidé, après promesse de la direction d'ouvrir des négociations selon un calendrier de rencontres fixé avant la fin du mois de janvier, de reprendre le travail.

Les négociations entre la directions et les représentants des journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.C.) ont déjà abouti à la ratification d'un protocole d'accord. Il concerne notamment la durée du travail, l'observation des qualifications, la concertation dans l'entreprise et le problème des salaires.

● *Le Télégramme de Brest* n'a pu paraître, samedi 19 décembre, en raison d'une grève observée vendredi soir par les services techniques.

CIRCULATION

La réunion du comité interministériel sur la sécurité routière

• Les codes ne seront plus obligatoires en ville
• Campagne d'information et contrôles plus sévères

Les automobilistes ne sont plus astreints à rouler en codes, la nuit, en ville, mais devront continuer de porter leur ceinture de sécurité et de respecter les actuelles limitations de vitesse, a décidé le comité interministériel sur la sécurité routière réuni, le samedi 19 décembre, à l'hôtel Matignon.

De même, le port du casque reste obligatoire, aussi bien en ville qu'à la campagne, pour tous les usagers des deux-roues et les actuelles dispositions de l'attribution du permis de conduire pour cette catégorie de véhicules sont maintenues.

Ce comité auquel participaient une dizaine de ministres, dont, bien sûr, celui des transports, a aussi arrêté d'autres dispositions en vue de réduire d'un tiers le nombre des victimes de la route d'ici à cinq ans.

Inaugurant le 20 décembre le dernier tronçon de l'autoroute Lille-Valenciennes, M. Pierre Mauroy a déclaré : « *Chaque année les accidents de la route font douze mille cinq cents morts et trois cent soixante mille blessés. En vingt ans, on a pu dénombrer deux cent soixante mille tués et six millions deux cent mille blessés. C'est un bilan de guerre qui coûte à la nation chaque année le double de ce qui est versé pour les allocations chômage. Nous voulons essayer en cinq ans de réduire d'un tiers le nombre des accidents.* »

Un poste de délégué à la sécurité routière va être créé auprès du premier ministre. On parle pour occuper ce poste de M. Christian Gérondeau, actuel secrétaire général du comité interministériel de la sécurité routière déjà rattaché au premier ministre. Il aura pour tâche de coordonner l'ensemble des actions gouvernementales touchant une douzaine de ministères. De même, une direction de l'exploitation de la sécurité routière sera-t-elle créée au ministère des transports.

Le ministère des transports et de l'industrie est chargé d'étudier, pour sa part, en relation avec l'industrie automobile, un renforcement des veilleuses sur les voitures d'origine. Cela ne dispense pas les conducteurs des véhicules actuels de continuer d'utiliser les codes quand la visibilité est mauvaise, c'est-à-dire par temps de pluie ou de brouillard.

Pour ce qui est du permis moto, la classification actuelle d'attribution est maintenue, en fonction de la cylindrée utilisée. Toutefois, au-delà de 80 cm3 les jeunes de plus de seize ans pourront obtenir une dérogation pour piloter une moto jusqu'à 125 cm3 mais, seulement, sur circuit fermé. Au-delà de 400 cm3, le gouvernement envisage un « *durcissement* » dans les conditions d'attribution du permis.

Pour les enfants

Les auto-écoles verront leur rôle renforcé, et on met à l'étude une école nationale d'auto-école.

Les campagnes d'information du public bénéficieront de davantage de moyens financiers et seront étendues aux établissements scolaires. A ce propos, le premier ministre a souhaité que ceux-ci soient habilités à délivrer un brevet de code de la route à tous les enfants.

Enfin, le comité a donné des instructions aux différents ministères concernés pour que police et gendarmerie intensifient leurs contrôles en matière de respect de vitesse, de port de la ceinture de sécurité et de casques et de taux d'alcoolémie dans le sang, particulièrement au moment des fêtes de fin d'année.

AFFAIRES

UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DES JEUX

La roulette d'Enghien devrait fermer le 31 décembre

Réunie le vendredi 1 8décembre, la commission supérieure des jeux a émis un avis défavorable à la reconduction de l'autorisation provisoire d'exploitation de la roulette qui avait été accordée jusqu'au 30 décembre au casino d'Enghien-les-Bains (Val-d'Oise). La commission n'a pas examiné, par ailleurs, la demande d'autorisation d'exploitation du casino Ruhl de Nice, qui a été déposée le 4 novembre par la nouvelle société candidate à la succession de l'actuelle direction. Le sort de l'établissement niçois demeure donc très incertain à moins de quinze jours du délai de grâce accordé par le ministre de l'intérieur pour mettre au point une solution viable.

A Enghien, il y a eu maldonne. En levant, le 12 octobre dernier, l'interdiction d'exploitation de la roulette à laquelle était soumis le casino depuis trente-cinq ans, M. Gaston Defferre avait provoqué une petite révolution dans le monde des jeux. Cette décision avait, en particulier, suscité de vives réactions de la part des casinos normands (Deauville, Trouville, Forges-les-Eaux, Dieppe). Aussi la période d'essai, qui devait primitivement expirer le 30 décembre 1983, fut réduite d'un an et l'interdiction maintenue les week-ends, les jours fériés et les veilles de jours fériés. Mais à la suite d'une intervention de M. Laurent Fabius, ministre du budget et président du conseil régional de Haute-Normandie, le ministre de l'intérieur revenait complètement sur sa position. « *Cette décision*, écrivait-il le 23 septembre 1981 à son collègue du gouvernement, *a déjà été notifiée : elle est enconséquence, dès maintenant, applicable. Toutefois, je vous précise (...) que l'autorisation ne sera pas renouvelée.* »

Le faux pas de M. Defferre est très mal accepté par les dirigeants du casino d'Enghien, qui jugent « *intolérable et inadmissible* » qu'on les ait entraînés dans une aventure aux lourdes conséquences financières et sociales en sachant d'avance qu'elle n'aurait pas de lendemain. Le casino avait recruté une centaine d'employés supplémentaires, qui devront être licenciés, et investi deux millions et demi de francs dans l'aménagement d'une nouvelle salle de jeux, qui sera désormais sans utilité. L'ouverture de la roulette à Enghien s'était traduite par un triplement de la fréquentation et des recettes.

GUY PORTE.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −	
S. E.-U. ..	5,7890	5,7960	+ 80	+ 120	+ 130	+ 180	+ 190	+ 310
S. can. ..	4,8666	4,8748	— 69	— 28	— 129	— 72	— 373	— 251
Yen (100)	2,6265	2,6322	+ 185	+ 217	+ 348	+ 385	+1008	+1080
D.M.	2,5279	2,5333	+ 78	+ 103	+ 156	+ 186	+ 521	+ 600
Florin ...	2,3138	2,3195	+ 66	+ 95	+ 136	+ 176	+ 441	+ 523
F.B. (100)	14,9582	15,0160	—3571	— 845	—3360	—1455	+6539	—3374
F.S.	3,1617	3,1706	+ 118	+ 154	+ 252	+ 294	+ 785	+ 909
L. (1 000)	4,7449	4,7548	— 322	— 229	— 653	— 534	—1936	—1735
£	10,8716	10,9082	— 65	+ 52	— 140	+ 15	— 213	+ 72

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 5/16	10 11/16	11	11 3/8	10 11/16	11 1/16	10 5/8	11
S. E.-U. ..	12 1/8	12 5/8	13 1/16	13 7/16	13 5/16	13 11/16	14	14 3/4
Florin ...	10 1/4	11	10 15/16	11 11/16	10 15/16	11 11/16	10 15/16	11 11/16
F.B. (100)	24 3/4	35 1/4	21 1/8	42	20 3/4	32 3/4	20	25
F.S.	3/8	2 1/8	9 7/8	10 1/8	9 5/8	10 1/8	9 3/8	9 7/8
L. (1 000)	17 3/4	19 1/4	20 1/2	22 5/8	21 3/4	23 3/8	23 1/4	24 1/2
£	14 1/2	15 1/4	15 1/16	15 11/16	15 1/4	15 7/8	15 1/2	16 1/8
F. français	14 3/4	15 1/2	15 3/4	16 1/2	16 3/4	17 1/2	18 1/4	19

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur surenchère du dixième au Palais de Justice de BOBIGNY, le MARDI 12 JANV. 1982, à 13 h. 30 EN UN SEUL LOT : Une

PROPRIÉTÉ

comprenant une construction légère d'un rez-de-ch. composé d'une salle de débit, une cuis et une chbre, TERRAIN contenance 462 m2, sise à

VILLEPINTE (93)

36-38, av. de la Gare et 25, av. Branly
MISE A PRIX : 126.500 FRANCS
S'adresser à Me Bernard ETIENNE, membre de la S.C.P.A. ETIENNE, DORE, WARET-ETIENNE, avocat au Barreau de Seine-Saint-Denis, demeurant 14, rue Gl-Leclerc, 93110 ROSNY-ss-BOIS (tél. 854-90-87). Me LAURIN, avocat à PARIS (8e), 10, rue de l'Isly (tél. 522-31-26).

Vente sur saisie immobilière Palais Justice PARIS. Jeudi 7 janvier 1982 à 14 h.

LOGEMENT, 59 à 63 rue Cambronne, PARIS-15e 4e Etage Bât. II

Esc. C. Compr. : 1 pce, cuisinette, salle de bns, w.-c., avec CAVE

M. à px : 150.000 F. - S'adr. Me NICOLAS avocat à PARIS (9e) 9, rue Moncey.

A tous avocats près Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Vente sur saisie immobil au Tribunal de Gde Instance de NANTERRE Palais de Justice, le MERCREDI 6 JANVIER 1982, à 14 heures EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT DE 2 PIÈCES

principales, une cave au sous-sol dans un immeuble en copropriété 14, rue Alphonse-Noguez et 8, allée Florent-Schmitt, à

SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine)

Mise à prix : 100.000 francs

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Emmanuel GUEILHERS, avocat, 21, rue des Etats-Généraux, à VERSAILLES (Tél. : 950-02-62)

VENTE sur saisie immob. Palais de Justice NANTERRE, le MERCREDI 6 JANVIER 1982, à 14 heures. - EN UN SEUL LOT :

11 LOCAUX à us. de bureau, rez-de-ch., Bât. B et 2 emplacements de parking à l'extérieur sous dalle de couverture du du sous-sol, bât. B, dans Immeuble

1, RUE DU DOCTEUR-ARNAUDET - MEUDON (92)

Mise à prix : 160.000 F S'adr Mes BETHOUT et LEOPOLD-COUTURIER, avocats associés, 14, rue d'Anjou, PARIS (8e) - Me PINOT, huissier, 12, rue Bayen, PARIS - Ts avocats pr Trib. Gde Inst. Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil. - S/lieux pour visiter.

Vente aux Enchères Publiques sur saisie immobilière au Tribunal de Gde Instance de VERSAILLES, Palais de Justice, 3, place André-Mignot le MERCREDI 13 JANVIER 1982, à 10 heures

UNE PROPRIÉTÉ

8, RUE DU DOCTEUR-GRELLIERE

NEAUPHLE-LE-CHATEAU (78)

Mise à prix : 300.000 francs

Pr tous renseignements, s'adresser au Cabinet de Me Philippe JOHANET, avocat à la Cour de VERSAILLES, 21, rue des Etats-Généraux Tél. 950-03-28 ou 031-46-46

Vte Licit. Pal. Justice Paris lundi 11 janvier 1982, à 14 heures - 2 LOTS

VINCENNES (94) 112 bis, 118, 120, av. de Paris ; 10, 13, 14, 16, av. A.-Quinson. LIBRES LOCATION ET OCCUPAT.

1) APPART Bât. A, 1er ét. gauche, av. cave, compt. s. de séjour, 3 chambres. Cuisine. Ent. dégagt, Salle de bains, w.-c

2) APPART Bât. B. 3e ét. avec cave compt., salle de séjour, 1 chambre, cuisine. Ent. dégagt. Salle de bains, w.-c.

Mise à prix : 1) 160.000 F — 2) 120.000 F

S'ad. Me DEMERVAL avocat, 7, rue de l'Alboni, Paris, tél. 288-63-75 Me JOURDE, avocat, 104, av. Kléber, Paris. A tous avocats près Trib. Gde Instance Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Dans les Vosges

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DU CRISTAL DÉPOSE SON BILAN

(De notre correspondant.)

Epinal. — La Compagnie française du cristal (C.F.C.), qui possède encore trois usines dans l'est de la France, à Bayel (Aube), Portieux (Vosges) et à Vannes-le-Châtel (Meurthe-et-Moselle), a déposé son bilan devant le tribunal de commerce de Paris, le 18 décembre. Cette décision rend précaire l'emploi des mille trois cent cinquante salariés de la C.F.C., qui avait déjà fermé deux de ses usines il y a quelques années.

Des trois verreries qui demeurent, celle de Portieux, qui remonte à 1705, est de loin la plus menacée, en raison d'une très vive concurrence dans le domaine du verre de table, sa spécialité. De plus, au cours des dernières années, elle n'a bénéficié d'aucun investissement. La direction de la C.F.C. envisage « *sa fermeture provisoire dans l'attente d'une solution* ». Les trois cents salariés de l'usine, informés de cette fermeture le 19 décembre, ont alors décidé l'occupation des locaux et organisé une vente sauvage à « *prix d'usine* » (moins 30 %).

La colère des verriers, syndiqués en quasi-totalité à la C.G.T., est d'autant plus vive qu'ils ont appris par le préfet que la C.F.C. a déposé son bilan sans attendre la réponse du CIASI. Une réponse que l'on pouvait raisonnablement espérer positive. — Y. C.

Faits et projets

A BELFORT, SUBVENTIONS DÉCENTRALISÉES.

Le conseil général du territoire de Belfort a décidé de mettre en place un nouveau mode de distribution des subventions aux associations. Désormais chaque canton recevra une enveloppe à répartir entre les associations à vocation locale. Les subventions cantonales seront calculées au prorata de la population à raison de 3,50 francs par habitant dans les cantons n'ayant pas de centre culturel et de 4,50 francs pour les autres.

L'enveloppe ainsi répartie représente 500 000 francs et concerne cent soixante associations. Les subventions intéressant les associations à vocation départementale continueront à être examinées par le conseil général lui-même : 7,8 millions de francs seront distribués à cent cinquante d'entre elles l'an prochain.

L'assemblée départementale examine chaque année cinq cents dossiers de demandes de subvention, tâche fastidieuse qu'elle a ainsi réduite de moitié en déléguant une partie de ce travail à chacun des conseillers généraux. — *(Corresp.).*

LA CORSE ET SON STATUT.

Partisans droit commun pour la Corse, les trois parlementaires radicaux de gauche du nord de l'île, MM. Giacobbi, Luisi et Zuccarelli, ont clairement laissé entendre, dans une déclaration commune faite le dimanche 20 décembre, qu'ils seront « *ouvertement hostiles* » au projet de statut particulier si celui-ci « *remet en cause* », comme ils le pensent, l'« *unité nationale* ».

Rappelant que « *depuis le 30 novembre 1789 la Corse est partie intégrante de la France* », ils demandent que « *le droit institutionnel de la France s'applique donc intégralement à la région Corse* », notamment en ce qui concerne le mode et la date d'élection de l'assemblée régionale, les pouvoirs de l'exécutif et la création des organes de développement ».

« *La Corse a, certes, des problèmes économiques et sociaux résultant de son insularité, mais il nous paraît illusoire de prétendre les régler par des discriminations d'ordre institutionnel* », insistent enfin les parlementaires du M.R.G. — *(Corresp.)*

SOCIÉTÉ DES CADRES DU « MONDE »

Les associés de la Société civile à capital variable Les cadres du « Monde » sont convoqués le mercredi 6 janvier 1982, à 16 heures, au siège social, pour y tenir une assemblée générale extraordinaire avec, pour ordre du jour :

Modifications des statuts de la société (art. 11 et 13), suivie immédiatement d'une assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, avec pour ordre du jour :

Approbation des nouveaux membres du conseil d'administration ;

Situation de la S.A.R.L. « le Monde » ;

Questions diverses.

SOCIAL

Une cinquantaine de comités locaux de l'emploi ont déjà été créés

Il existe, à ce jour, une cinquantaine de comité locaux de l'emploi (C.L.E.), et une cinquantaine d'autres sont en voie de création. Pour l'instant, ce sont dans les régions de Bretagne, de Franche-Comté et des Pays de la Loire qu'ils sont le mieux implantés, pour des raisons qui tiennent essentiellement à des dynamismes locaux. D'une façon générale, leur développement, à travers la France, est très inégal et hétérogène.

Mais qu'est-ce qu'un C.L.E. ? D'abord, ce n'est pas, à proprement parler, une création postérieure au 10 mai, puisque certaines villes avaient déjà, sous l'ancien pouvoir, installé cette structure, comme Roanne, dont le maire, M. Jean Auroux, allait devenir ministre du travail. Mais c'est avec l'arrivée du gouvernement de M. Mauroy que l'idée des C.L.E., liée à la volonté de décentraliser, s'est affirmée.

Dépourvu de bases juridiques — ce qui lui confère l'avantage de la souplesse, mais lui interdit toute légitimité, — le C.L.E. doit être tripartite, c'est-à-dire comprendre des responsables syndicaux, des chefs d'entreprise et des élus locaux. Sa compétence géographique doit s'étendre — et se limiter — au bassin d'emploi. Il existe environ cinq cents bassins l'emploi en France.

C'est à l'initiative des partenaires sociaux ou des élus locaux qu'un C.L.E. dot être constitué. Cependant l'administration — autorités préfectorales et services extérieurs du ministère du travail — doit apporter tout son « *appui technique* ». Parfois même — excès de zèle ? — les décideurs sont les préfets de région eux-mêmes : ainsi, celui du Nord a pris des arrêtés pour créer des C.L.E., et celui d'Ile-de-France vient de réunir pour la première fois le « comité régional pour l'emploi », qui a été créé à son initiative. Mais il y a eu, sans aucun doute, concertation, M. Mauroy ayant récemment rappelé qu'il n'était pas dans son « *intention d'intervenir autoritairement* » dans la constitution des C.L.E.

Promouvoir la conclusion de contrats de solidarité entre l'Etat et les entreprises, rechercher ou susciter des solutions aux problèmes concrets de l'emploi local (en particulier, pour tenter de redresser les entreprises en difficulté) et favoriser des actions créatrices d'emplois nouveaux : telles sont les principales missions des C.L.E., qui auront donc un rôle d'information et d'animation, et non pas de négociation et de décision.

Instruments politiques ?

Mais cette conception, prônée par le gouvernement, prévaudra-t-elle partout ? L'opposition est hostile à la présence des élus locaux dans ces C.L.E. Pour le R.P.R., le risque est grand de voir se constituer « *un moyen de pression politique sur les patrons et les salariés* ». Le P.R. parle de « *récupération politique* » et condamne l'existence de ces comités, qui « *se servent de la douleur humaine des chômeurs à des fins partisanes* ».

De son côté, le C.N.P.F. craint que les C.L.E. ne se transforment en « *instances d'instruction, jugeant l'action des employeurs et la gestion des entreprises* ». C'est aussi ce que redoute la C.G.C., qui demande que les C.L.E. ne deviennent des « *tribunaux* » qui se substitueraient à l'autorité de décision des services de personnel des entreprises.

F.O. exprime des réserves identiques, M. André Bergeron ayant récemment déclaré : « *Je crains que ces organismes ne soient surtout des tribunes, qui engendreront plus de surenchères et de démagogie que d'emplois.* » Le secrétaire général de F.O. avait ajouté : « *Je ne dis pas qu'il faut tout stopper, mais il ne faut surtout pas semer l'illusion dans l'esprit des gens, qui pourraient espérer, à travers ces organismes, des résultats qui ne seront jamais atteints.* » Quant à la C.F.T.C., elle entend éviter que ce soit « *un lieu de noyautage privilégié* ».

La C.G.T. est tout à fait favorable à l'installation des C.L.E. et la C.F.D.T. insiste sur la nécessité du tripartisme. « *Ce qui fleurit ici et là en Ile-de-France*, indique la C.F.D.T., *n'a rien à voir avec les comités locaux de l'emploi, dans la mesure où ceux-ci servent le plus souvent de faire-valoir aux équipes politiques municipales qui préparent l'horizon 1983.* » Il semble qu'il y ait, en effet, quelques problèmes dans la région parisienne, où les élus communistes font montre, dans les C.L.E., d'un grand enthousiasme et d'une grande présence...

Mais on souligne, au ministère du travail, que, d'une façon générale, le tripartisme et le pluralisme politique et syndical sont correctement implantés dans les C.L.E. créés. A vrai dire, il est encore trop tôt pour juger leur action, et seule l'expérience dira si ces structures seront des instruments au service de la politique de l'emploi ou seront utilisés comme des instruments politiques.

MICHEL CASTAING.

LES ORDONNANCES, Y COMPRIS CELLES SUR LES CONTRATS DE SOLIDARITÉ, SERONT ÉTABLIES EN 1982.

M. Brunhes, conseiller social de M. Mauroy, affirmant qu'il fallait, selon ses propres termes, dissiper les « *illusions* », a déclaré à la fin de la semaine dernière que le calendrier des ordonnances n'est pas définitivement fixé mais sera établi le 6 janvier au conseil des ministres, alors que, au début de la semaine dernière, l'objectif était encore d'établir avant la fin de l'année les ordonnances sur les contrats de solidarité. Vraisemblablement, elles seront établies dans l'ordre suivant : contrat de solidarité, durée du travail, travail à temps partiel, travail temporaire, abaissement de l'âge de la retraite, limitation des cumuls, chèque vacances, insertion professionnelle et sociale des jeunes de seize à dix-huit ans, de janvier à fin mars 1982.

Les raisons invoquées par M. Brunhes sont qu'il est impossible d'en commencer la rédaction avant la loi d'habilitation qui sera votée la veille de Noël, qu'il faut attendre que le premier ministre ait reçu, mardi 22 décembre, les organisations syndicales, ce qui est, selon lui, une nécessité car, dit-il, « *s'il n'y a pas de débat législatif, il faut un débat public* », il sera demandé aux partenaires sociaux leur avis sur les projets, notamment celui de la durée du travail ; d'autre part, les ordonnances doivent passer devant le Conseil d'Etat. En ce qui concerne la durée du travail, « *nous attendons l'accord de la métallurgie* », a-t-il dit. Il a cependant affirmé qu'il n'était pas question d'effectuer « *un retour sur les droits acquis, mais qu'il faut un progrès réel* ». Néanmoins, « *il n'y aura rien dans le texte de l'ordonnance concernant la compensation* » de la réduction de la durée du travail.

Evoquant la « table ronde » des cadres, M. Brunhes a déclaré que les demandes des différentes confédérations ne présentaient « *pas tellement de divergences, mais suffisamment de convergences pour faire faire des progrès dans la situation des cadres* ».

CONJONCTURE

LE LOGEMENT EST FAVORISÉ PAR LE NOUVEL ENCADREMENT DU CRÉDIT

Par lettre adressée aux établissements bancaires et financiers, le gouverneur de la Banque de France a fixé les normes de l'encadrement du crédit pour 1982 (*le Monde* du 19 décembre). Outre une augmentation de la progression des crédits des grandes et moyennes banques (+ 6 % au lieu de + 4 % sur le premier semestre, calculés sur une base annuelle), le régime du désencadrement, en vigueur depuis de nombreuses années, est fondamentalement modifié.

Auparavant, toute une série de crédits (préfinancement et moyen terme exportation, économies d'énergies, prêts conventionnés au logement) échappaient à l'encadrement, leur progression, illimitée au départ, ayant toutefois été freinée progressivement par réintégration de 40 % de cette progression dans l'encadrement général des établissements.

Désormais, ils augmenteront uniformément au taux de 14 % pour 1982, avec un traitement de faveur pour les prêts conventionnés au logement qui pourront ajouté à ces 14 % de croissance 80 % de leur augmentation en 1980 ou en 1981.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ENTREPRISES DE TRAVAUX PUBLICS BORIE-S.A.E.

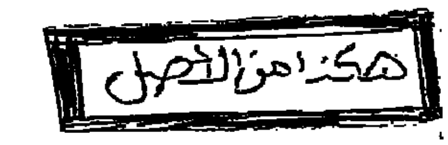
Assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 1981

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 décembre 1981 sous la présidence de M. André Decelle, président du conseil de surveillance, a autorisé le directoire à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 80 millions de francs, par incorporation des réserves qui s'élèvent, au dernier bilan approuvé le 16 juin 1981, à un total de 70 544 022 F.

Compte tenu de l'importante progression du chiffre d'affaires, lequel devrait avoisiner 640 millions (chiffre d'affaires consolidé) pour 1981, et afin de mettre le capital social plus en rapport avec le volume accru des opérations traitées, le directoire, au cours de sa séance du 17 décembre 1981, a décidé d'augmenter le capital de 28 325 000 F pour le porter à 50 985 000 F par incorporation d'une somme de 28 325 000 F prélevée sur les réserves facultatives. Cette augmentation est réalisée, d'une part, par élévation du montant nominal des actions anciennes de 200 à 225 F, d'autre part, par la création de 113 300 actions nouvelles de 225 F coupon no 29 attaché et portant jouissance à compter du 1er janvier 1982, attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

C.A.M.I.F.

La CAMIF porte à la connaissance de ses sociétaires, qu'au cours de sa réunion du 16 décembre 1981, le conseil d'administration a décidé, au vu des résultats favorables de l'exercice 1981, qu'une réduction sur ventes de 2,5 % serait accordée à ses sociétaires acheteurs sur les achats qu'ils ont effectués au cours de cette année. Cette réduction fera l'objet d'une mise à la disposition des sociétaires acheteurs selon les usages en vigueur à la CAMIF.



LES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF (en millions de francs)		Au 10/12/1981
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER		336 132
dont :		
Or	212 876	
Disponibilités à vue à l'étranger	35 784	
Ecus	74 609	
Avances au Fonds de stabilisation des changes	13 061	
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR		5 316
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT		122 999
dont :		
Effets escomptés (crédits à moyen terme à l'exportation)	70 287	
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations	38 112	
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM		60 824
5) DIVERS		5 223
		522 395

PASSIF		
1) BILLETS EN CIRCULATION		157 556
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS		9 173
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC		322
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS		43 976
dont :		
Comptes cour. des établ. astreints à la constitution de réserves	25 614	
Autres comptes, disponibilités et autres engagements à vue (endettement vis-à-vis du FECOM)	14 260	
5) ÉCUS A LIVRER AU FECOM		57 184
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR		248 008
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE		1 931
8) DIVERS		14 664
		522 395

LA VIE DES SOCIÉTÉS

UN POLE PUBLIC POUR LA CHIMIE ITALIENNE. – Sous l'égide de l'ENI, ce pôle a été officiellement constitué le 18 décembre avec pour président M. Lorenzo Necci, déjà grand patron de l'ENOXY, la nouvelle filiale commune de l'ENI et de l'Occidental Petroleum.

Cette société sera chargée d'assurer la réorganisation de la chimie publique italienne, récemment enrichie de Liquichimica et de la SIR.

ENTREPRISE J. LEFEBVRE. – Le groupe vient de se doter d'un conseil d'administration. Depuis 1971, sa gestion était assuré par un conseil de surveillance et un directoire, qui, jusqu'au regroupement des trois sociétés le composant, répondait à l'organisation fédérative sur laquelle il était fondé. M. Guy Perkins a été nommé président.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. – Émission par dix-huit « S.D.R. » d'un emprunt groupé de 800 millions, représenté par des obligations de 5 000 francs, portant intérêt de 17 % et amortissable en onze ans.

CRÉDIT ÉLECTRIQUE ET GAZIER « CREG ». – Émission d'un emprunt de 300 millions, divisé en 60 000 obligations de 5 000 F, à taux variable. Durée de l'emprunt : huit ans.

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DES OUVRAGES DE BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS ET ACTIVITÉS ANNEXES (G.O.B.T.P.). – Émission d'un emprunt de 255 millions, divisé en 51 OOO obligations de 5 000 F, à taux variable. Durée de l'emprunt : neuf ans.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	17 déc.	18 déc.
Valeurs françaises	86,8	87,0
Valeurs étrangères	129,7	129,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	91,1	91,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 déc.	15 1/4

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18/12	21/12
1 dollar (en yens)	219,90	220,15

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949

	11 déc.	18 déc.
Valeurs franç. à revenu variable	768,5	768,5
Valeurs étrangères	1738,4	1687,4
Base 100 : 29 décembre 1972		
Indice général	110,9	110,8
Assurances	231,0	232,7
Banques et soc. fin.	72,3	73,4
Sociétés foncières	104,9	102,1
Soc. investissem. portef.	114,5	113,6
Agriculture	148,4	147,6
Alimentat., brasser., distill.	156,8	158,4
Automob., cycles et leurs équipem.	50,0	51,6
Bâtim., mat. constr., trav. publics	194,6	193,3
Caoutchouc (industr. et comm.)	46,0	44,6
Carrièr. salines, charb.	116,0	118,6
Constr. mécan. et navales	87,1	88,8
Hôtels, casinos, thermal.	171,8	172,5
Imprimeries, papiers, cartons	110,9	114,5
Magasins, comptoirs d'exportation	107,6	108,8
Matériel électrique	92,0	93,2
Métallurgie, com. des prod. métal.	34,0	33,8
Mines métalliques	111,8	110,7
Pétroles et carburants	112,8	110,2
Produits chim. et électro-métall.	132,9	138,5
Services publics et transp.	103,5	103,7
Textiles	77,8	77,6
Divers	135,4	135,8
Valeurs étrangères	235,2	236,6
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés	83,3	83,3
Sociétés	88,9	88,9
Base 100 : 26 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe	93,4	93,3
Emprunts d'Etat	94,6	94,5
Emprunts garantis et assimilés	93,6	93,5
Sociétés	92,2	92,2
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE – Base 100 : 29 décembre 1961		
Indice général	91,6	91,7
Produits de base	76,7	75,8
Construction	167,1	165,6
Biens d'équipement	72,5	74,0
Biens de consomm. durables	58,7	58,3
Biens de consomm. non durables	75,3	74,5
Biens de consomm. alimentaires	121,0	121,7
Services	157,9	158,0
Sociétés financières	99,7	100,0
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	219,4	217,6
Valeurs industrielles	80,0	79,8
BOURSES REGIONALES – Base 100 : 29 décembre 1972		
Indice général	121,7	79,8

BOURSE DE PARIS 18 DECEMBRE COMPTANT

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

18/12	Émission Frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]

Étrangères

A.E.G.	121	....

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2079	4,5 % 1973	1979	1992	1993	1998 90
2780	C.N.E. 3 %	2865	2861	2860	2850
460	Air Liquide	465 50	463	464	468 90
310	Als. Superm.	350	354	354	364
285	Eurafrance	318	293	296 c	293 c
710	Europe n° 1	660	650	650	650
445	Facom	451	446	446	452 50
137	Flexotel	148	147	145 50	147 90
118	Fives-Lille	122	123 50	123 50	125 90
280	Penhoet	289 40	296	295	299 50
270	Pernod-Ricard	286	289 50	285	288 30
101	Pétroles (Fse)	112 90	114 50	113 50	112 50
153	– (obl.)	160	160	160	157 30
25	– (certific.)	29	29 30	29 30	28 80
103	U.C.B.	118	122	122	119 60
7 50	Usinor	7 50	....	....	....
94 20	– (obl.)	94 20	....	....	....
109	U.T.A.	120	120	120	120
164	Valéo	165	170 10	170 10	172 50
240	Gen. Motors	235 50	238 50	238 50	235 10
60	Goldfields	60 15	59 50	59 20	59
84	Harmony	88 40	88	87	88
21	Hitachi	19 80	20 05	20 05	20
370	Hoechst Akt.	339	330	332	327 10
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
110	Dome Mines	116 50	115 50	114	113 20
153	Driefontein Cid	170 50	170	170 50	172
260	Du Pont-Nem.	245 40	251 50	251 50	252 50
450	Eastman Kodak	446	449	449	446
81	East Rand	78	77 50	77 70	78
286	Ericsson	250 20	248 50	248 50	245
215	Exxon Corp.	199 90	198	197	198
117	Ford Motors	111	115	113	115
225	Free State	218 10	218	218 20	218
121	Gencor	123 10	123 20	123 20	122 50
375	Gén. Electr.	373 50	377 50	378	374 50
350	Schlumberger	355	361	360	361
50	Shell transp.	48 50	47 80	47 80	47 50
580	Siemens A.G.	590	549	553	550
117	Sony	114 80	112	112 50	112
415	Unilever	404	380	393 c	376 c
79	Un. Min. 1/10	82 20	83 50	84	81 80
280	Unit. Techn.	276	278 20	278 20	271
220	West Deep	229 50	223 10	223 50	223 10
345	West Hold.	323	317 30	320	312
260	Xerox Corp.	246	256	256	251
2 44	Zambia Corp.	2 74	2 65	2 70	2 61

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/12	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 758	5 807	5 640	5 900
Allemagne (100 DM)	253 260	253 050	246	258
Belgique (100 F)	15 092	14 972	12 800	13 600
Pays-Bas (100 fl.)	231 500	231 300	224	235
Danemark (100 krd)	78 150	78 220	75 500	80 500
Norvège (100 k)	99 290	99 490	96 500	101 500
Grande-Bretagne (£ 1)	10 882	10 893	10 600	11 200
Grèce (100 drachmes)	10 025	10 020	....	....
Italie (1 000 lires)	4 745	4 753	4 800	5
Suisse (100 fr.)	316 500	317 460	308	321
Suède (100 krs)	103 490	103 740	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 080	36 140	35 200	36 800
Espagne (100 pes.)	5 907	5 924	5 600	6
Portugal (100 esc.)	8 800	8 880	8 100	9 100
Canada ($ can 1)	4 834	4 878	4 720	4 950
Japon (100 yens)	2 643	2 649	2 520	2 650

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/12
Or fin (kilo en barre)	78600	78450
Or fin (en lingot)	78000	77890
Pièce française (20 fr)	708 90	715 10
Pièce française (10 fr)	549	550
Pièce suisse (20 fr)	619 90	619 90
Pièce latine (20 fr)	586	585
Souverain	670 10	700
Pièce de 20 dollars	3120	3020
Pièce de 10 dollars	1590	1550
Pièce de 5 dollars	800	.....
Pièce de 50 pesos	3489	3489
Pièce de 10 florins	600	600

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G /

Un sondage « le Quotidien de Paris » - Indice opinion

Le pessimisme diminue et la cote des personnalités de la majorité progresse

Le Quotidien de Paris du 21 décembre, publie un sondage réalisé par Indice-Opinion du 10 au 12 décembre (soit après l'intervention télévisée de M. Mitterrand, et avant l'instauration de l'état de guerre en Pologne), auprès d'un échantillon national représentatif de mille personnes. Comparées à une enquête similaire réalisée en novembre, les réponses recueillies révèlent un regain de confiance dans la majorité.

25 % des personnes interrogées (au de 20 %) indiquent que tous « *sentiments envers l'avenir* » évoluent « *plutôt dans le sens de la confiance* » et 68 % (au lieu de 75 %), *plutôt dans le sens de l'inquiétude* » ; 63 % (au lieu de 59 %), font confiance au gouvernement pour résoudre les problèmes actuels et 32 % (au lieu de 34 %) ne lui accordent pas cette confiance. La situation de l'économie va « *plutôt se dégrader* », selon 50 % (— 8 points) et va « *plutôt s'améliorer* », selon 33 % (+ 8 points). De Même, 61 % (au lieu de 68 %) jugent que le pouvoir d'achat va « *plutôt se dégrader* » et 27 % (au lieu de 20 %) qu'il va « *plutôt s'améliorer* ». Pour l'emploi, le pessimisme diminue également : 56 % (au lieu de 63 %) considèrent qu'il va « *plutôt se dégrader* » et 29 % (au lieu de 24 %) qu'il va « *plutôt s'améliorer* ».

A l'indice de « *plutôt bonne opinion* », M. Mauroy (avec 66 %) gagne deux points, MM. Mitterrand (62 %) trois, Jospin (45 %) six, Defferre (36 %) trois, Fiterman (35 %) un, Jobert (35 %) six, Marchais (28 %) trois, Chevènement (27 %) quatre, et Joxe (22 %) deux. Seul membre de la majorité à reculer : M. Rocard qui avec 64 % perd un point. Dans l'opposition, M. Giscard d'Estaing (avec 40 %) enregistre un recul de six points, M. Chirac reste stable avec 37 %, M. Barre (avec 36 %) perd un point, M. Monory (avec 27 %) en gagne deux, M. Lecanuet (avec 22 %) en perd trois et M. Pons (avec 20 %) en gagne un.

A l'indice de la confiance faite aux membres du gouvernement, c'est M. Delors qui enregistre la plus forte progression (+ 10 pints). Trois points (au lieu de onze il y a un mois) le séparent de M. Mauroy qui arrive en tête avec 63 % (+ 2 points). MM. Cheysson, Fiterman et Dreyfus gagnent quatre points. Le plus fort recul (— 5 points) est enregisré par Mme Questiaux (34 % au lieu de 39 %).

LÉGER FLÉCHISSEMENT DU DOLLAR

Sur des marchés des changes extrêmement calmes, au lendemain du week-end, le dollar a légèrement fléchi, revenant à Francfort, de 2,2930 DM à 2,2850 DM, et à Paris, de 5,8670 F à 5,7850 F. Sur le marché de l'or, le cours de l'once a évolué aux environs de 413-414 dollars contre 415 dollars vendredi.

Le mauvais temps en France

GRAVES INONDATIONS EN SAÔNE-ET-LOIRE

Alors qu'on assiste à une décrue des eaux dans le Lot-et-Garonne et en Gironde, la Saône est montée brusquement dans la nuit du samedi au dimanche 20 décembre.

La vallée de la Saône entre Verdun-sur-le-Doubs et Macon va subir des inondations identiques à celles de 1955 si l'on en croit les prévisions. Les cotes atteindront 6,95 mètres le 22 décembre à Châlon-sur-Saône et 6,90 mètres à Macon. L'inondation de la plaine de la Bresse sur plusieurs kilomètres de la rive gauche, une image habituelle à laquelle les riverains s'accoutument.

Ainsi périodiquement, les villages d'Asnières et de Vésines, situés dans l'Ain à quelques kilomètres au nord de Macon sont isolés, mais lorsque la crue atteint la cote de ces derniers jours la situation devient critique aussi bien dans les bas quartiers de la ville que dans les hameaux, dont une quarantaine sont actuellement cernés par les eaux. Des routes sont coupées, en particulier la R.N. 6 à Fleurville, entre Châlon et Macon et les R.N. 73 et 978

A l'hôpital de Châlon, où une quarantaine de malades (enfants en bas-âge et personnes âgées) ont été transférés vers d'autres établissements, il était question, ce lundi matin, de continuer l'évacuation. Le travail est interrompu dans les usines Framatome et Creusot-Loire, et le seul accès à la ville se fait par l'autoroute A 6.

UN HOMMAGE AU PEUPLE POLONAIS A L'OPÉRA DE PARIS

● En hommage au peuple polonais, un rassemblement de créateurs et d'intellectuels aura lieu mardi 22 décembre à l'Opéra de Paris, sur l'initiative d'un comité, composé notamment de Mme Marguerite Yourcenar, de l'Académie français ; MM. François Jacob et André Lwoff, prix Nobel ; Vladimir Jankélévitch, Iannis Xenakis, Antoine Vitez, Mme Joan Baez, MM. Pierre Boulez, Gabriel Garcia Marquez, Giorgio Strehler, Miguel Angel Estrella, Michel Piccoli, Jack Lang, Arthur Rubinstein et Jean-Pierre Faye.

Les renseignements sur les conditions d'accès à cette manifestation peuvent être demandés aux numéros de téléphone 261-31-11 et 261-30-14.

● *Les arrêts de travail* décidés par certaines catégories de personnels, à la suite des événements de Pologne, ont retardé, la sortie des éditions du *Monde* ce lundi 2 1décembre.

SELON LA C.F.D.T.

Les négociations sur la durée du travail dans le secteur privé n'ont abouti que pour deux millions de salariés

Au cours d'une réunion de presse tenue lundi 21 décembre avant la rencontre entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales signataires (C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et C.G.C.) de l'accord national du 17 juillet sur la durée du travail, la C.F.D.T. a fait le point des négociations dans les branches progessionnelles.

Dans le secteur privé (hors agriculture)), le bilan est maigre : treize accords ont été conclus (dont huit par la C.F.D.T. et deux par la C.G.T.), concernant environ deux millions de salariés, alors que les pourparlers ont été entamés dans quatre-vingt-dix branches professionnelles, occupant treize millions de travailleurs. Dans l'agriculture, des accords ont été signés dans les secteurs de la production et des coopératives (575 000 salariés permanents au total).

Dans la fonction publique (2,3 millions d'agents), un décret a ramené la durée hebdomadaire du travail à trente-neuf heures, avec l'approbation d'une majorité de fédérations de fonctionnaires. Dans le secteur nationalisé, un accord est intervenu à la S.N.C.F. (paraphé par tous les syndicats), à la R.A.T.P. et à l'E.D.F.-G.D.F.

Selon M. Albert Mercier, secrétaire national de la C.F.D.T., le patronat porte une « *lourde responsabilité* » dans la « *faiblesse du nombre d'accords* » conclus dans le secteur privé. La centrale de la rue Cadet distingue quatre « raisons de blocage » de la part du patronat : « *refus pur et simple de négocier* » (bois, mégisserie, auto-école, ambulance, etc.) ; attitude patronale, qui a consisté à « *se réfugier, d'entrée, derrière les ordonnances à venir pour refuser toute discussion* » (verre à main, tannerie, maroquinerie) ; conditionnement de la signature patronale à la liberté des prix (coiffure, industrie pharmaceutique) ; « exigences patronales » relatives, notamment, au contingent annuel d'heures supplémentaires et à l'organisation du temps de travail.

D'une façon générale, le C.N.P.F. est accusée, par la C.F.D.T., de n'avoir pas lié la réduction de la durée du travail aux créations d'emplois, et c'est la raison du refus de la C.F.D.T. de signer des accords dans les grandes branches professionnelles (métallurgie, bâtiment et travaux blics, textile, chimie, etc.).

« *Il n'est pas question pour nous*, a déclaré M. Mercier, *de réduire notre ambition de créer des emplois par le biais de la diminition du temps de travail et de maintenir le cap sur la négociation* ». Face au C.N.P.F. lundi, et au premier ministre, mardi 22 décembre, la C.F.D.T. doit réaffirmer ses trois positions essentielles : définir clairement l'objectif des trente-cinq heures réelles en 1985, avec une programmation, dès 1982, des plafonds hebdomadaires et des moyennes sur douze semaines ; utilisation « *plus difficile et plus onéreuse* » (par le biais des ordonnances, là où il n'y a pas d'accords) des heures supplémentaires, avec là aussi une programmation, dès 1982, d'un temps de repos compensateur ; obligation d'obtenir un accord, dans les entreprises pour toute modification dans l'organisation du temps de travail. Enfin, M. Mercier a de nouveau déclaré que la C.F.D.T. avait « *bie n'fait* » de signer l'accord national du 17 juillet, sans lequel « *il n'y aurait pas eu de négociations dans les branches* ».

DANS UNE LETTRE, A M. MITTERRAND

L'ancien empereur Bokassa « attend de la France justice et réparation »

L'Elysée a confirmé, ce lundi 21 décembre, que l'ancien empereur Bokassa a bien envoyé, le 25 novembre, une lettre personnelle au président de la République française, « *qui prépare actuellement une brève réponse* ».

Dans sa missive, dont copie a été adressée à plusieurs chefs d'Etat d'Afrique, M. Jean-Bedel Bokassa déclare notamment : « *Je m'adresse à vous parce que, en 1979, ce sont les plus hautes autorités de la France qui ont lancé la campagne de désinformation destinée à provoquer ma chute, monté l'opération* « *Barracuda* » *pour imposer un nouveau chef d'Etat, enlever les archives officielles de mon pays, piller des résidence, etc., violant ainsi l'indépendance et la souveraineté du Centrafrique au mépris de leurs propres engagements et, par conséquent, commettant un crime de forfaiture...* »

L'ancien empereur poursuit : « *Il est de mon droit d'obtenir que mon honneur soit lavé ; de mon devoir de faire taire les accusations et les imputations mensongères et injurieuses dont je continue à être l'objet... Puisque c'est de la France que tout est parti, c'est de la France que j'attends justice et réparation dans la fidélité des principes qu'elle propose au monde... Je vous demande solennellement de m'aider à faire éclater la vérité en saisissant le gouvernement français afin que soit constituée une commission franco-africaine composée, du côté français, par des membres du Parlement représentant toutes les opinions, et, du côté africain, par des personnalités désignées à nombre égal par les chefs d'Etat francophones de la Côte-d'Ivoire, du Cameroun, du Gabon, du Togo et du Zaïre, auxquels j'adresse la même requête...* »

Cet appel n'aura cependant vraisemblablement aucune suite, car il ne semble pas que le président de la République souhaite prendre l'initiative de susciter la constitution d'une commission chargée d'enquêter sur des événements qui se sont déroulés hors de France.

Le numéro du « Monde » daté 20 - 21 décembre 1981 a été tiré à 510 035 exemplaires.



